DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12836 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MERCREDI 7 MAI 1986

La violence péruvienne

L'assassinat le lundi 5 mai à Lima par un commando terroriste d'un vice-amiral faisant partie du haut état-major de la marine péruvienne a été aussitôt attribué par les autorités à des membres du Sentier lumineux. C'est probable. Car le mouvement insurrectionnel le plus fanatique et le plus mystérieux d'Amérique latine a prouvé ces derniers mois qu'il n'avait rien perdu de sa détermination.

Mais ce n'est pas certain. Le Sentier lumineux, d'inspiration maoïste, qui a déclenché la lutte armée dans les Andes centrales au printemps de 1980, ne revendique pas volontiers ses coups d'éclat. Et d'autres organisations révolutionnaires d'extrême gauche, comme celle des Tupac Amaru, se sont développées, particulièrement dans les immenses *bidonvilles* d'une capitale que les forces de l'ordre sont incapables de contrôler réellement. En outre, des milliers de policiers, certains de très haut rang, ont été limogés par le gouvernement social-démocrate de M. Alan Garcia, qui a engagé dès juillet 1985 une énergique « campagne de moralisation ».

Beaucoup d'entre eux se sont, semble-t-il, « reconvertis » dans la délinquance de droit commun. Et le gouvernement a même laissé entendre, sans toutefois apporter de preuves décisives, que des policiers limogés pour corruption avaient constitué des groupes d'action terroristes et politiques dont le but est de déstabiliser le régime porté au pouvoir en avril 1985 par une très large majorité de Péruviens.

Neuf mois après sa prise de fonctions, M. Alan Garcia reste incontestablement unprésident très populaire. Sa jeunesse, son style dynamique, sa simplicité et sa combativité continuent apparemment de séduire ses compatriotes. Selon un sondage publié par le journal « la Republica », 64 % d'entre eux sont déjà favorables à son éventuelle réélection à la présidence en 1990. Ce qui implique d'ailleurs une révision constitutionnelle.

Pourtant, au fil des mois, le battant est devenu plus pragmatique. Le discours est toujours très « révolutionnaire », fidèle aux grands principes de l'APRA et de son fondateur Victor Raul Haya de la Torre. Mais l'action est plus adaptée aux dures réalités de tous ordres qu'affronte le Pérou. Et le défi insensé lancé par le Sentier lumineux reste l'un des soucis dominants d'un gouvernement apriste qui doit bien admettre qu'il ne voit pas de solution à court terme à la subversion.

En outre, rien n'est jamais tout à fait sûr au Pérou en matière de violence. Elle est multiforme, tout à la fois politique et de droit commun, mais presque routinière et banalisée.

Enlèvements, assassinats de policiers ou de militaires plus ou moins impliqués depuis 1980 dans la lutte contre la subversion, règlements de comptes entre trafiquants de drogue parfois accusés, sans preuves convaincantes, de liens avec les militants de la *guérilla* sendériste : ces événements font la une des quotidiens de Lima sans bouleverser apparemment une population qui feint de s'accoutumer à l'insécurité.

Le gouvernement précédent, celui de M. Belaunde Terry, avait minimisé l'ampleur de la violence et la réalité de la menace représentée par le Sentier. Il assimilait ses membres à « une poignée de délinquants ». Le gouvernement apriste a au moins le mérite de tenter de faire face en mettant au point une double *riposte*. Policière, sans tomber dans les excès reprochés à la précédente administration. Et économique, en multipliant les efforts et les crédits en faveur des secteurs les plus démunis de la société, qui sont aussi naturellement les plus sensibles aux slogans de l'insurrection.

(Lire page 7 l'entretien avec le président Alan Garcia.)

LA FIN DU SOMMET DE TOKYO

Les Sept décident de renforcer et de structurer leur coopération économique et monétaire

Le sommet des sept pays industrialisés à Tokyo s'est achevé ce mardi 6 mai, à l'issue d'un ultime déjeuner de travail. La déclaration économique finale prévoyant que la coopération économique et monétaire sera renforcée et structurée a été lue par M. Nakasone, le premier ministre japonais. Un peu plus tard, M. Mitterrand a tenu une conférence de presse en présence de M. Chirac, au cours de laquelle, faisant allusion à la présence du premier ministre, il a notamment déclaré : « Cela se reproduira dans d'autres capitales. Si cela ajoute du poids à la délégation française – et c'est le cas – tant mieux pour la France. »

Tirant les leçons des succès de la politique liée à la baisse du dollar, les Sept ont décidé de se doter des moyens d'une meilleure coopération économique et monétaire. Un nouveau groupe réunissant les ministre des finances des Sept a été constitué pour assurer un examen continu de la conjoncture. Une décision qui répond à l'attente de l'Italie et du Canada, exclus jusqu'à présent des discussions du « groupe des Cinq » dont l'existence, tout informelle, sera malgré tout maintenue. En revanche, la CEE ne sera pas représentée comme telle, au grand regret de la France et de la présidence néerlandaise des Communautés.

Au cours de sa conférence de presse, M. Mitterrand s'est déclaré satisfait de ces résultats. « *La coordination ?* a-t-il lancé, *cela va même un peu plus loin. On est d'accord pour entreprendre une démarche qui doit tendre à ce qu'il y ait harmonisation progressive. On peut dire que c'est timide encore, mais par rapport non seulement aux riens d'avant-hier et aux approches d'hier, je crois qu'on peut dire que depuis 1985 nous sommes fermement engagés dans cette direction.* »

Après avoir assuré que ce n'était ni à Tokyo, ni dans quelque capitale étrangère que ce fût, qu'il s'expliquerait en détail sur la cohabitation, le président de la République a indiqué : « *Les représentants de la France sont d'abord des patriotes en tant que citoyens, et ils représentent un grand pays, ce dont ils sont fiers (...). Ils ne sont même pas obligés de recourir à la notion de devoir. Il n'y a qu'une voix de la France.* » M. Mitterrand a même invité les journalistes de chaînes de télévision concurrentes qui tentaient de poser simultanément leurs questions à « *essayer de parler, eux aussi, d'une seule voix* »...

Plus tard, interrogé sur le fait que M. Chirac était intervenu, en réunion plénière, sur les problèmes agricoles, le président de la République a ajouté : « *Il y a toujours avec moi des représentants du gouvernement dans ce genre de rencontres. Là où est la novation, c'est qu'il s'agisse du premier ministre. Cela se reproduira dans d'autres capitales. Si cela ajoute du poids à la délégation française – et c'est le cas – tant mieux pour la France.* » Et, plus tard encore : « *On a bien travaillé dans l'intérêt du pays (...). D'ailleurs, vous savez : ça doit bien faire mille ans qu'on coexiste, en France.* »

(Lire nos informations pages 3, 4, 5 et 36.)

M. DEFFERRE DANS LE COMA

Toute une ville l'appelle Gaston

On précisait, ce mardi 6 mai en fin de matinée, à l'hôpital de la Timone, à Marseille, que M. Defferre avait subi à son arrivée un examen au scanner qui ne montrait aucune lésion organique ni hémorragie, ni ramollissement, mais qui faisait apparaître un œdème très important occupant presque tout le cerveau et une petite hémorragie sous-durale. Aucune intervention n'était envisagée ni nécessaire. M. Defferre, indique-t-on par ailleurs, présente un électro-encéphalogramme de souffrance cérébrale diffuse et son état demeure très critique.

La scène se passe en 1979. Le conseil municipal de Marseille siège en séance publique pour débattre de la déconfiture d'une entreprise. Le représentant du groupe communiste se lève : « *Au nom de mon groupe, je tiens à déclarer...* » Gaston Defferre, brusquement, coupe l'orateur, l'air de rien, avec ce parler réjouissant d'un Raimu d'entre Cévennes et Vieux-Port. « *Dites-moi, cher monsieur, vous êtes bien enseignant ?* » L'intervenant, surpris, acquiesce. « *C'est intelligent, un enseignant ?* » Confusion de l'orateur. « *Mais, alors, qu'est-ce que vous faites chez les communistes ?* » Ce fut, rapporte la chronique, un joli tapage, une grande rigolade. Et la fin d'un grand discours.

Des scènes comme celle-là, la vie publique marseillaise, haute en couleur, en fourmille et les distille avec une sorte de nostalgie. C'est quelqu'un, M. le maire de Marseille. Ce M. Defferre, toute la ville l'appelle Gaston, voire Gastounet, par un de ces raccourcis canailles impliquant bien moins une familiarité périlleuse qu'un respect craintif et exaspéré.

Gaston Defferre, cette fois, est mourant. En mars 1983, une de ces rumeurs qui gonflent les voiles, dans une ville qui s'y prête volontiers, l'avait prématurément fait décéder dans ce même hôpital de la Timone. Gaston Defferre en avait éprouvé, dit-on, une sorte de sentiment jubilatoire. « *Mort, moi ? Allons donc ! J'ai passé des examens médicaux, et je peux vous assurer que j'ai une santé de jeune homme !* »

Au moment où la mort vient chercher ce trop vieux jeune homme, on se rappelle, comme une jolie épitaphe, ce que Charles-Emile Loo, compagnon des temps de Résistance et grand baron du socialisme à la marseillaise, disait. « *Defferre ? Ou vous le détestez, ou vous l'aimez.* » Avant d'ajouter, dans un souffle : « *malgré tout* ».

« Milou » avait bien raison. Cette image d'un Defferre détesté malgré lui, aimé malgré tout offre un merveilleux résumé de toute une personnalité : celle d'un grand suzerain, d'un immense féodal : trente-trois ans, depuis 1953, de domination sur une ville, sa ville. *Trois bonnes décennies d'un pouvoir sans partage*, avec pour ciment une alliance chèvre-chou, le plus longtemps entre une gauche modérée et une droite modérée, et, plus récemment, depuis 1983, en une coalition PS-PC qui avait été une manière de grand retournement à Marseille.

PIERRE GEORGES.

(Lire la suite page 8.)

POUVOIR D'ACHAT, INVESTISSEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

La baisse de l'inflation, condition de la croissance

par JACQUES MERAUD

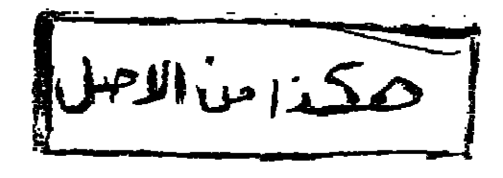
Tous les commentateurs sont d'accord : l'emploi reste le problème le plus inquiétant. Il y a pourtant eu en 1985 une relative amélioration. Alors qu'en 1983 et 1984 les effectifs occupés dans l'ensemble des activités marchandes non agricoles avaient diminué de 200 000 chaque année, leur réduction n'a été que de 50 000 en 1985, et même ils n'ont pas du tout décru au dernier trimestre. Quant au nombre des chômeurs recensés par l'ANPE, il s'est à peu près stabilisé.

Toutefois, cette stabilisation ne se serait pas produite sans la création des « travaux d'utilité collective » (TUC) et le développement des stages. L'intérêt de ces mesures est loin d'être négligeable, mais elles ne peuvent apporter chaque année une solution nouvelle au problème de l'accueil de quelque 190 000 candidats de plus à un emploi. Si par ailleurs l'emploi dans les secteurs marchands a beaucoup moins diminué *en 1985 que les deux années précédentes*, il a tout de même encore diminué. Les dernières enquêtes de conjoncture de l'INSEE n'annonçaient pas pour les prochains mois de changement notable en la matière.

Les mesures actuellement envisagées pour accroître de diverses manières la « *flexibilité* » et inciter davantage à l'embauche vont-elles modifier de façon sensible ces perspectives ? Tout bien pesé, en se fondant sur une analyse objective des comportements passés et des études et enquêtes les plus récentes, il semble que l'on doive s'attendre que ces mesures n'aient, en termes de créations « nettes » d'emplois (c'est-à-dire créations moins suppressions), que des effets relativement modestes, si toutes choses restent égales par ailleurs du point de vue du rythme de croissance. Il en irait de même des effets d'une réduction de la durée du travail, même si elle était diversifiée selon les branches et les entreprises et s'accompagnait d'un accroissement du temps d'utilisation des équipements.

(Lire la suite page 32.)

Demain, spécial Festival de Cannes



débats

DÉFENSE

Le décor dans lequel se poursuivent les analyses sur la stratégie est en train de se modifier. François Heisbourg attire l'attention sur la « nouvelle donne » des rapports Paris-Bonn et Christian Schmidt sur celle qui régit les relations Est-Ouest.

Négociation ne signifie pas détente

Un jeu très subtil s'est ouvert entre l'Est et l'Ouest avec les tensions internationales sur fond d'I D S

par CHRISTIAN SCHMIDT (*)

LE 23 mars 1983, le président Reagan annonce officiellement son programme d'initative de défense stratégique.

Le 18 novembre 1985 débute à Genève le sommet Reagan-Gorbatchev.

Le 14 avril 1986, les villes de Benghazi et de Tripoli sont bombardées dans la nuit par l'aviation *américaine*.

A première vue, ces trois événements apparaissent sans lien *direct, voire contradictoires*. Et, pourtant, un fil logique les relie étroitement, tant il est vrai que la volonté politique du président Reagan de concevoir et de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de défense spatiale avait pour conséquence logique de réamorcer un processus de négociation avec les Soviétiques, et que le démarrage de cette nouvelle phase des relations Est-Ouest ne pouvait qu'engendrer, non moins logiquement, une réactivation des tensions périphériques.

Si la majorité des observateurs ont correctement apprécié les raisons proprement internes d'ordre politique et économique qui ont pu inspirer la décision du président américain, peu d'entre eux semblent avoir bien mesuré ses conséquences à court terme sur le dialogue américano-soviétique. Tout processus de négociation implique en effet :

1) l'existence d'un espace de négociation ;

2) la présence d'incitations à négocier de part et d'autre ;

3) la possibilité pour chacun de définir au moins une *stratégie* de négociation réalisable. Or la satisfaction de chacun de ces critères *s'est trouvé facilité par* l'annonce de l'IDS, au moment précis où elle est intervenue.

Le programme américain ouvre tout d'abord un champ nouveau aujourd'hui, encore largement *imaginaire, offrant des concessions* possibles et permettant ainsi l'esquisse d'un « espace de marchandage » *sur* les armements qui s'était progressivement réduit pour pratiquement disparaître au *fil* des dernières années.

Il conduit en outre à reconsidérer la qualification stratégique des armes nucléaires. Le découplage entre les missiles à longue et à moyenne portée s'en trouve évidemment accru, au moins dans une première phase.

Les incitations à négocier, pour *différentes* qu'elles puissent être dans les deux camps, n'en sont pas moins certaines. Le président Reagan aspire à terminer son mandat en laissant l'image d'un « président de la paix ». Il entend démontrer en outre que la manière forte et l'abandon du « *linkage* » entre l'économique et le militaire, chers à certains de ses prédécesseurs, constituent en définitive la voie la plus sûre pour mener à son terme un dialogue constructif avec les Soviétiques.

Du côté soviétique, l'éventualité confirmée d'un bouclier spatial américain semble déjà suffire à ramener les Russes devant une table de négociation. Mais les problèmes de gestion de l'économie soviétique, au moment où M. Gorbatchev s'engage dans une série de réformes internes ne sont pas non plus à négliger.

Les « leaders » et les « suiveurs »

Enfin, et ceci n'est pas le moins *important, les Soviétiques ont* probablement à cœur d'effacer leur défaite dans la campagne *encore récente des euromissiles*. Une analyse détaillée de la proposition Gorbatchev du 15 janvier *dernier se révèle* également éclairante sur ce point (1).

Mais il s'agit seulement de *reprendre un processus* « explicite » de négociation, les négociations « implicites » n'ayant jamais *cessé de se poursuivre*. De plus, ce processus n'engendre pas nécessairement la détente, au sens occidental du terme. On peut même soutenir aujourd'hui, sans paradoxe, que c'est l'inverse qui est vrai. Chaque protagoniste se doit en effet d'adopter une posture de départ qu'il s'efforce ensuite d'accréditer par son comportement. Or une position ferme dicte aux Américains cette posture de pré-négociation, d'abord parce qu'elle seule permet de concilier les objectifs intérieurs et extérieurs de l'administration Reagan, ensuite parce que les Américains doivent apparaître à leurs interlocuteurs en position de contrôler *effectivement* le système international. Il en résulte notamment l'adoption d'une politique interventionniste, dont le bras de fer avec le colonel Kadhafi et le raid militaire du *14 avril ne* constituent qu'un échantillon parmi d'autres. Cela ne veut évidemment *pas dire que le dialogue* Est-Ouest explique le bombardement américain de Tripoli mais plutôt *que ce dernier révèle* la posture générale retenue par Washington.

Les mêmes contraintes conduisent aujourd'hui les Soviétiques à adopter, au contraire, une attitude systématique de profil bas, afin de minimiser l'importance de leurs interventions passées et de tenter d'exploiter à leur profit les retombées *négatives de la position* reaganienne. Qu'il s'agisse de l'affaire libanaise, de la guerre *entre l'Iran et l'Irak, ou* des bombardements récents en Libye, on vérifie partout cette image de *modération teintée* d'attentisme.

L'échange de propositions unilatérales de réduction d'armement auquel se livrent les deux pays depuis trois ans illustre le mécanisme asymétrique de miroir réfléchissant à *destination* de l'opinion publique internationale. Les Américains — au moins en apparence — *y jouent* le rôle de « leaders », et les Soviétiques celui de « suiveurs » au sens de la *théorie* des jeux.

L'amorce de cette procédure de négociation qui constitue la trame de l'analyse devrait se poursuivre sur une très longue période. Les percées technologiques qui conditionnent le développement futur des armes de l'espace représentent une incitation permanente à négocier, en même temps qu'un obstacle à la conclusion d'un accord. Il en résulte en particulier que cette *phase* devrait *largement* excéder la durée politique de l'équipe américaine qui l'a initiée.

Pendant toute cette période qui précède les négociations, un véritable champ de manœuvre s'ouvre pour une forme particulière de diplomatie faite d'offres unilatérales annoncées par voie médiatique. *Le désarmement redevient* ainsi une composante majeure de l'affrontement Est-Ouest. Il *importe alors de ne jamais confondre* ce jeu d'annonces, destiné à tester publiquement les intentions des *partenaires-adversaires*, avec le dialogue secret qui constitue les véritables pourparlers, cela en dépit d'une simultanéité et d'une imbrication probables des deux registres.

En *définitive*, ce sont les *zones* ouvertement conflictuelles aujourd'hui qui se trouvent concernées par ce nouveau théâtre. Les foyers de tensions périphériques risquent donc de se trouver plus immédiatement touchés par les conséquences diplomatiques de l'IDS que le centre de l'Europe, qui constitue son enjeu stratégique le plus évident.

Il reste que, contrairement à une idée couramment reçue qui voudrait que la science précède toujours la politique, c'est bien cette fois un processus de décision politique qui, en s'appuyant sur des hypothèses technologiques dont certaines restent scientifi*quement conjecturales* (2) a *déjà* engendré des conséquences tangibles dans l'ordre incertain des relations internationales.

(*) Professeur à l'université Paris-IX Dauphine, président de l'International *Defence Economics Association* (IDEA).

(1) Cf. M. Tatu, « Les idées dérangeantes de M. Gorbatchev », *le Monde* du 22 janvier 1986.

(2) Cf. R.-L. Garwin, K. Gottfried et H.W. Kendall, éd. : *The Fallacy of Star wars*, Vintage Book, New-York 1984.

France-Allemagne : une synergie nouvelle

D'hexagonales, les perspectives passent à l'échelle continentale

par FRANÇOIS HEISBOURG (*)

DEPUIS la déclaration commune Kohl-Mitterrand du 28 février sur les problèmes militaires, la République *fédérale* n'est plus seulement pour Paris, en cas de crise nucléaire, un enjeu ou un objet. Les rapports des deux pays sur ce plan, désormais, sont de même nature que ceux qu'entretiennent Bonn et Washington. Le libellé de la déclaration se rapproche en effet beaucoup de celui des « directives d'Athènes » que suivent, depuis 1962, ces deux capitales. La France et la RFA sont d'accord pour une « *coopération opérationnelle entre leurs forces armées* », pour « *la poursuite des études relatives au meilleur emploi des forces françaises en Allemagne, et notamment de la force d'action rapide* », et « *le président de la République se déclare disposé à consulter le chancelier (...) sur l'emploi éventuel des armes préstratégiques françaises sur le territoire allemand* », « *dans les limites qu'impose l'extrême rapidité de telles décisions* » (1). De même, le président des Etats-Unis s'est-il engagé à consulter Bonn « *si les circonstances le permettent* », la décision ultime d'emploi lui revenant, sans arrangement de « double clé ».

Cette solution constitue pour les deux riverains du Rhin l'aboutissement du processus entamé par l'ouverture d'un dialogue permanent sur les questions politico-militaires au sein de la Commission sur la sécurité et la défense, créée en octobre 1982.

Le sérieux de la promesse de consultation de la France se reconnaît au fait que c'est à son initiative qu'a été ajoutée à la déclaration du 28 février la disposition prévoyant *les moyens techniques* sans lesquels elle ne serait, en temps de crise, qu'un vœu pieux. Il est *significatif* que la formule adoptée concerne le « territoire allemand » dans son ensemble.

Cet aboutissement n'implique aucune extension automatique de la garantie nucléaire française vis-à-vis de la RFA : la France n'a pas les moyens de donner une assurance que les Etats-Unis hésitent eux-mêmes *de plus en plus* à accorder. Il reste que le changement est profond par rapport à *une doctrine du tout ou rien*, jusqu'alors essentiellement centrée sur le sanctuaire national. Il est vrai que le discours sur les « intérêts vitaux » de la France n'a jamais exclu la prise en compte de données extérieures aux frontières nationales. Mais la déclaration du 28 février explicite un transfert de perspectives et de dimension, l'une et l'autre passant à l'échelle continentale, là où les préoccupations étaient essentielle*ment hexagonales*.

Ce texte a provoqué peu de réactions, ce qui confirme le *déplacement* du *consentement* national sur la défense. Il existe *aujourd'hui une nouvelle orthodoxie* sur les rapports militaires franco-allemands qui se retrouve sous des formes diverses tant dans les programmes des trois principaux groupes parlementaires que dans les sondages d'opinion (2). Les réactions provoquées en 1976 par les déclarations de responsables politiques et militaires de l'époque sur « *l'espace militaire européen* » et la « *bataille de l'avant* » permettent de mesurer le chemin parcouru à la fois dans les esprits et dans les faits : l'acceptation devenue quasi générale de la consultation franco-allemande sur les armes nucléaires préstratégiques, idée parfois poussée jusqu'à l'excès consistant à établir une césure aussi importante entre les différents moyens nucléaires (tactiques ou stratégiques) que *celle* séparant le feu nucléaire des armes conventionnelles ; la créa*tion* de la force d'action rapide qui doit nous permettre d'intervenir, y compris sur les avants, en dehors de la zone d'opérations plus étroitement limitée du 1er et du 2e corps d'armée.

« Ich bin ein Berliner »

Cette mobilité du consensus français permet d'envisager des évolutions progressives compatibles avec le maintien d'une politique pluri-partisane. C'est une constatation récente qui mérite d'être exploitée au mieux : les Français sont moins intimidés par une hypothétique statue du commandeur que ne le croient certains.

De toute façon, la pratique des relations militaires franco-allemandes montre clairement qu'on se préoccupe davantage, à Bonn, de la puissance de feu et de l'engagement de défense conventionnel que de la relation nucléaire.

On s'agace d'un discours tendant à privilégier la non-automaticité de l'engagement des *forces françaises en cas de conflit*, même si nul n'ignore (ou ne devrait ignorer) à Bonn que la France est, dans les coups durs, un allié sur lequel on peut compter autant et parfois davantage que d'autres. Le responsable français de haut niveau qui saura dire, à sa façon « *Ich bin ein Berliner* » permettra de corriger cette perception d'égoïsme sans pour autant réduire d'un iota notre liberté d'appréciation, qui n'est pas, au regard des traités et des réalités politiques, différente de celle des autres alliés de la RFA.

Au-delà, les responsables allemands sont soucieux de voir leurs moyens classiques renforcés par ceux de *leurs* partenaires, dont la France : les difficultés démographiques de la Bundeswehr — avec une baisse de près de 50 % du nombre des jeunes recrues potentielles entre 1986 et 1994 — et les craintes devant l'accumulation continue de forces du côté soviétique donnent une actualité nouvelle à l'apport conventionnel français. Le lieu n'est pas ici de décrire ce que celui-ci pourrait être (3), mais seulement de pren*dre note de ces réalités* : la clé de voûte de la défense de l'Europe est en Allemagne fédérale ; la pesée maximale qu'elle subit actuellement est de nature conventionnelle, appelée à s'alourdir encore avec l'introduction progressive des nouvelles armes offensives à guidage terminal.

L'importance du conventionnel n'a pas laissé les Français indifférents, comme le montre la création de la FAR. Cependant, à *l'intérieur du budget* français de la défense, qui devrait connaître une croissance soutenue avec le desserrement des contraintes extérieures (baisse du dollar et du pétrole), l'examen des priorités devra tenir compte des moyens nouveaux à dégager pour faire face à l'évolution de la menace : la défense aérienne élargie contre les vecteurs conventionnels à guidage terminal vient ici à l'esprit, d'autant qu'il pourrait s'agir là d'un grand programme de *mobilisation* technologique et industriel de la France et de la RFA avec leurs partenaires de l'alliance.

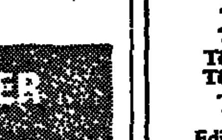
L'acquisition progressive d'une assise militaire à l'échelle continentale ne conduit pas, au demeurant, à un repli sur l'Europe. Au contraire, le rayonnement de la France au-delà des confins européens, et donc sa qualité de puissance plus que majeure, n'est soutenable à terme que si elle parvient à établir des synergies nouvelles avec ses partenaires européens, au premier rang desquels la RFA.

(*) Ancien conseiller technique au cabinet de M. Charles Hernu.

(1) *Le Monde*, 2-3 mars 1986.

(2) *Cf. notamment celui qu'a publié le Monde* du 28 juin 1985.

(3) On pourra notamment se reporter aux points de vue de M. Lellouche (*l'Avenir de la guerre*, éd. Mazarine, 1985), de M. de Rose (*Contre la stratégie des Curiaces*, éd. Julliard, 1983) et du général Copel (*Vaincre la guerre*, éd. Lieu commun, 1984), ainsi qu'à l'ouvrage de l'auteur, *la Puce, les Hommes et la Bombe*, avec M. Pascal Boniface, éd. Hachette, 1986).



Suggestion

(...) M. Gorbatchev propose de réduire les armements conventionnels *de l'Atlantique à l'Oural : suggérons* donc d'unifier à un an, dans tous ces pays, la durée du service militaire. Les jeunes Soviétiques y seraient certainement sensibles...

J.-M. DELESTTREZ.
(Paris.)

Un visage de la guerre

(...) Cherchons à lutter contre le terrorisme, mais ne nous en étonnons *surtout pas. C'est son absence qui* serait incompréhensible. Le terrorisme est un visage de la guerre et c'est à la guerre qu'il faut faire la guerre. Révolution entre toutes, à laquelle nous nous préparons bien mal. Entre guerre et terrorisme il y a *différence d'échelle* (la guerre l'emportant haut la main en efficacité dans l'horrible), mais non de nature ni de scandale ni de victimes. Les actes les plus terroristes de ces dernières années sont à chercher du côté des Etats. La guerre, c'est du terrorisme à l'échelle d'un peuple et le terrorisme individuel n'est qu'un détournement insolent de la violence d'Etat quand il n'en est pas l'une des sournoises méthodes. *Tuez la* guerre, et le terrorisme mourra peut-être, mais pas avant.

DOMINIQUE HALEVY.
(Yaoundé.)

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
570 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
SA
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

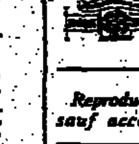
	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.





Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

LA FIN DU SOMMET DES PAYS INDUSTRIALISÉS A TOKYO

La plupart des chefs de délégation ont terminé leur séjour à Tokyo en donnant, mardi après-midi, une conférence de presse. M. Mitterrand, accompagné de M. Chirac, l'a fait à 17 heures (10 heures heure de Paris). Auparavant, les deux hommes avaient rencontré le président Reagan à la résidence de l'ambassadeur américain au Japon, l'ancien sénateur Mike Mansfield. Un très strict protocole a présidé à cette rencontre : le président français, accompagné de son « sherpa » Jacques Attali, est arrivé le premier à la résidence, à bord d'une longue Cadillac. Le chef du gouvernement venait juste derrière dans une voiture de même marque, mais un peu plus petite.

Les deux chefs d'Etat ont ensuite posé ensemble pour les photographes devant la résidence, avant d'être rejoints par M. Chirac. Aux journalistes qui lui demandaient s'il était toujours irrité par le refus français de laisser les avions américains survoler la France sur le chemin de la Libye, M. Reagan a répondu : *« Voilà une question dépourvue de tact. »*

A l'intérieur du salon de l'ambassadeur, les places étaient disposées selon une savante hiérarchie : M. Mitterrand, dans un fauteuil jaune, était assis à la droite du chef de la Maison Blanche, qu'il revoyait pour la première fois depuis leur difficile tête-à-tête du sommet industrialisé de Bonn, le 3 mai 1985, au cours duquel la conversation avait achoppé sur le sujet de la « guerre des étoiles ».

A droite du président français, M. Chirac, puis, sur un même canapé, le ministre français des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, M. Attali et Mme Michèle Gendreau-Massaloux, porte-parole de l'Elysée, et Elisabeth Guigou, conseiller du président pour les affaires économiques internationales. Plus loin, M. François Bujon de l'Estang, conseiller diplomatique du premier ministre.

Côté américain, le secrétaire d'Etat George Shultz était assis à la gauche de M. Reagan, sur le même canapé que le secrétaire au Trésor, M. James Baker, et le secrétaire général de la Maison Blanche, M. Donald Regan.

Dans la soirée de mardi, toutes les délégations se sont rendues au palais impérial, où l'empereur avait organisé un banquet en leur honneur. MM. Mitterrand et Chirac devaient quitter Tokyo pour Paris – où le traditionnel conseil des ministres a été reporté du matin de mercredi à l'après-midi – à bord de deux appareils différents mercredi matin.

Dès mardi matin, la *Pravda* a consacré son éditorial à critiquer les travaux de Tokyo. *« La déclaration de Tokyo »*, dont *« le but est sordide »*, reflète, *« au-delà d'une phraséologie fumeuse, la volonté d'utiliser l'antisoviétisme et le néoglobalisme pour dissimuler les vives oppositions qui se manifestent au sein du camp impérialiste »*, souligne la *Pravda*.

Elle *« ne permet pas de savoir quelle est l'attitude* [de ces pays] *face à l'objectif défini par l'Union soviétique, qui est d'éliminer les armes nucléaires d'ici à l'an 2000 (...)*.

La *Pravda* juge que les Etats-Unis souhaitent avant tout *« mettre au pas leurs alliés par des moyens politiques, si ce n'est pas possible par des moyens économiques »*. Ainsi, *« ce sommet économique prend une claire coloration politique (...) et est transformé en une machinerie fixant la stratégie globale de l'Occident (...). Prenant prétexte des efforts de la lutte contre le terrorisme, Washington tente de rendre ses partenaires complices de ses actes de banditisme, de sa pression sur les pays récemment libérés, de sa politique visant à exporter la contre-révolution »*, ajoute le quotidien.

LES DÉCLARATIONS DES SEPT

TERRORISME

De nouvelles mesures qui s'appliquent « en particulier à l'encontre de la Libye »

Tokyo (*Reuter*). – Voici le texte officieux de la déclaration approuvée, lundi 5 mai (nos dernières éditions datées 6 mai), par les participants au sommet de Tokyo relative au terrorisme international :

« 1) Nous, les chefs d'Etat et de gouvernement des sept principales démocraties et les représentants de la Communauté européenne réunis à Tokyo, réaffirmons avec force notre condamnation du terrorisme international sous toutes ses formes, de ses complices et de ceux, y compris les gouvernements, qui le commanditent ou le soutiennent.

» Nous exprimons notre horreur face à l'augmentation du niveau de ce terrorisme depuis notre dernière rencontre, et en particulier du recours, flagrant et cynique, qui y est fait en tant qu'instrument de politique gouvernementale. Le terrorisme n'a aucune justification. Il se développe uniquement par le biais de moyens méprisables, qui ignorent les valeurs de la vie humaine, de la liberté et de la dignité. Il doit être combattu sans relâche et sans compromission.

» 2) Reconnaissant que le combat sans relâche contre le terrorisme est une tâche que la Communauté internationale, dans son ensemble, se doit d'entreprendre, nous nous engageons à déployer un maximum d'efforts dans la lutte contre cette plaie.

» Le terrorisme doit être combattu avec efficacité par une action résolue, tenace, discrète et patiente, combinant des mesures nationales et une coopération internationale.

» Par conséquent, nous exhortons toutes les nations partageant nos vues à collaborer avec nous, notamment dans des forums internationaux tels que l'Organisation des Nations unies, l'Organisation internationale de l'aviation civile et l'Organisation maritime internationale, mettant à profit leur expertise afin d'améliorer et d'étendre les contre-mesures contre le terrorisme et contre ceux qui le commanditent ou le soutiennent.

» 3) Nous, les chefs d'Etat et de gouvernement, convenons d'intensifier l'échange d'informations dans les forums appropriés sur les menaces ou menaces potentielles découlant d'activités terroristes et de ceux qui les commanditent ou les soutiennent, ainsi que sur les moyens de les prévenir.

» 4) Nous prescrivons les mesures suivantes, qui sont ouvertes à tout gouvernement concerné, en vue de priver les terroristes internationaux de l'occasion et des moyens de mettre à exécution leurs plans et objectifs, d'identifier et de décourager leurs auteurs.

» Nous avons décidé d'apliquer ces mesures, dans le cadre du droit international et de nos propres juridictions, à l'encontre de tout Etat qui est à l'évidence impliqué dans le terrorisme international, soit en le commanditant soit en le soutenant, et, en particulier, à l'encontre de la Libye, jusqu'à ce que l'Etat concerné renonce à sa complicité avec le terrorisme ou au soutien envers lui.

» Ces mesures sont :

» – Refus d'exporter des armes à destination d'Etats qui commanditent ou soutiennent le terrorisme ;

» – Limitations strictes de la taille des missions diplomatiques et consulaires, et autres organismes officiels à l'étranger, d'Etats qui sont impliqués dans de telles activités ;

» – Contrôle des déplacements des membres de ces missions et organismes et, le cas échéant, réduction draconienne, voire fermeture, de ces missions et organismes ;

» – Refus d'autorisation d'entrée à toute personne, y compris au personnel diplomatique, qui a été expulsée ou interdite (de séjour) dans un quelconque de nos Etats pour avoir été soupçonnée d'être impliquée dans le terrorisme international, ou qui a été condamnée pour terrorisme ;

» – Amélioration des procédures d'extradition en stricte conformité avec les législations nationales en vigueur pour faire juger ceux qui sont responsables de tels actes de terrorisme.

» – Renforcement des dispositions et procédures d'immigration et d'obtention de visa à l'égard des ressortissants des Etats qui commanditent ou soutiennent le terrorisme ;

» – Coopération bilatérale et multilatérale la plus étroite possible entre la police, les organismes chargés de la sécurité et autres autorités concernées, dans la lutte contre le terrorisme.

» – Chacun de nous s'est engagé à œuvrer dans les instances internationales appropriées auxquelles nous appartenons pour faire en sorte que des mesures analogues soient acceptées et appliquées par le plus grand nombre possible de gouvernements.

» – Nous maintiendrons une étroite coopération pour faire avancer les objectifs énumérés dans cette déclaration et examiner des mesures complémentaires. Nous convenons de rendre plus efficace la Déclaration de Bonn de 1978 dans la lutte contre toutes les formes de terrorisme touchant à l'aviation civile. Nous sommes prêts à encourager, tant sur le plan bilatéral que multilatéral, l'adoption de nouvelles mesures par les organisations internationales ou instances compétentes pour combattre le terrorisme international sous toutes ses formes. »

NUCLÉAIRE

« Nous demandons une information complète sur l'accident de Tchernobyl »

Voici le texte de la déclaration sur la sécurité nucléaire adoptée le lundi 5 mai au sommet de Tokyo :

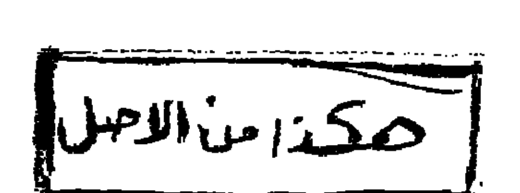
« 1) Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des sept grands pays industrialisés et les représentants de la Communauté européenne, avons discuté des implications de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nous exprimons notre profonde sympathie à ceux qui ont été touchés. Nous demeurons prêts à apporter une aide, en particulier médicale et technique, lorsque la demande en sera faite et dans la forme demandée.

» 2) L'énergie nucléaire est et continuera à être, si elle est convenablement gérée, une source d'énergie de plus en plus largement utilisée. Chaque pays a la responsabilité aux yeux du monde du maintien de la sûreté et de la sécurité. Chaque pays engagé dans un programme de production d'énergie nucléaire assume la pleine responsabilité de la sécurité de la conception, de la construction, du fonctionnement et de l'entretien de ses installations. Nos pays appliquent des normes exigeantes. Chaque pays est en outre responsable de la transmission rapide d'une information détaillée et complète sur les alertes et les accidents nucléaires, en particulier ceux qui sont susceptibles d'avoir des conséquences par-delà les frontières. Chacun de nos pays accepte ces responsabilités, et nous demandons instamment au gouvernement de l'Union soviétique, qui ne l'a pas fait dans le cas de Tchernobyl, de fournir d'urgence une telle information, comme nos pays et d'autres l'ont demandé.

» 3) Nous notons avec satisfaction le désir de l'Union soviétique d'ouvrir des discussions cette semaine avec le directeur général de l'AIEA (1). Nous espérons que ces discussions amèneront l'URSS à participer à l'analyse consécutive à l'accident qui est souhaitée.

» 4) Nous approuvons et nous encourageons le travail de l'AIEA en vue d'améliorer la coopération internationale en ce qui concerne la sécurité des installations nucléaires, le traitement d'accidents nucléaires et de leurs conséquences et l'organisation d'une assistance mutuelle d'urgence. A partir des directives appropriées de l'AIEA, nous invitons instamment à l'établissement, à brève échéance, d'une convention internationale obligeant les parties à rendre compte et à échanger des informations en cas d'alerte ou d'accident nucléaire. Cela devrait être fait dans les plus brefs délais. »

(1) Il s'agit de l'Agence internationale de l'énergie atomique, basée à Vienne.







LES DÉCLARATIONS DES SEPT

POLITIQUE « Des rapports plus constructifs entre l'Est et l'Ouest »

Voici les principaux extraits de la déclaration politique adoptée, le lundi 5 mai, au sommet de Tokyo :

« (...) *Dans le monde entier, nous constatons l'attrait puissant de la démocratie et le fait que l'on reconnaît de plus en plus que l'initiative personnelle, la créativité individuelle et la justice sociale sont les sources principales du progrès. Plus que jamais, nous devons tous unir nos énergies dans la recherche d'un monde plus sûr, plus sain, plus civilisé et prospère, libre et pacifique. Nous avons la conviction que l'association étroite du Japon, de l'Amérique du Nord et de l'Europe apportera une contribution importante à cette fin.*

» *Nous réaffirmons notre attachement commun au renforcement de la paix et, dans le cadre de ces efforts, à l'établissement de rapports plus stables et plus constructifs entre l'Est et l'Ouest. Chacun de nous est prêt à engager une coopération dans des domaines d'intérêt commun. Au sein des alliances existantes, chacun de nous est décidé à entretenir une défense forte et crédible, capable de protéger les libertés et de dissuader l'agression, sans pour autant menacer la sécurité des autres. Nous savons que la paix ne peut être sauvegardée simplement par la force militaire. Chacun de nous veut s'attaquer aux divergences entre l'Est et l'Ouest par la voie du dialogue et de la négociation au plus haut niveau.*

» *A cette fin, chacun, de nous est favorable à des réductions équilibrées, importantes et vérifiables des niveaux d'armements, à des mesures renforçant la confiance et réduisant les risques de conflit, et au règlement pacifique des différends. Rappelant que les Etats-Unis et l'Union soviétique sont convenus d'accélérer les travaux de Genève, nous apprécions les efforts de négociation des Etats-Unis et nous invitons l'Union soviétique à négocier également de façon positive. En sus de ces efforts, nous œuvrerons également pour un plus grand respect des droits des personnes dans le monde entier.*

» *Nous proclamons notre conviction que, dans le monde actuel, caractérisé par une interdépendance croissante, nos pays ne peuvent pas jouir d'une stabilité et d'une prospérité durables s'il n'y a pas de stabilité et de prospérité dans le monde en développement ou s'il n'existe pas de coopération entre nous pour atteindre ces objectifs. Nous nous engageons donc à nouveau à lutter contre la faim, la maladie et la pauvreté. (...)*

» *Nous nous devons de transmettre aux générations futures un environnement sain et une culture riche à la fois de valeurs spirituelles et matérielles. Nous sommes résolus à poursuivre une action internationale efficace pour lutter contre la toxicomanie. Nous affirmons notre volonté de travailler ensemble dans un monde qui respecte l'être humain dans la diversité de ses talents, de ses croyances, de ses cultures et de ses traditions. (...)* »

(Lire la déclaration économique page 36.)

Les Japonais ont surtout cherché à limiter les dégâts

De notre correspondant

Tokyo. — Ce sommet aura été éprouvant pour les Japonais. Ni sur le plan diplomatique ni sur le plan économique ils n'ont réussi à faire prévaloir leurs vues, et ils ont donc surtout cherché à limiter les dégâts. « *Le gouvernement japonais a dû se rendre à l'évidence que la politique internationale est plus complexe qu'il ne se l'imaginait et que les choses ne progressent pas comme il l'aurait souhaité* », écrit, ce mardi, le quotidien économique *Nihon Keizai*. « *Pays hôte du sommet, le Japon a été kidnappé par ses partenaires* » titre le *Mainichi*.

Les Japonais ont été contraints sous la pression de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'adhérer à la décision de mentionner dans le communiqué sur le terrorisme le nom de la Libye, ce qu'ils voulaient éviter afin de préserver leurs intérêts au Proche-Orient. Au ministère des affaires étrangères, on ne cache pas une certaine inquiétude quant aux conséquences d'une telle prise de position. D'âpres discussions ont eu lieu au moment de la rédaction du communiqué, lundi après-midi, qui ont retardé sa publication, en raison notamment de la résistance japonaise. M. Abe, ministre des affaires étrangères, s'est empressé après la publication de ce texte de déclarer que la diplomatie japonaise à l'égard des pays arabes n'en serait pas pour autant modifiée.

Le Japon, il est vrai, ne se sent pas directement concerné par les problèmes du terrorisme. Depuis une dizaine d'années, les actions terroristes provoquant des morts ont pratiquement cessé sur l'archipel. Même lorsque sévissait l'Armée rouge, le groupe terroriste le plus radical, le Japon avait essayé de ne pas se laisser entraîner dans le mécanisme des réactions automatiques. Il insiste aujourd'hui sur la nécessité de maintenir la lutte contre le terrorisme dans le cadre du système légal de chaque pays. « *Avec la décision de mentionner la Libye dans le communiqué, on a l'impression qu'il n'y a plus que la théorie de la force et de la confrontation pour lutter contre le terrorisme* », écrit *Nihon Keizai*, qui évoque la possibilité de représailles de la part des terroristes visés à l'encontre du Japon.

Sur le plan économique, le Japon a sans doute évité que ne soit abordée de front la question de son déficit commercial ; mais il a dû faire marche arrière tant sur le problème de l'appréciation du yen que sur celui de la stabilisation des monnaies. Il a cependant insisté pour que figure parmi les indicateurs d'un système d'intervention concertée, l'indice du déficit budgétaire, seule façon pour les japonais d'avoir un moyen d'action sur les Etats-Unis.

Si les Japonais avaient pu espérer que le sommet marquerait une stabilisation de leur monnaie, ils se sont lourdement trompés : les marchés des changes aux Etats-Unis et en Europe ont enregistré une nouvelle hausse du yen.

En termes de politique intérieure, le sommet sera le prélude à une périoe difficile pour le gouvernement Nakasone qui doit s'attendre à faire face à une opposition redoublée au sein du parti majoritaire. La seule chose qui peut consoler M. Nakasone c'est que ses deux rivaux et éventuels successeurs, M. Abe, ministre des affaires étrangères et M. Takeshita, ministre des finances, n'ont ni l'un ni l'autre, obtenu ce qu'ils attendaient de cette rencontre au sommet.

PHILIPPE PONS.

Amorce d'une discipline collective dans la conduite des politiques économiques occidentales

De notre envoyé spécial

Tokyo. — Les sept principaux pays industrialisés, satisfaits des résultats de la politique concertée de baisse du dollar conduite depuis le 22 septembre 1985, ont décidé de renforcer leur coopération économique et monétaire. C'est là assurément, s'agissant de la partie économique des conversations, le point fort, et même le seul point fort, du sommet économique qui vient de s'achever à Tokyo.

Le principal objectif des Sept demeure la réduction de l'instabilité monétaire. Pour l'atteindre, ils viennent de se donner des moyens accrus. Du même coup, ils ont résolu le problème politique que posaient avec insistance l'Italie et le Canada. L'une et l'autre, qui participent aux sommets économiques, étaient exclus du groupe des Cinq *(voir encadré ci-dessous)*.

L'Italie et le Canada voulaient être associés aux travaux de ce club très fermé. Ils ont au moins partiellement obtenu satisfaction. En revanche, les Etats-Unis se sont catégoriquement opposés à ce que la Commission européenne, qui en avait fait la demande, participe au nouveau mécanisme de concertation — un groupe rassemblant les ministres des finances des Sept — qui a été mis en place. M. Mitterrand ainsi que M. Luebbers, premier ministre des Pays-Bas, qui est président en exercice du conseil européen, ont regretté cette exclusion.

Examen continu

Quel chemin parcouru depuis que, au sommet de Versailles, en 1982, les Français ont fait admettre du bout des lèvres à un partenaire américain ultra-sceptique la nécessité d'une action collective des pays industrialisés pour stabiliser les taux de change et ramener les taux d'intérêt à un niveau qui ne handicape plus la croissance de l'activité économique ! C'est dans le communiqué publié à Versailles que le groupe des Cinq s'est vu confier pour la première fois une fonction de surveillance du marché, et par là même un statut semi-officiel. Le « G 5 » a accédé à la notoriété avec l'accord conclu en septembre 1985 à New-York à l'hôtel Plaza, accord qui consacrait le changement radical de l'attitude américaine et inaugurait une période d'intervention concertée sur les marchés, afin de faire baisser le dollar.

Le nouveau dispositif — dont il est évidemment impossible de prédire s'il se traduira dans la réalité par une concertation plus resserrée — a pour objet l'amélioration de la surveillance des économies occidentales. La principale innovation consiste en un examen continu de l'évolution de la conjoncture par rapport aux prévisions concernant un certain nombre d'indicateurs économiques : le taux de croissance du PNB, le taux d'inflation, le chômage, le déficit budgétaire, la balance commerciale et celle des paiements courants, la réduction d'accroissement de la masse monétaire, les réserves de change. La surveillance multilatérale ainsi organisée devrait permettre de vérifier, d'une part, si les taux de change reflètent correctement la situation économique... des différents pays, d'autre part, si les différents indicateurs évoluent conformément aux prévisions.

Que se passera-t-il si des anomalies sont constatées ? Le dispositif se veut non contraignant et exempt de tout automatisme. Cependant, les Sept prévoient que des mesures de correction seront adoptées chaque fois que l'on constatera des écarts importants par rapport aux objectifs souhaités. On verra à l'épreuve l'usage qui en sera fait, mais on trouve là, au moins en théorie, l'amorce d'une discipline collective dans la conduite des politiques économiques occidentales.

Du côté français, on fait valoir qu'un tel système de gestion fondé sur l'observation continue d'indicateurs reflétant les différents aspects de la politique économique inclut implicitement la définition, pour chacune des monnaies, de « *zones de référence* » — comme le préconisait déjà à Versailles M. Delors, alors ministre des finances. Les zones de référence (des taux de change), considérées comme raisonnables parce que reflétant les rapports de force existant entre les différentes économies, n'ont certainement pas à être publiées. Mais comment analyser l'évolution des changes par rapport aux autres indicateurs si on n'a pas au préalable une idée commune des places respectives que devraient occuper les monnaies ?

Comment cette surveillance renforcée sera-t-elle assurée ? Un nouveau groupe de travail à sept, rassemblant les ministres des finances des pays participant au sommet et incluant donc l'Italie et le Canada, a été institué. L'idée est qu'il se réunisse deux fois par an, au printemps avant le sommet et à l'automne, par exemple en marge de l'assemblée du Fonds monétaire international, pour procéder à des consultations sur la situation économique et monétaire. Pour expliquer leur refus de voir la commission participer à cette nouvelle instance, les Etats-Unis ont fait valoir qu'elle n'avait pas de compétences monétaires et surtout, que si elle y était présente, le rapport de force dans le nouveau groupe deviendrait anormalement favorable aux Européens (cinq contre trois au lieu de quatre contre trois).

Le groupe à sept complète le groupe à cinq, mais ne s'y substitue pas, commente-t-on du côté français. Dès lundi, M. Becker avait précisé que, dans son esprit, la création de « G 7 » ne signifiait évidemment pas la disparition du « G 5 », auquel tous les participants sont très attachés. Le « G 5 » demeure chargé d'une « *surveillance spéciale* », explique-t-on encore. C'est à lui que reviendra la gestion du nouveau dispositif, qu'un haut fonctionnaire français définissait comme une amorce, certes encore très timide, d'un SME (Système monétaire européen) qui s'appliquerait à l'ensemble des pays industrialisés.

Il reste à voir si les orientations qui viennent d'être prises modifieront, et dans quels sens, le fonctionnement du « G 5 ». Il a été entendu que les Italiens et les Canadiens seraient associés à ses travaux chaque fois que seraient examinées des décisions ayant trait à la gestion et à l'amélioration du système monétaire international. Si l'on s'en tient au texte, cela signifie que les ministres des finances de ces deux pays auraient participé, le 22 septembre à New-York, à la réunion capitale qui s'est tenue à l'hôtel Plaza.

Certains se demandent si un tel élargissement ne va pas nuire à la confidentialité indispensable des travaux de ce groupe et évoquent déjà comme une éventualité redoutable, mais possible, l'apparition, bien sûr informelle, d'un sous-groupe, où, seuls les Etats-Unis, le Japon et la RFA tireraient les ficelles...

Baisse des taux d'intérêt

Comment le système ainsi reformé par les Sept pour renforcer leur coopération peut-il se concrétiser dans un proche avenir ? Lundi soir, les ministres des finances ont longuement parlé des taux d'intérêt. Tous semblent favorables à une baisse concertée. L'impression générale est que le déclenchement de l'opération devrait partir de l'Europe et que, par ailleurs, la France, compte tenu du niveau élevé de ses taux réels, a des responsabilités premières en la matière. La question qui n'a pas été tranchée est de savoir si les Etats-Unis pourront suivre, sans pour autant favoriser une nouvelle chute du dollar qu'apparemment tout le monde souhaite éviter. « *Les Américains eux-mêmes s'interrogent* », commentait un des participants.

Quant à l'évolution souhaitable des taux de change, les ministres des finances sont divisés. Certains (le ministre américain) estiment que le mouvement d'appréciation du yen par rapport au dollar n'est pas terminé et qu'il n'y a pas lieu de l'entraver. D'autres, plus nombreux, constatent qu'on a parcouru un chemin considérable en six mois, qu'une nouvelle baisse du dollar pourrait comporter des risques et qu'il est donc souhaitable de stabiliser les marchés. C'est le point de vue en particulier de la RFA, de la France, et de M. Volcker, le président de la Banque fédérale de réserve.

Les tensions commerciales et agricoles euro-américaines ont fait surface sans pour autant que le débat ne s'envenime. Les Américains, appuyés par les Japonais, comme par devoir, ont demandé à plusieurs reprises que le communiqué indique une date pour le lancement du nouveau cycle des négociations commerciales multilatérales (NMC). Les Français n'ont apparemment pas éprouvé de difficultés pour qu'on s'en tienne à ce qui avait été indiqué lors de la récente réunion ministérielle de l'OCDE : les Sept indiquent qu'ils souhaitent que le nouveau cycle puisse bientôt commencer, mais observent qu'il revient à la session ministérielle du GATT, convoquée pour la seconde quinzaine de septembre à Punta Del Este, en Uruguay, de prendre les décisions concernant le lancement des NCM.

S'agissant de l'agriculture, les Etats-Unis et le Canada ont essayé de profiter de l'occasion pour obtenir un texte favorable à leurs thèses. Ils ont proposé la création d'un groupe de travail chargé d'examiner comment démanteler les subventions accordées pour exporter des produits agricoles. Les Français, peu soutenus par leurs partenaires de la Communauté, se sont opposés à cette formule, qui revenait à remettre en cause de manière déséquilibrée les mécanismes de la politique agricole commune. Le communiqué, qui souligne la gravité des problèmes que pose la surproduction agricole généralisée, fait référence, de façon plus neutre, à la nécessité de réfléchir sur le problème des subventions. Il vise donc aussi bien celles qui sont accordées par les Etats-Unis à leurs agriculteurs, que les mécanismes de soutien du marché commun agricole.

PHILIPPE LEMAITRE.

Une déclaration du président de la Banque mondiale

« LES « SEPT » N'ONT PAS TENU LEURS PROMESSES COMMERCIALES », affirme M. Clausen.

Au moment où les pays industriels se félicitent à Tokyo d'une conjoncture qu'ils estiment globalement positive, le président de la Banque mondiale et les pays en développement rappellent quelques vérités moins encourageantes. Dans un discours prononcé à Washington le 5 mai devant une association d'hommes d'affaires, le président sortant de la BIRD, M. Alden Clausen, a reproché aux Sept de ne pas respecter leurs promesses d'un commerce international plus ouvert. En dépit de leurs engagements à mettre un terme au protectionnisme, les puissances industrielles n'ont pas empêché que « l'érosion continuelle du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) menace d'éliminer les derniers vestiges d'un ordre du commerce international ». Lors d'une conférence sur le tiers-monde, le secrétaire général du Commonwealth, M. Shridath Ramphal, a pour sa part rappelé que les pays en développement étaient confrontés à une « *période de défis cruels* » en dépit de l'amélioration de la situation des pays industriels. Dette, chute du pétrole, faibles cours des matières premières, autant d'incertitudes pesant lourdement sur l'avenir du tiers-monde.

De cinq à sept

« *Les politiques monétaires sont choses trop sérieuses pour être confiées aux seules réactions, souvent passionnelles, des marchés des changes.* » Ce constat ironique d'un banquier se trouvé illustré par les discussions du sommet du Tokyo autour de l'éventualité de l'élargissement d'un club sans existence formelle, mais dont l'importance n'a cessé de croître depuis plus de dix ans, le groupe des Cinq qui réunit les responsables monétaires des Etats-Unis, du Japon, de la Grande-Bretagne, de la France et de la RFA.

Tout a commencé en mars 1973 avec l'abandon du système des parités fixes et l'avènement de taux de change flottants. Avec de nouvelles règles du jeu monétaires apparaissait le besoin d'une concertation minimale et des plus discrètes, pour ne pas dire secrètes, entre les pays dont les monnaies pesaient le plus lourd. Cette réalité devait être concrétisée le 1er janvier 1981 par le nouveau calcul des droits de tirage spéciaux (DTS), cette unité de compte utilisée par le Fonds monétaire international pour évaluer ses opérations : le panier de seize monnaies était alors abandonné au profit du dollar, du mark, du yen, du franc français et de la livre sterling. Une référence qui sert d'argument à ceux qui plaident contre l'élargissement du « G 5 » au Canada, à l'Italie, voire à la CEE. Justification *a posteriori* d'un forum dont l'efficacité implique le secret et par là même la limitation stricte du nombre des participants ?

L'évolution des dernières années ne permet guère d'apporter une réponse définitive.

Les réunions en « G5 » des ministres des finances, des gouverneurs des banques centrales ne sont sorties de l'anonymat que lors du sommet de Versailles en juin 1982. L'annexe du communiqué final consacré aux problèmes monétaires faisait alors allusion à la nécessité de renforcer la coopération avec le FMI pour assurer une meilleure surveillance en tenant compte des cinq monnaies entrant dans le calcul des DTS.. Cet engagement était rappelé dans le premier communiqué officiel publié par le groupe le 17 janvier 1985. Mais c'est le 22 septembre 1985 que son existence et son efficacité ont été ouvertement dévoilées. Dans une déclaration solennelle et jusqu'à présent unique, les Cinq annonçaient à New-York leur volonté d'assurer une baisse concertée et ordonnée du dollar. Cette décision fut couronnée de succès, mais la publicité eut, selon un observateur européen, un effet « déstabilisant » : de « *groupe de réflexion de l'ombre* », le G 5 devenait ouvertement centre de décision en matière de politique monétaire.

Le groupe des Dix

Sa réunion, à Londres, le 17 janvier dernier n'a donné lieu à aucun communiqué. Mais des pays ont vite trouvé inadmissible d'être exclus de cette « non-instance » : l'Italie, soutenue un temps par la France, le Canada, disposant de l'appui américain, et aujourd'hui la CEE dont les compétences sont illustrées par l'existence même du système monétaire européen (SME).

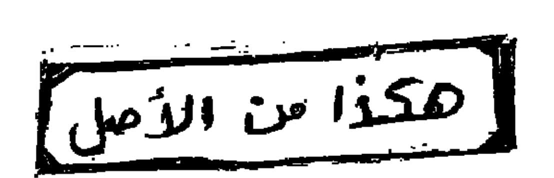
Les avocats de Rome et d'Ottawa ont-ils eu une réaction trop politique ? Certains l'affirment qui, tout en comprenant l'attitude des Italiens et des Canadiens, estiment qu'un élargissement du « G 5 » à un éventuel « G 7 », voire un « G 8 » si la demande communautaire était un jour prise en compte, constituerait une menace de dilution majeure pour le groupe. Celui-ci n'ayant rien d'institutionnel, comment écarter le risque de voir les principaux acteurs monétaires du moment reprendre les traditions des déjeuners, dîners ou discrets appels téléphoniques pour élaborer une stratégie à trois — tous les regards se tournent vers les Etats-Unis, le Japon et la RFA — ou quatre, voire à deux ? Il n'est pas certain que l'efficacité d'une concertation internationale y trouverait son compte.

D'autant qu'il existe d'autres enceintes à ne pas sous-estimer, rappellent les plus chauds partisans du statu quo. Le groupe des Dix en est une, même si son rôle a pâti de l'importance grandissante du « G 5 ». Il s'agissait à l'origine des dix principaux pays industriels liés par l'accord général d'emprunt (AGE), qui, en 1962, ont créé un pool de crédits mis à la disposition du FMI au cas où les ressources ordinaires du Fonds ne lui permettraient pas de prévenir ou de faire face à un risque de perturbation majeure du système monétaire international. Parfaitement institutionalisé, contrairement au « G 5 », puisqu'il est doté d'un président élu et d'un secrétariat, le groupe des Dix (1) a pesé d'un poids majeur dans les décisions monétaires de la période 1963-1973. Depuis lors, il continue d'influencer la conjoncture internationale en arrêtant la position des pays industriels à la veille des réunions du comité intérimaire et de l'assemblée annuelle du FMI, mais surtout au travers des réunions mensuelles des gouverneurs de Banques centrales à Bâle.

Ceux qui estiment qu'on ne multipliera jamais assez les instances de concertation dans l'espoir de voir la coopération mondiale l'emporter sur les intérêts nationaux se félicitent de voir plusieurs cercles coexister ou se recouper.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(1) Les Dix sont en fait onze depuis l'entrée de la Suisse en avril 1984, qui s'est jointe à la Belgique, au Canada, aux Etats-Unis, à la France, à la Grande-Bretagne, à l'Italie, au Japon, aux Pays-Bas, à la RFA et à la Suède.



DES PAYS INDUSTRIALISÉS

La cohabitation examinée à la loupe

De notre envoyé spécial

Tokyo. – *« La concertation entre le président de la République et le premier ministre ? Elle a été préparatoire, et elle reste permanente. De toute façon, sur tous les grands sujets évoqués jusqu'à présent, notamment ceux qui ont fait l'objet de déclarations publiques aujourd'hui, MM. Mitterrand et Chirac partagent les mêmes orientations. Alors... »*

Ainsi le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a-t-il implicitement et clairement démenti lundi soir 5 mai, à Tokyo, les rumeurs qui voulaient que ce premier grand exercice de cohabitation au sommet ne soit pas aussi facile et fructueux qu'on voulait bien le dire tant à l'Elysée qu'à Matignon avant la rencontre des Sept.

Il est vrai que le nouveau titulaire du Quai d'Orsay sait de quoi il parle : de cette concertation entre le président et le premier ministre, il aura été, d'un bout à l'autre du sommet, la cheville ouvrière. Sans doute la préparation de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés avait-elle donné lieu à de très fréquentes consultations – devenues quotidiennes à l'approche de l'ouverture de la rencontre – entre l'Elysée et Matignon, et plus précisément entre MM. Jacques Attali, « sherpa » de M. Mitterrand, et François Bujon de l'Estang, conseiller diplomatique de M. Chirac. Mais, sur place, c'est principalement à M. Raimond qu'est revenue la mission d'assurer la coordination entre un président qu'il accompagnait dans son avion et un premier ministre qui ne devait arriver à Tokyo que près de vingt-quatre heures plus tard. Le ministre des affaires étrangères était d'autant plus qualifié pour le faire que sa nomination au Quai d'Orsay a notoirement reçu l'aval de M. Mitterrand, qui l'avait d'ailleurs lui-même envoyé représenter la France à Moscou.

Un lapsus...

C'est M. Raimond qui a tenu M. Chirac au courant du début des travaux de Tokyo, y compris le dîner de dimanche, à la demande de M. Mitterrand, précise-t-on dans l'entourage présidentiel. C'est M. Raimond encore qui est allé, lundi en début d'après-midi, chercher M. Chirac à son hôtel – puisque le premier ministre ne loge pas, lui, contrairement au chef de l'État, à la résidence de France. Un hôtel où sont hébergés l'ensemble des délégations et où, son avion de ligne régulière étant arrivé en avance, le maire de Paris a dû attendre une demi-heure dans une relative solitude (ce qui a suffi pour que certains y voient, contre toute vraisemblance, un petit affront délibéré). C'est M. Raimond enfin qui s'est assuré que M. Chirac approuvait formellement les textes des trois déclarations tels qu'ils avaient été modifiés lors des délibérations de la matinée. Le premier ministre devait donner son accord immédiatement.

Depuis qu'ils ont fait leur jonction à Tokyo, le président français et « son » chef de gouvernement sont évidemment épiés avec une attention toute particulière, afin de déceler entre les deux hommes la moindre discordance, la plus petite trace de fâcherie. Du moins dans la presse française car, vues de loin, les controverses sur la cohabitation semblent bien « microcosmiques », comme dirait son contempteur, M. Barre. Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, dégradant involontairement l'un et l'autre d'un galon, a même parlé, au cours de ses rencontres avec les journalistes américains, en un lapsus qui a fait beaucoup jaser, du *« premier ministre Mitterrand »* et du *« ministre des affaires étrangères Chirac »*.

Des indiscrétions japonaises sur les propos qu'aurait tenus M. Chirac à M. Nakasone, lundi après-midi au cours de leur entretien, sont venues alimenter, au soulagement des observateurs qui commençaient à trouver lassante cette entente trop courtoise, à défaut d'être cordiale, la petite chronique des « couacs » de la cohabitation. Le premier ministre français aurait notamment dit à son collègue japonais, en réponse à une question sur sa future politique économique, que pour faire face au très haut niveau de chômage, son gouvernement allait devoir prendre *« des mesures contraires à ce que l'on a fait ces cinq dernières années »*. Ce qui ne constitue, à première vue, ni une information explosive ni une offense au chef de l'État...

Il est vrai que, interrogé sur cette fameuse cohabitation, M. Chirac aurait ajouté, selon la presse japonaise, que chacun en la circonstance *« avait des droits et des devoirs bien définis »* et que *« le président ayant perdu la majorité, il ne lui restait que la Constitution »*. Il n'en a pas fallu davantage à un haut fonctionnaire nippon pour parler des *« propos acides de M. Chirac à l'égard de M. Mitterrand... »*.

Dans l'entourage du premier ministre, on s'est aussitôt employé à démentir cette rumeur et à souligner au contraire combien le sommet de Tokyo avait été et resterait l'exemple d'une cohabitation réussie. Les collaborateurs du président, de leur côté, se refusaient à tout commentaire mais semblaient surpris qu'une aussi mince affaire puisse donner lieu à de telles interprétations. D'autant plus que M. Chirac a siégé, ce mardi, aux côtés du chef de l'État, tant pour la séance plénière que lors de la rencontre avec le président Reagan, en début d'après-midi, et pour les autres entretiens, tout comme il l'avait fait lors du dîner japonais typique de lundi.

La course aux rumeurs

Mais il en aurait sans doute fallu davantage pour mettre un terme aux spéculations et à la course aux rumeurs. On notait ainsi que les deux hommes avaient paru échanger quelques propos aimables avant leur entrevue commune avec le premier ministre canadien, M. Mulroney, mais qu'à l'ouverture de la séance plénière ils semblaient au contraire s'ignorer puisqu'ils étaient restés... cinq secondes silencieux, chacun regardant de son côté...

Le protocole japonais, en tout cas, a constamment distingué entre le chef de l'Etat et le premier ministre, tout en ayant parfaitement admis – après avoir marqué une certaine réticence lorsque ce dernier avait annoncé son intention de faire lui aussi le voyage de Tokyo – que M. Chirac n'était pas un ministre comme les autres. Du côté français, ou plutôt des deux côtés français, on ne semble pas avoir remis en cause cette règle du jeu. Et ce mardi matin, à l'ambassade, le président de la République et le premier ministre ont préparé ensemble la rude journée de clôture qui les attendait, notamment en relisant conjointement le texte de la déclaration finale. Souci de concertation qui n'empêche pas l'Elysée de pousser discrètement son avantage : ce n'est certainement pas un hasard si a été distribuée à la presse, au début de la rencontre, une note soulignant la grande « continuité » de la politique française lors de ces sommets des Sept. En français et en anglais, mais c'était évidemment aux journalistes et à l'opinion de l'Hexagone que cette mise au point implicite s'adressait en priorité.

BERNARD BRIGOULEIX.

LES RETARDS DE M. MITTERRAND

Tokyo. – Le retard de M. Mitterrand pour le début de la première séance de travail du sommet de Tokyo, lundi matin 5 mai, a créé un incident protocolaire. *« C'est arrivé pratiquement à chaque sommet où nous avons été »*, a déclaré avec humour un responsable de la Maison Blanche en se plaignant que le président français ait fait attendre M. Reagan.

Arrivé au pouvoir en janvier 1981, le président américain a la préséance sur M. Mitterrand, et c'est le chef de la Maison Blanche qui a l'honneur d'arriver en dernier aux séances du sommet.

Lundi, M. Mitterrand a achevé avec retard un petit déjeuner avec le chancelier Kohl. Pour respecter le protocole et laisser passer M. Mitterrand, le cortège du président américain a dû s'arrêter un moment, a expliqué le responsable de la Maison Blanche. Comme on lui demandait s'il pensait que M. Mitterrand l'avait fait exprès, il a répondu : *« Je soupçonne que oui. »* – (AFP.)

Les Etats-Unis n'excluent pas de nouvelles opérations contre la Libye

Le président Reagan a menacé ses interlocuteurs à Tokyo de lancer de nouvelles opérations militaires si les représentants des pays industrialisés réunis dans la capitale japonaise se refusaient à faire face au défi du terrorisme. Selon l'agence Associated Press, un document de travail américain remis aux délégations dans la soirée de dimanche indique, en effet, que l'une des raisons pour les participants au sommet de prendre position sur le terrorisme était *« la nécessité de faire quelque chose pour éviter que ces fous d'Américains ne s'occupent de nouveau tout seuls de ce genre d'affaires »*. *« Une autre raison est l'argent. Le coût* [du terrorisme] *pour nos pays se chiffre par milliards : pertes de revenus touristiques, destructions, extorsions de fonds, insécurité accrue, baisse des investissements étrangers, primes d'assurances plus chères, etc. »*

L'accord auquel les sept sont finalement arrivés lundi détournera-t-il les Américains de nouvelles représailles militaires contre la Libye, pays dont la *« complicité »* avec le terrorisme est expressément dénoncée dans la déclaration commune ? Si l'on en croit la chaîne de télévision américaine CBS, les Etats-Unis étudieraient en tout cas, actuellement, l'éventualité d'une nouvelle attaque contre Tripoli au cours de laquelle ils utiliseraient des missiles de croisière de préférence à des bombardiers, comme ce fut le cas le 15 avril. Aucune décision quant à une autre opération militaire n'a été prise, précise CBS : certains membres du gouvernement, tels le secrétaire d'État M. George Shultz, y sont favorables. M. Weinberger, secrétaire à la défense, y serait, en revanche, *« très peu disposé »*.

Un responsable du Pentagone a simplement déclaré : *« L'option militaire n'est pas la bonne dans l'immédiat, alors qu'un nombre croissant de nos alliés reconnaissent la nécessité de mesures diplomatiques, politiques et économiques à l'encontre de la Libye. »* La marine américaine a toutefois reçu l'ordre d'envoyer de nouveaux bâtiments porteurs de missiles de croisière en Méditerranée, dont un sous-marin.

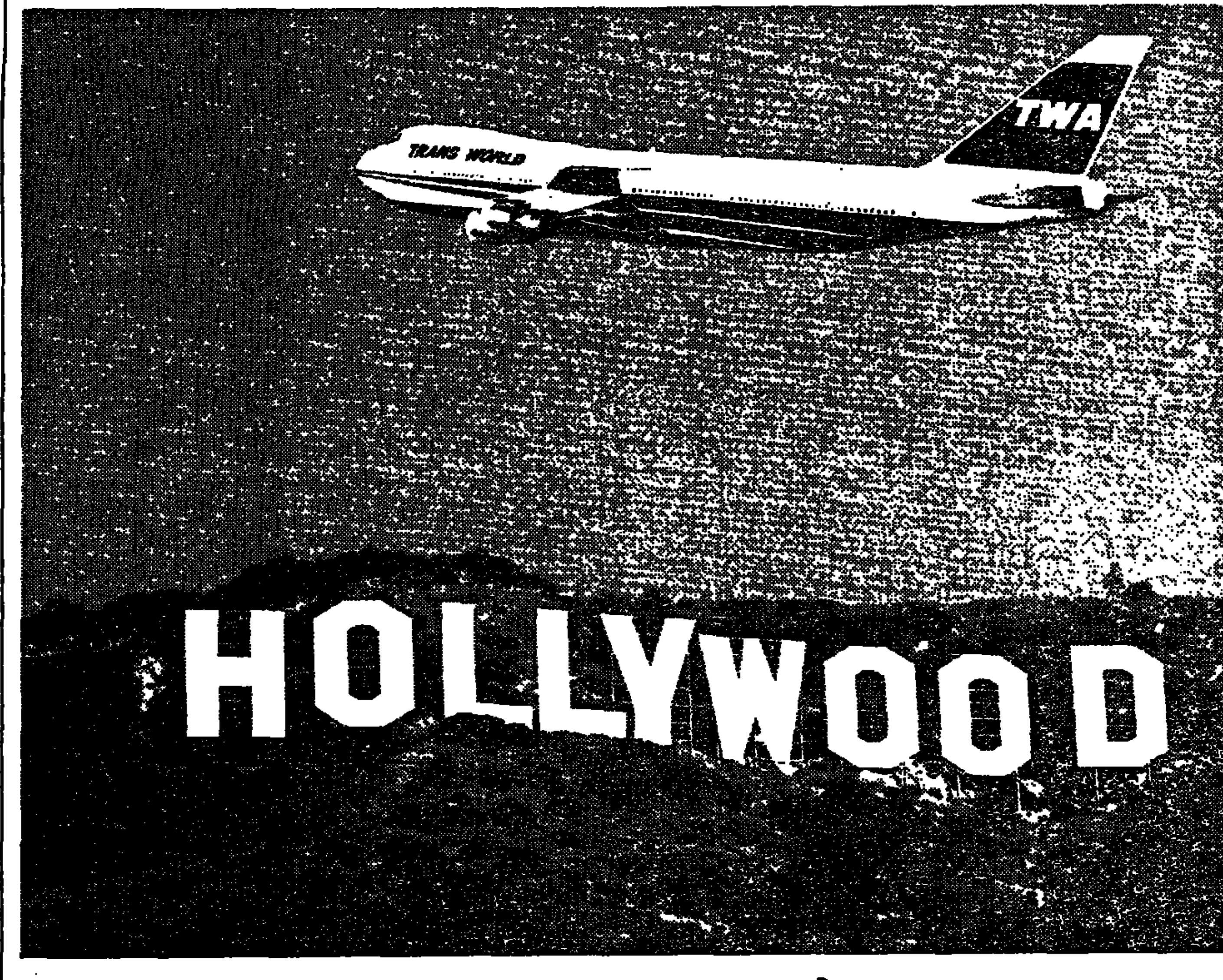
A Tokyo, le porte-parole de la Maison Blanche s'est refusé à commenter ces informations, mais a souligné que la déclaration des Sept envisageait des actions *unilatérales* de la part des pays signataires. *« Cela s'applique certainement à des mesures économiques, aussi bien qu'à des actions militaires, si nécessaire »*, a-t-il déclaré. *« La position des Etats-Unis est bien connue. Si nous savons où les terroristes se trouvent, nous prendrons toute mesure appropriée, y compris une action militaire »*, a-t-il ajouté.

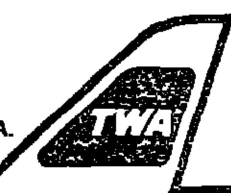
La volonté d'isoler la Libye devrait entraîner le départ, à brève échéance, des sociétés pétrolières américaines encore actives dans ce pays. C'est ce qu'a déclaré, lundi à Tokyo, M. Shultz, qui a dit que ces compagnies *« quitteront le sol libyen très prochainement, qu'elles aient ou non obtenu indemnisation »*. La date limite du 30 juin a été fixée. Onze sociétés américaines (cinq compagnies pétrolières et six de services pétroliers) sont encore présentes en Libye. Leurs avoirs sont estimés à un milliard de dollars. Parmi celles-ci figurent Occidental Petroleum, Conoco, Marathon Oil.

Nouveau signe de la volonté américaine de poursuivre, voire d'élargir, sa croisade contre le terrorisme, le département d'Etat a appelé, lundi, la Syrie à *« se débarrasser »* du groupe dissident palestinien d'Abou Nidal. Le gouvernement syrien *« est déjà tout à fait conscient de notre préoccupation en ce qui concerne son soutien au terrorisme, y compris la présence en Syrie et dans des zones du territoire libanais sous contrôle syrien d'installations et de personnel appartenant à l'organisation d'Abou Nidal. Nous estimons que la Syrie devrait se débarrasser d'Abou Nidal »*, a déclaré un porte-parole. La Maison Blanche a renouvelé cette mise en garde, qui représente une évolution dans la position américaine, Washington s'étant montré jusqu'à présent plus prudent à l'égard de Damas.

Ce durcissement serait consécutif à des informations recueillies par Washington et qui impliqueraient la Syrie dans de récents attentats. L'hebdomadaire *Newsweek* affirme cette semaine que le principal suspect dans l'explosion survenue dans une discothèque à Berlin-Ouest aurait obtenu de la dynamite par l'entremise de la Société d'amitié germano-arabe à Berlin, laquelle est contrôlée par les Syriens. D'autre part, une conversation téléphonique entre Damas et l'ambassade syrienne à Londres, écrit le magazine, aurait été interceptée. Damas y aurait donné l'ordre à sa représentation en Grande-Bretagne d'organiser un attentat à bord d'un avion d'El Al. M. Yitzhak Rabin, ministre israélien de la défense, a repris à son compte cette accusation.

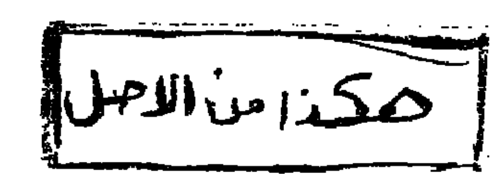
Enfin, le président Reagan a défié mardi le dirigeant palestinien Abou Abbas de lancer des attaques directes contre les Etats-Unis, comme ce dernier avait menacé de le faire, lundi soir dans une interview à la chaîne de télévision NBC. *« Il n'a qu'à essayer »*, a dit M. Reagan. Abou Abbas est le responsable du détournement du paquebot italien *Achille-Lauro* en octobre dernier. – *(AFP, AP, Reuter.)*











AFRIQUE

Gabon

L'hommage de M. Yasser Arafat à son « frère El Hadj Omar Bongo »

De notre envoyé spécial

Libreville. — Veste militaire et pantalon vert olive, keffieh à carreaux noir et blanc, revolver à la ceinture, souriant, M. Yasser Arafat a remis, lundi 5 mai, au président Bongo un magnifique coffret en nacre, témoignant du savoir-faire des artisans de Jérusalem et plus spécialement de ceux de Bethléem, ainsi qu'un tissu de l'artisanat palestinien. Le président du comité exécutif de l'OLP et *« commandant en chef des forces de la révolution palestinienne »* a remercié son *« frère El Hadj Omar Bongo »* (1) de son accueil, et les deux hommes ont ensuite signé le communiqué conjoint stipulant que les deux délégations ont *« admis le principe de l'établissement de relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs »*.

M. Arafat, qui venait de Bamako et de Lagos, est resté trois jour au Gabon, avant de partir pour Bangui et Brazzaville dans le cadre d'une tournée africaine. Enthousiasmé par l'atmosphère *« chaleureuse »* de Libreville, il s'est déclaré d'accord pour le jumelage de la capitale gabonaise avec... Jérusalem. Du côté gabonais, on laissait entendre peu après que cette question était quelque peu prématurée. M. Arafat s'est d'autre part déclaré satisfait de *« l'aide morale et politique »* apportée par le Gabon à l'OLP mais n'a pas répondu à la question de savoir si cette aide était également financière.

Le chef palestinien a ensuite rappelé la position de son organisation concernant les principaux dossiers du Proche-Orient, soulignant les *« liens d'amitié »* qui unissent la Libye et l'OLP, réitérant sa condamnation du raid américain contre Tripoli et Benghasi. Affirmant que les relations entre l'OLP et la Jordanie sont *« normales »*, M. Arafat a indiqué que *« des contacts sont entrepris entre nous et les dirigeants syriens »*.

A propos des accusations selon lesquelles l'OLP serait un mouvement terroriste, M. Arafat s'est insurgé, expliquant que *« la lutte de libération »* des Etats africains contre le colonisateur était aussi, du point de vue de ce dernier, « terroriste ». Mieux *« De Gaulle a été considéré par les nazis comme un terroriste »*. Reste que, *« combattant, militant et fier de l'être »*, M. Arafat ne *« dirige pas un troupeau d'agneaux »*.

LAURENT ZECCHINI.

(1) Le 29 septembre 1973, le président Bongo devait annoncer sa conversion à l'islam, troquant le prénom d'Albert-Bernard pour celui d'Omar.

Tunisie

Troisième remaniement du gouvernement en un mois

Tunis *(AFP)*. — Le président Habib Bourguiba a procédé, lundi 5 mai, à un nouveau remaniement ministériel partiel, le troisième en un mois, touchant les portefeuilles de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale, qui changent de titulaire, tandis que le poste de secrétaire d'Etat à l'intérieur est supprimé.

Le professeur de médecine Amor Chedli — qui avait été nommé la semaine dernière recteur de l'université du nord (Tunis) dans le cadre d'une réforme globale de l'université — théâtre de troubles et de grèves depuis plus d'un an *(le Monde* du 30 avril), — devient ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Son prédécesseur, M. Abdelaziz Ben Dhia, auteur d'un projet de réforme de l'enseignement supérieur contesté par les étudiants, a été nommé, pour sa part, ministre de l'éducation nationale.

Le premier ministre, M. Mohamed Mzali, qui a annoncé ces nominations a l'issue d'un entretien, lundi matin, avec le président Bourguiba, n'a pas mentionné lenom de l'ancien ministre de l'éducation nationale, M. Frej Chedli. Aucune indication n'avait pu être obtenue lundi à Tunis sur ses nouvelles fonctions éventuelles.

MM. Ben Dhia, qui reste au gouvernement, et Chedli, qui vient d'en être exclus, étaient deux des cinq ministres — sur la vingtaine que groupait le gouvernement de M. Mzali formé en avril 1980 — à être resté en fonction au même poste sans interruption depuis six ans.

Ce remaniement partiel touche également le département de l'intérieur, où le poste de secrétaire d'Etat, détenu par M. Ameur Ghedira depuis janvier 1984 a été supprimé.

M. Ghedira *« se consacrera à la charge de la présidence de la municipalité de Monastir »*, ville natale du président Bourguiba, a précisé M. Mzali. Cette suppression de poste laisse l'entière responsabilité du ministère de l'intérieur au général Ben Ali, ministre en titre depuis le 28 avril.

Zimbabwe

VIOLENTES ATTAQUES DU GOUVERNEMENT CONTRE AMNESTY INTERNATIONAL

Harare *(AFP)*. — Le ministre zimbabwéen de l'intérieur, M. Enos Nkala, a lancé, lundi 5 mai, une violente attaque contre Amnesty International, l'accusant de *« recruter des meurtriers »* comme informateurs. Traitant le mouvement de défense des droits de l'homme de *« sale organisation »*, le ministre a indiqué qu'il recevait *« presque quotidiennement »* des lettres de ses membres.

La dernière, a-t-il dit, s'inquiète du sort de deux dirigeants de la ZAPU, MM. Joseph Ncube et Elias Hananda, *« qui ne sont même pas arrêtés »*. *« Il s'agit d'une sorte de campagne contre ce pays, dans un but que je ne connais pas »*, a ajouté M. Nkala.

Selon les informations d'Amnesty International, corroborées par les rapports de plusieurs organisations religieuses locales, la répression contre les populations civiles du Matabeleland a fait plusieurs milliers de victimes. Lundi, M. Nkala s'en est également pris à ces organisations religieuses, qu'il a accusées d'être *« infiltrées »* par Amnesty International. *« J'avertis ces Eglises qui sont utilisées par Amnesty International qu'elles doivent arrêter ça immédiatement avant que je ne m'occupe d'elles »*, a-t-il dit.

ASIE

Inde

TENTATIVE DE MEURTRE CONTRE LE « SERPENT »

New-Delhi. — La police indienne a annoncé, dimanche 4 mai, que certains gardiens de la prison de Tiwar, à New-Delhi, avaient participé à une tentative manquée d'assassinat par empoisonnement du criminel franco-vietnamien Charles Sobhraj, devenu célèbre sous son surnom « le Serpent ».

Les autorités ont ouvert une procédure contre les gardiens, selon l'un des enquêteurs. L'agence indienne d'information rapporte que des responsables de la prison avaient été arrêtés, sans préciser leur nombre.

Selon des sources officielles, cette tentative était destinée à effacer les preuves de la complicité de certains gardiens dans l'évasion du « Serpent » le 16 mars dernier. Sobhraj est recherché par les polices de Thaïlande, Grèce, Singapour, Hong-kong, du Népal et d'Iran pour le meurtre de nombreux touristes. Alors qu'il devait être extradé vers la Thaïlande, il s'était évadé avec six autres prisonniers après avoir drogué les gardiens. Il a été repris trois semaines plus tard. — *(AP.)*

EUROPE

LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL

Le scénario officiel des Soviétiques

Dix jours après l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl, la situation en matière de radioactivité en Ukraine et en Biélorussie *« se stabilise avec une tendance à l'amélioration »*, a déclaré le gouvernement soviétique dans un communiqué publié, lundi 5 mai, par l'agence Tass. Dans ce communiqué, le gouvernement soviétique reconnaît pour la première fois, que la radioactivité s'était étendue au-delà d'une zone de 30 kilomètres autour de la centrale accidentée.

La *Pravda* a, d'autre part, pour la première fois aussi, publié dans son édition de lundi le scénario de la catastrophe. Le quotidien soviétique indique que celle-ci se serait produite dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 avril, confirmant les estimations des experts occidentaux.

Les équipes américaines envoyées à Moscou et à Varsovie pour examiner les effets de l'accident de Tchernobyl estiment pour leur part qu'il n'existe plus aucun risque pour la santé des populations de ces deux villes. Quant à M. Robert Gale, médecin américain spécialiste des greffes de la moëlle osseuse, il a annoncé qu'il avait commencé dimanche à opérer des victimes soviétiques de l'accident.

Par ailleurs, le directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Hans Blix (Suède), s'est rendu lundi à Moscou, avec deux autres responsables de l'Agence (un Soviétique et un Américiain). M. Blix, qui n'envisage pas de se rendre à Tchernobyl, a indiqué qu'il souhaitait discuter avec les autorités soviétiques *« des mesures qui peuvent être prises par l'AIEA pour renforcer la sécurité nucléaire »*, ainsi que *« du problème de l'information »*.

Les informations en provenance de Moscou filtrent en effet peu à peu et la Maison Blanche les a accueillies, mardi, *« avec satisfaction »* tout en appelant l'URSS à en fournir davantage.

Les principaux renseignements à propos de l'accident proviennent en effet toujours des pays occidentaux et ils sont plutôt alarmants. Ainsi, des experts de l'Institut suédois contre la radiocativité indiquent que le dégagement radioactif consécutif à la catastrophe de Tchernobyl *« pourrait être à l'origine de quatre-vingts à quatre-vingt mille cas de cancers dans toute l'Europe dans les quarante-cinq années à venir »*.

En Europe du nord, où la radioactivité a fortement diminué, les autorités maintiennent toujours les mesures de précautions qu'elles avaient recommandées après l'Occident, comme le lavage des fruits et des légumes et la non-consommation d'eau de pluie. Le Danemark qui a suspendu toute les importations alimentaires en provenance des pays de l'Est, redoute maintenant que certains pays ne prennent à son égard des mesures analogues compte-tenu du passage du nuage radioactif au-dessus de la Scandinavie, nous indique notre correspondant à Copenhague, Camille Olsen.

En Grèce, le gouvernement vient d'annoncer une très légère augmentation de la radioactivité dans le pays, due sans doute aux pluies. Mais aucune mesure d'urgence n'a été décidée selon notre correspondant à Athènes.

Autre conséquence de l'accident de Tchernobyl, la demande des pays européens pour les détecteurs de radioactivité israéliens a été multipliée par dix au cours des derniers jours.

La vérité de la « Pravda »

De notre correspondant

Moscou. — La *Pravda* de ce mardi 6 mai publie le premier reportage réalisé sur le terrain par deux de ses envoyés spéciaux *« dans la région de la centrale de Tchernobyl »*. Ce document est, de loin, le compte rendu le plus étoffé diffusé jusqu'ici.

Les envoyés spéciaux racontent ainsi l'accident : *« Une explosion a détruit les structures des constructions du bâtiment abritant le réacteur. Un incendie s'est déclaré. Cela s'est passé dans la nuit... Après l'explosion, le revêtement de la salle des machines a pris feu. Les pompiers ont lutté avec vaillance pour combattre le feu à une hauteur de 30 mètres. Leurs bottes s'enlisaient dans du bitume fondu. La suie et la fumée les empêchaient de respirer. »* L'incendie a ensuite gagné, selon la *Pravda*, le réacteur lui-même, et il y eu alors dégagement de substances radioactives.

La situation est devenue *« extrêmement difficile et compliquée »* car ni l'eau ni aucun produit chimique ne pouvait être utilisé pour éteindre le foyer. L'ordre d'évacuation a été donné. *« Il n'y a pas eu de panique parmi les milliers de personnes qui travaillent à la centrale et qui vivent à proximité, même s'il y a eu quelques individus affolés (...). On a eu besoin de quatre heures seulement pour que les habitants fassent leurs valises et qu'ils soient évacués »*, affirment les envoyés spéciaux. Ceux-ci insistent sur le courage des pompiers et sur l'organisation *« impeccable »* de L'opération. Les personnes déplacées ont été Installées *« dans les régions voisines »* et pourvues, à en croire la *Pravda*, de tout le nécessaire en matière de logements, soins médicaux et autres services. Le secrétaire général du Parti communiste à Moscou, M. Eltsine, avait parlé de quarante-neuf mille évacués, à Hambourg. La *Pravda* indique, de façon plus vague, que vingt-cinq mille personnes vivaient dans la cité abandonnée.

La *Pravda* reconnaît que la situation *« demeure compliquée »*, mais qu'elle est *« contrôlée non seulement à proximité de la centrale elle-même mais aussi dans les régions voisines »* et que le taux de radioactivité s'est réduit. Aucun chiffre n'est fourni à ce sujet.

« Joie maligne »

Les envoyés spéciaux ont parcouru les rues désertes de la localité où étaient logés les ouvriers. *« Le silence de la cité est parfois rompu par le vrombissement d'un moteur : c'est une nouvelle équipe de relève qui arrive à la centrale, les trois réacteurs qui ont été mis en sommeil doivent être contrôlés »*, écrivent-ils.

La *Pravda* reprend le thème de la *« joie maligne »* manifestée, selon elle, après l'accident par *« certaines agences étrangères et de nombreuses radios »*. Ce sujet a déjà été amplement traité par Tass et à la télévision. La Voix de l'Amérique, ainsi que Radio-Liberté et Radio-Europe libre, émettant à partir de Munich, sont visées. On remarquera qu'il faut des circonstances exceptionnelles pour que l'existence de ces stations, et surtout le fait qu'elles sont écoutées chaque jour par des millions de Soviétiques, soit mentionnés par le quotidien du parti...

Les deux envoyés spéciaux de la *Pravda* attribuent en particulier à la *« méchanceté face au malheur »* les informations diffusées en Occident sur *« une irradiation massive de presque toute la partie européenne de l'URSS et de pays voisins »*. Ils auraient mieux fait de lire le dernier communiqué du conseil des ministres, publié au bas de la deuxième page de leur propre journal, ce même mardi 6 mai. *« La situation radioactive sur le territoire de l'Ukraine et de la Biélorussie se stabilise avec une tendance à l'amélioration »*, affirme ce document.

Les autorités reconnaissent ainsi officiellement pour la première fois que de vastes étendues du territoire soviétique ont été touchées par les radiations, même si elles le font indirectement pour signaler que les taux diminuent. La centrale de Tchernobyl est en Ukraine, à quelques kilomètres seulement de la Biélorussie. On chercherait en vain, dans toute la presse soviétique, une information quelconque à propos du nuage radioactif qui a fait pratiquement le tour de l'Europe occidentale...

Le communiqué du conseil des ministres affirme également que *« la fuite de substances radioactives est toujours en baisse »* et que l'on procède à la décontamination du site du quatrième réacteur. Il indique que des *« travaux d'endiguement »* de la rivière Pripiat sur le bord de laquelle se trouve la centrale sont *« en cours »* pour éviter une *« pollution éventuelle »*.

Pas de panique

Le communiqué du conseil des ministres affirme enfin que *« des mesures nécessaires d'hygiène et de prévention »* sont prises mais ne précise pas lesquelles. Deux envoyés spéciaux de la *Komsomolskaya Pravda* sont plus explicites. *« On contrôle constamment l'état du sol, des semailles, on lave régulièrement toutes les routes. L'eau potable est normale. S'il existe le moindre doute sur la qualité des denrées alimentaires, on les jette. La qualité du lait est vérifiée deux fois, avant de le livrer au magasin et à nouveau avant de le vendre. La même chose pour les fruits et d'autres denrées alimentaires »*, écrivent-ils. Ces deux envoyés spéciaux croient savoir, pour leur part, que l'évacuation a eu lieu en deux heures et quarante-cinq minutes...

Des passants interrogés à Kiev confirmaient le leitmotiv des médias soviétiques, ces derniers jours : *« Il n'y a pas eu de panique. »* Des fonctionnaires un peu guindés de la capitale ukrainienne affirmaient, dans la plus pure langue de bois, que le parti avait fait tout ce qu'il fallait, que tout le monde était conscient de ses responsabilités, etc. Les divers reportages consacrés à l'accident de Tchernobyl ont duré au total une dizaine de minutes au journal télévisé, pratiquement dès le début de celui-ci, ce qui constitue un net changement par rapport à la discrétion et au laconisme de la dernière semaine.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Nombreuses mesures de précaution en Allemagne fédérale

De notre correspondant.

Bonn. — Les retombées du nuage radioactif de la centrale de Tchernobyl en Allemagne fédérale continuent d'inquiéter sérieusement une population qui a bien du mal à s'y retrouver entre les conseils, souvent contradictoires, prodigués de toutes parts. Accusé d'en faire à la fois trop et pas assez, le gouvernement fédéral s'est longuement expliqué, lundi, devant la commission des affaires intérieures du Bundestag. Il a affirmé qu'il n'y avait pas en principe de danger, mais que, dans l'ignorance des effets possibles à long terme des taux de radioactivité relevés dans le pays, il était plus prudent de respecter pour le moment un certain nombre de mesures de précaution, à titre « préventif ».

Compte tenu des taux de radioactivité parfois relativement élevés observés dans le sol après les pluies de la semaine dernière qui ont fait retomber une grande partie de la radioactivité de l'atmosphère, les gens avaient été avertis depuis vendredi de ne pas consommer de lait acheté directement chez le producteur et de laver les salades et les légumes frais achetés sur les marchés. Des contrôles ont été instaurés dans les laiteries, ainsi qu'à la frontière avec la RDA, pour analyser les produits frais en provenance des pays de l'Est.

Il avait été conseillé aux cultivateurs de ne plus laisser paître leurs vaches en terrain libre et de les nourrir si possible avec du fourrage. La commission fédérale pour la protection contre les radiations a fixé à 500 becquerels la limite d'iode 131 acceptable pour le lait et à 250 pour les légumes. Dans certains endroits particulièrement affectés, des doses près de dix fois supérieures à ces valeurs ont été relevées.

Apparemment soucieux de ne pas donner l'impression d'être pris en faute, les gouvernements des Länder, responsables chacun dans leur secteur de la santé, ont compliqué la situation en se livrant ces derniers jours à une surenchère dans les précautions à prendre. Celle-ci a accru l'incertitude des consommateurs, et provoque un sentiment de malaise que le parti des Verts ne se fait pas faute d'exploiter à un mois des élections régionales de Basse-Saxe, qui doivent servir de répétition générale avant les législatives de janvier 1987.

HENRI DE BRESSON.

A TRAVERS LE MONDE

ETATS-UNIS

La Cour suprême juge partiaux les adversaires de la peine de mort

Washington. — La Cour suprême des Etats-Unis a estimé, lundi 5 mai, par 6 voix contre 3, que des jurés opposés à la peine de mort peuvent être exclus, en raison de leurs convictions personnelles, des procès dans lesquels la peine capitale est susceptible d'être requise par le ministère public. Cette décision met presque un point final à l'espoir de centaines de condamnés à mort qui attendent dans les « couloirs de la mort » américains l'exécution de leur peine. De nombreux condamnés à mort espéraient pouvoir faire appel de leur sentence en s'appuyant sur le fait que les jurys « écrémés » qui avaient prononcé les senteces n'étaient pas représentatifs de la société américaine et pouvaient avoir fait preuve de partialité dans leurs jugements. — *(AFP.)*

INDE

Crise au sein du gouvernement modéré du Pendjab

New-Delhi. — Vingt-sept personnes ont été tuées par balles au cours de plusieurs incidents survenus dans l'Etat du Pendjab (nord-ouest de l'Inde) ces jours derniers, a indiqué, lundi 5 mai, l'Agence d'information indienne. Ces attentats font suite à l'opération de police déclenchée la semaine dernière contre les extrémistes sikhs occupant le sanctuaire religieux du Temple d'or, à Amristar. Quelque quatre cents personnes avaient été arrêtées à cette occasion.

Le raid contre le temple a également provoqué une crise politique au sein du gouvernement du Pendjab, dirigé depuis sept mois par les sikhs du parti modéré Akali Dal. Une douzaine de membres du gouvernement et de ce parti ont, en effet, donné leur démission pour protester contre ce qu'ils estiment être une « désacralisation » du lieu saint. — *(AFP, AP, UPI.)*

SRI-LANKA

Un faux pilote auteur de l'attentat ?

Colombo. — Un homme déguisé en pilote d'Air Lanka a été arrêté à la suite de l'attentat de samedi contre un avion de la compagnie sri-lankaise à l'aéroport de Colombo, a annoncé la police lundi 5 mai. L'homme, un Tamoul, se trouvait dans la partie de l'aéroport réservée à Air Lanka, lorsqu'il a été appréhendé lundi.

L'attentat avait fait quatorze morts, dont trois Français, trois Britanniques, deux Japonais, un citoyen de RFA, trois Sri-Lankais et deux ressortissants des îles Maldives. Le gouvernement en a attribué la responsabilité aux rebelles tamouls, qui réclament la création d'un Etat indépendant. De son côté, Air Lanka a annoncé avoir pris des mesures de sécurité à la suite de l'attentat. — *(Reuter.)*

EUROPE

Espagne

POUR MENER LA LUTTE CONTRE L'ETA

La « police autonome basque » se prépare à relever les forces de Madrid

De notre envoyé spécial

Vitoria. — Dans la cour, des aspirants-policiers, vêtus de l'uniforme rouge, bouclier de plastique à la main, courent en tous sens aux ordres d'un instructeur, se déployant face à une manifestation imaginaire. Un peu plus loin, une vingtaine de leurs collègues s'initient sur le tatami aux finesses du kendo et du karaté. D'autres encore fendent d'un crawl vigoureux les eaux de la piscine.

Notre guide n'est pas peu fier. *« Comme vous le constaterez, l'enthousiasme est général »*, souligne-t-il, ravi. Nous sommes à l'académie de l'Ertzantza, la police autonome basque, à Arkaute, près de Vitoria. Une police qui étend progressivement son réseau dans les trois provinces de la communauté autonome, et dont le rôle dans la lutte contre l'ETA, de l'avis général, devrait être demain capital.

Le gouvernement de Vitoria est convaincu que seuls les Basques pourront venir à bout de la violence dans leur communauté...

Cinq promotions sont déjà sorties de l'académie d'Arkaute depuis sa création, le 8 février 1982. L'Ertzantza compte aujourd'hui quelque deux mille sept cents hommes et sept commissariats, qui couvrent près de 50 % du territoire de la communauté autonome, en milieu rural surtout. Le déploiement devrait être achevé en 1991. Dans les zones qui lui sont déjà imparties, l'Ertzantza s'occupe en principe seule de l'ordre public. Elle a également charge de la circulation dans toute la communauté autonome.

Le commissariat de Mondragon, ouvert en septembre 1984, est situé dans une zone particulièrement sensible : plusieurs des principaux dirigeants de l'ETA sont originaires de la région. Mais le responsable local de l'Ertzantza semble des plus satisfaits : *« Lorsque nous sommes arrivés, le problème de l'insécurité était sérieux. Face à la menace de l'ETA, la garde civile était tellement préoccupée de sa propre protection qu'elle se trouvait pratiquement recluse dans sa caserne pour éviter les attentats. La police autonome, au contraire, a immédiatement fait acte de présence dans la rue. Résultat : en quelques mois, nous avons démantelé un réseau de trafic de drogue qui avait pignon sur rue à Mondragon et réduit considérablement les vols à main armée. »*

Pas de double emploi

Ce fut d'ailleurs partout le cas. *« La garde civile a abandonné le contrôle de la rue à l'Ertzantza, et ne sort plus de ses cantonnements que pour mener de temps en temps une opération antiterroriste »*, observe M. Eli Galdos, vice-ministre de l'intérieur du gouvernement autonome basque. De là à conclure que le déploiement progressif de l'Ertzantza rendra bientôt inutile la présence des forces de sécurité espagnoles, ces dix mille membres de la garde civile et de la police nationale toujours en poste au Pays basque, il n'y a qu'un pas que beaucoup ont franchi à Vitoria et, notamment, le ministre de l'intérieur du gouvernement basque, M. Luis Maria Retolaza. *« Si l'on a créé une police autonome, ce n'est pas pour doubler la police espagnole, mais bien pour la remplacer progressivement*, affirme-t-il. *Or, malgré toutes nos requêtes, le gouvernement de Madrid se refuse à négocier avec nous un plan global de substitution échelonné dans le temps. »*

Aux yeux des socialistes, en effet, ce serait là aller un peu vite en besogne. L'éventuel départ des forces de sécurité espagnoles, réclamé à la fois par le gouvernement basque et l'ETA militaire, pose un problème délicat : celui de la lutte antiterroriste. L'Ertzantza est-elle prête, aujourd'hui, à se mesurer à l'ETA ?

Ses responsables répondent par l'affirmative : n'était-ce pas d'ailleurs là la raison principale de sa création ? Tout en condamnant de manière croissante la violence de l'ETA, la majorité de la population basque, en effet, ne se sent pas prête pour autant à collaborer avec une police espagnole et une garde civile qui ont conservé dans la région l'image de forces répressives, voire de forces d'occupation, acquise durant les quarante années de dictature franquiste. N'en irait-il pas tout autrement avec une Ertzantza en qui les Basques reconnaissent « leur » police, celle à qui l'on peut confier, le cas échéant, les informations dont on dispose sans faire figure de collaborateur ou de mouchard ?

Du côté des socialistes, une fois passées les réticences initiales, on en est désormais convaincu. Mais on doute à cet égard des intentions de l'Ertzantza. *« Je suis, moi aussi, persuadé que la police autonome pourrait être plus efficace, du point de vue de son implantation locale, dans la lutte contre l'ETA*, reconnaît M. Ramon Jauregui, délégué du gouvernement de Madrid à Vitoria. *Mais je me demande justement si elle est disposée à jouer ce rôle. Depuis sa création, l'a-t-on vue jamais arrêter un seul terroriste ? Et il est impossible d'envisager le départ de la garde civile tant que la police autonome n'a pas démontré sa volonté de lutter réellement contre l'ETA. Une fois qu'elle l'aura prouvée, rien ne s'opposera plus à la substitution. »*

Une vive polémique

Du côté du gouvernement basque, on s'insurge contre ce raisonnement. *« On ne lutte pas contre l'ETA si on ne nous en donne pas les moyens*, affirme M. Retolaza. *Les membres de l'ETA ne se promènent pas avec une pancarte dans la rue. Nous ne disposons pas de notre propre service d'information, et, de plus, n'avons dans la pratique aucune prérogative de police judiciaire. Lorsqu'un juge ordonne une enquête sur un délit terroriste, il la confie systématiquement à la garde civile ou à la police espagnole, mais jamais à l'Ertzantza. »*

Et de conclure : *« Que pouvons-nous faire dans ces conditions ? Nous contenter de collaborer avec la garde civile ? Il n'y aurait rien de plus contre-indiqué que de nous faire apparaître aux yeux de la population basque comme une force supplétive de la police espagnole ! »* Un argument que ne conteste pas M. Jauregui, qui ajoute toutefois : *« Plutôt que d'invoquer sans cesse l'absence d'infrastructure, pourquoi la police autonome ne se met-elle pas une fois pour toutes à l'implanter ? Qui l'empêche, par exemple, de constituer son service d'information ? »*

La vigueur de la polémique témoigne des défiances accumulées. Entre la garde civile et l'Ertzantza d'abord, qui, aujourd'hui, se refusent pratiquement à tout échange d'informations. Mais aussi entre Madrid et Vitoria. Les socialistes affirment craindre que le Pays basque ne s'érige en « sanctuaire » du terrorisme le jour où la garde civile l'abandonnera. Ils continuent en fait, sans le dire, à soupçonner les nationalistes basques d'« ambiguïté » à l'égard de leurs « fils dévoyés » de l'ETA.

Pour le gouvernement basque, au contraire, les socialistes, en mettant l'accent sur l'efficacité de la police plutôt que sur ses liens avec la population, méconnaissent la véritable nature de la violence dans la région. Pourtant, ajoute-t-il, seuls les Basques pourront en fin de compte venir à bout de la violence dans leur communauté. Et l'implantation de l'Ertzantza est le pas le plus important qui puisse être réalisé dans ce sens. Comme l'affirme, avec une pointe de cynisme, un homme politique de la région, *« le jour où, dans un affrontement entre l'ETA et l'Ertzantza, on comptera un mort dans l'un des deux camps, bien des choses seront bouleversées dans ce pays ! »*

THIERRY MALINIAK.

AMÉRIQUES

Pérou

« Nous devons nous préparer à une guerre d'usure contre la subversion »

nous déclare le président Alan Garcia

De notre envoyé spécial

Lima. — *« Le Pérou n'est pas le Liban... »* Le président Alan Garcia, *social-démocrate*, au pouvoir depuis juillet 1985 s'insurge. Il récuse avec énergie les comparaisons qu'il juge *« tout à fait abusives »* faites parfois à l'étranger. Il ironise. *« Deux envoyés spéciaux de grands journaux nord-américains sont arrivés à Lima avec des gilets pare-balles, persuadés qu'il y avait des combats de rue dans la capitale. Chacun peut constater qu'il n'en est rien... »*

Sans doute. Mais de tous les grands problèmes que doit affronter le gouvernement péruvien, l'un des plus préoccupants reste cependant le défi lancé maintenant depuis six ans par le Sentier lumineux. Rien n'indique que le mouvement subversif le plus fanatique et le plus mystérieux du continent soit en repli. Au contraire. Et le président admet qu'il ne voit pas de solution à court terme.

« La subversion, *dit-il*, va sans doute, c'est vrai, continuer d'être un thème prioritaire et très préoccupant. Car c'est un problème historique. Ce n'est pas une question de simple police. Les problèmes historiques ne se règlent pas en quelques mois. Nous n'avons pas en face de nous un petit groupe armé, en uniforme, que l'on pourrait aisément identifier et localiser. Nous affrontons une structure de violence diffuse dans de nombreuses régions du pays. Les commandos d'action terroriste n'ont pas toujours de relations entre eux. Ils n'appartiennent pas nécessairement au Sentier lumineux. Cela dit, la riposte des forces de l'ordre doit se poursuivre, mais sans tomber dans les excès et en respectant les droits de l'homme. De ce point de vue, nous avons apporté la preuve que c'était possible.

— Vous n'espérez pas mettre un terme à la subversion pendant votre mandat ?

— Ce que nous pouvons faire, et ce que nous faisons, c'est de nous attaquer aux causes profondes qui favorisent et nourrissent la violence. C'est-à-dire lutter contre la misère et la désillusion de certains secteurs populaires. Dénoncer l'apologie ou la glorification de la violence. Utiliser les crédits publics en faveur des plus démunis, des masses urbaines sans travail, des communautés paysannes oubliées et marginalisées. Nous avons fait davantage pour le département d'Ayacucho en huit mois qu'aucun autre gouvernement avant nous. Mais plus nous réduirons l'audience des partisans de la subversion, plus leurs actions seront brutales et à la recherche du spectaculaire. On l'a vu ailleurs qu'au Pérou, en Europe et même en France. Nous devons nous préparer à une guerre d'usure, mais sans perdre nous-même la patience et sans tomber dans l'engrenage de la brutalité.

— Certains parlent déjà d'alternative : ou le Sentier lumineux ou les militaires ?

— C'est une vision excessivement dramatique, qui ne laisse le choix catastrophique qu'entre un chaos généralisé provoqué par une *violence totalitaire ou une* dictature fasciste également totalitaire. Naturellement je la récuse absolument. Il s'est créé dans ce pays tout un ensemble d'organisations communales et communautaires, tout un tissu démocratique qui ne peut en aucun cas être si aisément détruit par une dictature « polpotiste » de gauche ou par une dictature fasciste de droite.

La culpabilité des créanciers et des débiteurs

— On vous reproche parfois à gauche de ne pas avoir entrepris les réformes de structures annoncées ?

— Ceux qui disent cela se trompent. Les réformes ont commencé. Nous mobilisons des forces sociales qui ne l'avaient jamais été auparavant et qui participent maintenant à une plus juste redistribution du revenu national. On ne peut pas dans ce pays réduire le problème du changement en termes de propriété des moyens de production. C'est bien plus complexe.

» A ceux qui réclament la nationalisation de tous les intérêts étrangers, je réponds que le réalisme de toute société qui se proclame révolutionnaire doit être de savoir traiter avec le capital étranger à des conditions favorables. Les pessimistes estiment que ces conditions ne sont jamais remplies. Nous croyons, nous, que c'est possible. Et que c'est une façon d'aider notre économie à progresser. Il est pénible de voir les pseudo-matérialistes tomber dans le pire des *idéalismes* en proclamant que le socialisme aujourd'hui consiste seulement à contrôler les moyens de production. Nous croyons à un Etat planificateur, qui subordonne la propriété privée aux grands intérêts *sociaux et qui définit un projet* national. Le changement de structures doit avoir lieu dans le foyer de chaque Péruvien...

— Vous avez proclamé votre refus de négocier avec le Fonds monétaire international depuis juillet 1985 mais vous avez, en avril, versé 30 millions de dollars à cet organisme. C'est un recul ?

— Pas du tout. Parce que nous n'avons jamais dit que nous cesserions de payer. Notre point de vue est qu'il y a coresponsabilité entre débiteurs et créanciers. Ces derniers sont coupables d'avoir injecté des sommes considérables de manière irresponsable sans trop se soucier de l'usage qui en était fait, et fixant, en outre, des taux d'intérêt de plus en plus élevés. Les pays débiteurs sont coupables d'avoir sollicité des crédits qui, dans biens des cas, en Amérique latine, ont été en partie détournés par la corruption.

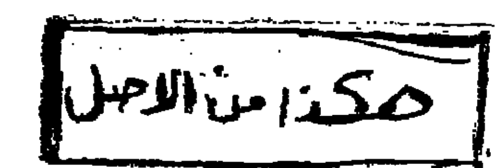
» Mais ce débat est dépassé. Il ne s'agit plus de rechercher les coupables. Nous ne disons pas, nous, que nous ne devons rien à personne car il est exact qu'une partie au moins de notre dette est justifiée par un bon usage de certains crédits. Nous disons seulement que nous paierons en accord avec les possibilités *du Pérou et* en conservant des réserves financières nous permettent de faire face à l'évolution de la situation économique mondiale. Car le prix des matières premières que nous exportons baisse : le pétrole, le cuivre, l'argent. Nous constatons une dégradation progressive et constante des termes de l'échange en notre défaveur. Il serait juste d'en tenir compte.

» Quant au FMI, il a deux aspects. Celui d'abord d'un contrôleur international de la manière dont les pays pauvres gèrent leurs économies. De ce point de vue, les recommandations *impératives du FMI ont provoqué* de graves crises de récession dans nos pays. Nous avons dit et nous répétons que nous n'acceptons *pas ce rôle* de commissaire. Nous refusons que des missions du FMI viennent analyser notre situation économique et nous disent ensuite ce que nous devrions faire. Mais le FMI est aussi une banque internationale. Une banque comme n'importe quelle autre. Nous lui devons de l'argent. Nous avons une dette accumulée de 150 millions de dollars. On nous demandait de régler cette dette en avril. Nous avons répondu que nous ferions ce qui était possible en fonction de nos réserves et nous avons versé 30 millions de dollars. Nous avons fait un geste de bonne volonté mais nous ne modifions pas nos principes.

— Vous avez menacé de rompre les relations avec la puissance qui agresserait le Nicaragua. Aucun autre dirigeant d'Amérique latine ne vous a suivi sur ce terrain. Vous ne vous sentez pas un peu seul ?

— Menacer de rompre les relations avec la grande puissance qui envahirait le Nicaragua ou tout autre pays d'Amérique latine est une question de morale. Nous ne pouvons pas être des spectateurs impassibles de ce qui peut arriver à d'autres peuples, en étant seulement satisfaits d'échapper nous-mêmes à une menace éventuelle. Car ce peut être notre tour demain. Etre seuls ? Mais toute l'histoire de l'Amérique latine est une histoire de la solitude, de l'isolement de chacun de ses peuples. C'était hier. Ce que je constate aujourd'hui, c'est un processus croissant en faveur de l'unité et des prises de position communes dans ce continent. »

MARCEL NIEDERGANG.



هكذا من الأصل

politique

VICTIME D'UNE CONGESTION CÉRÉBRALE

M. Gaston Defferre est dans le coma

M. Gaston Defferre a été hospitalisé ce mardi 6 à 4 heures à l'Hôpital de la Timone. Le député et maire de Marseille, qui aurait été frappé d'une congestion cérébrale, se trouve dans le coma au service de neuro-chirurgie.

M. Gaston Defferre avait participé, lundi, aux réunions du secrétariat fédéral et du comité directeur du PS des Bouches-du-Rhône, qui s'étaient terminées très tard dans la nuit. Rentré à son domicile vers 1 h 30, il a été victime d'une syncope alors qu'il se trouvait seul (son épouse, Mme Edmonde Charles-Roux, séjournant à Paris). A demi inconscient, il eut néanmoins la force d'alerter par téléphone M. Jean-Louis Sanmarco, professeur agrégé de médecine et frère du député socialiste.

Lorque le médecin se présenta chez le maire de Marseille, celui-ci était déjà dans le coma et ne put ouvrir la porte. Plusieurs dizaines de minutes furent nécessaires avant de pouvoir accéder à son appartement et de le faire transporter au service de réanimation de l'hôpital de la Timone, mais le maire de Marseille était alors *« cliniquement mort »*.

La dernière défaite

De notre correspondant régional

Marseille. — Au terme d'un long et âpre débat, M. Yves Vidal, quarante ans, membre du courant mitterrandiste, a été élu, le lundi 5 mai, par le comité directeur du Parti socialiste des Bouches-du-Rhône, au poste de premier secrétaire de la fédération départementale. Il a obtenu 118 voix contre 109 à M. Jean-François Picheral, un autre mitterrandiste, et 3 bulletins nuls. M. Vidal succède à M. Michel Pezet auquel le règlement intérieur du parti interdisait de cumuler ses anciennes fonctions — qu'il occupait depuis novembre 1979 — avec son nouveau mandat de député des Bouches-du-Rhône.

L'élection du premier secrétaire fédéral a consacré la victoire de M. Pezet, qui soutenait M. Vidal, sur le député et maire de Marseille, M. Gaston Defferre, partisan de la candidature de M. Picheral (*le Monde* daté 4-5 mai). Plus de quatre heures de discussions ont été nécessaires pour régler le problème. Dans un premier temps, M. Defferre avait fait approuver par le secrétariat fédéral — les amis de M. Pezet ne prenant pas part au vote — ses propositions concernant l'élection du premier secrétaire par le bureau exécutif après désignation des candidats en réunions de motions. Comme le souhaitait M. Pezet, c'est, en définitive, le comité directeur qui a tranché sans aucun vote préalable, ni des courants, ni des motions. Le ralliement des rocardiens à la candidature de M. Vidal semble avoir été décisif alors que M. Picheral a bénéficié, comme prévu, de l'appui des mitterrandistes fidèles à M. Defferre ainsi que des suffrages des mauroyistes et des membres de l'ex-CÉRÈS.

[Né le 27 novembre 1946 à Pernes-les-Fontaines (Vaucluse), M. Vidal est, depuis 1966, cadre commercial dans une filiale de la Société des eaux de Marseille. Après avoir milité à FO, il a adhéré au PS au moment du congrès d'Epinay, en 1971. Secrétaire de la section de Marignane en 1974, il est entré au comité directeur des Bouches-du-Rhône en 1975 puis au secrétariat fédéral en 1977 où il est devenu, trois ans plus tard, délégué aux élections et au contentieux avant d'être élu, en 1983, membre suppléant du comité directeur national du PS. M. Pezet lui avait confié la direction de sa campagne aux élections législatives de 1978. Il est premier adjoint au maire de Grans, dans le canton de Salon-de-Provence, depuis 1983.]

Toute une ville l'appelle Gaston

(Suite de la première page.)

Gaston Defferre, le maire, avait depuis bien longtemps choisi son créneau : *« le rempart contre le communisme »*, contre le parti *« qui prend ses ordres à l'étranger »*, vieux slogan de l'époque héroïque. Il fut, jusqu'en 1983 et jusqu'à cette nécessité d'union de la gauche faisant loi, le bon Gaston Defferre terrassant l'hydre rouge. Il fut l'homme d'une affiche, en 1965, une affiche électorale du PS représentant faucille et marteau sur fond de Vieux-Port. Avec cette simple légende en lettres grasses : *« Jamais ça »*.

Et puis, au risque de perdre Marseille — ce qui faillit bien lui arriver en 1983, — par discipline de parti, et peut-être, aussi, parce que l'homme est trop intelligent pour n'avoir pas compris que les temps changeaient, Gaston Defferre fit alliance avec le Parti communiste.

Elu au forceps, un peu comme l'on dirait acquitté au bénéfice du doute, et non sans que certains de ses colistiers aient utilisé des procédés que la morale électorale et le Consiel d'Etat réprouvèrent, M. Defferre est resté M. le maire de Marseille. C'est, sans doute, qu'au-delà des alliances, au-delà même de cette seule fonction révulsive ou protectrice qu'on lui concédait, il y avait autre chose : toute une symbolique Defferre, un homme de dimensions peu communes, par sa capacité gestionnaire, son sens politique, son autorité rarement démentie sur une ville unanimement présentée comme « difficile à gouverner ».

« Vieux lion »

Gaston Defferre, celui même qui adressait à M. Jean-Claude Gaudin cette apostrophe : *« Trop petit, mon ami, trop petit calibre ! »*, ne s'était pas résigné, en mars 1983, à perdre cette ville qui lui échappait. On l'avait vu, entre les deux tours des municipales, un instant désarçonné, désemparé, presque en campagne comme un jeune homme, blêmir sous l'outrage. On en sait quelque chose, pour l'avoir ici qualifié de *« vieux lion blessé »*. *« Vieux lion, vieux lion »*, avait-il tempêté dans son bureau, avec ce parler qui fit accroire aux chansonniers du temps présent que Gastounet avait une élocution « beaujolais », alors qu'il ne buvait pas une goutte d'alcool.

Gaston Defferre est mourant. Et il en serait probablement le premier surpris, *lui* qui s'émerveillait à se penser jeune et s'ingéniait à le faire croire, lui qui se mettait en colère lorsqu'on évoquait sa succession et entrait en fureur quand certains parmi ses héritiers présomptifs anticipaient la suite.

Il est mourant. Et avant l'heure des bilans qui va venir — bilan tout en ombres et en lumières de la gestion marseillaise, bilan d'une carrière politique assez prodigieuse, — qu'on permette de saluer l'homme ! Gaston Defferre, séduisant et exaspérant, au zénith de la popularité et au plus bas dans les sondages, avocat sans autre cause que celle du socialisme, duelliste d'occasion et orateur d'exception, skipper avisé de ses *Palinodie*, M. Jourdain marseillais, tout saisi au soir de sa vie par la modernité et l'informatique, grand stratège électoral et expert en découpage, avait, vers la fin, attrapé une manie : il photographiait tout et tous systématiquement, palais et journalistes, paysages et hommes publics. Un peu comme pour prendre la mesure du temps qui fuit.

PIERRE GEORGES.

● *Sondage : l'avenir de M. Mitterrand.* — Selon un sondage réalisé par la SOFRES auprès de mille personnes entre les 18 et 23 avril et publié par *Sud-Ouest* des 6 et 7 mai, 69 % des Français souhaitent que M. François Mitterrand reste à l'Elysée jusqu'en 1988 tandis que 22 % préféreraient le voir se démettre de son mandat. Pour 47 %, le président de la République ne devrait pas se représenter (42 % sont d'un avis contraire). Quant au bilan du chef de l'Etat, il est jugé plutôt positif par 52 % et plutôt négatif par 36 % (à la même question, il y a un an, les pourcentages étaient respectivement de 33 % et de 55 %). Enfin, 42 % des Français considèrent que M. Mitterrand a gardé l'essentiel de ses pouvoirs depuis le 16 mars et la même proportion estime au contraire qu'il les a perdus.

● *Le général de Gaulle et le Nord.* — « De Gaulle, fils du Nord », tel est le thème de trois numéros spéciaux édités par *Nord-Eclair*. Ils retracent la vie et la carrière du général, né à Lille le 22 novembre 1890, et sont accompagnés de nombreux documents inédits. Ces numéros spéciaux mettent l'accent sur les liens de Charles de Gaulle avec la France septentrionale.

* En vente à *Nord-Eclair*, 15, rue du Caire, 59052 Roubaix Cedex 1. Prix : 90 F.

L'Assemblée nationale vote la privatisation d'Havas et de neuf groupes industriels

Entre l'obstruction et un débat parlementaire approfondi, il n'y a souvent qu'une nuance. Au seul bilan statistique des deux séances du lundi 5 mai de l'Assemblée nationale, on pourrait penser que la frontière a été franchie : vingt-huit amendements ou sous-amendements examinés en un peu plus de six heures quarante-cinq de débats. Les députés ont pris leur temps. Mais, en les repoussant tous, la majorité a voté la privatisation proposée par le gouvernement de l'agence Havas et des neuf principaux groupes industriels français. Le sujet étant d'importance, nul n'a contesté que l'on s'y arrêtât quelque peu.

La gauche ne pouvait laisser la majorité agir aussi vite qu'elle le souhaitait. Les communistes ont même tenu à souligner le poids des décisions qui étaient prises en demandant un scrutin public sur chacun des sous-amendements retirant de la liste des sociétés appartenant à l'Etat et qui vont être vendues au secteur privé, un par un, ces dix groupes. A chaque fois, le résultat a été le même : d'un côté, pour accepter la privatisation, le RPR, l'UDF et le FN ; de l'autre, pour la refuser, le PS et le PC, qui avaient déposé des sous-amendements identiques.

La majorité ne peut se plaindre de la lenteur de cette discussion. En 1981, le vote des articles de la loi de nationalisation avait pris cent deux heures vingt-cinq ; le RPR et l'UDF avaient déposé mille deux cent deux amendements ; l'opposition de maintenant est très loin de ce chiffre. La nationalisation faisait pourtant, il y a cinq ans, partie du programme électoral de la gauche, comme la privatisation fait partie de celui de la droite. Ni hier ni aujourd'hui le vote des électeurs n'interdit de parole ceux qui ne sont pas d'accord avec l'application du programme du gouvernement.

La stratégie des socialistes entraîne pourtant un débat assez surréaliste dans l'hémicycle : les communistes s'opposent, comme eux, à cette dénationalisation mais ne cessent de dire le plus grand mal de la façon dont les entreprises publiques ont été gérées ; le gouvernement ne répond guère à leurs demandes de justification de la décision de privatiser telle ou telle entreprise. M. Camille Cabana, le ministre délégué à la privatisation, se contente d'expliquer qu'il ne peut répondre au bilan élogieux dressé des nationalisations par les orateurs socialistes, car il ne veut pas dire publiquement du mal d'entreprises appartenant à l'Etat. Ce à quoi les porte-parole du PS répliquent qu'il aura bien du mal à vendre au privé des sociétés qui, d'après lui, vont si mal...

Cette discussion est loin d'être close. Il reste encore cinquante-quatre sociétés d'assurances ou banques sur la liste du gouvernement. La gauche va continuer à les défendre une à une, même si elle n'envisage, dorénavant, de demander un scrutin publique sur les sociétés « mères » et sur celles nationalisées en 1945. Après cela il restera encore à débattre des conditions de cette privatisation.

Le gouvernement a été amené à réécrire entièrement l'article 4 de son projet, qui prévoit la privatisation de soixante-cinq sociétés appartenant à l'Etat. M. Edouard Balladur a justifié cette nouvelle version en expliquant que figuraient dans cette liste *« les entreprises créées, nationalisées ou entrées dans le secteur public par l'effet d'une loi »* et celles *« dans lesquelles l'Etat détient directement la majorité du capital social »*. Faisant remarquer que l'autorisation accordée à l'Etat de les vendre au secteur privé était *« limitée dans le temps »*, en fait *« à la durée normale d'une législature »*, il a précisé : *« Si d'aventure tous les transferts autorisés ne pouvaient être effectués dans le délai imparti, il conviendrait de demander au Parlement une nouvelle autorisation pour une période qu'il lui appartiendrait de fixer »*.

La possibilité de privatiser prévue dans la première version du projet, est devenue une obligation, a fait remarquer M. Jean Le Garrec (PS, Nord), déclarant au ministre d'Etat : *« Ou bien vous n'avez pas l'intention de respecter l'impératif inscrit dans l'article 4 et vous trompez la représentation nationale et votre majorité, ou bien vous avez l'intention d'utiliser le pouvoir que le législateur vous donnera — peut-être — et je ne vois plus où sont la souplesse et le pragmatisme dont vous vous flattez »*. La réponse de M. Balladur est on ne peut plus nette : *« J'ai la ferme intention de respecter l'impératif fixé par la loi. Quant à la souplesse, elle résidera dans le calendrier : le gouvernement dispose d'une période de cinq ans ; à l'intérieur de celle-ci, il pourra choisir la date de chaque opération, en fonction de la situation du marché et de l'entreprise. »*

Les députés n'en sauront pas beaucoup plus. Quand seront abordées une par une les entreprises privatisables, M. Cabana expliquera seulement : *« Toutes les entreprises nationalisées appartenant au secteur concurrentiel ont vocation à être privatisées »*. Pour justifier cette discrétion, il expliquera aux socialistes : *« Je suis las de vous entendre toujours entonner le même hymne aux bons résultats. (...) Ils ne sont pas si brillants. Alors en tant que membre du gouvernement, je n'entrerai pas dans le jeu qui consisterait à critiquer une à une les entreprises françaises. »*

Sous la pression des orateurs socialistes, le ministre délégué dut pourtant s'y résoudre par petites touches, ce qui lui valut cette réplique de M. Philippe Bassinet (PS, Hauts-de-Seine) : *« Si leurs résultats sont si mauvais, qui va les acheter ? Allez-vous mettre sur le marché des entreprises invendables ? »* Il ajouta : *« A chaque fois vous minimisez la valeur de ces entreprises. Vous cherchez à porter atteinte à leur crédit. Vous vous comportez comme un camelot de foire qui annoncerait : ici on casse les prix »*.

Pousser toute idée à son paroxysme permet d'en montrer les limites. C'est ce que fit le Front national en demandant que soient aussi privatisées la régie Renault, Sacilor et Usinor. Pour M. Bruno Mégret, (FN, Isère) l'argument est simple : *« Elles font partie du secteur industriel et concurrentiel, alors pourquoi cette omission ? (...) Ou bien elles sont viables et elles trouveront des acquéreurs après un vigoureux redressement ; ou bien elles ne le sont pas, et il est inutile de continuer à essayer de combler leur gouffre financier (...) Elles ne peuvent pas être privatisées maintenant mais certainement d'ici à 1991. »*

La majorité dut reconnaître que ces arguments étaient de poids. M. Georges Tranchant ne trouva à y opposer que la nécessaire *« prudence »* du processus de privatisation. M. Madelin reconnut lui aussi que ces sociétés n'avaient pas *« vocation à rester éternellement dans le giron de l'Etat »*. Mais il souleva un problème *« juridique »* : Sacilor et Usinor doivent d'ici la fin de l'année reconstituer leur actif et seul l'Etat peut le faire. Renault est dans la même situation, mais comme en plus c'est une « régie », il faut aussi revoir son statut juridique ; le gouvernement va s'y employer.

Là encore le dirigisme d'avant 1981 fut mis en accusation par le ministre et par M. Bassinet. Mais comme celui-ci s'était longuement étendu sur le cas de Renault, M. Madelin s'étonna que la gauche ait fait de celui, qui en fut si longtemps le dirigeant, M. Pierre Dreyfus, un ministre de l'industrie. Ce furent en tout cas les seules entreprises où le RPR et l'UDF rejoignirent le PS et le PC dans leur refus de privatisation.

La dénationalisation a des limites, mais bien minces. Elles seront à nouveau évoquées quand viendra en discussion l'amendement de M. Bruno Durieux (UDF, Nord), un proche collaborateur de M. Barre, qui demande que le gouvernement ait la possibilité de transformer la Caisse nationale de crédit agricole *« en société anonyme coopérative dont le capital serait détenu en majorité par les caisses régionales de crédit agricole mutuel »*.

THIERRY BRÉHIER.

Réorganisation du ministère de la défense

Deux hauts fonctionnaires nommés par M. Hernu quitteraient leur poste

Deux des plus proches collaborateurs des anciens ministres socialistes de la défense MM. Charles Hernu et Paul Quilès pourraient être prochainement remplacés dans leurs fonctions. Il s'agit de MM. Emile Blanc, délégué général pour l'armement, et François Bernard, secrétaire général pour l'administration des armées. Des informations faisant état de la préparation de deux décrets les concernant circulent au ministère de la défense et à l'Assemblée nationale, à la suite de déclarations de l'actuel ministre de la défense, M. André Giraud, qui s'est plaint récemment de la « sur-administration » de son département.

A la commission de la défense, au Palais-Bourbon, M. Giraud n'a pas dissumulé son intention de *« réformer les structures du ministère de la défense »*, en agissant, a-t-il précisé, *« de manière rapide et progressive, mais prudente »*. Il existe, a expliqué en substance le nouveau ministre, un phénomène de sur-administration de la défense *« avec des étages administratifs inutiles »*. Selon M. Giraud, cette organisation complique et obscurcit les problèmes. *« La multiplication du nombre des responsables et la complexité des circuits de décision conduisent, en fait, à une perte de responsabilités »*, a indiqué le ministre.

Le secrétaire général pour l'administration des armées, qui assiste normalement le ministre de la défense pour tout ce qui touche aux questions administratives, financières et sociales, pourrait donc être amené à disparaître. Le titulaire actuel du poste, M. Bernard, cinquante-trois ans, occupait ses fonctions depuis janvier 1985. Il avait été, en 1981, le premier directeur du cabinet civil et militaire de M. Hernu. M. Bernard réintégrerait son corps d'origine, au Conseil d'Etat. Le secrétariat général pour l'administration des armées ne serait pas pourvu et il pourrait disparaître de l'organigramme.

A la même commission de la défense, à l'Assemblée, M. Giraud avait, en outre, sévèrement critiqué la délégation générale pour l'armement en faisant valoir *« la distinction entre les problèmes qui relèvent de l'arbitrage du ministre et les autres »*. A titre d'exemple, il avait cité le choix entre, d'une part, les meilleurs programmes pour les armées et, d'autre part, la préservation de l'industrie française d'armement. *« Il n'y a pas nécessairement compatibilité entre les deux objectifs »*, selon M. Giraud, qui s'est, de surcroît, déclaré surpris de la complexité et de la place que tient, au ministère de la défense, le traitement des problèmes d'exportation des armes françaises.

Ces propos visaient, de toute évidence, le délégué général pour l'armement, M. Blanc, nommé à son poste en mai 1983 après avoir été conseiller technique au cabinet de M. Hernu.

Forte de soixante-treize mille hommes, la délégation générale pour l'armement assiste le ministre de la défense pour tout ce qui concerne les études, la recherche, les fabrications et l'exportation des armements. Elle a été créée en avril 1961. Sa responsabilité est double : administrative, d'abord, par le contrôle exercé sur les industries françaises de l'armement, qui occupent environ trois cent mille personnes ; et industrielle, ensuite, car elle surveille l'exécution des programmes d'armement, classique ou nucléaire, et elle gère directement des établissements d'Etat et des arsenaux dépendant du ministère.

Selon des intentions prêtées au nouveau ministre de la défense, M. Blanc, cinquante-quatre ans, pourrait être remplacé, à la tête de la délégation générale pour l'armement, par M. Jacques Chevallier, soixante-cinq ans, qui fut, durant une décennie, le directeur des applications militaires au Commissariat à l'énergie atomique et qui occupe, aujourd'hui, les fonctions de chargé de mission auprès de M. Giraud pour tout ce qui touche aux affaires stratégiques et industrielles de l'armement.

M. Chevallier serait assisté de deux délégués adjoints, l'un pour les affaires internationales et l'autre pour l'administration. Si cette organisation était retenue, l'actuel directeur des affaires internationales de la délégation générale pour l'armement, M. Emile Arnaud, mis en place par M. Hernu après avoir appartenu à son cabinet, serait appelé à d'autres fonctions.

En l'absence de commentaires officiels au ministère de la défense, les projets de réorganisation, par M. Giraud, de son administration centrale, tels qu'ils sont apparus aux députés membres de la commission de la défense, sont diversement appréciés dans les milieux militaires et dans les sphères politiques.

Si elle n'est pas de simple opportunité, cette réforme, qui peut avoir des fondements, atteint directement deux des principaux hauts fonctionnaires nommés par les gouvernements socialistes. Tant M. Blanc que M. Bernard étaient des proches de M. Hernu et, à l'époque, l'ascension du délégué général pour l'armement, pour rapide qu'elle était apparue, avait été critiquée par ses collègues ingénieurs de l'armement. Les amis de MM. Blanc et Bernard parlent, aujourd'hui, à leur tour, de règlements de comptes.

J. I.

POLITIQUE

M. Tjibaou doute de la volonté de « conciliation » du gouvernement

M. Jean-Marie Tjibaou, chef de file du FLNKS (Front de libération national kanak socialiste), a estimé, le lundi 5 mai sur Europe 1, que *« tout n'est pas encore joué »* en ce qui concerne le projet gouvernemental de restreindre les pouvoirs accordés aux régions en Nouvelle-Calédonie. *« Nous sommes venus pour défendre ces institutions, que nous n'avons pas voulues, mais que nous avons acceptées »*, a déclaré le président de la région Nord qui effectue, en compagnie des deux autres présidents indépendantistes des régions, jusqu'au 14 mai un séjour à Paris où il souhaite rencontrer MM. François Mitterrand, Jacques Chirac, et Bernard Pons, ministre des DOM-TOM.

M. Tjibaou a souligné que, *« pour la première fois, les gens se sont vraiment engagés dans le développement »* et que *« la réconciliation à laquelle appelle M. Pons »* serait *« difficile à faire si la région »* était *« mise en cause »*. Le chef du FLNKS a ajouté qu'il attendrait de toute façon l'adoption du projet de loi par le Parlement pour déterminer sa stratégie. A propos du référendum sur l'avenir du territoire, prévu dans un an, il a estimé que *« ce n'est pas encore la question »*.

M. Tjibaou a, d'autre part, dénoncé le renforcement du nombre des militaires en Nouvelle-Calédonie en se demandant *« si c'est avec ça qu'on va faire la réconciliation »*. Environ 5 000 militaires — gendarmes compris — sont actuellement stationnés dans l'archipel, soit nettement plus qu'avant les troubles de novembre 1984. Parmi ces 5 000 hommes, le nombre des gendarmes mobiles est retombé à une quinzaine d'escadrons (contre 27 lors des élections régionales), alors que le nombre de soldats augmente, notamment avec l'arrivée, le 22 avril dernier, de deux compagnies et d'un élément de commandement et de soutien du 8e RPIMA, faisant partie de la Force d'action rapide.

Officiellement, il ne s'agit que d'un renfort *« temporaire »*, ces soldats de métier étant appelés à remplacer le 21e RPIMA. Le nombre de soldats stationnés dans l'île pourrait augmenter globalement de 1 500 hommes à moyen terme et une partie de cet accroissement serait lié au renforcement de la *« base stratégique »* de Nouméa souhaité par M. Mitterrand, au début de 1985. Pour certains la présence de ces militaires, notamment à l'est de la Grande Terre, *« sécurise »* la population locale qui aurait *« peur d'exactions d'anti-indépendantistes contre des tribus »*.

Propos et débats

M. Laignel : transparent ou suspect

Pour M. André Laignel, député socialiste de l'Indre, le recours à la procédure des ordonnances pour la réforme électorale ne se justifie plus, le caractère d'urgence ne pouvant plus être invoqué. Demandant au cours du point de presse hebdomadaire du PS, le lundi 5 mai, que le nouveau découpage des circonscriptions fasse partie du projet de loi et qu'il soit rendu public rapidement, M. Laignel a affirmé : « Dans cette affaire, tout ce qui ne sera pas transparent sera suspect. »

M. Pasqua : pas de piège

Invité de l'émission de France-Inter « Face au public », le lundi 5 mai, M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, a affirmé qu'il n'y a « pas de piège » *dans le projet de réforme électorale, d'une part parce que la* « majorité est étroite » *et que le RPR ne gouvernera pas sans l'UDF ni l'UDF sans le RPR, d'autre part parce que les ordonnances fixant le découpage doivent être* « délibérées et approuvées » *par le gouvernement qui compte autant d'UDF que de RPR. Le ministre de l'intérieur a indiqué que le découpage ne sera pas effectué avant que le projet de loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnances ne soit adopté (l'examen en séance publique devant commencé à l'Assemblée nationale le 20 mai, a-t-il précisé) parce que, a-t-il expliqué, il faut préalablement savoir quelles règles seront retenues, que ce soit sur l'écart de population entre circonscriptions d'un même département ou sur la modification des cantons.*

M. Toubon : Chirac président

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a déclaré, le lundi 5 mai, au micro de Radio-France-internationale : « Ceux qui ont envie de voir Jacques Chirac président de la République se préparent. En quelque sorte, nous nous préparons tous à cette élection, mais il est prioritaire de consacrer l'essentiel de notre énergie à soutenir le gouvernement pour qu'il réussisse. » *A propos de la réforme électorale projetée, le député de Paris a estimé que* « le découpage sera fait de telle sorte qu'il puisse garantir la réélection des sortants de l'actuelle majorité ». *Il a ajouté,* « donc, globalement parlant, nous retrouverons le même nombre de députés. Peut-être tel ou tel député qui est aujourd'hui élu dans un département sera élu dans un autre département ». *Car* « la proportionnelle a fait élire des députés de gauche dans des départements de droite où au scrutin majoritaire ils n'auraient pas été élus, et inversement ».

Neuf scientifiques de renom dénoncent la réduction des crédits de la recherche

Les annulations récentes de crédits qui frappent durement le budget de la recherche suscitent une vive émotion dans les milieux scientifiques français. *« Ce coup porté à la science française vient fort mal à propos »*, déclarent neuf chercheurs de renom dans un article remis au *Monde*. Ce texte, que nous publions ci-dessous, est signé de MM. Pierre Chambon, directeur de recherche au CNRS, Jean-Pierre Changeux, professeur au Collège de France, Jean Dausset, prix Nobel de médecine, François Jacob, prix Nobel de médecine, Claude Kordon, directeur de recherche au CNRS, Henri Korn, directeur de recherche à l'INSERM, Philippe Kourilsky, directeur de recherche au CNRS, Mme Françoise Héritier-Augé, professeur au Collège de France, et M. Jean-Didier Vincent, professeur à l'université Bordeaux-X.

« Une priorité nationale »

La prise de conscience que la recherche scientifique représente l'avenir d'une société industrielle comme la nôtre dépasse les options politiques et les choix culturels. La recherche scientifique est un des moteurs essentiels du progrès économique. Son niveau constitue l'un des indices les plus fiables du développement industriel et intellectuel d'une nation. Une évidence de cette ampleur reposait jusqu'ici sur une certitude : la science est une priorité nationale qui échappe à toute conjoncture ; et seul un souhait : l'œuvre de redressement entreprise doit être encouragée et poursuivie.

De telles assurances semblent aujourd'hui remises en cause par les mesures de restrictions budgétaires dont la recherche est frappée. Sur 10 milliards de francs économisés, 2 milliards sont prélevés sur ces crédits qui, à eux seuls, sont loin de représenter le cinquième du budget de l'Etat. Ces restrictions affectent donc de manière sélective la recherche. Or les sommes que la France lui consacrait malgré l'effort amorcé dès 1979, effort poursuivi puis amplifié au cours des récentes années, restaient bien en deçà de celles qui sont affectées à la recherche dans des pays démocratiques semblables au nôtre. A titre indicatif, la part occupée par le budget de recherche et de développement dans le produit intérieur brut (PIB) était en 1985 de 2,7 % aux USA, 2,6 % au Japon et en RFA, 2,5 % en Suède, 2,3 % en Grande-Bretagne et en Suisse et de 2,2 % seulement en France (avant les restrictions budgétaires actuelles). Pis encore : le taux d'accroissement de cette part au cours des quatre dernières années ne permettait pas à la France de rattraper dans un avenir proche le retard sur ses principaux partenaires.

Enfin, si ces chiffres incluent une contribution importante de l'industrie (64 % au Japon, 58 % en RFA, 50 % aux USA, 47 % en France), il est à noter que, dans la plupart de ces pays, Etat ou gouvernement fédéral finance en priorité la recherche fondamentale et les actions incitatives dirigées vers la recherche industrielle. Or les annulations de crédits du 17 avril dernier portent précisément sur ces affectations.

Il n'est pas trop tard...

Ce coup porté à la science française vient fort mal à propos à un moment où l'effort de notre pays, bien que fragile, est de plus en plus reconnu sur la scène mondiale. En témoignent les nombreuses récompenses internationales, les élections à des académies étrangères, l'accroissement et l'impact des publications de nos chercheurs dans les revues aux comités de lecture les plus sévères, ainsi que nombre de résultats de premier plan, dont seuls les plus sepctaculaires (fécondation artificielle, SIDA, greffes chirurgicales, conquête de l'espace, etc.) sont connus du public.

Cette véritable renaissance de la vie scientifique française a été rendue possible en particulier par l'activité inlassable des chercheurs et des techniciens de nos grands organismes (CNRS, INSERM, INRA, etc.), des universités ou des organismes privés comme l'Institut Pasteur, dont la qualité des dossiers scientifiques ne cesse de croître. Et ces succès font tache d'huile. Le fossé qui séparait recherche scientifique et recherche industrielle commençait à être comblé. En 1982, mille trois cents entreprises employaient plus d'un chercheur à temps plein. Et ce nombre était passé à deux mille cinq cents en 1985. Enfin, on comprenait que la recherche ne suit pas le développement industriel mais, au contraire, le précède, en est une des sources vivantes.

Certes, des progrès restent à faire. L'évaluation de la qualité des recherches et l'expertise des compétences, indispensables pour obtenir des résultats originaux doivent pouvoir être conduites avec encore plus de rigueur. Au besoin, des experts non nationaux pourraient apporter leur aide puisque la production industrielle se développe dans le cadre d'une compétition internationale extrêmement vive.

Alors que pour certains, tels Pierre Mendès France, Michel Debré, le général de Gaulle et François Mitterrand, la recherche constituait une priorité nationale, pourquoi porter aujourd'hui une atteinte aussi grave au développement de la France ? Pourquoi décourager une jeunesse qui, comme une enquête récente le montre, manifeste tant d'enthousiasme pour un métier si difficile ? Il n'est jamais trop tard pour revenir sur une erreur.

société

M. Charles Pasqua confirme le projet du gouvernement de réglementer les écoutes téléphoniques

Un projet réglementant *« très sévèrement »* les écoutes téléphoniques est actuellement en préparation, a confirmé, lundi 5 mai, sur France-Inter, M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Ce projet de loi est, selon le ministre, *« la conséquence et la conclusion d'un rapport, qui n'a pas encore vu le jour »*, rapport que M. Pierre Mauroy, alors premier ministre, avait demandé à M. Robert Schmelck, à l'époque premier président de la Cour de cassation.

Ce texte doit permettre *« à tous ceux qui penseraient être victimes d'écoute de saisir une commission de magistrats »*, a déclaré M. Pasqua. Le ministre a affirmé à deux reprises que ces magistrats auront *« tous pouvoirs d'investigation »* et il a précisé qu'ils seront élus par leurs pairs au sein du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et de la Cour de cassation.

∴

Le 18 avril, sur Europe 1, M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, avait déjà annoncé un projet de loi réglementant les écoutes téléphoniques. Le rapport commandé en 1981 à M. Schmelck auquel se réfère M. Pasqua, suggérait la création d'une commission indépendante chargée de se prononcer sur la réalité et la légalité d'une écoute en cas de plainte d'un particulier.

Il existe aujourd'hui deux types d'écoutes officielles. Celles, administratives, autorisées par l'hôtel Matignon, à la demande des ministères de l'intérieur et de la défense. Officiellement toujours, ces écoutes ne visent que deux hypothèses : l'atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat ainsi que le grand banditisme. Il existe aussi des écoutes judiciaires ordonnées par les juges d'instruction et par le parquet, en cas de flagrant délit dans le second cas.

Les écoutes pratiquées aujourd'hui officiellement n'ont aucune base légale. Les écoutes dites administratives ne font l'objet que d'une simple réglementation qui n'a jamais été publiée au Journal officiel, *en dépit de l'article 34 de la Constitution selon lequel tout ce qui touche aux libertés publiques relève de la loi. Les juges d'instruction invoquent, quant à eux, un arrêt de la Cour de cassation de 1980 et un vieil article du code de procédure pénale qui les autorise à procéder* « conformément à la loi, à tous les actes d'information qu'ils jugent utiles à la manifestation de la vérité ».

Cette absence de base légale fait planer sur ceux qui décident aujourd'hui de pratiquer une écoute la menace d'une condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme. Au détour d'une décision rendue en 1984 contre le Royaume-Uni celle-ci avait indiqué que l'absence de réglementation précise des écoutes téléphoniques constituait une violation caractérisée de la convention européenne des droits de l'homme. Si la France veut éviter d'être condamnée à son tour par la Cour de Strasbourg, elle doit impérativement édicter la réglementation annoncée par MM. Pasqua et Pandraud.

B. L. G.

RÉORGANISATION A PARIS, NOMINATION D'UN DIRECTEUR CENTRAL POLITIQUE

Le retour des « RG »

Les renseignements généraux — les « RG » — reviennent sur le devant de la scène policière. Chargé, selon la définition vague qu'en donne un décret de 1967, *« de la recherche et de la centralisation des renseignements d'ordre politique, économique et social nécessaires à l'information du gouvernement »*, ce service policier d'un genre particulier bénéficie de la sollicitude attentive du ministre délégué chargé de la sécurité, M. Robert Pandraud. Son souci semble, tout à la fois, d'être lui-même en prise directe sur les RG et de dynamiser ceux-ci, en les rendant plus opérationnels sur le terrain et plus adaptés à la définition extensive qu'il a de la lutte antiterroriste.

Deux décisions récentes en témoignent. D'une part l'aval donné, il y a une quinzaine de jours, à une réorganisation partielle des RG de la préfecture de police de Paris, illustrant une réorientation du « suivi » des partis politiques. D'autre part, le fait que M. Philippe Massoni, nommé par décret, le 2 mai, directeur central des RG, restera dans l'immédiat, selon le vœu explicite de M. Pandraud, son directeur adjoint de cabinet, cumulant ainsi une fonction politique et une fonction policière.

Avec quelque sept cents fonctionnaires, les RG parisiens regroupent près d'un cinquième des effectifs nationaux du service, la direction centrale n'en comptant que trois cents et le reste étant éparpillé dans les départements. Aussi toute réorganisation parisienne a-t-elle une portée qui dépasse la capitale et éclaire l'orientation donnée au RG par les responsables gouvernementaux.

Jusqu'ici, le gros des effectifs des RG de la préfecture de police de Paris était partagé en huit sections, chargées de suivre des secteurs précis de la vie politique et sociale : partis de gauche ; partis de droite ; syndicats ; milieux patronaux ; presse ; étrangers ; courses et jeux ; enquêtes générales, c'est-à-dire essentiellement la vie électorale.

S'y ajoutent quatre sections particulières : section des archives et de la documentation (SAD) ; section chargée de la protection des personnalités étrangères ; section de d'expédition, de rédaction et de synthèse (SERS) ; section de direction enfin, spécialisée dans les investigations contre le terrorisme interne.

Douze sections au total donc, que complètent un groupe d'études et de recherches (GER), directement rattaché au directeur du service, M. Michel Lacarrière, et chargé des enquêtes dites « réservées », c'est-à-dire « délicates et urgentes », des missions difficiles, par exemple de filatures particulièrement « sensibles », plus prosaïquement de tout ce qui, au coup par coup, réclame tact et discrétion pour des raisons de politique intérieure.

La récente réorganisation ne modifie pas radicalement cet échaffaudage ancien qui, *grosso modo* et y compris pour le mystérieux et ambigu GER, date du début des années 70. Elle concerne cependant deux sections essentielles, puisqu'il s'agit de celles chargées de suivre la majorité et l'opposition. Désormais, les tâches de la première section (partis de gauche) et de la seconde section (partis de droite) sont, en effet, différentes. La seconde section suit, dorénavant, les partis ayant une représentation parlementaire ; la première section se voit attribuer les partis dits *« marginaux »*..

Concrètement, cela signifie que l'ancienne section chargée des partis de droite s'attachera aux seuls partis ayant des élus à l'Assemblée nationale, du Front national au Parti communiste. Inversement, la section qui suivait les partis de gauche se préoccupera des partis minoritaires, de l'extrême droite à l'extrême gauche en passant par les écologistes.

Le responsable de la première section (partis marginaux) est le commissaire divisionnaire Hubert Georget, celui de la seconde (partis parlementaires) le commissaire divisionnaire Alain Hamon.

A un découpage selon les deux grand pôles politiques succède une hiérarchie selon la représentativité parlementaire, alors qu'hier les organisations d'extrême gauche ou d'extrême droite relevaient des mêmes sections que les grands partis de gauche ou de droite. Ce partage, transcription de l'état actuel de la représentation nationale, devrait être durable : si le Front national n'a plus de députés, à la faveur d'un changement du mode de scrutin, on assure que la même section continuerait à le suivre.

Cette division recouvre, surtout, des pratiques différentes : pour les partis parlementaires, c'est le règne du « renseignement ouvert », les inspecteurs des RG se faisant connaître des responsables et travaillant, assurent-ils, *« comme des journalistes politiques »*.

Techniques d'infiltration

Pour les partis « marginaux », le renseignement sera en revanche obtenu « plus indirectement », selon des méthodes faisant inévitablement appel à des techniques policières d'infiltration.. Cette différence de pratiques soulève inévitablement des questions sur la signification politique de cette réorganisation.

L'explication officieuse est d'ordre fonctionnel, liée, dit-on, à la différence d'approche d'un parti installé dans la vie parlementaire et d'une organisation politique minoritaire. De fait, cette réorganisation fut proposée par le directeur des RG parisiens et par les commissaires concernés, avec l'appui du préfet de police, M. Guy Fougier.

Avec le changement de majorité du 16 mars, ces propositions rencontrèrent un écho favorable. M. Pandraud, assure-t-on aux RG parisiens, donna son aval, il y a quelques semaines — ce que ne confirme pas son cabinet — tandis que la direction centrale fut tenue à l'écart, conformément à la tradition d'autonomie de la préfecture de police de Paris.

Pourtant, certains policiers y voient plus qu'une simple réorganisation technique : *« Les partis marginaux sont qualifiés par certains collègues de « pré-terroristes ». Il y a un* a priori *politique : les organisations écologistes ou Lutte ouvrière seront plus surveillées que le Front national. »* En clair, la section chargée des « marginaux » pourrait avoir recours à des techniques policières d'ordinaire appliquées aux groupements clandestins, jugés dangereux pour la société, telles que les utilise la section de direction chargée du terrorisme et, notamment, d'Action directe.

Ceux qui instruisent ce procès voient ici la mise en œuvre de la philosophie développée par M. Pandraud à propos de la lutte antiterroriste. Le ministre chargé de la sécurité avait ainsi assuré, le 26 avril, dans *le Figaro* que *« les terroristes ne sont pas seulement ceux qui passent à l'acte (...). Ceux qui les encouragent, les soutiennent, les financent dans l'ombre sont nuisibles et n'ont, eux, aucun courage. Terroriser le terrorisme, c'est aussi cela : s'attaquer aux réseaux de soutien, empêcher d'agir les porteurs de valise »*.

Un « grand flic »

C'est en somme la théorie de la « mouvance » visant indistinctement *« ces milieux de l'ultra-gauche composés de militants ou d'anciens militants qui peuvent à l'occasion faciliter, même de façon en apparence bénigne, les entreprises terroristes »*.

Cette philosophie n'est pas sans rappeler les conceptions de M. Raymond Marcellin, le ministre de l'intérieur de l'après-mai 68, dont, dit-on, les conseils seraient écoutés place Beauvau. La lutte contre la « subversion » allait, alors, au-delà de la seule répression des *« agitateurs révolutionnaires »*, M. Marcellin pouvant faire sienne cette réflexion de Fouché en 1800 dans sa lutte contre les anarchistes, royalistes ou jacobins : *« Tous ces hommes n'ont pas été pris le poignard à la main, mais tous sont connus pour être capables de l'aiguiser et de le prendre. »*

M. Philippe Massoni, nouveau directeur central des RG, connaît bien cette période puisqu'il fut à l'époque l'un des commissaires du groupe de direction des RG parisiens, chargé des missions spéciales et auquel l'on attribue plusieurs opérations à tout le moins indélicates (sonorisations d'appartement, visites nocturnes avec effraction, détournement de courrier, etc.). Reste qu'il ne fut pas le seul et agissait sur ordres. Qu'ils l'apprécient ou le critiquent, tous ses collègues conviennent que c'est un des policiers les plus brillants de sa génération, l'un de ces « flics » au fort sens politique, comme en témoigna son passage à l'hôtel Matignon au cabinet de M. Jacques Chirac puis à celui de M. Raymond Barre de 1976 à 1980.

Niant l'appartenance passée au Service d'action civique (SAC) qu'on lui prête fréquemment, M. Massoni n'est d'ailleurs pas sans amis à gauche — M. Joseph Franceschi notamment, son « cousin », qu'il tutoie, — amitiés auxquelles les solidarités franc-maçonnes ne sont pas indifférentes. Mais son expérience professionnelle comme sa personnalité politique amènent de nombreux cadres policiers à juger sévèrement le cumul de ses fonctions au cabinet de M. Pandraud et à la tête des RG : *« C'est nuisible à l'image professionnelle de la police »*, commente l'un d'eux. Plaidant sa *« grande affection pour Pandraud, un homme attachant, que je respecte »*, M. Massoni balaie les critiques en assurant qu'il ne peut *« rien refuser »* à son ministre.

Au-delà, c'est le délicat problème des rapports entre police et politique qui est à nouveau posé. Le volontarisme de M. Pandraud à l'égard des RG paraît ainsi quelque peu en décalage avec les déclarations publiques de son ministre de tutelle, M. Charles Pasqua, qui dénonce toute *« police politique »* et annonce la dissolution du GER des RG parisiens, accusé par l'opposition en 1982 d'avoir conduit des enquêtes sur le RPR...

EDWY PLENEL.

JUSTICE

A LA COUR D'ASSISES DE PARIS

Espionnage à la chinoise

« Entretien avec les agents d'une puissance étrangère d'intelligences de nature à nuire à la situation diplomatique de la France. » L'accusation en elle-même est banale, ordinaire. Ce qui l'est déjà moins, c'est que la puissance étrangère se trouve être, cette fois, la Chine. Pour la DST, qui a levé ce lièvre en 1983, c'est même en l'occurrence une première. Mais elle touche à l'extraordinaire par la manière dont les choses se sont passées et qui amenait, lundi 5 mai, devant la cour d'assises de Paris, Bernard Boursicot, tenu pour auteur principal, et Pei Pu Shi, chanteur et librettiste à l'Opéra de Pékin, considéré comme son complice.

Qui croirait, à voir le premier, empâté et plutôt amusé de sa situation présente, et à considérer le second avec, à quarante-huit ans, un regard d'enfant dans un visage de vieillard, qu'entre les deux se noua, voici plus de vingt ans, une histoire d'amour : celle d'un agent contractuel à l'ambassade de France à Pékin convaincu d'avoir trouvé en Pei Pu Shi la femme de sa vie et même d'être le père d'un jeune garçon dont l'autre disait avoir accouché.

Bien sûr, aujourd'hui, Bernard Boursicot s'est rendu à l'évidence. Les examens médicaux de Pei Pu Shi sont d'ailleurs là pour dire que le chanteur pékinois de naguère ne fut jamais autre chose qu'un homme dûment constitué même si, *« par certaine gymnastique »*, il peut encore, à l'occasion, présenter des apparences trompeuses à qui veut bien se laisser tromper.

Premier amour

Qu'en fut-il réellement en 1964 ? En cette année, Bernard Boursicot avait vingt ans. Ce fils d'un comptable et d'une couturière de Vannes venait d'être recruté par le ministère des affaires étrangères. Sur concours ? Nullement. Il dira lui-même que ce fut *« plutôt un concours de circonstances »*. Lui qui n'alla pas, dans les études, au-delà du BEPC s'était retrouvé vacataire en Algérie pour le ministère des anciens combattants. A son retour en France, comme il cherchait un emploi, il en dénicha un très subalterne au Quai d'Orsay. On le juge alors *« sensible, intelligent, généreux et de rapports agréables »*. Les psychiatres qui ont eu à l'examiner depuis son inculpation l'ont vu, eux, *« immature, crédule, fasciné par l'imaginaire »*. Ils parlent aussi de son *« ambivalense sexuelle »*.

Tel est le garçon qui se retrouve comptable, du 26 octobre 1964 au 13 décembre 1965, à l'ambassade de France à Pékin. Il y croise Pei Pu Shi, un des rares Chinois à être admis, en cette période, à frayer avec les étrangers. On sympathise. La sympathie devient chez lui sentiment et sentiment profond, car Pei Pu Shi lui a susurré qu'il pourrait bien être, en réalité, une femme. Les relations amicales deviennent des relations amoureuses. Lorsque le chanteur-danseur lui affirme qu'« elle » est enceinte de lui, il y croit dur comme fer.

Face aux psychiatres, bien plus tard, il reconnaîtra qu'il est *« abasourdi »* de sa méprise. Il ajoutera : *« Je suis sidéré d'apprendre que c'est un homme. Mais ma conviction reste inébranlable. Pour moi, à cette époque, c'était vraiment une femme et c'était le premier amour de ma vie. Et puis il y a cet enfant que j'ai vu. Du Du Shi. Et il me ressemble ! »*

Oui, vraiment, comme le dit encore le docteur Bernard Defer. Il aura *« beaucoup de mal à porter le deuil de ce qui fut pour lui un vrai roman d'amour »*.

> *Un employé de l'ambassade de France à Pékin livrait des renseignements par amour pour un chanteur-danseur qu'il prenait pour une femme*

Dès lors, la question se pose : qui a manipulé qui ? Le président Versini, que ce premier aspect des choses intrigue visiblement, insistera longuement : comment avez-vous pu être ainsi abusé ? Bernard Boursicot invoque la pudeur de Pei Pu Shi, la manière qu'il avait, aux heures d'intimité, de ne pas se laisser voir complètement. Et lorsque Pei invoquait des fatigues mensuelles, montrait des linges tachés, comment aurait-il pu douter ?

Alors, ce Pei Pu Shi, un Machiavel ? Bernard Boursicot doit bien en convenir : *« Ça c'est vrai. Aujourd'hui je peux dire que je n'y ai vu que du feu. »*

Le chanteur, lui, entretient encore l'équivoquee. Un vieux médecin de son pays, raconte-t-il, lui a dit dans son enfance qu'il était une fille mal formée. *« Mais,* ajoute-t-il, *on a continué à me considérer comme un garçon parce qu'en Chine les hommes sont mieux considérés que les femmes. »*

Il racontera ensuite qu'il était bien la mère de Du Du Shi, puisqu'il en serait en réalité le père. Finalement il affirme, aujourd'hui, que le père est bien Bernard Boursicot, dont il avait réussi à s'approprier la semence pour la confier ensuite à un médecin qui, moyennant 3 000 yens (un peu plus de 10 000 francs) en aurait fécondé une femme, pour lui présenter ensuite le bébé.

Là encore l'expertise, après prélèvement sanguin, dément cette rocambolesque histoire : Non! Bernard Boursicot, la science l'affirme, ne peut pas être le père de Du Du Schi.

Les pensées de Mao

On n'en était pas là en 1964. Il avait fallu que Bernard Boursicot, affecté à Djedda, en Arabie saoudite, quitte Pei Pu Shi. Cruelle séparation. Mais, en 1969, c'était le retour à l'ambassade de France à Pékin et les retrouvailles. Hélas ! Les temps avaient changé. Il n'était plus question que des Chinois et des Chinoises fraient avec les étrangers. Voilà Pei Pu Shi fortement tancé, menacé d'internement. Finalement on transige. Un certain « Kang » dépêché par la municipalité de Pékin signifie à Pei Pu Shi qu'il peut continuer ses relations avec Bernard Boursicot mais uniquement pour lui inculquer les pensées de Mao, petit livre rouge en main. Bernard Boursicot affecte de jouer le jeu : *« Quand les gardes rouges sont venus, j'ai été le premier à leur dire : « Le président Mao brille de mille feux sur toute la Terre »*.

En fait, le marché lui est bientôt mis en main : il pourra continuer de voir son chanteur-danseur à condition de communiquer à celui-ci des documents de l'ambassade de France sur tout ce qui peut concerner l'Union soviétique. Dès lors, régulièrement, Bernard Boursicot livrera à Pei Pu Shi, qui les remettra à « Kang », des rapports, des notes. On en a dénombré pour cette seule période environ 150.

A ce stade du débat, le procès retombe dans le clacissisme. Bernard Boursicot le reconnaît : il a agi *« uniquement par amour »*, mais aussi, ajoute-t-il, *« dans le souci de ne pas livrer tout ce qui était à ma disposition »*. Autrement dit, il n'aurait fourni aux Chinois que des chronologies d'événements très ordinaires, des articles de presse, en un mot des informations sans importance et que, sans lui, on aurait pu aussi bien se procurer par d'autres voies.

De cette période pékinoise 1962-1972, il n'a pas à répondre, car les faits se trouvent aujourd'hui prescrits. Ce qui n'est pas prescrit, c'est la période 1977-1979. Durant ces deux années, Bernard Boursicot n'était plus à Pékin mais à Oulan-Bator, siège de l'ambassade de France en République populaire de Mongolie. Bien modeste d'ailleurs, cette ambassade qui, fait-il valoir, était fermée plusieurs mois par an. Il n'en reste pas moins qu'il y était l'homme à tout faire : chauffeur un jour, dactylo un autre, comptable et secrétaire tous les autres. Il lui revenait aussi le soin de convoyer périodiquement à Pékin la valise diplomatique. Seulement, avant de la faire partir pour Paris, il y prélevait, pour les photocopier, pratiquement tout, et les photocopies allaient de nouveau à Pei Pu Shi, qui remettait ensuite à « Kang ».

Il explique : *« La moitié au moins était, là encore, des articles de presse. »* On lui objecte : il y avait tout de même des rapports classés secrets, confidentiels, concernant les relations des Etats-Unis avec la Mongolie, ainsi qu'une visite du ministre de la défense d'URSS. A côté de cela, les Chinois ont pu savoir que l'ambassade de France à Oulan-Bator avait commandé un plateau à fromage et un seau à glace...

Bernard Boursicot sourit de ce sourire étrange et permanent. Il glisse, aimable : *« Je ne voudrais vexer personne, mais, Oulan-Bator, ce n'était pas une ambassade sérieuse. Nous occupions l'étage d'un hôtel et, quand on s'en allait, on laissait les clés au concierge.. »*

Voilà qui est bel et bon. Mais, pour le commissaire divisionnaire Raymond Mart, de la DST, *« le côté insolite de cette affaire ne doit pas nous distraire de l'essentiel »*.

Surveillance de routine

L'essentiel, pour le policier, c'est qu'on est bel et bien en présence d'une opération montée par une section du comité central du Parti communiste chinois, chargée, à l'époque, du renseignement. *« Vous n'avez, ici,* ajoute-t-il, *que deux comparses, et les services chinois en cause n'existent plus à l'heure qu'il est. Mais ce qui est sûr, c'est que Pei Pu Shi n'a pu fréquenter l'ambassade de France sans en avoir reçu l'ordre. Boursicot était sans doute une personnalité assez fragile qui n'aurait jamais dû être affectée à un tel poste. Il s'est laissé abuser mais il a, de son côté, abusé certaines personnes. D'ailleurs, il aurait pu mettre un terme à tout cela quand il a quitté Pékin. Or il a continué dès qu'il s'est trouvé à Oulan-Bator. En outre, il faut savoir que, pour n'importe quel service de renseignements, il n'y a jamais d'information sans importance. »*

Un dernier mot pour comprendre la manière dont l'affaire fut révélée. C'était en juin 1983. La DST eut vent de la présence à Paris d'un Chinois, et ce Chinois n'était autre que Pei Pu Shi, invité par une organisation culturelle. Un Chinois en France, ça se surveille, ne serait-ce que par routine. On le surveilla donc et on découvrit sans peine qu'il habitait chez Bernard Boursicot, boulevard Raspail, en compagnie, d'ailleurs, du jeune Du Du Shi, le fils mystérieux. Dès lors que les agents de la Surveillance du territoire connaissaient la qualité de Bernard Boursicot, il était obligatoire qu'ils viennent lui poser des questions. Alors il raconta tout.

La cour d'assises, qui siège dans la composition prévue par la loi du 21 juillet 1982 pour les affaires d'atteinte à la sûreté de l'Etat en temps de paix — un président et six magistrats professionnels, — devait fixer, ce mardi 6 mai, l'épilogue de cette aventure aussi abracadabrante que, par certains côtés, émouvante.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

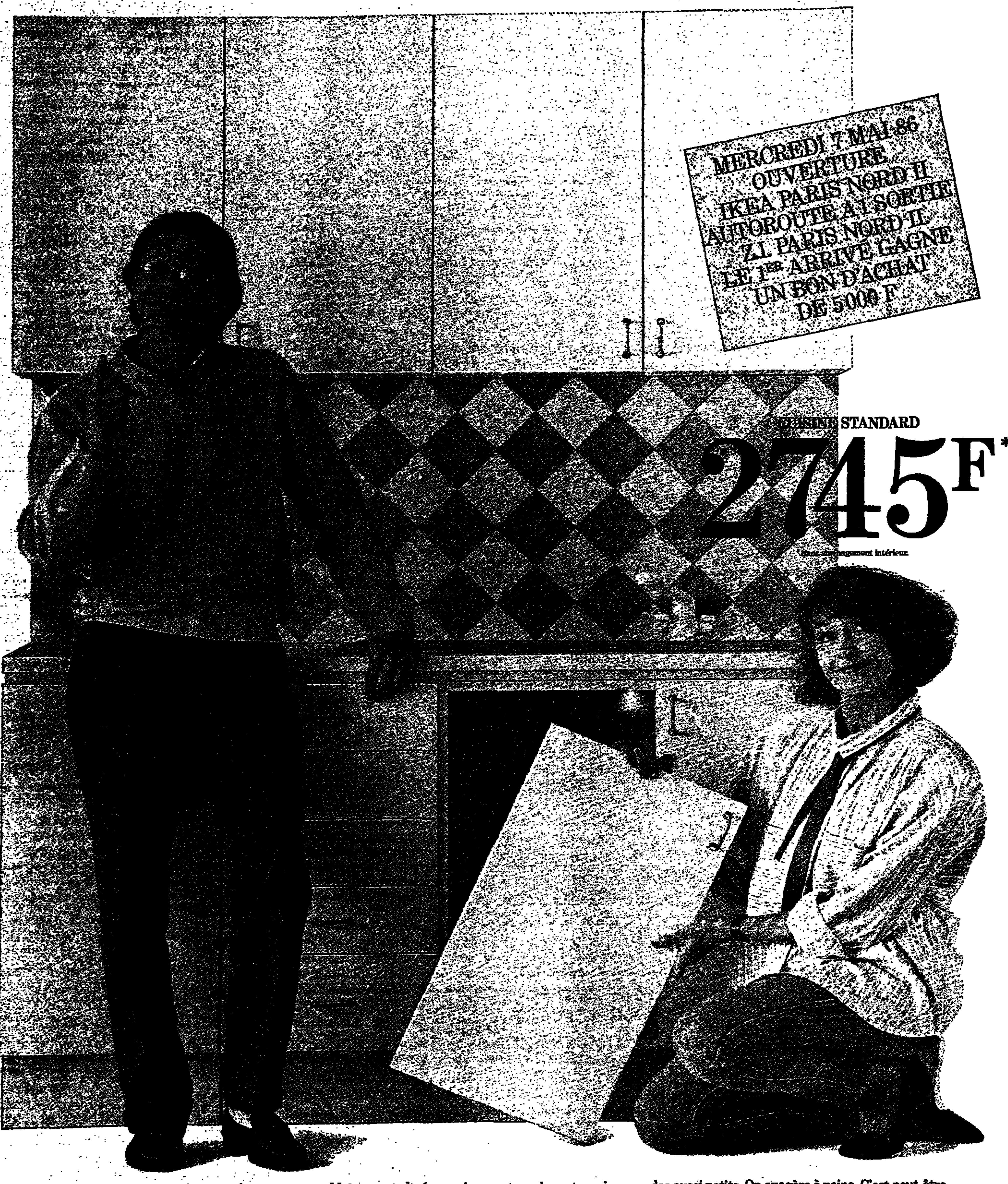
● *Un appel pour la libération de Martine Toulotte.* — Plus de mille personnes, essentiellement dans la région grenobloise, ont signé un « appel collectif » pour réclamer la libération de Martine Toulotte, la militante de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) arrêtée le 17 février à Grenoble dans le cours de l'enquête sur l'activité des FARL (Fractions armées révolutionnaires libanaises) en France.

Martine Toulotte, quarante-six ans, sociologue-urbaniste à Grenoble et secrétaire nationale du syndicat CGT des agences d'urbanisme, soupçonnée d'avoir hébergé en février 1982 Georges Ibrahim Abdallah, un des dirigeants présumés des FARL, a été inculpée le 20 février dernier de recel de malfaiteur par M. Gilles Boulouque, juge d'instruction à Paris. Depuis cette date, elle est incarcérée à Fleury-Mérogis (*le Monde* daté 23-24 février).

Une trentaine d'organisations et associations ont également demandé la mise en liberté de Martine Toulotte.

هكذا من الأصل

Mai 68, on a refait le monde.
Mai 86, on refait la cuisine.



Quand on a passé une partie de sa jeunesse à changer l'ordre établi, c'est difficile de se contenter plus tard de solutions toutes faites. *Même pour refaire sa cuisine...* Chez IKEA, vous pouvez contester autant que vous voulez. Si vous n'aimez pas les tiroirs, vous prenez la porte. Si vos éléments bas ne sont pas assez hauts, vous les rapportez. Si vous préférez à gauche ce qui est à droite, ne vous gênez *surtout pas...*

Maintenant, devinez qui emporte, qui monte, qui démonte, qui rapporte. Eh oui... Contester c'est aussi prendre ses *responsabilités... De bien petites* responsabilités vu le temps qu'il faut pour donner quelques tours de vis...

Avec IKEA, vous travaillez un peu et vous économisez beaucoup. Parce que les prix, parlons-en. *Il faut presque remonter* 20 ans en arrière pour en voir des aussi petits. On exagère à peine. C'est peut-être pour ça que, aujourd'hui, on a plus envie de refaire sa *cuisine que le monde*.

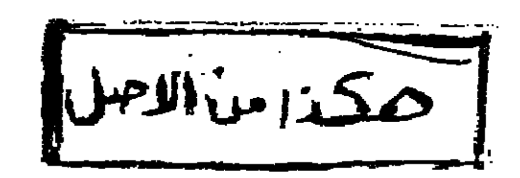
Et ça c'est incontestable...

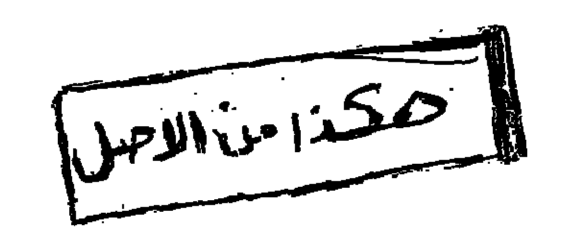


Ils sont fous ces Suédois

PEYRAT & ASSOCIES

IKEA PARIS NORD II – RUE DES BUTTES, ZAC PARIS NORD II – RESTAURANT PARADIS D'ENFANTS – HORAIRES DES 5 PREMIERS JOURS D'OUVERTURE – MER 7/05 : 9 H - 21 H – JEU 8 - VEN 9 : 10 H - 21 H – SAM 10 - DIM 11/05 : 10 H - 20 H. FERMÉ LE LUNDI.
IKEA EVRY – AUTOROUTE A 6 SORTIE EVRY LISSES. IKEA LYON – CTRE CIAL DU GRAND VIRE VAULX-EN-VELIN. IKEA VITROLLES – RN 113 QUARTIER DU GRIFFON.





SOCIÉTÉ

DÉRAILLEMENT AU PORTUGAL

Vingt-deux morts, soixante-deux blessés

De notre correspondant

Lisbonne. – Vingt-deux personnes ont été tuées et soixante-deux blessées, dont une vingtaine gravement atteintes, dans un accident de chemin de fer qui a eu lieu lundi 5 mai à Povoa-de-Santa-Iria, petite commune située dans la banlieue de Lisbonne. Plus de trois cents pompiers venus de toute la région essayaient encore, ce mardi, de dégager les corps des victimes.

Il était 12 h 15. Un train de banlieue qui manœuvrait en gare a été percuté par un rapide qui survenait à grande vitesse sur la même voie et se dirigeait vers Lisbonne. La plupart des victimes occupaient le dernier wagon du train de banlieue. Sous la violence du choc la couverture en béton de la gare s'est effondrée.

Les causes de l'accident n'étaient pas encore nettement déterminées mardi en fin de matinée. Selon la Compagnie portugaise des chemins de fer, il s'agirait d'une erreur humaine. Le machiniste du train rapide, qui a survécu à l'accident, assure de son côté que la signalisation située à 2 kilomètres de la gare lui donnait le passage. Il ne se serait aperçu de la présence d'un train sur la même voie qu'à moins de 800 mètres de distance. Roulant à 110 kilomètres à l'heure, il n'avait *plus la possibilité de s'arrêter.*

Le ministre des transports et des communications, qui a réuni d'urgence les principaux responsables de la compagnie, a donné à ces derniers un délai de quarante-huit *heures pour établir un «rapport* détaillé» sur les raisons de la catastrophe.

JOSÉ REBELO.

● *Meurtre d'une fillette de onze ans à Paris.* – Cécile B..., une fillette de onze ans, a été assassinée, lundi matin 5 mai à Paris, dans l'immeuble du 19e arrondissement de Paris où elle habitait. La fillette a eu la colonne vertébrale brisée et présentait plusieurs blessures par arme blanche. Le corps de l'enfant a été retrouvé vers 15 heures, mais le meurtre a, semble-t-il, été commis au moment où Cécile venait de quitter l'appartement de ses parents pour se rendre au collège voisin.

● *Suicide à la prison de Saint-Quentin.* – Un détenu de la maison d'arrêt de Saint-Quentin (Aisne) est mort le 30 avril dernier à l'hôpital de la ville, des suites d'une tentative de suicide dans sa cellule le 18 avril. Michel Bocquet, trente-neuf ans, horticulteur à Saint-Michel (Aisne), avait été condamné le 17 avril à deux ans de prison pour attentats à la pudeur. Le lendemain, il s'était pendu dans sa cellule et avait été transporté dans un état critique à l'hôpital.

CATASTROPHES

Séisme et menace volcanique

Le séisme de magnitude 5,8 qui s'est produit le 5 mai dans la matinée, en Turquie, a tué quinze personnes et en a blessé plusieurs centaines d'autres. Le barrage du Sürgü, situé à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest de Malaya, a été endommagé. Trente mille habitants de plusieurs villages construits en aval du barrage ont été *évacués vers des localités* plus sûres ou des camps de toile.

Par ailleurs, le volcan colombien Nevado del Ruiz (qui culmine à 5 400 mètres) connaît, depuis le 5 mai, une nouvelle activité sismique accompagnée d'émissions de fumées et de cendres. Il y a risque de fonte de la calotte de neige et de glace qui coiffe le volcan.

Le 13 novembre dernier, le même phénomène avait déclenché de gigantesques coulées de boue qui avaient englouti 23 000 personnes, en particulier dans la ville d'Armero.

SCIENCES

Promenade pour les cosmonautes soviétiques

*Les deux cosmonautes soviétiques Leonid Kizim et Vladimir Solo*viev ont quitté, lundi 5 mai, la station orbitale Mir, à bord de laquelle ils étaient installés depuis le 15 mars. Avec leur vaisseau Soyouz T-15, ils se sont lancés en direction du train spatial Saliout 7-Cosmos 1686. Cette opération, qualifiée de *« tout à fait exceptionnelle »* par les responsables du vol, semble indiquer que les Soviétiques tiennent encore à utiliser la station Saliout à bord de laquelle furent effectués *nombre de vols-records dans l'espace,* comme celui de deux cent trente-sept jours que Kizim et Soloviev ont accompli en 1984.

Les causes de l'explosion de la fusée Delta

L'échec du lancement de la fusée américaine *Delta,* essuyé, samedi 3 mai, par la NASA, aurait pour origine un court-circuit qui aurait entraîné l'arrêt brutal du fonctionnement du premier étage de l'engin. Une commission d'enquête a été nommée pour établir avec précision le scénario de cet accident qui a coûté quelque 87,5 millions de dollars. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les Américains n'excluent pas un report du tir, prévu pour le 22 mai, de leur lanceur Atlas-Centaur, *le seul à ne pas avoir connu un échec au cours des derniers* mois.

Pour toutes ces raisons, la communauté spatiale américaine, toujours en état de choc, a décidé d'annuler toutes les cérémonies prévues pour *célébrer un quart de siècle* de présence dans l'espace à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du saut de puce suborbital effectué en mai 1961 *par Alan Shepard.*

MÉDECINE

Désaccord franco-américain sur le SIDA

Le secrétariat américain à la santé vient de faire savoir à l'Institut Pasteur qu'il interrompait les négociations à propos de la querelle qui oppose l'Institut de recherche français au National Health Institute sur *les retombées financières* de la découverte du virus du SIDA. Cette décision fait suite au refus de l'Institut Pasteur de voir transférer les *royalties et les brevets* protégeant la commercialisation des tests de dépistage du SIDA à une fondation scientifique internationale. Selon *l'Institut Pasteur, cette solution, proposée par le gouvernement américain,* reviendrait de fait à spolier la *recherche* française des retombées financières de ses travaux. Tout espoir de règlement *à l'amiable* de cette querelle semblant dorénavant exclu, il reste donc à connaître les conclusions de la « procédure d'interférence » – en principe favorable à l'Institut Pasteur – engagée la semaine dernière par l'Office des brevets américains (*le Monde* du 1er mai).

NUCLÉAIRE

Nouvel examen de l'affaire Silkwood

La cour suprême des Etats-Unis a donné, lundi 5 mai, son accord pour que l'affaire Silkwood, qui avait durement secoué les milieux nucléaires américains à la fin des années 70, soit soumise à un nouvel examen. En novembre 1974, Karen Silkwood, vingt-huit ans, employée et militante syndicale de la firme Kerr-McGee, impliquée dans la production et le conditionnement du plutonium, avait trouvé la mort dans un mystérieux accident de voiture.

Elle s'apprêtait à rencontrer un journaliste du *New York Times* pour lui apporter les preuves d'infractions à la sécurité constatées dans son entreprise. La jeune femme était alors gravement contaminée par le plutonium, et vraisemblablement condamnée.

Deux ans après sa mort, un procès fut intenté par la famille, et en mai 1979 le tribunal d'Okalhoma-City accordait 10 millions de dollars de dommages et intérêts aux enfant de la victime. Cette décision fut contestée, et, de procédure en procédure, l'affaire dure toujours.

OFFICIERS MINISTÉRIELS VENTES PAR ADJUDICATION

Rubrique O.S.P. - 64, rue La Boétie, 45-63-12-66

VENTE s/saisie immob. Palais de Justice PARIS, jeudi 15 mai 1986, à 14 heures.
Un LOGEMENT de 2 pièces
au 2e ét. et 20/1000e des part. comm.
17, rue Labat, PARIS-18e
MISE A PRIX : 45000 F
S'adr. Me CHAIN, avocat à la Cour, 19, av. Rapp, PARIS-7e, tél. 45-55-72-00. Tous avocats pr. Trib. Gde Inst. de PARIS.

SERVICE DES DOMAINES
Adjudication le MARDI 3 JUIN 1986 à 14 h 30 à PARIS-9e, 17, rue Scribe. Salle des ventes des domaines.
IMMEUBLE à PARIS (16e) 30, AVENUE D'IÉNA
élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée, 5 étages, 6e sous combles. LOUÉ.
MISE A PRIX : 23000000 F
APPARTEMENT A PARIS (6e)
3, rue de l'Ancienne-Comédie
3e étage : 2 pièces, entrée, dégagement, cuisine, w.-c., débarras. LIBRE.
MISE A PRIX : 400000 F.
Renseignements : Direction des Services Fonciers de Paris. Tél. 42-66-91-40, poste 1788.
(extrait du B.O.A.D.)

VENTE sur saisie immob. Pal. de Justice PARIS, jeudi 15 mai 1986, à 14 heures.
APPARTEMENT de 2 p. princ.
au 5e ét., escal. 9, bât. E s/passage Josset, dans ensemble immob. à PARIS-11e
26, RUE DE CHARONNE
1 à 13 et 2 à 8, passage Lhomme, 10, passage Saint-Antoine et 10, passage Josset
MISE A PRIX : 75000 F
S'adr. Me Gérard LEBOUC, avocat à PARIS-8e, 27, rue Marbeuf, tél. 47-23-34-89. - Tous avocats près Tribunal Gde Inst. Paris. - Sur les lieux pour visiter.

Vente sur surenchère au Palais de Justice de NANTERRE *le JEUDI 15 MAI 1986* à 14 heures EN UN SEUL LOT
DIVERS BIENS ET DROITS IMMOBILIERS à MONTROUGE (92)
12, rue Sadi-Carnot
MISE A PRIX 144 100 F
S'adr. à Me Olivier GOUJAT, avocat au barreau des Hauts-de-Seine, 2, rue de la Réunion, 92500 RUEIL-MALMAISON, tél. 47-51-90-86. - Me GUILBERTEAU, avocat au barreau des Hts-de-Seine, « Le Vallona », 38, square de la Brèche-aux-Loups, tél. 42-60-20-49. - Me VERHILLE-BRETAUDEAU, av. au barreau des Hts-de-Seine, 22, rue Blanchard, 92260 FONTENAY-aux-ROSES, t. 47-02-41-71.

VENTE sur saisie immobilière, au Palais de justice de PARIS le JEUDI 15 MAI 1986, à 14 h - EN UN LOT
UN APPARTEMENT 3 PP - 19, RUE SAINT-ANTOINE
et 13, rue CASTEX, à PARIS (4e), au 5e étage, bât. sur cour escalier A, avec UNE CAVE
M. à P. : 150 000 F S'adr. SCP GASTINEAU, MALANGEAU et BOITTELLE-COUSSAU, avocats associés, 29, rue des Pyramides, PARIS (1er) - Tél. : 42-60-46-79
Tous avocats près Trib. grande instance de PARIS - Sur les lieux pour visiter.

Vente sur surenchère au palais de justice d'Evry (Essonne) le mardi 13 mai 1986 à 14 heures
IMMEUBLE à MARCOUSSIS (Essonne)
1, rue de Montlhéry à l'angle de la rue du Houssay
MISE A PRIX : 288 200 F
Consignation préalable indispensable pour enchérir - Renseignements : SCP Akoun & Truxillo, avocats, 4, boulevard de l'Europe à Evry (60-79-39-45) ; Me du Chalard, avocat à Evry, immeuble « La Mazière », 60-77-15-57 - Me Demoiseau, avocat, 20, rue du Général-Leclerc à CORBEIL-ESSONNES, 64-96-30-51.

Vente sur licitation au Palais de justice de NANTERRE *le jeudi 15 mai 1986, à 14 heures - En 6 lots*
à BOULOGNE-BILLANCOURT (92)
1er lot **TERRAIN** partiellement bâti, 30-32, rue de la Saussière. Occupé - Mise à prix : 4 200 000 F
2e lot **IMMEUBLE** 26, rue de la Saussière, comprenant deux bâtiments. Terrain - Occupé. Mise à prix : 700 000 F
3e lot **PROPRIÉTÉ à St-MARTIN-DU-TERTRE (95)**
comprenant MAISON avec dépendance, terrain, 18, rue Roger-Salengro. LIBRE - Mise à prix : 350 000 FRANCS
Commune de PENNESIÈRES-et-COURBOUX (70)
4e lot **UNE PROPRIÉTÉ** comprenant MAISON, terrain, lieudit « le Village » - Occupée. Mise à prix : 300 000 F
5e lot **UN VERGER** cad. section A, no 780, pr 9 a 90 ca, lieudit « le Village ». Mise à prix : 50 000 F
6e lot **DIVERSES PARCELLES DE TERRE**
en nature de pré, friche et bois. *Mise à prix : 50 000 F*
S'adr. pr ts rens. à Me M. GUILBERTEAU, avocat à NANTERRE, 38, square de la Brèche-aux-Loups - Tél. : 42-60-20-49 - Me WISLIN, avocat, 7, av. de Madrid, à NEUILLY-SUR-SEINE - Au greffe des criées du TGI de NANTERRE, où le cahier des charges est déposé.

Vente sur saisie PAL. DE JUSTICE de BOBIGNY (93), 20 mai 1986 à 14 heures
APPARTEMENT AVEC CAVE ET GARAGE A LIVRY-GARGAN (93190)
52-56, avenue A.-Briand, bâtiment C, 2e étage - Type 3 P B
M. à prix 150 000 F S'adr. Me ÉTIENNE, avocat, 11, rue du Général-Leclerc à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) Tél. 48-54-90-87 - Me BOISSEL, avocat, 14, rue Ste-Anne, PARIS-1er, 42-61-01-09.

Vte sur saisie au Palais de justice de BOBIGNY, MARDI 13 MAI 1986, à 13 h 30
UNE PROPRIÉTÉ à MONTREUIL-SOUS-BOIS (93)
23, rue du Petit-Bois
Rez-de-chaussée : entrée, cuisine, salle à manger - 1er étage : 2 chambres, petit atelier - Sur terrain de 240 m²
MISE A PRIX : 150 000 F
S'adresser à Me Bernard ÉTIENNE, avocat au barreau de Saint-Denis membre de la SCP A. ÉTIENNE, WARET-ÉTIENNE 11, rue du Général-Leclerc, à 93110 ROSNY-SOUS-BOIS - Tél. : 48-54-90-87.

Vte sur saisie au Palais de justice de BOBIGNY, MARDI 13 MAI 1986, à 13 h 30
UN APPARTEMENT EN DUPLEX à SEVRAN (93)
17, allée Marianne-Oswald, lieudit « LE SOUCI »
de 5 pièces principales avec EMPLACEMENT DE GARAGE en sous-sol
MISE A PRIX : 250 000 F
S'adresser à Me Bernard ÉTIENNE, avocat au barreau de Seine-Saint-Denis membre de la SCP A. ÉTIENNE, WARET-ÉTIENNE *11, rue du Général-Leclerc, à 93110 ROSNY-SOUS-BOIS* - Tél. : 48-54-90-87.

Vente sur saisie au Palais de Justice de BOBIGNY, MARDI 20 MAI 1986 à 13 h 30
UN APPARTEMENT à PAVILLONS-SOUS-BOIS (93)
149, allée du Colonel-Fabien
Comprenant : entrée, séjour, 2 chambres, cuisine, salle de bains, w.-c., 2 placards et 1 débarras, dégagement. - CAVE
MISE A PRIX : 200 000 F
S'adresser à Me Bernard ÉTIENNE, avocat au barreau de Seine-saint-Denis, membre de la SCP A. ÉTIENNE, WARET-ÉTIENNE, 11, rue du Général-Leclerc à 93110 ROSNY-SOUS-BOIS. - Tél. 48-54-90-87.

VENTE APRÈS LIQUIDATION des BIENS au PALAIS de JUST. NANTERRE *le JEUDI 15 MAI 1986 à 14 heures, EN UN LOT*
UN PETIT BATIMENT à USAGE de BOUTIQUE
situé sur commune de
COLOMBES (Hauts-de-Seine) 45, boulevard de Valmy Rue Alice-Servière, s/no
LIBRE - MISE A PRIX : 100 000 F
S'adresser pour tous renseignements à Me M. GUILBERTEAU, avocat, 38, square de la Brèche-aux-Loups à NANTERRE (92000), tél. 42-60-20-49. - Me LABRELY, syndic, 130, rue du 8 Mai 1945 à NANTERRE (92000). Au greffe des criées du tribunal de grande instance de NANTERRE, Palais de Justice, 179/191, avenue Joliot-Curie où le cahier des charges est déposé.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE au PALAIS DE JUSTICE de CRÉTEIL, rue Pasteur-Valéry-Radot (Val-de-Marne), le JEUDI 15 MAI 1986 à 9 h 30. EN UN SEUL LOT
UN APPARTEMENT et un local à usage commercial
sis à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94)
8, rue de Paris (lot no 2 de l'ensemble immobilier)
MISE A PRIX : 100 000 F
Consignation préalable pour enchérir. - Renseignements : SCP AKOUN, TRUXILLO, avocats à ÉVRY (91), 4, boulevard de l'Europe. Tél. 60-79-39-45.

Vente après liquidation des biens au Palais de justice de PARIS le jeudi 15 mai 1986, à 14 heures
1) A PARIS (20e), 86, rue Haxo, et 2, rue des Tourelles
1er lot - LOGEMENT de 2 pièces-cuisine au 1er étage
2e lot - LOGEMENT de 2 pièces-cuisine au 3e étage
2) PARIS (20e) 10, rue du Liban, et 48, rue des Maronites
3e lot - BUREAU-atelier, 2 laboratoires au rez-de-chaussée
4e lot - LOGEMENT de 2 pièces-cuisine au 1er étage + cave
5e lot - LOGEMENT de 2 pièces-cuisine au 2e étage + cave
6e lot - LOGEMENT de 2 pièces-cuisine au 2e étage
7e lot - LOGEMENT de 2 pièces-cuisine au 3e étage
Mises à prix : 1er, 2e, 4e, 5e, 6e et 7e lots : 30 000 F chaque
3e lot : 50 000 F
S'adr. Me Bernard MALINVAUD, avocat, 1 bis, place de l'Alma, 75116 PARIS - Tél. : 47-23-73-70 - Me Marie-José JOSSE, syndic, 4, rue du Marché-Saint-Honoré, à PARIS (1er), et tous avocats près Tribunal grande instance PARIS.

Vte sur saisie au Palais de justice de BOBIGNY, MARDI 13 MAI 1986, à 13 h 30
UN APPARTEMENT à CLICHY-SOUS-BOIS (93)
3, allée Pierre-Ronsard
de 4 pièces, cuisine, loggia - Parking en rez-de-jardin
MISE A PRIX : 100 000 F
S'adresser à Me Bernard ÉTIENNE, avocat au barreau de Seine-Saint-Denis *membre de la SCP A. ÉTIENNE, WARET-ÉTIENNE* 11, rue du Général-Leclerc, à 93110 ROSNY-SOUS-BOIS - Tél. : 48-54-90-87.

Vente sur saisie au palais de justice de Bobigny, mardi 20 mai 1986, à 13 h 30.
UNE MAISON à PAVILLONS-SOUS-BOIS (93)
214, av. A.-Briand, 12, allée Robillard, élevée sur terre-plein et partie sur cave et d'un étage de 5 pièces principales sur un terrain de 1 615 m²
MISE A PRIX : 400 000 F.
S'adresser à Me Bernard Étienne, avocat au barreau de Seine-Saint-Denis, membre de la SCPA Etienne, Waret-Etienne, 11, rue du Général-Leclerc à 93110 Rosny-sous-Bois. Tél. : 48-54-90-87.

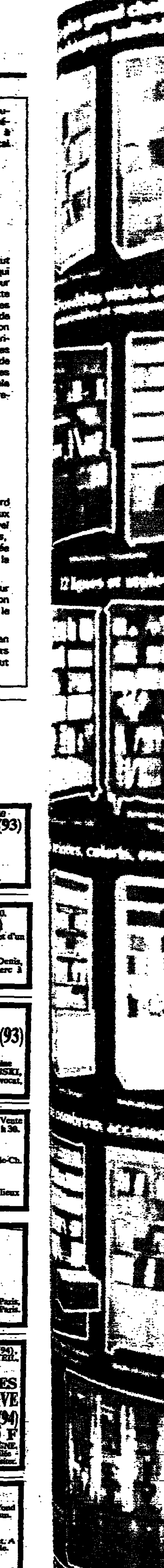
VENTE sur saisie immobilière, PALAIS DE JUSTICE DE BOBIGNY, avenue Paul-Vaillant-Couturier, le MARDI 13 MAI 1986, à 13 h 30
UN PAVILLON DE 5 pces princ. à DRANCY (93)
9, allée Véronique
avec cuis., salle d'eau. CONTEN. 3 a 32 ca. **M. à px : 150 000 F** S'adr. Me Janine PIETRUSZYNSKI, avocat, 28, rue Scandicci, PANTIN, tél. 48-43-75-32 - Me Maurice AYOUN, avocat, 124, boulevard Malesherbes, PARIS-17e, tél. 46-22-47-02.

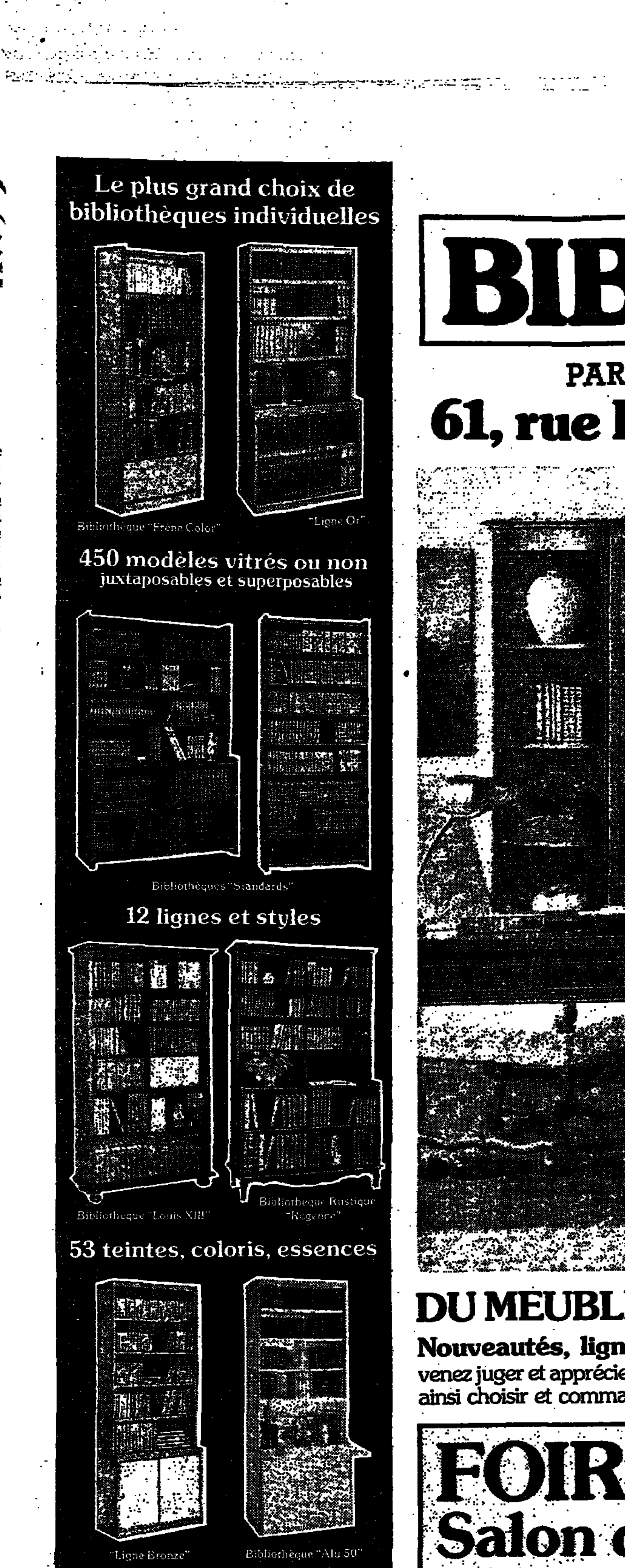
Me J.-C. Bourgeoiset, avocat à Aulnay-sous-Bois (93) - 3, av. Germain-Papillon. Vente sur saisie immobilière, au palais de justice à Bobigny, le mardi 20 mai 1986, à 13 h 30.
UNE VILLA de 5 P.P. à CLICHY-SOUS-BOIS
(93). Allée de Coubron, sans no et allée Jules-Vallès, sans no d'un rez-de-Ch. et un étage av. jouiss. privative d'un garage.
M. à P. : 150 000 F. - S'adr. Me Guy Boudriot
avocat à Paris (8e) - 55, bd Malesherbes. Tél. : 45-22-04-36. Sur les lieux pour visiter, le 14 mai, de 14 h à 15 h.

Vente après liquidation des biens, palais de justice Paris le jeudi 15 mai 1986, à 14 heures
IMMEUBLE à BONDY (93)
Chemin latéral numéro 3
comp. rez-de-chaussée et 2 étages, 2 ateliers - machinerie et annexes.
Libre de location et d'occupation
MISE A PRIX : 500 000 F
S'adresser à Me Bernard Malinvaud, avocat, 1 bis, place de l'Alma, 75116 Paris, tél. : 47-23-73-70 - Me Henry Gourdain, syndic, 174, boulevard St-Germain, Paris. Et tous avocats près le Tribunal de grande instance Paris.

Cabinet de Me Serge TACNET, avocat à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94), 20, rue Jean-Jaurès - VENTE sur saisie immobilière, Palais de justice de CRÉTEIL, JEUDI 22 MAI 1986, à 9 h 30 EN TREIZE LOTS
UNE BOUTIQUE avec 1 CHAMBRE et 2 CAVES
12 APPARTEMENTS de 2 et 3 PIÈCES avec CAVE
105, r. du PETIT-CHATEAU, CHARENTON-LE-PONT (94)
MISES A PRIX : de 78 000 F à 117 600 F
Total des mises à prix : 1 150 000 F. S'adr. à SCP M. NORMAND, P. CHAIGNE, X. NORMAND-BODARD et P. PAILLARD, avocats à PARIS (16e), 37, rue Galilée - Tél. : 47-20-30-01 - Ts avocats près le Trib. de gde inst. de CRÉTEIL. - Sur les lieux pour visiter.

Vente sur saisie immobilière, au palais de justice à Paris le jeudi 15 mai 1986 à 14 heures. - En deux lots
1. APPARTEMENT de 2 P. princ. au 3e étg. du bât. fond de la cour, avec une cave, de imm.
28, bd de l'Hôpital. - Paris-5e.
2. APPARTEMENT de 2 p. princ. au rez-de-ch. Bât. A avec une cave, dans immeuble.
31, rue de Wattignies. - Paris-12e.
MISES A PRIX : 1o 50 000 F. - 2o 60 000 F.
S'adr. SCP Gastineau, Malangeau, Boittelle-Coussau, avocats associés à Paris (1er), 29, rue des Pyramides. Tél. : 42-60-46-79. Tous avocats près tribunal grande instance. Paris. Sur les lieux pour visiter.

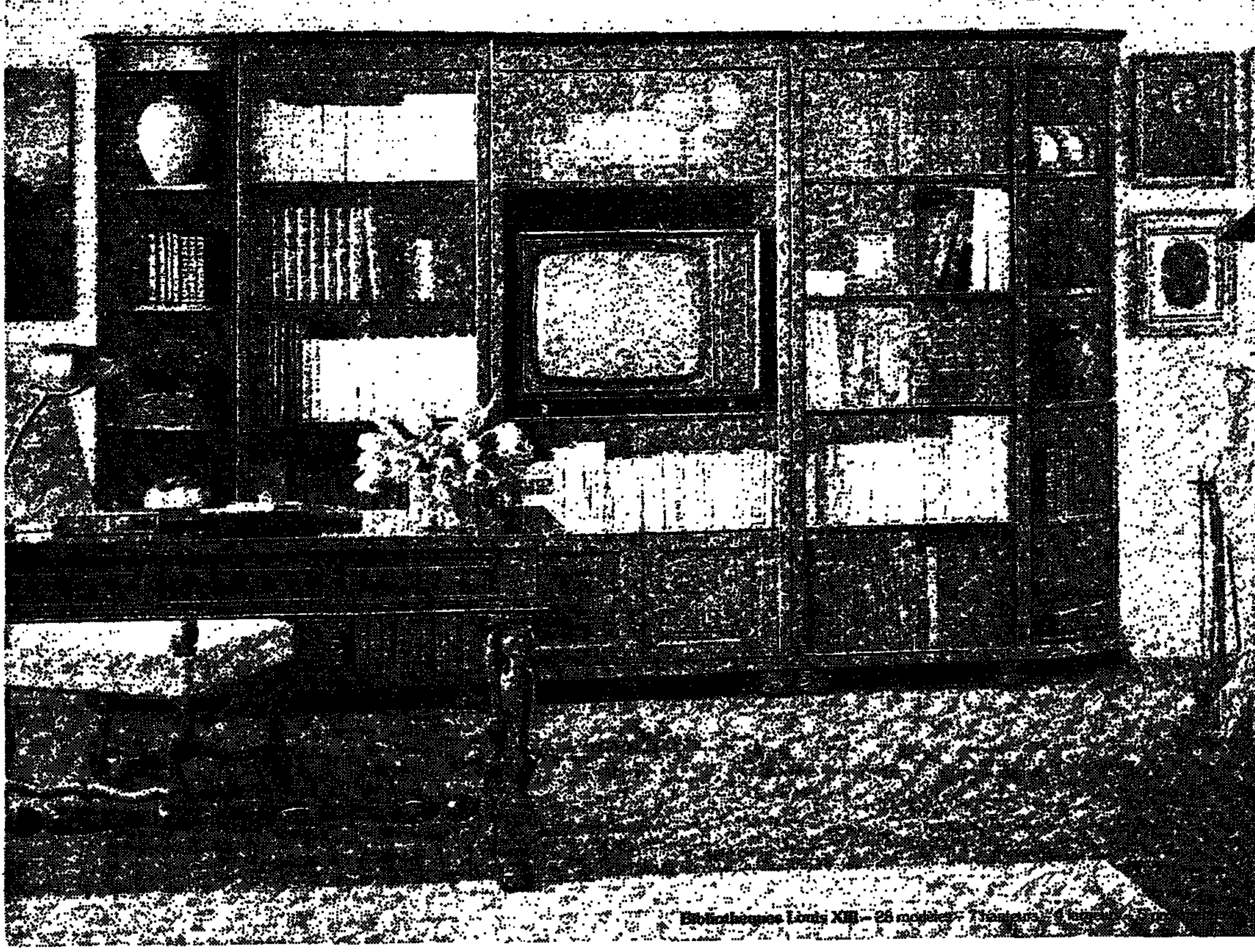




La maison des BIBLIOTHEQUES

PARIS • BRUXELLES • GENÈVE • MILAN • VIENNE

61, rue Froidevaux - Paris 14e (en Montparnasse)



DU MEUBLE INDIVIDUEL... AUX GRANDS ENSEMBLES

Nouveautés, lignes classiques, bibliothèques contemporaines...
venez juger et apprécier les modèles exposés à la Foire de Paris ou dans nos 20 magasins en France. Vous pourrez ainsi choisir et commander très facilement votre bibliothèque parmi toutes les lignes et combinaisons que vous propose le catalogue complet.

Sur place, vous profiterez sans aucun engagement de votre part, des conseils, plans et devis **GRATUITS** établis par nos spécialistes. N'hésitez pas à venir avec les cotes des espaces que vous voulez meubler. Nous pourrons ainsi immédiatement vous renseigner encore plus facilement, plus précisément et naturellement toujours gratuitement.

FOIRE DE PARIS
Salon des Ensembliers

PORTE DE VERSAILLES DU 30 AVRIL AU 11 MAI - BAT 2 - ALLÉE F. - STAND N° 2 F 5

20 MAGASINS EN FRANCE

PARIS : 61, rue Froidevaux 75014

Magasins ouverts le lundi de 14 h à 19 h et du mardi au samedi inclus de 9 h à 19 h sans interruption.
RER - Métro : Denfert-Rochereau, Gaîté, Edgar-Quinet - Autobus : 28, 38, 58, 68 - SNCF : Gare Montparnasse.

BORDEAUX 10, rue Bouffard. tél. 56 44 39 42
CLERMONT-FERRAND 22, rue G.-Clemenceau. tél. 73 93 97 06
DIJON 100, rue Monge. tél. 80 45 02 45
GRENOBLE 59, rue Saint-Laurent. tél. 76 42 55 75
LILLE 88, rue Esquermoise. tél. 20 55 69 39
LIMOGES 57, rue Jules-Noriac. tél. 55 79 15 42
LYON 9, rue de la République. (métro Hôtel-de-Ville/Louis-Pradel). tél. 78 28 38 51
MARSEILLE 109, rue Paradis (métro Estrangin). tél. 91 37 60 54
MONTPELLIER 8, rue Sérane (près Gare). tél. 67 58 19 32
NANCY 8, rue Piétonne St-Michel (face St-Epvre). tél. 83 32 84 84
NANTES 16, rue Gambetta (près rue Coulmiers). tél. 40 74 59 35
NICE 8, rue de la Boucherie (Vieille Ville). tél. 93 80 14 89
POITIERS 42, rue du Moulin-à-Vent. tél. 49 41 68 46
RENNES 18, quai E.-Zola (près du Musée). tél. 99 79 56 33
ROUEN 43, rue des Charrettes. tél. 35 71 96 22
SAINT-ETIENNE 40, rue de la Montat. tél. 77 25 91 46
STRASBOURG 11, rue des Bouchers. tél. 88 36 73 78
TOULOUSE 1, rue des Trois-Renards (près pl. St-Sernin). tél. 61 22 92 40
TOURS 5, rue H.-Barbusse (près des Halles). tél. 47 38 63 66

Ouverts du mardi au samedi inclus

CRÉDITS PERSONNALISÉS (après acceptation du dossier). DEVIS GRATUITS. EXPEDITIONS FRANCO DANS TOUTE LA FRANCE
REPRISE EN CAS DE NON CONVENANCE.

Quel que soit votre problème de rangement, quelle que soit la place dont vous disposez, en hauteur, en largeur, en profondeur, quel que soit le style de votre intérieur, La Maison des *Bibliothèques* vous propose **des solutions par centaines à des prix imbattables.**



CATALOGUE GRATUIT

Renvoyez ce bon gratuit à :
LA MAISON DES BIBLIOTHÈQUES
75680 PARIS CEDEX 14

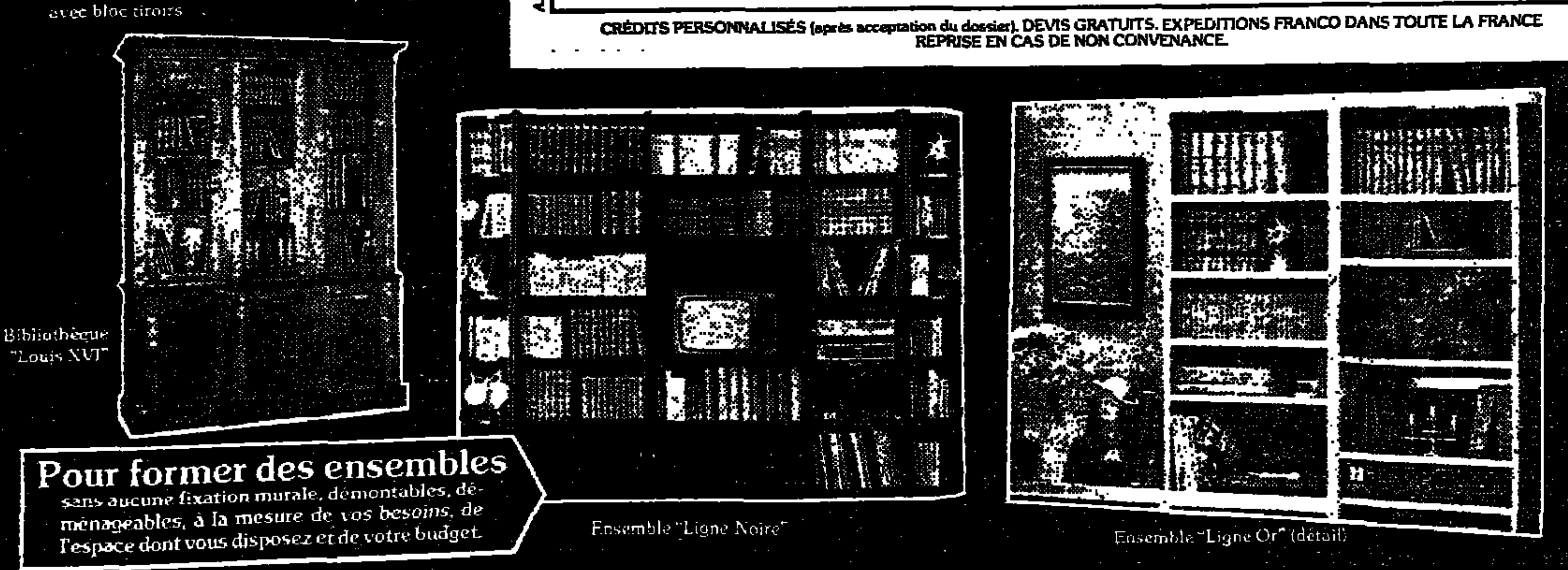
Veuillez m'envoyer sans engagement votre catalogue contenant tous les détails (hauteurs, largeurs, profondeurs, matériaux, teintes, contenances, avec le tarif etc.) sur tous vos modèles. Mo 11

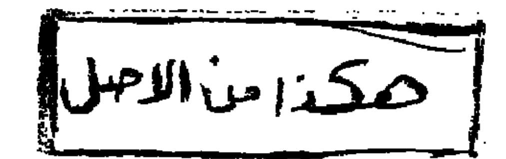
M. Mme Mlle ____
Prénom ____
Adresse ____
____
Code postal ____ Ville ____
____
(facultatif) Tél. ____ Profession ____

Catalogue par tél. 24 h sur 24. Répondeur automatique. ☎ (1) 43 20 73 33

Bibliothèque "Louis XVI"

Pour former des ensembles
sans aucune fixation murale, démontables, déménageables, à la mesure de vos besoins, de l'espace dont vous disposez et de votre budget.


Ensemble "Ligne Noire"
Ensemble "Ligne Or" (détail)



COMMUNICATION

POINT DE VUE

Les limites de la privatisation

par JEAN-LOUIS MISSIKA et DOMINIQUE WOLTON (*)

PLUS facile à dire qu'à faire. C'est le jugement que suggère l'examen des obstacles à la politique de privatisation de l'audiovisuel engagée par le gouvernement. La plate-forme UDF-RPR laissait de côté les problèmes les plus épineux de cette politique, mais l'action gouvernementale n'offre pas ce genre d'échappatoires. Les décisions à prendre sont difficiles et complexes. Elles nourrissent les controverses sur la protection de la création et la qualité des programmes. Mais c'est paradoxalement sur le plan économique que l'accumulation des contraintes crée la situation la plus délicate.

Le projet gouvernemental se heurte à l'organisation du service public. Apparemment, celui-ci est divisé en sept sociétés indépendantes. En réalité, les multiples liens tissés entre ces sociétés en font un édifice homogène et presque autarcique, difficile à restructurer de manière partielle. Les flux financiers forment l'armature de cet édifice. Tous ces flux sont réglementés et purement conventionnels, ils ne relèvent pas directement d'une vérité des prix ou de règles de marché. On peut le déplorer, mais on ne peut l'ignorer, car la privatisation d'une ou deux chaînes de télévision oblige à repenser l'ensemble du système.

A l'heure actuelle, TF 1, Antenne 2 et FR 3 versent chacune environ 500 millions de francs à TDF pour la diffusion, et TF 1 et Antenne 2 versent chacune 600 millions de francs à la SFP pour la production. D'ores et déjà, les groupes privés candidats au rachat d'une chaîne soulignent que des économies substantielles peuvent être faites sur les dépenses de diffusion et de production. Mais cela suppose que soit réglé, sans conflits sociaux majeurs, le destin de TDF, de la SFP et accessoirement de l'INA, dont chacun s'accorde à reconnaître qu'ils sont difficilement privatisables, du moins sous leur forme actuelle.

Une chaîne privatisée peut légitimement réclamer une diminution de 100 à 200 millions de francs de ses frais de diffusion par la suppression des réémetteurs chargés de couvrir les zones d'ombre, dont l'existence ne se justifie pas commercialement. Mais comment imaginer, dans un pays comme le nôtre, que 5 à 10 % des téléspectateurs ne reçoivent plus la télévision sous prétexte qu'ils habitent dans des zones mal situées ? On touche là au noyau dur de la notion de service public : l'accès de tous les citoyens qui le souhaitent à la télévision.

La logique de la privatisation conduit en fait à une prise en charge par l'Etat de ce type de dépense non rentable soit aux frais du contribuable par l'intermédiaire du budget, soit aux frais du téléspectateur par l'intermédiaire de la redevance. Dans ce dernier cas de figure, il s'avérera impossible de réduire le montant de la redevance proportionnellement à la réduction du service rendu par l'audiovisuel public, comme l'envisageaient l'UDF et le RPR avant le 16 mars. En outre, il faudra choisir la ou les chaînes qui auront le privilège d'être transportées gratuitement dans les coins les plus reculés de la France, puisque cela ne sera pas possible pour l'ensemble d'entre elles. Un choix délicat.

Rentable et non rentable

Le problème de la production est tout aussi ardu. Une chaîne privatisée, fonctionnant selon des critères de rentabilité, aura tout intérêt dans un premier temps à réduire ses dépenses de production originale et à augmenter ses achats de droits (films ou téléfilms déjà tournés), du fait des différences de coûts existant entre ces deux types de programmes. Elle réclamera aussi la liberté de choix de ses partenaires, autrement dit la suppression de ses obligations vis-à-vis de la SFP, dont la survie économique dépend des commandes obligatoires des chaînes publiques.

Pour résoudre cette contradiction, les pouvoirs publics pourraient contraindre les chaînes privatisées à respecter certaines obligations de création (à l'heure actuelle, une chaîne comme Antenne 2 produit deux cent quinze heures de fiction originale dans l'année) et de commandes à la SFP. Mais cette solution est étrange, puisqu'elle consiste à privatiser sans déréglementer, c'est-à-dire à demander à une chaîne privée de fonctionner comme une chaîne publique...

L'autre solution est tout aussi périlleuse. Elle suppose que l'on règle le problème de la SFP avant de privatiser les chaînes publiques. Pour susciter l'intérêt d'acheteurs privés, il faudrait séparer dans la SFP les secteurs non rentables des secteurs rentables et vendre ces derniers. Mais le risque est de composer un secteur public de bric et de broc avec tout ce qui n'est pas privatisable.

On ne peut que frémir à l'idée d'un service public qui, autour de TF 1 et de Radio France, regrouperait la vidéo lourde et les décors de la SFP, les stations régionales de FR 3 et quelques autres éléments du même ordre. La totalité de la redevance, à son niveau actuel, ne suffirait pas à faire vivre un tel organisme, dénué de cohérence économique.

Ces deux problèmes de la diffusion et de la production peuvent faire l'objet d'interprétations divergentes : les partisans de la privatisation y verront les séquelles d'un système fonctionnant mal et la preuve qu'il doit être réformé, quitte à trancher dans le vif. Les défenseurs du service public y verront, au contraire, la preuve qu'il existe des obligations (accès de tous à l'image, maintien de la production nationale) que l'Etat doit faire respecter. Pour y voir plus clair, il faut revenir aux principes qui guident les uns et les autres.

Deux modèles

Le choix aujourd'hui est entre deux modèles, étant entendu qu'en France pratiquement plus personne ne défend le monopole de l'Etat.

L'un est de type britannique, où un secteur public et un secteur privé de taille équivalente sont en concurrence sur le même marché. L'autre est de type américain, où l'essentiel du marché est contrôlé par les télévisions privées et où une télévision publique, minoritaire et complémentaire, diffuse les programmes culturels et éducatifs qui ne trouvent pas leur place sur les chaînes privées.

C'est ce dernier modèle qui sous-tend le projet esquissé dans la plate-forme UDF-RPR, bien que l'on trouve au sein de la majorité de nombreux partisans du premier. Le fondement de ce modèle est que la télévision est une activité économique comme les autres qui doit être régie par les lois du marché. Pour l'autre modèle, l'existence d'un secteur public significatif se justifie par l'idée que le marché ne peut suffire à régler l'économie de l'audiovisuel. En effet, les programmes audiovisuels ne sont pas des marchandises comme les autres, parce qu'ils concernent à la fois la culture et le fonctionnement de la démocratie.

En choisissant le modèle américain, la France risque de se retrouver isolée en Europe, où la plupart des pays s'orientent vers une concurrence équilibrée entre public et privé.

Et à bien y regarder, les risques sont grands. Pour un pays de taille moyenne comme la France, l'ouverture à la concurrence internationale est souhaitable, à la condition que se construise un marché de dimension européenne et que soit préservée simultanément une autonomie culturelle. Or l'émergence d'un marché européen de l'audiovisuel prendra du temps, et, à court terme, le « libre échange » télévisuel ne peut que favoriser les Etats-Unis, qui bénéficient d'un avantage de productivité et de débouchés lié à la taille de leur marché.

Dans ces conditions, l'objectif principal de susciter un marché concurrentiel de la télévision par la déréglementation semble relever davantage du long terme que du court terme. La preuve en est qu'aucun des marchés de la communication (presse, cinéma, édition, télématique, télécommunications, etc.) n'est en France véritablement déréglementé. Aucun ne fonctionne selon des règles de concurrence et de transparence, de vérité des coûts et des prix. Ils sont tous protégés d'une façon ou d'une autre.

Les aides directes et indirectes de l'Etat à la presse écrite atteignaient près de 6 milliards de francs en 1984, soit l'équivalent de 18 % du budget total du secteur. Dans le cinéma, il existe une réglementation rigoureuse du marché, et l'Etat joue un rôle de plus en plus important dans les mécanismes de financement de la production. On peut faire des remarques similaires pour les télécommunications et la télématique (tarifs téléphoniques non transparents, Minitel offert gratuitement aux abonnés), pour le câble (le surcoût de la fibre optique pris en charge par la direction générale des télécommunications), pour le satellite (location des canaux de TDF 1 en dessous de leur seuil de rentabilité), pour l'édition (prix unique du livre), etc.

S'il est vrai que, parmi les industries de la communication, la télévision a un statut d'exception qui ne se justifie plus, il est non moins vrai que les dangers d'un désengagement complet de l'Etat apparaîtront vite. A la lumière de l'exemple du cinéma, on doit convenir que faire de la télévision un marché comme les autres, c'est en faire un marché réglementé et aidé financièrement par l'Etat. Une véritable politique de déréglementation ne pourrait s'appliquer qu'à l'ensemble des marchés de la communication de façon coordonnée. Elle ne pourrait être que lente et progressive, compte tenu des structures, des mentalités et surtout du caractère original du secteur de la communication, dont les enjeux sont autant culturels qu'économiques.

Est-il nécessaire d'ajouter que la privatisation n'est pas plus une solution miracle que la nationalisation ?

(*) Auteurs de *la Folie du logis, la télévision dans les sociétés démocratiques*, Gallimard.

هكذا من الأصل

هكذا من الأجل

culture

NOTES

CINÉMA

« Les Baliseurs du désert » de Nacer Khemir

Un autobus se glisse à travers le désert tunisien. Un jeune homme effacé interroge avec insistance : *quand arrive-t-on au village* où il doit enseigner ? Réponses, contradictoires, il n'y a rien, absolument rien, c'est le bled, il se fourvoie, déclare un passager, cependant qu'un autre, plus âgé, affirme qu'on ne va pas tarder. Derrière les vitres de l'autobus un étrange défilé d'hommes perdus très au loin ajoute à l'ambiguïté : les baliseurs du désert...

Le récit est amorcé. Village il y aura bien, mais comme mort, habité seulement par des enfants, des femmes et quelques notables. Pour Nacer Khemir, conteur, tout n'arrive que dans l'imaginaire. Les moyens sont pauvres, la photographie, de notre compatriote Georges Barsky, très soignée. La parole commande, égrenée avaricieusement. Nous recousons progressivement les fragments du puzzle.

Housine, le plus dégourdi des gamins, mène la sarabande dans le décor somptueux où a échoué Abdessalem, l'instituteur. El Assem, vieillard possessif, creuse dans le sable en quête d'un trésor. Une ravissante jeune femme aux gestes mystérieux entraîne le maître d'école ailleurs, le subtilise. Il va rejoindre les baliseurs, ces arpenteurs d'infini. Il manque à ce cinéma à peine esquissé le désir de concrétiser par des images plus prenantes, une dramaturgie plus nerveuse, son approche des dérives littéraires. Codé, malin, *les Baliseurs du désert* est un perpétuel clin d'œil à l'histoire et au spectateur.

L. M.

« La Mission », de Parviz Sayyad

Remarqué à Berlin et Locarno en 1983, *la Mission*, coproduction germano-américaine du cinéaste iranien Parviz Sayyad, raconte sans fioritures l'aventure new-yorkaise d'un envoyé de Khomeiny chargé d'exécuter un ancien ministre du chah réfugié aux Etats-Unis. Ancien soldat, Moslemi, le tueur, se voit assigner une autre victime, le ministre ayant déjà été liquidé. Moslemi ira-t-il jusqu'au bout de sa mission ? Drame de conscience : être profondément religieux, au moment où il découvre celui qu'il doit abattre, Moslemi s'interroge. Une amitié s'esquisse.

Un tiers personnage, la belle-sœur, également iranienne, entre en conflit avec le jeune idéaliste. L'ambiguïté est totale, Moslemi et son nouvel ami, lui-même ancien colonel au service de la *Savak*, la police politique, ont frôlé l'horreur... tout en gardant les mains propres. Le scénario n'est pas très clair sur ce sujet, mais cette réserve formulée, *la Mission* surprend, intéresse, et pose les bonnes questions.

L.M.

THÉATRE

« LES TROMPETTES DE LA MORT », de Tilly

Des apparences de gauche

La nouvelle pièce de Tilly, *les Trompettes de la mort*, est un événement important, dont la portée ne demeure pas restreinte au territoire du théâtre. En effet, certains « types » de notre société française actuelle sont ici appréhendés dans leurs faits et gestes, et dans leurs propos, avec une telle acuité, que cette pièce prend valeur de témoignage de première main, inestimable.

Annick Nédélec, quarante ans, célibataire, est née dans un village de Bretagne. Père ouvrier, mère faisant des ménages. L'usine où travaillait le père ayant été rachetée par une société étrangère, la majorité du personnel est licenciée. Après quelque temps de chômage, le père se pend dans la buanderie. Annick trouve du travail à Paris, dans une petite entreprise de produits ménagers que gère Bernard, un ancien camarade du frère d'Annick, Jean, qui a été tué en Algérie.

L'action de la pièce de Tilly est située dans le studio-kitchenette d'Annick, au septième étage d'un immeuble récent proche de la place d'Italie, dans le « quartier chinois ». C'est un lundi soir, Annick rentre avec une valise et un gros sac parce qu'elle est allée, comme chaque semaine, passer son dimanche auprès de sa mère, à qui la mairie du village a procuré un petit emploi de ménagère dans la maison de retraite. Le lundi matin, en rentrant, Annick va directement de la gare Montparnasse à son bureau. Le studio d'Annick est très propre et rangé. Les meubles ont été achetés par correspondance, sur catalogue. Dans une vitrine, il y a des poupées « locales », telles qu'en vendent les boutiques pour touristes, dans les aéroports : chaque été, Annick fait un voyage organisé de deux semaines en Italie, Grèce, Espagne, Yougoslavie, pas trop loin.

Annick n'a pas des traits fins, ni des mensurations de star. Attachée à son patron, elle travaille plus de ses huit heures par jour. Elle écoute des disques de Julio Iglésias, le soir. Elle a une délicatesse de cœur naturelle, une fidélité, une droiture. Elle est aussi sombre et fermée que la vie qu'elle mène.

Ce soir, pour une fois, elle attend une visite, de quelqu'un qu'elle n'aime guère, une ancienne « payse », camarade de l'école primaire, Henriette Bothorel. Annick lui rapporte en effet des choses du village : un chèque et un mot du père d'Henriette, Mᵉ Bothorel, notaire, et un colis de champignons, des craterelles, appelés aussi trompettes de la mort, d'où le nom de la pièce. Enfant de bourgeois aisés, Henriette a fait des études, et a laissé le droit pour le théâtre. Divorcée. Un enfant (une fille) qui est avec le père en Afrique. Henriette vit, aujourd'hui, avec Jeff, un garçon un peu plus jeune qu'elle, fils d'une antiquaire et d'un avocat. Jeff exerce le métier de critique de théâtre dans un journal de Paris. Henriette a pris un « prénom de théâtre » : Alexane. Jeff et Alexane ont des physiques avenants, des vêtements beaux, coupés dans de bonnes étoffes. Ils voient beaucoup de monde, ils sortent tous les soirs. Alexane décroche des petits rôles dans des télés, fait des films publicitaires. Mais elle se débrouille, laisse parfois des facture impayées, et, lorsqu'elle ou Jeff ont un « ennui » précis, comme un rappel d'impôt ou quelque chose de ce genre, les parents sont là pour aider (dans la lettre du père d'Alexane que rapporte Annick, il y a un chèque de 10 000 nouveaux francs.


MARC ENGUERAND
Michèle Gleizer dans le rôle d'Annick

Les contradictions de la conscience politique

Alexane et Jeff sont indélicats, mal élevés, égoïstes, désinvoltes. Alexane n'a jamais remis les pieds dans son village, sauf une fois pour un enterrement. Alexane et Jeff ont des opinions de gauche, votent à gauche, lisent des journaux de gauche. Pour un oui ou pour un non, ils taxent immédiatement autrui de « mec de droite » ou de « facho ». Par exemple Annick, chez qui ils sont ce soir de passage, est nécessairement « de droite », parce que sa maison, moche comme tout, sent la « petite-bourgeoise » maniaque, et en plus elle est « servile » puisqu'elle est descendue leur chercher des cigarettes au café du coin (ils fument tous les deux comme des sapeurs). Annick est, aussi, forcément, « raciste », puisqu'elle vit dans un quartier habité surtout par des immigrés.

Il serait bête de raconter les événements de cette pièce, qui nous conduiront à une tentative de suicide d'Annick, mise en état de choc par les traces qu'ont laissées Alexane et Jeff de leur muflerie. Ce que l'on peut dire, c'est que cette pièce de Tilly, à partir de l'analyse de deux types d'êtres sociaux, relève une des contradictions de la conscience politique en France. Car la situation matérielle et spirituelle d'Annick, d'une part, et, en face, celle d'Alexane et de Jeff ne sont pas des cas isolés.

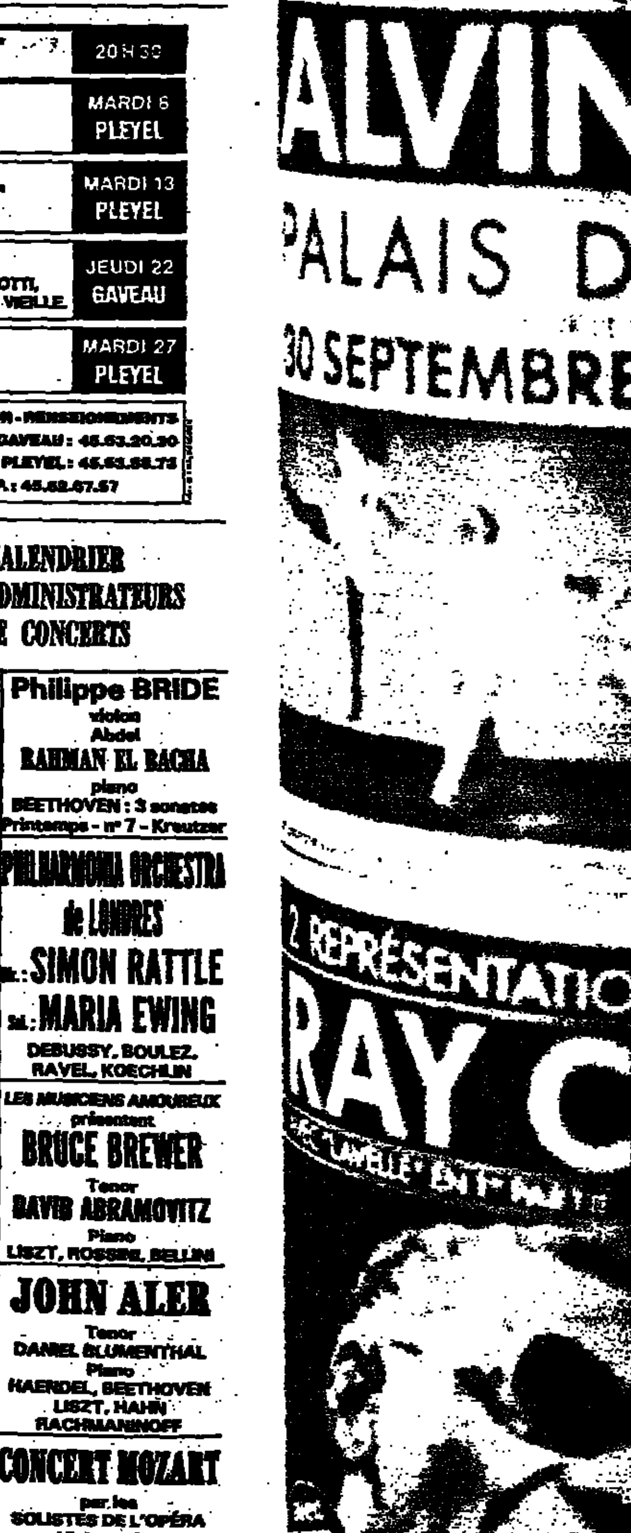
Ainsi, des personnes privilégiées, diplômées, cultivées, votant et cogitant à gauche, et qui pour cela s'estiment « bonnes », peuvent être des êtres méchants, égoïstes, méprisants, éventuellement redoutables, capables de faire du mal. Tandis que des personnes déshéritées, relativement incultes, sans dons esthétiques, sans charme, sans souplesse, qui, par manque d'acquisitions culturelles ou par une rancœur taciturne ne votent pas automatiquement à gauche, oui, ces personnes peuvent être des êtres généreux, droits, sensibles, scrupuleux.

La pièce de Tilly est admirablement construite et écrite, et, toutes méditations politiques à part, il apparaît que Tilly, à sa troisième pièce, s'affirme comme l'un des tout premiers écrivains de théâtre d'aujourd'hui.

Décor de Jacques Deneux. Interprétation parfaite de Michèle Gleizer (Annick), Laurence Février (Alexane), Jérôme Chapatte (Jeff). La pièce *les Trompettes de la mort* mérite aussi d'être lue ; elle est éditée par la maison Papiers, 18, rue de Savoie, 75006 Paris.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Paris-Villette, 21 heures.



ARTS

Les colonnes de Buren seront terminées

Un communiqué laconique du ministère de la culture et de la communication a annoncé lundi 5 mai dans l'après-midi que « *François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a décidé l'achèvement de la commande publique passée à Daniel Buren en juin 1985 pour la cour d'honneur du Palais-Royal* ».

Le communiqué ajoute que « *les conditions dans lesquelles cette commande a été passée justifient de nombreuses critiques, notamment sur le choix du lieu où elle a été réalisée. Néanmoins, les tribunaux français affirment l'obligation d'achèvement d'une œuvre en raison du droit moral de l'artiste, qui doit demeurer un principe essentiel dans l'application des décisions administratives.* »

Ainsi, le ministre de la culture, après plusieurs semaines d'hésitation, a décidé de ne pas entrer dans la bagarre judiciaire qui devait l'opposer à Daniel Buren à propos du droit moral de l'artiste, le lundi 5 mai à 18 heures, devant le tribunal de grande instance de Paris.

Daniel Buren, qui avait décidé de contre-attaquer, demandait en effet au tribunal de lui permettre d'« *exercer la plénitude de* [ses] *prérogatives d'auteur de l'œuvre* les Deux Plateaux (plus connue sous le simple nom de colonnes), *de sorte que cette dernière soit maintenue dans le cadre et la forme pour lesquels elle a été conçue* ».

On peut supposer que M. Léotard a sagement mesuré le risque qu'il courait en s'engageant dans un procès de cet ordre, après avoir pris connaissance des conclusions de la Cour de cassation lors de l'affaire Dubuffet (*le Monde* daté 4-5 mai). Celles-ci, d'ailleurs, accompagnent le communiqué du ministère.

M. Jean-Claude Zylberstein, l'avocat de Daniel Buren, faisait donc savoir au tribunal que son client se désistait de son action en référé. Par ailleurs, le ministre de la culture, qui inaugurait à Enghien-les-Bains une exposition de photographies sur la Corse, réalisée par Ange Tomasi, son grand-père maternel, a déclaré, lundi soir, que « *la vie culturelle d'un grand pays comme le nôtre ne doit pas être unilatéralement contrôlée et gérée par l'Etat* », et que « *la culture est un lieu de rassemblement pour les Français, pas un lieu de division* ».

Au ministère, enfin, on faisait savoir que d'autres projets importants d'insertion de l'art contemporain dans des sites classés seront prochainement réexaminés : aux premiers rangs de ces projets figurent, notamment, ceux de Jean-Pierre Raynaud pour les gisants de Fontevraud (*le Monde* du 15 mars 1986) et de François Morellet pour l'abbaye du Bec-Hellouin (Eure), auxquels s'opposent plusieurs associations de défense du patrimoine. Ces projets n'étant pas engagés encore, il n'existe donc à leur sujet aucun droit moral de leur auteur, contrairement au projet de Buren, qui en était à sa phase terminale, souligne-t-on rue de Valois.

Au Palais-Royal, les travaux devraient donc pouvoir reprendre d'ici quelques jours, le temps de formalités administratives, et de reconstituer l'équipe qui réalise l'œuvre avec Patrick Bouchain, l'architecte de Buren. Celle-ci pourrait être terminée vers le 20 mai. Et l'on pourra juger sur pièces.

L'affaire sera-t-elle close pour autant ? On peut en douter. Les associations qui avaient attaqué le projet ne désarment pas ; *le Figaro*, pour sa part, écrit à propos de la décision de M. Léotard que « *le ministère de la culture semble frappé d'atonie et de paralysie* » et que « *l'ombre de Jack Lang plane encore sur les bureaux de la rue de Valois* ». Et de demander en quelque sorte un grand nettoyage des directions qui lui sont attachées.

G.B.

Satisfaction ambiguë au RPR

A l'hôtel Matignon, on n'attache pas une très grande importance à l'affaire des colonnes de Buren, estimant que l'agitation qu'elles ont provoquée concernent surtout « le microcosme culturel parisien. M. Chirac, qui avait été informé avant son départ pour Tokyo de la décision de M. Léotard, avait à plusieurs reprises indiqué au ministre de la culture et de la communication que étant chargé de ce dossier, il lui appartenait de prendre seul la mesure qui convenait. Toutefois, le ministre de la culture ne pouvait pas ignorer que le maire de Paris n'avait jamais apprécié l'œuvre commandée par M. Jack Lang, et que certains de ses conseillers qualifiaient même de « crime contre l'esthétique ». Mme Françoise de Panafieu, député RPR de la capitale et adjoint au maire, chargée des affaires culturelles, avait d'ailleurs proposé que l'œuvre de Buren soit implantée dans un autre site.

La majorité municipale du conseil de Paris avait également désapprouvé l'initiative de M. Lang et la municipalité avait même obtenu l'arrêt des travaux.

Du côté du RPR on n'est, après tout, pas mécontent que la décision ait été prise par le secrétaire général du Parti républicain, devenu ministre de la culture, et que les reproches de la majorité — s'il y en a — lui soient directement adressés. De même au RPR, comme dans certains cercles gouvernementaux, on estime que désormais M. Léotard pourra moins aisément s'opposer aux désirs de M. Chirac dans d'autres domaines et notamment pour le choix des chaînes — ou de la chaîne — de télévison à privatiser, dans lequel l'arbitrage du premier ministre devrait, cette fois-ci, peser de façon décisive.

ANDRÉ PASSERON.

DIGRESSIONS, par Bernard Frank

1 FAUSSES DÉCEPTIONS

A partir des premiers jours de mai, et ça dure jusqu'à l'avant-dernière semaine de juin, les cocktails se multiplient, et il est presque impossible d'approcher du buffet en admettant qu'on en ait l'envie. Dans ce dernier cas, il faut arriver très tôt, presque en avance, ou tout au contraire au moment de la fermeture, quand les maîtres de maison ne sont plus au complet et que les valets entassent sur les plateaux mégots, verres sales, petits canapés fripés. C'était ainsi de mon temps.

Certains livres publiés pendant ces deux mois qui nous semblent éphémères me rappellent ces raouts. Il faut ou les lire avant tout le monde pour que les commentaires des autres ne leur enlèvent pas de leur fraîcheur ou revenir les visiter en automne après avoir poliment corné sa carte. Avec le dernier roman de Jean d'Ormesson, *Tous les hommes en sont fous* (J.-C. Lattès), je choisis sans l'ombre d'un remords l'automne. Jean d'Ormesson est l'un de ces heureux et très rares auteurs qui n'ont même plus besoin d'être lus pour se vendre. Ni lus ni commentés.

Quand la critique parle de lui, elle s'honore plutôt qu'elle ne lui rend service. Nous sommes tous d'accord pour penser que Jean d'Ormesson écrit bien, est d'une érudition prodigieuse, et que ses histoires ont du charme. N'en parlons plus ! Avec Guy Hocquenghem, je me fais un tout petit peu plus de souci. Chez Albin Michel, il vient de publier dans cette collection où tant d'écrivains sortirent, comme la Peugeot, leurs griffes une *Lettre ouverte à ceux qui sont passés du col Mao au Rotary* qui devrait faire du bruit. Quelques titres de chapitre vous diront mieux pourquoi qu'un long résumé : « Montand-la-Joie » ; « Aronades » ; « Quand les intellos sautent sur N'Djamena » ; « Avoir tort avec Sartre » ; « Aux ex-officiers de bouche de la gauche » ; « A Serge July » ; « A Roland Castro « architecte du roi » et à son concubin, Régis Debray » ; « A Jack Lang » ; « A sa transcendance Béachelle » ; « Aux petits-blancs tiers-mondistes retournés » ; « A André Glucksmann, stalinien renversé » ! Dans ce petit livre de deux cents pages, pas un Kouchner, pas un Bruckner et, bien entendu, pas même Sollers ne manquent à l'appel. Ça devrait être réjouissant et ça l'est souvent, ça devrait être instructif et ça l'est parfois, et pourtant ce pamphlet que je vous recommande m'a quelque peu déçu.

> « Fais ce qu'il te plaît ! »

Hocquenghem est fasciné par le style, l'art dans toutes les acceptions du terme. « *La stylistique fut ma seule boussole politique ; j'ai toujours pensé que Staline et Hitler ont en commun le style concentrationnaire, Le Pen, Montand et Chevènement le style adjudant. Je me souviens d'une discussion,* à Libération, *où j'exprimais ma méfiance à l'égard de la ligne Serge July comme une défiance du style de l'homme, de son action, de son discours. A l'époque, Dany Cohn-Bendit m'affirmait penser comme moi.* » Pour ne pas faire traîner les choses, je vais indiquer à Hocquenghem d'une façon superficielle et forcément prétentieuse ce qui ne me semble pas coller dans son affaire. Lui qui décrit, dénonce les palinodies de ces garçons qui depuis au moins quinze ans sont les maîtres penseurs des débats télévisés n'est malheureusement pas dans son livre le souverain de sa colère. Collées à ses propres phrases, on remarque des traces assez nombreuses d'agrégation de philosophie. Et certes, on ne songerait pas à les lui reprocher s'il ne tentait de s'en débarrasser avec fureur et amertume sur les nobles parquets de la littérature !

Le jour où Guy Hocquenghem aura l'intime et sournoise conviction d'avoir écrit un bon livre — ce qui est le métier de la bête, — la sincérité de Bernard-Henri Lévy, celle de Fabius ou de Lang et celle de tous les petits chefs et de tous les renégats qui sont son propos lui apparaîtront sous leur vrai jour, une simple question d'intendance : Glucksmann, combien de mots et dans quel ordre assemblés ? Ce qui rend précisément Hocquenghem attachant, sympathique, c'est qu'il introduit encore de l'âme dans ses jugements. Sa plume a des ratés d'indignation.

Le meilleur chapitre pour l'étranger que je suis, c'est celui qu'il a consacré à Serge July. July avec ses perpétuels « *en gros* ». « *Toutes tes phrases aux comités de rédaction commençaient par cette formule.* En gros, sur la guerre Irak-Iran, ou sur le pape, ou sur Rocard, on peut dire que (...). *C'est un écran, une tache aveugle, cet « en gros » du journaliste qui ramène tout à sa toise (...). En gros, toi, tu serais un parfait salaud...* » A la fin, on se dit mais comment Hocquenghem aurait-il voulu que Serge July fût ? Qu'en attendait-il ? Ce n'est pas un dieu, ni un penseur, ni un artiste, cet homme, simplement un type qui a mis sur pied un bon journal dont on a parlé, qui avait un ton. Quelque chose qui est venu après *l'Express* et Françoise Giroud. Si un éditeur lance une collection sur les directeurs de journaux, July aura son fascicule, sa brochure. Et il ne l'aura pas volé. Après avoir lu Hocquenghem, j'ai cherché dans mes piles *les Années Mitterrand* (Grasset) de Serge July. J'ai même relu sa dédicace : « *A... sans le moindre esprit de polémique — avec lui* ». Dédicace normale. Livre normal. Un peu lent.

2 L'ÉGLISE DE LA MADELEINE (fin)

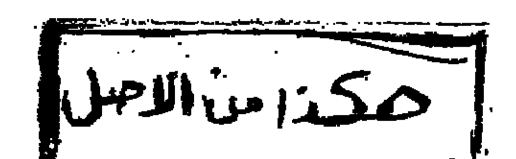
COMMENT quelqu'un de sensible, de doué comme Hocquenghem peut-il en avoir si gros sur le cœur à propos de July ? July, ce n'est pas Lazareff ! La faiblesse de cette *Lettre ouverte*, c'est qu'elle ne nous permet pas d'imaginer comment les personnes dont nous parle Guy Hocquenghem auraient pu être autrement qu'elles sont. Et ce qu'elles sont n'est pas bien grave : elles se survivent avec plus ou moins de bonheur mais elles n'ont rien manqué ! Guy Hocquenghem en collaboration avec René Schérer, philosophe fouriériste et professeur à l'université Paris-VIII (*Emile perverti, l'Emprise*), a publié chez le même éditeur *l'Ame atomique*. Il ne se fait pas d'illusions. Si *l'Ame atomique* a sa préférence, il suscitera moins de commentaires que son pamphlet. Il a raison. C'est que nous sommes frivoles. Et plus nous plaisent les crêpages de chignon qu'un traité d'esthétique si beau soit-il. Celui-ci n'a rien de rébarbatif et touche à tout. On ne s'y sent pas dépaysé. J'ai noté au passage la présence d'Epicure (l'atome), de Barthes, de Foucauld, de Rousseau, de Montaigne, de W. Benjamin, d'Adorno, de Schlegel, etc. Je laisse aux savants le soin de faire les vraies présentations.

Dans ma précédente chronique, je l'avais accrochée, cette église, comme enseigne de paragraphe pour me donner du cœur à l'ouvrage. C'est place de la Madeleine que Genet m'a déposé en taxi, la dernière fois où nous nous sommes vus. Lui filait boulevard Poissonnière rejoindre Dieu sait qui, et moi je dînais chez Lucas-Carton qui n'était pas encore Senderens. Ne me demandez pas quand. Au début des années 60. Malgré le peu d'intérêt que nous avions l'un pour l'autre, dans ce taxi qui avait une glace de séparation, nous trouvâmes moyen de nous chamailler. Sans doute à cause des Arabes.

Des Algériens. Le « manifeste des 121 » que j'avais signé à sa différence ne lui suffisait pas. Il rêvait d'un nouveau tour. J'avais donné pour la vie ! Mon manque de rigueur l'exaspérait. Il me connaissait. Il avait une autre idée de moi. (En fait, il me connaissait à peine. A l'exception de cette interview farfelue dans le Midi, je ne l'avais rencontré que chez Monique Lange ou chez François Michel. Et j'évitais de lui parler, n'ayant jamais pu aller au bout de ses livres, ce qui était le cadet de ses soucis, mais n'était pas le mien hélas !) Le seul détail un peu piquant de cette dernière rencontre, c'est que Genet enfant ou adolescent avait beaucoup admiré Armand Tallier, qui était mort en 1958. Il l'avait vu dans un film de Léon Poirier du temps du muet où Armand jouait le rôle de Jocelyn. Et Genet de me raconter dans les détails l'histoire de cette « *pastorale un peu niaise* », d'après les propres mots de Lamartine, que j'avais oubliée. Ce même Tallier devait fonder le Studio des Ursulines, être l'inventeur des salles d'art et d'essai.

3 « LES DERNIERS TRAINS DE RÊVE »

ON vient d'éditer aux Editions du Chêne-Filipacchi un livre sur les derniers trains de rêve avec un commentaire de Patrick Poivre d'Arvor qui m'a semblé plus simple que celui de B.H.L. sur l'Asie et de superbes photos de Benoît Gysembergh. Il me semble que ce livre avait déjà paru en reportage dans *Paris-Match*, ce qui tendrait à prouver que cet hebdomadaire n'est pas à l'abri d'une bonne idée quand il veut s'en donner la peine. Nous allons ainsi de Nairobi à Mombassa par le Transkenyan avec son confort de palace vieillot. Puis nous pouvons prendre le train des Andes, qui est multiple, composé fort souvent de courts tronçons qui vont de la mine à l'Océan. Je crois que mon favori est le train du Grand Nord. Celui qui va de Montréal à Winnipeg dans un premier temps. Au lieu de continuer jusqu'à Vancouver, on remonte jusqu'à Churchill. Quand on sait que la température peut descendre jusqu'à — 40 °C ou — 50 °C, on imagine l'exquis plaisir qu'il peut y avoir à se trouver dans un compartiment vide et bien chauffé, à dévorer dans le wagon-restaurant de larges steacks de renne que l'on arrose de whisky de seigle.



SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA FEMME QUI FRAPPE, Cinquante Théâtre (43-55-33-88), 21 h.
LA BERLUE, Nouveautés (47-70-52-76), 20 h 30.
BEN DONALD, Forum (43-66-67-83), 21 h.
IMPASSE DU DÉSIR, Théâtre de la porte de Gentilly (48-06-65-52), 20 h 45.
EUROPA, Espace Marais (42-71-10-19), 20 h 30.
LA MIENNE S'APPELAIT RÉGINE, Œuvre (48-74-42-52), 20 h 45.
RUFUS, Palais des glaces (46-07-49-93), 21 h.
REVIENS JAMES DEAN, REVIENS, Rond-Point (42-56-70-80), 20 h 30.
A QUELQUE CHOSE HASARD EST BON, Antony, Gémier (46-60-02-74), 21 h.
PHÈDRE, Crypte Sainte-Agnès (47-00-19-31), 20 h 30.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 19 h 30 : Soirée de Ballets (Fantasia semplice, les Mirages, Adame miroir, Agon).
SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : Soirée de l'École de danse.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : la Tragédie de Macbeth (dern.).
CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Théâtre : 20 h 30 : Electre.
ODÉON (43-25-70-32), 20 h 30 : Question de géographie.
PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : les Baigneuses de Californie.
TEP (43-64-80-80), 20 h 30 : Portrait de famille.
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), 20 h 30 : Musique populaire d'URSS/Grandes voix du Bolchoï.
THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Danse : 20 h 45 : Carolyn Carlson.

Les autres salles

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.
ARTISTIC-ATHEVAINS (43-79-06-18) 20 h 30 : la Dupe.
ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23), 21 h : le Sexe faible.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Hot House.
ATHÉNÉE LOUIS-JOUVET (47-42-67-27), Salle Ch. Bérard, 18 h 30 : Fragments lunaires.
BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), 20 h : Autour du Mahabharata.
BOURVIL (43-73-47-84), 20 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30 : Y'en a marr...ez vous.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : Rififoin dans les labours.
CINQUANTE THEATRE (43-55-33-88), 21 h. : La femme qui frappe.
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69) Galerie 20 h 30 : Antoine et Cléopâtre ; Resserre, 20 h 30 : Scènes particulières d'une journée ordinaire.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 21 h : L'âge de monsieur est avancé.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Chrysis.
DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.
DÉCHARGEURS (42-36-00-02) 20 h, (22 h en anglais) : les Voisins.
DIX HEURES (46-06-07-48), 20 h 30 : la Femme assise ; l'Homme de parenthèse.
EDOUARD-VII (47-42-57-49), 20 h 30 : la Répétition.
ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 21 h : Amérique.
ESPACE CARDIN (42-66-17-61), 20 h 30 : Class Enemy.
ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 20 h 30 : la Stratégie des papillons.
ESPACE KIRON (43-73-50-25), 21 h : les Fantaisistes.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h 30 : Europa ou la tentation d'Antonio.
ESSAION (42-78-46-42), 19 h : Histoires québécoises ; 21 h : Il était une fois... un cheval magique.
FONTAINE (48-74-74-40), 21 h : Femme.
FORTUNE (43-56-67-34), 21 h : la Dame de monsieur.
GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Fantasticks.
GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 21 h : Gaston H.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve : 20 h30 : la Leçon.
LA BRUYERE (48-74-76-99), 20 h 30 : Vieilles canailles.
LUCERNAIRE (45-44-57-34) : I. 19 h : Pour Thomas ; 20 h : Rires de crise ; II. 19 h : Pardon M.' Prévert ; 21 h 45 : le Complexe de Starsky ; 20 h 45 : Témoignages sur Ballybeg ; Petite salle : 21 h 30 : Si on veut aller par là.
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Comme de malentendu.
MARIE-STUART (45-08-17-80), 22 h : Haute surveillance ; 20 h 15 : Savage Love.
MARIGNY (42-56-04-41), 20 h 30 : Napoléon.
MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 30 : Partage de midi.
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
MOGADOR (42-85-45-30), 20 h 30 : la Femme du boulanger.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Grande salle 20 h 45 : le Veilleur de nuit. – Petite salle 21 h : Marx et Coca-Cola.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : la Berlue.
ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : La mienne s'appelait Régine.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). I. 21 h : Et Juliette ; II. 22 h 30 : Rufus (300 dern.).
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : Voisin, voisine.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), 21 h : les Trompettes de la mort.
PLAISANCE (43-20-00-06), 20 h 30 : Operaphorisme.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). I. 19 h 30 : Ma'Dea. II. 21 h 15 : la Poule d'en face.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : le Confort intellectuel.
TEMPLIERS (42-78-91-15), 20 h 30 : Rêverie.
THÉÂTRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉÂTRE DU FORUM (43-66-67-83), 21 h : Ben Donald.
THEATRE DE LA PORTE GENTILLY (48-06-65-52), 20 h 45 : Impasse du désir.
TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.
THÉÂTRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). I. Grande Salle, 18 h 30 : Jacques le Fataliste ; 20 h 30 : le Cid. – II. 20 h 30 : Reviens, James Dean, reviens.
THEATRE 13 (45-88-16-30), 21 h : Une petite douleur.
TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Mary contre Mary : 20 h 30 : Dernier show en Conchinchine.
TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), 20 h 30 : Ariane ou l'âge d'or.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : les Dégourdis de la 11e.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; 21 h 45 : les Jeux de la nuit ; 22 h : William corps et âme.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.
L'ÉCUME (45-42-71-16), 20 h 30 : J.-C. François n'habite plus sur la planète ; 22 h : Nashredoin et histoires de thé.
PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.
DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : la France au clair de l'urne.

Le music-hall

BATACLAN (47-00-30-12), 20 h 30 : Bill Baxter.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 20 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.
PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), 22 h : F. Marten, J. Dulac.
TH. DU JARDIN (47-47-77-86), 20 h 30 : J. Douai, W. Fukuda.

La danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Rencontres internationales de danse.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), 20 h 45 : Solos sans frontières.
THÉATRE MONTORGUEIL (42-36-12-61), 18 h 30 : Compagnie Libre Parcours.

Les concerts

Radio-France, 20 h 30 : C. Tankikorur (musique traditionnelle).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : C. Ortiz, piano (Debussy, Rachmaninov, Prokofiev, Albeniz).
Gaveau, 20 h 30 : C. Hugonnard-Roche, piano (Beethoven, Schumann).
Cité internationale des arts, 21 h : J.-M. Bardèche, piano ; K. Skenderi, violon (Brahms, Liszt, Ravel).
Eglise Saint-Séverin, 21 h : M. André, trompette ; B. Schlick, soprano (Albinoni, Tartini, Bach).
Pleyel, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. C. Bardon (Mozart).
Eglise Notre-Dame du Liban, 20 h 30 : Orchestre de jeunes de Danderyd de Stockholm, Orchestre de jeunes Loewenguth (Alfven, Bréval, Grieg, Haendel).
Salle Corot, 20 h 45 : M.-P. Brun, piano (Mozart, Brahms, Debussy).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : Ski Sempe, clavecin (Froberger, Böhm, Fischer, Royer).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h : Ensemble vocal Contrepoint, dir. O. Schneebeli (Schütz, Bouzignac).

Jazz, pop, rock, folk

BAINS (48-87-01-80), 22 h : Solo Soul.
BERCY, Palais omnisports (43-46-12-21), 20 h : Depeche mode.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : Maxim et Saury Jazz Music.
CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 23 h : La Maniqua.
GIBUS (47-00-78-88), 22 h : Maria El.
MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : Quartet Pamela Knowles.
MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : Irakli.
NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : Arnett Cobb Sextet.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Mardi 6 mai

OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : Lauric Anderson.
PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : F. Rihac.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : Memphis Slim.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : Benny Waters (dern).
LA PINTE (43-26-26-15), 21 h : Trio D. Broo-Qui.
SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : Dany Doriz Big Band.
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : Special Guest Kenny Wheeler.
ZÉNITH (42-40-60-00), 20 h 30 : Steel Pulse.

En région parisienne

ANTONY, Théâtre F.-Gémier (46-60-02-74), 21 h : A quelque chose, hasard est bon.
ASNIÈRES, Grand Théâtre (47-90-63-12), 20 h 45 : Alex Métayer.
BOBIGNY, MC (48-31-11-45), 20 h 30 : Othello.
BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44), 20 h 30 : Lady Day.
CHAMPIGNY-SUR-MARNE, TBM (48-80-90-90), 21 h : Jacques Higelin.
FONTENAY-AUX-ROSES, Théâtre des Sources (46-61-30-03) 20 h : l'Avare.
GENNEVILLIERS, Salle H.-Colin (47-93-26-30), 20 h 30 : Aden-Arabie.
IVRY, Théâtre (46-72-37-43), 20 h : Hamlet.
NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81), 20 h 30 : Quai Ouest.
SAINT-MAUR, Salle d'Arsonval (48-89-20-49), 21 h : Coup de griffe.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

20 h, Courts métrages réalisés par les étudiants de l'IDHEC (1re et 3e années) ; 21 h 45, 25 ans de la Semaine de la critique : le Temps de l'avant, d'A.-C. Poirier.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
AMADEUS (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-74-46-85) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).
L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).
L'ARAIGNÉE DE SATIN (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).
L'ATELIER (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
ATOMIC CYBORG (It.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).
L'AVENIR D'ÉMILIE (All., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Studio Cujas, 5e (43-54-89-22) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
LE BARBIER DE SÉVILLE (All., v.o.) : Reflet-Balzac-Opéra, 8e (45-61-10-60).
BERLIN AFFAIR (v.o.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Conventions, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
BIANCA (It., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.o. : Opéra-Night, 2e (42-96-62-56).
BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
CHÉREAU, L'ENVERS DU THÉÂTRE (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
CHORUS LINE (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).
CONSEIL DE FAMILLE (Fr.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
CONSTANCE (Néo-Zéland.) (v.o.) : Studio 43 (Hsp), 9e (47-70-63-40).
CONTES CRUELS DE LA JEUNESSE (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00).
DELTA FORCE (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (43-25-10-30) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).
DOUBLEPATTE ET PATACHON (Dan.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
L'EFFRONTÉE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
L'ÉLU (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : la Géode, 19e (42-45-66-00).
LES ENFANTS DU VENT (Algérien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
EXIT EXIL (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LES FOLLES ANNÉES DU TWIST (franco-algérien) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Olympic Entrepôt, 14e (43-27-52-37).
GINGER ET FRED (It., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38).
HIGHLANDER (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).
L'ILE DES AMOURS (Port.-Jap., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).
INSPECTEUR LAVARDIN (Fr.) : 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
LA LOI DES SEIGNEURS (A., v.o.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
MACARONI (It. v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40).
MAINE-OCÉAN (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
MAXIE (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33).
LE MÉDECIN DE GAFIRE (Mal.-Nig., v.o.) : République, 11e (48-05-51-33).
LES MONTAGNES BLEUES (Sov., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – (V.f.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
PARIS MINUIT (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
REMO (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-40).
ROSA LA ROSE, FILLE PUBLIQUE (*) (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).
ROCKY IV (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
SANS ISSUE (A., v.f.) (*) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).
SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE SECRET DE LA PYRAMIDE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – (V.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).
SIGNÉ RENART (Suisse) : 14-Juillet Odéon (H. sp.), 6e (43-25-59-83).
SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-40). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-62-60-33).
LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais, v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (H. sp.), 13e (47-07-28-04).
SUBWAY (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
SUIVEZ MON REGARD (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).
SWEET DREAMS (A., v.o.) : Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
TASIO (Esp., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (43-29-11-30).
TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille (2 salles), 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Parnassiens (2 salles), 14e (43-35-21-21) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention (2 salles), 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (48-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-46-10-96).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
VAUDEVILLE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).
ZONE ROUGE (Fr.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
Z.O.O. (brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

Les grandes reprises

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
CELUI PAR QUI LE SCANDALE ARRIVE (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).
CETTE SACRÉ VÉRITÉ (A., v.o.) Epée de bois, 5e (43-37-57-47).
LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).
LA COCCINELLE A MONTE-CARLO (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81).
CUL DE SAC (A.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).
DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
DRESSAGE (Fr.) (**) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).
LA FOLLE INGÉNUE (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Le Mercury, 8e (45-62-75-90).
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (43-29-11-30).
GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Brit., v.f.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).
HAUT LES FLINGUES (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
L'HÉRITIÈRE (A., v.o.) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).
LA HORDE DES SALOPARDS (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
LA HUITIÈME FEMME DE BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
JEUX INTERDITS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (angl., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).
MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).
MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
NEW YORK-MIAMI (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).
ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).
ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
PAROLE DE FLIC (Fr.) : Club, 9e (47-70-81-47).
PETER PAN (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Napoléon, 17e (42-67-63-40) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).
PEUR BLEUE (A.) (*) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
RAN (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SÉRÉNADE A TROIS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).
THE ROSE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).
UN AMOUR DÉSESPÉRÉ (A.) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).
UNDERFIRE (A., v.o.) : La Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
UNE HISTOIRE IMMORTELLE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LES FILMS NOUVEAUX

ABSOLUTE BEGINNERS, film britannique de Julien Temple (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) : Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01).
LES AVENTURIERS DE LA QUATRIÈME DIMENSION, film américain de Jonathan Betuel (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LES BALISEURS DU DESERT, film franco-tunisien de Nacer Khemir (v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LE COMMANDO DU TRIANGLE D'OR, film américain de Boby Suarez (v.f.) (*) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).
CONVOI DE FILLES, film français de A.M. Frank : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
FERESTADEH, film américain de Parviz Sayyad (v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
NEXT OF KIN, film australien de Tony Williams (v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).
SOLEIL D'AUTOMNE, film américain de Bud Yorkin (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
TAXI BOY, film français d'Alain Page : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LES TROTTOIRS DE SATURNE, film franco-argentin d'Hugo Santiago (v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
ULTRAVIXENS (**), film américain de Russ Meyer (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Guinguette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; V.F. : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
VINGT JOURS SANS GUERRE, film soviétique d'Alexei Guerman (v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

RADIO-TÉLÉVISION

A VOIR

Ecritures de la douleur

Premières images, silencieuses : *le 14 juin 1940, les chars allemands* entrent à Paris. Leur défilé a la pesanteur tragique d'un enterrement. Puis la ville se barre de pan*cartes raides, agressives. Paris* ville allemande. La révolte et la douleur se cachent, tandis que s'exhibent les ignominies-futilités, les bêtises, les trahisons. Les femmes *élégantes* et les hommes d'affaires se déplacent à vélo-taxi. On applaudit Pétain à Vichy. Sur les grands boulevards, on joue *le Juif Süss*, à la Gaîté lyrique, *le Pays du sourire*. Les actualités entrent allègrement dans le mensonge, tandis que, en Europe, on fusille, on broie, on *enterre*. Toile de fond de *Ernst Jünger, Journal d'occupation*, premier numéro de la série « Passé simple », proposée par l'Institut national de la communication audiovisuelle (INA) sur TF 1.

Au milieu de cette cacophonie inouïe, une voix, refermée sur elle-même, celle d'un *officier allemand* affecté au commandement militaire de Paris, l'écrivain Ernst Jünger. Dans son Journal (les extraits sont lus par Niels Arestrup), il note, sans passion, le monde comme il va. Mais ses mots ne peuvent le mettre à l'abri de l'histoire. La démasquant, ils l'y plongent au contraire.

Jünger rencontre des amis français, écrivains, peintres, éditeurs, dîne à la Tour d'argent, mais, *« éveillé au milieu de la nuit »*, il reste *« longtemps dans les ténèbres, le cœur serré d'angoisse, pesant chaque seconde »*. La haine d'un regard, l'apparition des étoiles jaunes, la mort partout, violente ou larvée, détruisent les frêles barricades de ses refuges esthétiques.

Ernst Jünger s'était jeté enfant dans les bras de la guerre, à quinze ans dans la Légion étrangère, à dix-sept ans dans la boucherie de 1914-1918. Blessé, décoré, toujours la rage au ventre, il milite dans les rangs de l'extrême droite, publie *les Orages d'acier* (1920) *et entre*, pour la vie, dans le combat des mots. Le temps et l'étude (philosophie, entomologie) l'assagissent. Il se veut observateur. Mais, profondément, il refuse le nazisme, le condamne même, en 1939, dans *les Falaises de marbre*.

Qu'est devenu, en 1940, le soldat fougueux d'autrefois ? Edgardo Corazinsky, le réalisateur, a su révéler son désarroi, confrontant la tentation impossible, ambiguë de l'innocence aux aveuglements de la violence. Quel pouvoir est-il laissé à l'écrivain ?

Et que peuvent les lettres d'amour, celles de Maurice Jaubert, de Paul Nizan, de Roger Beuchot, morts dans le désastre qui suivit la « drôle de guerre ». Dans *le Temps détruit*, deuxième volet de la série, Pierre Beuchot, le fils de Roger, mêle leurs voix de tendresse au déroulement de l'absurdité.

AL. P.

★ Série « Passé simple », sur TF 1. *Ernst Jünger, journal d'occupation* (mercredi 7 mai, 21 h 35) ; *le Temps détruit* (jeudi 8 mai, 10 heures et 23 heures).

Mardi 6 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Les grands écrans de TF 1 : Légitime défense.
De P. Andréota, réal. C. Grinberg, avec B. Ogier, J.-M. Bory, M. Chevalier, B. Fresson (rediff.).
Une étonnante greffière, convaincue de la culpabilité d'un chef d'entreprise, rouvre un dossier classé. Avec ténacité, elle va enquêter au risque de sa propre vie. Une affaire d'intérêts personnels mais aussi un clin d'œil à la phallocratie...

22 h 5 Série : Les enfants de la République.
D'Hubert Knapp.
I. – Le voyage de Séraphine. Hubert Knapp fait partie de ces gens qui croient que la grande histoire est faite de l'accumulation des toutes petites. Chasseur infatigable, il est allé chercher ceux, celles, qui sont nés à la bordure des deux siècles, les enfants de « l'école laïque, gratuite et obligatoire », qui, souvent, ont commencé à travailler à douze ans ! Des gens simples, anonymes, qui ont vécu, aimé, souffert. Des modestes qui ont maintenant quatre-vingt-dix ans. Un travail sur la mémoire, saisi sur le vif de la parole et des gestes, un formidable témoignage sur le siècle, drôle, émouvant.

22 h 55 Journal.

23 h 10 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Les dossiers de l'écran : Coup de tête.
Film français de J.-J. Annaud (1978), avec P. Dewaere, F. Dougnac, J. Bonise, P. Le Person, M. Aumont.
Un ouvrier d'usine, footballeur cabochard du dimanche, prend sa revanche sur les notables provinciaux qui l'avaient coulé. Le film démarre sur un retour en arrière, tourne à la satire sociale et à l'étude de mœurs dans une mise en scène ironique, insolite. Et bravo, Dewaere !

22 h 10 Débat : Une nouvelle religion, le football.
A quelques semaines de l'ouverture du Mundial, les « Dossiers de l'écran », d'Armand Jammot, s'interrogent sur cette nouvelle religion universelle qu'est devenu le football. Quelles sommes touchent les joueurs ? Combien coûte le transfert d'un joueur d'un club à un autre ? Pourquoi Hechter, Lagardère, Tapie, offrent-ils des ponts d'or pour s'assurer les services des stars du ballon ? Avec de nombreux invités parmi lesquels Just Fontaine, Michel Hidalgo, Bernard Pivot, Jean-Pierre Soisson...

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 La dernière séance.
Emission d'Eddy Mitchell et Gérard Jourd'hui.
Actualités de 1958 ; présentation du premier film ; à 22 h 5, Publicité de l'époque ; à 22 h 10, Tom et Jerry ; à 22 h 15, Tex Avery ; et à 22 h 25, Attraction et présentation du deuxième film.

20 h 45 Premier film : Fort Massacre.
Film américain de Joseph Newman (1958), avec J. McCrea, F. Tucker, S. Cabot, J. Russell, A. Caruso.
Un groupe de soldats commandé par un sous-officier qui hait les Indiens tente de regagner sa garnison, en passant par le territoire apache. Ou comment le désir de vengeance peut mener à la folie raciste. Bonnes intentions.

22 h 30 Journal.

23 h Deuxième film : Tarantula.
Film américain de J. Arnold (1955), avec J. Agar, M. Corday, L.-G. Carroll (v.o. sous-titrée. N.).
Une expérience d'un savant provoque des déformations physiques chez celui-ci et le gigantisme d'une araignée. Film de science-fiction typique des années 50 : effets spéciaux impressionnants, crainte de la radio-activité.

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, La Mer buissonnière ; 17 h 15, Dessins animés ; 18 h, Effraction ; 18 h 55, Croq'soleil ; 19 h, Journal.

CANAL PLUS

20 h 35, les Spécialistes, film de P. Leconte ; 22 h 10, les Rois du gag, film de C. Zidi ; 23 h 40, l'Homme de Berlin, film de C. Reed ; 1 h 25, *Série : Mike Hammer* ; 2 h 10, Série : Comics.

LA « 5 »

20 h 30, Feuilleton : Flamingo Road (et à 23 h 55) ; 21 h 25, Arabesque, série de suspense (et à 0 h 45) ; 22 h 10, Jonathan, magazine de l'aventure (et à 1 h 35) ; 23 h, Série : Knight Rider (et rediff.).

TV 6

14 h, 6 Tonic (et à 20 h) ; 17 h, Système 6 ; 19 h, NRJ 6 (et à 23 h).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le journal du corps.

21 h 30 Diagonales, l'actualité de la chanson (rencontre avec Thierry Aymes).

22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; la résistance des femmes.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de l'Auditorium 105) : musique traditionnelle de Turquie, avec Cinicen Tanrikorur, luth.

23 h Les soirées de France-Musique : Simon Rattle ; à 0 h, Poissons d'or.

Mercredi 7 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : l'Ami Maupassant.
Six téléfilms proposés par C. Santelli. « Aux champs » d'après l'œuvre de Maupassant. Réal. et adapt. H. Basle. Avec M. Even, F. Leidgens, B. Le Saché.
Deux familles pauvres s'affrontent, s'invectivent dans la campagne cauchoise de la France de la fin du siècle dernier. L'une d'elles a accepté de vendre un de ses enfants à des riches bourgeois. Celui-ci revient vingt ans plus tard, un « élégant ». Une superbe série adaptée des nouvelles de Maupassant, avec le climat, la fièvre, la passion de l'auteur.

21 h 40 Passé simple : Ernst Jünger, journal de l'Occupation.
Réal. E. Cozarinsky. Emission proposée par l'INA.
(Lire notre article.)

22 h 40 Performances.
Magazine culturel de Michel Cardoze.
Invité : Didier Lockwood et ses musiciens. Au sommaire : l'interactivité (un mot dont on ne connaît pas toujours la signification) ; Carolyn Carlson, au Théâtre de la Ville ; Frederika von Stade (les répétitions de la cantatrice) ; l'agenda et la minute rétro.

23 h 10 Journal.

23 h 25 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2



20 h 10 Football : Finale de la Coupe d'Europe.
En direct de Séville : FC Barcelone-Steava Bucarest.
La dernière finale de la Coupe d'Europe avait eu lieu à Bruxelles, au stade du Heysel de sinistre mémoire. Espérons que, cette fois, tout se passera sans anicroches.

22 h 15 Magazine : Moi... je.
De B. Bouthier.
Le magazine toujours vif de la deuxième chaîne. Rambo à Beyrouth (un sosie de Sylvester Stallone dans Beyrouth dévastée) ; parent battu (que faire lorsqu'on est battu par ses propres enfants ? Une mère témoigne) ; si je serais ministre (l'ambition de certains étudiants) ; lettre d'amour (un amoureux parti sans laisser d'adresse) ; privés de télé (une équipe de télé a prêté un téléviseur à une famille qui n'en avait pas) ; d'accord Léon (l'accordéon n'est plus ce qu'il était).

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Variétés : Pollen.
Emission de J.-L. Foulquier en différé du Bataclan.

21 h 35 Thalassa.
Magazine de la mer, de Georges Pernoud.

22 h 20 Journal.

22 h 45 Cinéma : le Bâtard.
Film français de Bertrand Van Effenterre (1982), avec G. Klein, J. Jezequel, B. Fossey, M. Demongeot.
Un homme, qui n'a pas connu son père et dont la mère, prostituée, vient de mourir, erre du midi de la France aux portes de Paris. Film d'auteur sur le mal de vivre, les amours impossibles, le désenchantement. Un ton curieux.

0 h 35 La clé des nombres et des tarots.

0 h 40 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

21 h, *Monty Python, sacré Graal*, film de T. Gilliam et T. Jones ; 22 h 35, Blanche et Marie, film de J. Renard ; 0 h 10, Le Futur est femme, film de M. Ferreri ; 1 h 45, Kal ou l'Inde revisitée : Des vaches et des fusées.

LA « 5 »

20 h 30, Feuilleton : Flamingo Road (et à 0 h 10) ; 21 h 20, Série policière : Inspecteur Derrick (et à 1 h 5) ; 22 h 25, Big Bang, magazine de la science (et à 2 h 10) ; 23 h 20, *Série* : Reptide (rediff.).

TV 6

14 h, 6 Tonic (et à 20 h) ; 17 h, Système 6 ; 19 h, NRJ 6 (et à 23 h).

FRANCE-CULTURE

20 h Musique, mode d'emploi : figures de l'allégorie baroque.

20 h 30 Antipodes : jeunes romanciers d'Afrique.

21 h 30 Dédale irlandais : un concert imaginaire de musiques traditionnelles d'Irlande ; le groupe Saint-Jack Tower Fugitives.

22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; la résistance des femmes.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

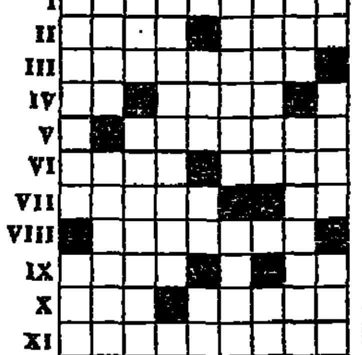
20 h 30 Concert (en direct de la salle Pleyel) : *Praeludium, Strophes*, d'Amy ; *Amériques, Offrandes*, de Varèse, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Amy, premier violon R. Daugareil, sol. M. Schearer, soprano.

23 h 30 Les soirées de France-Musique : jazz club, avec Francis Lockwood, piano, Jacques Vidal, contrebasse, Aldo Ramano, batterie.

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4219



HORIZONTALEMENT

I. Feux de détresse. – II. S'innocenter. Qui aurait mieux fait de se mettre à l'eau. – III. Voient la vie en rose. – IV. Préposition. Inventeur d'une ceinture de force. – V. Fuit ou suit le poulet, selon le genre. – VI. Association britannique. Va plein tube et en met un rayon. – VII. Peut être brillant ou bruyant. Note. – VIII. Paradoxalement plus court qu'une baguette. – IX. Travaille en se reposant. Note. – X. Forme d'avoir. Même sans emprunter, un portefeuille en sera finalement la victime. – XI. Quitter ce monde pour passer dans l'autre.

VERTICALEMENT

1. Commerce illégal. Demi-échec aux échecs. – 2. Auxquels un témoignage de reconnaissance a été refusé. Trouble l'œil ou ravit le palais. – 3. Démonstratif. Dignité ou indignité. – 4. Entrepreneur de transports. – 5. Surpris, et même renversé. Recordman de vitesse avec un grand « V ». En Roumanie. – 6. Celui de la farce n'est pas farci. Il faut voir rouge pour y être bien vu. – 7. Bugle n'intéressant pas spécialement un musicien. Traditions. – 8. Son type est cité dans la Bible. Recette raffinée pour mieux cuisiner. – 9. Personnel. Provoque une fausse note pendant l'ouverture quand il joue mal. Adverbe.

Solution du problème n° 4218

Horizontalement

I. Hélice. – II. Télégénie. – III. Elut. Dard. – IV. Kid. Le. Or. – V. Ce. Irène. – VI. Bœuf. Vis. – VII. Op. Strass. – VIII. STO. Io. Te. – IX. Seringuer. – X. Erg. Gus. – XI. Sées. Eaux.

Verticalement

1. Tek. Bosses. – 2. Hélicoptère. – 3. Eludée. Orge. – 4. Let. Us. – 5. Ig. Lifting. – 6. Céder. Rogue. – 7. ENA. Eva. Usa. – 8. Ironiste. – 9. Redresser.

GUY BROUTY.

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

JEUDI 8 MAI

Les services ouverts ou fermés

PRESSE. – Tous les quotidiens paraissent normalement le 8 mai.

BANQUES. – Fermées le 7 mai à partir de 12 heures (11 h 30 pour certaines). Ouvertes le 9 mai aux heures habituelles.

POSTES. – Pas de distribution de courrier à domicile le 8 mai. Seuls seront ouverts les bureaux qui assurent la perma*nence des dimanches et jours* fériés.

SNCF, RATP. – Service réduit des jours fériés pour la banlieue.

GRANDS MAGASINS. – Ouverts le 8 mai à partir de 10 heures (10 h 30 le Bon Marché et le Printemps).

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA RÉGION PARISIENNE. – Guichets fermés du mercredi 7 mai à 12 heures au vendredi 9 mai heures habituelles.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE-MALADIE DE PARIS. – Caisses fermées du 7 mai à 15 heures au vendredi 9 mai heures habituelles.

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS. – Les bureaux d'accueil, 110-112, rue de Flandre et 174, rue de Chevaleret seront *fermés au public du mercredi* 7 mai à 14 heures au vendredi 9 mai à 8 h 30.

ARCHIVES NATIONALES. – Les salles de lecture des archives nationales et le Musée de l'histoire de France seront *fermés le 8 mai.*

MUSÉES. – *A Paris*, seront ouverts le 8 mai le Centre Beaubourg, le musée Rodin, les Invalides, les musées de l'Orangerie, des arts africains et océaniens, des arts et traditions populaires, *le Musée de l'holographie*, le musée Jacquemard-André, le Grand Palais, le Musée des monuments français, les musées *Delacroix, Jean-Jacques Henner*, Gustave Moreau, de l'armée, ainsi que le Musée de l'air et de l'espace au Bourget.

En province, seront ouverts le 8 mai, le musée et le domaine de Chaalis (60305 Senlis), le château de Chantilly, celui de Langeais (Indre-et-Loire), la villa grecque Kerylos à Beaulieu-sur-Mer, le château de Compiègne, la Malmaison, le musée Chagall, le château de Pau, l'abbaye de Saint-Riquier, les Eyzies-de-Tayac, les musées de l'Ile-d'Aix et la maison de Bonaparte à Ajaccio.

PARIS EN VISITES

JEUDI 8 MAI

« Notre-Dame de Paris, le chantier des cathédrales, les templiers », 15 heures, sortie métro Cité (I. Hauller).

« De la rue du *Pas-de-la-Mule* au cul-de-sac du Ah !-Ah ! », 15 h 15, 50, rue des Tournelles (S. Barbier).

« Sur inscriptions : le château de Châteaudun, *déjeuner* au parc des loisirs de Cloyes-sur-le-Loir », tél. L'Art pour tous : 42-73-28-30.

« Hôtels et jardins du Marais », 15 heures et 17 heures, grille Carnavalet (C.A. Messer).

« La seule forêt du XV[e] siècle à Belleville », 14 h 45, métro Belleville (M. Banassat).

« La Mosquée : histoire de l'islam », 15 heures, entrée place du Puits-de-l'Ermite (M. Pohyer).

« *Une heure au Père-Lachaise* », 10 heures, 11 h 30, 14 h 30, 16 heures, entrée principale (V. de Langlade).

« Féerie florale dans deux parcs privilégiés et entre Troyes et Montereau les souvenirs d'Héloïse, Jean-Sans-Peur, Voltaire et Napoléon, le château de la Motte-Tilly », inscriptions : 45-26-26-77 (Paris et son histoire).

« Forêt des Vosges, jardin japonais, verger, l'art des jardins à travers le temps », 15 heures, 1, rue des Abondances (Approche de l'art).

« Bagatelle où la rose est reine », 15 heures, terminus autobus 43 à Neuilly.

« Cité d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 10 h 30, métro Abbesses, et « Les tombes célèbres du cimetière du Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale (M. Ragueneau).

« Le château de Vincennes », 14 h 30, entrée (M[me] Vermeersch).

« Procope : du café à l'absinthe », 16 heures, 13, rue de l'Ancienne-Comédie (M[me] Zujovic).

« L'île Saint-Louis », 10 h 30, métro Pont-Marie (P.-Y. Jaslet).

« Les templiers, le quartier du Temple », 15 heures, métro Temple (M.-C. Lasnier).

« Maisons médiévales de Saint-Séverin », 15 heures, métro Maubert-Mutualité.

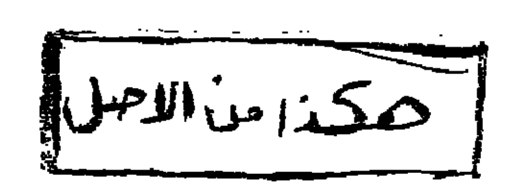
« Le vieux village de Belleville », 15 heures, métro Place-des-Fêtes, sortie Crimée (G. Botteau).

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la défense

Sont nommés *chevaliers* :

M[mes] Henriette Baratchart, Ambroisine Celton, Gabrielle Debouche, MM. Pierre Delpech, Henry Du Buit, M[mes] Wladyslawa Kostak, Eugénie Le Berre, M. René Lucille, M[me] Jeanine Menard, M. Gaston Poulain, M[me] Elisabeth Rioux, MM. Martin Sibille, Albert Stéfanini, Paul Augeire, Maurice Bardet, Antoine Béroud, M[mes] Marcelle Bory, Angèle Carrière, Josette Cothias, Caroline Cotto, M. Jean-Marie Decalf, M[me] Marthe Devert, MM. Pol Dulin, Marcel Dumont, Georges Giboulet, Louis Guiguen, Edouard Joubert, M[me] *Jacqueline Kotliar*, M. André Michel, M[me] Jeanne Michel, M. Maurice Montchamp, M[me] Renée Pasquet, M. Raymond Picot, M[me] Louise Pioda, M. Roland de Rautlin de la Roy, M[me] Simone Selves, MM. Jean Taché, Théodore Telliez, Fernand Trochel.



MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 6 mai à 0 heure et le mercredi 7 mai à minuit.

Situation générale :

Le minimum barométrique centré à 0 heure sur l'ouest de l'Irlande se décalera très lentement vers l'Ecosse au cours des prochaines 48 heures. Durant toute la période, il continuera à diriger sur le pays un flux perturbé de sud-ouest.

Mercredi : Les régions situées de l'Aquitaine au Centre et au Bassin parisien verront se développer dès le matin des éclairicies. Un temps peu nuageux et ensoleillé règnera de la Corse à la Côte-d'Azur. Partout ailleurs, les nuages seront particulièrment abondants en matinée. Ils s'accompagneront en Bretagne de fréquentes averses. Du Cotentin à la Vendée, on observera des pluies faibles et intermittentes. Du Lyonnais et des Alpes du Nord aux Ardennes, les précipitations seront continues, et parfois orageuses en montagne.

En cours d'après-midi : Les pluies se limiteront du Jura aux Alpes du Nord tandis que les averses s'étendront au quart nord-ouest du pays. Partout ailleurs se développeront des éclaircies.

Le vent soufflera modérément de secteur sud sur la moitié est de la France, de secteur sud-ouest sur la moitié ouest. Ils se renforceront légèrement en Bretagne, et de la Vendée à la Normandie et au Nord.

Les températures minimales avoisineront 6 à 10 degrés sur la moitié nord (localement 3 à 4 degrés), 10 à 12 degrés plus au sud, 12 à 13 degrés près de la Méditerranée.

Les températures maximales seront généralement stationnaire. Elles subiront une légère hausse de l'Aquitaine au Centre.

Le minimum d'Irlande maintiendra sur la France un flux de sud-ouest perturbé jusqu'à jeudi, puis hausse de champ par le Sud-Ouest. Un temps anticyclonique s'établira progressivement, laissant cependant les régions du Nord en bordure du courant perturbé.

PRÉVISION POUR JEUDI

Sur le sud-est de la France, le matin, le ciel sera couvert avec de la pluie. Dans la journée des éclaircies apparaitront.

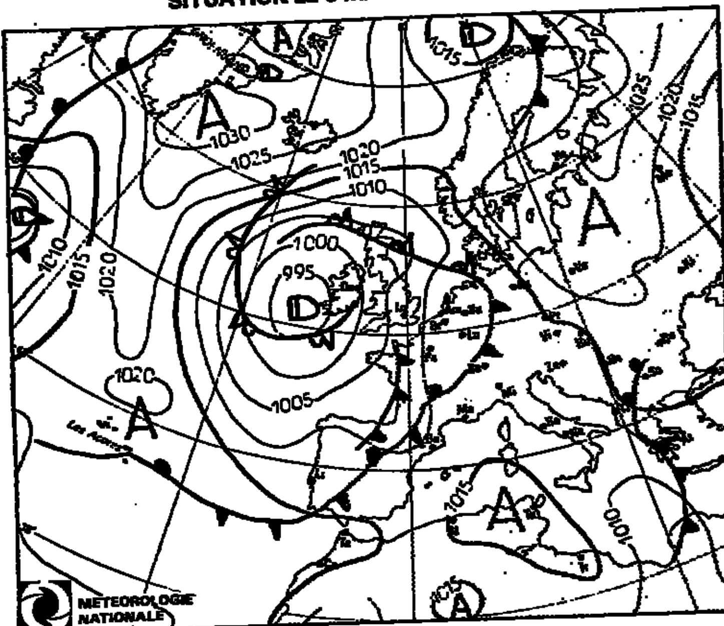
Sur les autres régions, le matin, le ciel sera nuageux avec des averses sur le Nord. Dans la journée, le temps sera ensoleillé avec cependant des passages nuageux sur le Nord-Est.

Les températures minimales seront de 10 à 13 degrés sur le Nord-Est et de 6 à 8 degrés sur les autres régions.

PRÉVISIONS POUR VENDREDI, SAMEDI ET DIMANCHE

Le temps sera généralement ensoleillé après dissipation des brumes et brouillards locaux. Cependant des passages nuageux persisteront de vendredi à dimanche sur les régions du nord de la France.

SITUATION LE 6 MAI 1986 A 0 h UTC



PRÉVISIONS POUR LE 8 MAI A 0 h UTC

METEOROLOGIE NATIONALE

LEGENDE: ENSOLEILLE – ECLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES – TRES NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARDS – SENS DE DEPLACEMENT

METEOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 07 Mai 86 – DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

FRANCE			
AJACCIO	18	13	S
BIARRITZ	17	11	C
BORDEAUX	17	9	P
BOURGES	16	10	P
BREST	12	7	N
CAEN	15	4	C
CHERBOURG	13	5	N
CLERMONT-FERR.	19	7	C
DIJON	19	9	N
GRENOBLE St-M-H	22	11	C
LILLE	19	6	C
LIMOGES	13	9	C
LYON	20	11	C
MARSEILLE-MAR.	21	14	N
NANCY	21	11	P
NANTES	16	7	P
NICE	16	12	N
PARIS-MONTS.	16	10	A
PAU	16	9	P
PERPIGNAN	19	12	C
RENNES	15	7	A
ST-ÉTIENNE	21	7	N
STRASBOURG	22	13	O
TOURS	15	8	P
TOULOUSE	17	12	N
POINTE-A-PITRE	31	23	S

ÉTRANGER			
ALGER	22	9	S
AMSTERDAM	21	6	C
ATHÈNES	21	16	S
BANGKOK	33	27	C
BARCELONE	20	13	C
BELGRADE	22	13	S
BERLIN	25	13	N
BRUXELLES	20	10	P
LE CAIRE	29	19	N
COPENHAGUE	17	9	N
DAKAR	35	20	S
DELHI	39	23	S
DJERBA	23	14	S
GENÈVE	21	9	N
HONGKONG	28	24	A
ISTANBUL	19	8	N
JÉRUSALEM	20	14	S
LISBONNE	17	10	N
LONDRES	15	6	S
LOS ANGELES	22	12	S
LUXEMBOURG	19	11	C
MADRID	12	9	C
MARRAKECH	26	12	N
MEXICO	25	14	A
MILAN	18	12	B
MONTRÉAL	15	5	P
MOSCOU	7	1	N
NAIROBI	25	16	S
NEW-YORK	29	12	S
OSLO	22	8	N
PALMA-DE-MAL.	21	16	C
PÉKIN	29	13	S
RIO-DE-JANEIRO	29	21	S
ROME	18	14	C
SINGAPOUR	30	25	C
STOCKHOLM	21	6	S
SYDNEY	17	12	C
TOKYO	20	14	A
TUNIS	21	11	S
VARSOVIE	20	7	S
VENISE	24	13	N
VIENNE	24	12	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

LE CARNET DU Monde

Naissances

– **Nathalie DUHAMEL** et **François STASSE**, David, Julia et Maria,

sont heureux d'annoncer la naissance de

Pierre,

à Paris, le 27 avril 1986.

– **M. et Mme SELO-SALOMON**

sont heureux de faire part de la naissance de leur fils

Erwan,

le 19 avril 1986.

Douai. Vannes.

Décès

– On annonce le décès, survenu le 27 avril 1986, de

Germaine ABRAHAM,
ancien avocat à la cour,
officier de la Légion d'honneur.

Elle était la sœur de Marcel Abraham, inspecteur général de l'instruction publique.

Les obsèques se sont déroulées dans l'intimité au cimetière de Belleville.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

– M. et Mme Jean-Paul Bost,
M. et Mme George Westphal,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Evrard, Wehrli, Quilichini, Cadars, Fargues, Favre, Schœller, Isaac, Pariset, Méjan et Schmidt,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Pierre ANDLER,
née Laure Istria,

survenu le 21 avril 1986, dans sa quatre-vingt-treizième année.
Le service religieux a eu lieu le 25 avril, en l'église réformée de Melun.

10, rue Sisley,
77000 La Rochette.
18, rue de l'Eperon,
77000 Melun.

– La présidence nationale de l'Association France-URSS

a la tristesse de faire part du décès de l'un de ses présidents, le

général Gaston BAUGNIES de SAINT-MARCEAUX,
ancien pilote du régiment de chasse Normandie-Niemen,
commandeur de la Légion d'honneur.

Les obsèques auront lieu à la chapelle des Invalides, le mercredi 7 mai 1986, à 10 h 30.

61, rue Boissière,
75116 Paris.

– Mme Nicole Chaïeb
et ses enfants,
Les familles, parents et alliés,

ont la douleur de faire part du brusque décès du

docteur Ahmar CHAIEB,

survenu le 3 mai 1986.

L'inhumation a lieu à Sancey-le-Grand, le mardi 6 mai, dans la plus stricte intimité.

– Mme Marcel Cousin,
son épouse,
M. et Mme Bruno Cousin
et leurs enfants,
Mme Michel Brunet
et ses enfants,
M. et Mme Guillaume Cousin
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Cousin
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute sa famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel COUSIN,

survenu à Nantes le 27 avril 1986.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– Le docteur et Mme Jean Dagorne,
leurs enfants et petits-enfants,
Le professeur et Mme Philippe Daniel
et leurs enfants,
Mme Auguste Dagorne,
ses enfants et petits-enfants,
Mlle Marie Dagorne,
La famille et les amis,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur René DAGORNE,
(René Bréhat),

survenu le 23 avril 1986, dans sa quatre-vingt-neuvième année.
La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église de Lancieux (Côtes-du-Nord), le 25 avril.

24, rue J.-Devilder,
76310 Sainte-Adresse.
« Le Petit Many », nº 12,
80680 Saint-Fuscien.

– Mme Marie Gentilini,
son épouse,
Claude et Bertrand Avril,
Anne-Marie Gentilini,
Francine et William Vainchenker,
ses enfants,
Jérôme, Sandrine et Laure,
ses petits-enfants,
M. Henri Gentilini,
M. et Mme André Chonez,
M. et Mme Louis Gentilini,
Mme Raymond Coutanceau,
ses frères et sœurs,
Et toute sa famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel GENTILINI,
entrepreneur de travaux publics
et de béton armé.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, avenue Raymond-Poincaré, à Paris-16e, le vendredi 9 mai, à 10 h 30.

– Les familles Kelly et Mignot

ont la douleur de faire part du décès, survenu le 4 mai 1986, de

Françoise KELLY,
docteur en médecine,
docteur ès sciences,
biologiste,
directeur de recherche au CNRS.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 7 mai 1986, à 15 h 45, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, place de l'Eglise à Châtenay-Malabry (92290).
L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, boulevard de Ménilmontant, à Paris-20e, dans le caveau de famille, vers 17 h 30.

Jean Kelly,
25, rue de la Balance,
84000 Avignon.
Bernadette Kelly,
6, villa Malakoff,
75016 Paris.

– Annecy.

Corine Peterschmitt
et Pierre Galletti,
Anne et Michel Peterschmitt,
Mme Marthe Omer,
M. et Mme Japhet Peterschmitt
et leurs enfants,
Mlle Ruth Peterschmitt,
M. et Mme Jean Omer
et leurs enfants,
Et tous leurs amis,

ont la douleur de faire part du décès en montagne de

Marc-Gérard et Marthe PETERSCHMITT.

Les obsèques seront célébrées au temple d'Annecy, le mercredi 7 mai 1986, à 14 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.
Une collecte aura lieu au profit de l'association Médecins sans frontières, CCP 4060 U Paris.

– Le Syndicat national des personnels des affaires sanitaires et sociales Force ouvrière

a la tristesse de faire part du décès de son ancien secrétaire,

Marc PETERSCHMITT,

survenu accidentellement le 1er mai 1986.

A la famille de son ami disparu et de son épouse, Marthe, décédée le même jour, le Syndicat national exprime ses condoléances très sincères.

– M. René Toujas,
M. Dominique Toujas,
Le colonel et Mme Charles Pinède,
Mme Bernard Pinède
et ses enfants,
Les familles Pinède, Laveau, Bétuing, Déchanet, Trouillé et Desclaux,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Christiane TOUJAS,
née Pinède,
agrégée de l'Université,
maître de conférences de géographie
à l'université de Toulouse-le-Mirail,

leur épouse, mère, fille, belle-sœur, tante, parente et alliée,
survenu à Toulouse le 30 avril 1986.

Les obsèques ont eu lieu en l'église Sainte-Thérèse de Montauban, dans l'intimité familiale.

28, rue d'Orléans,
31000 Toulouse.

Remerciements

– M. Jean Deflassieux,
et son fils, Jean-Christophe,
dans l'impossibilité de répondre aux nombreux messages d'amitié qui leur ont été adressés lors de la disparition de

Mme Christiane DEFLASSIEUX,
née Orabona,

tiennent à exprimer leur gratitude à tous ceux qui se sont unis à eux dans cette cruelle épreuve.

Anniversaires

– Les amis de

Etienne BOLO

s'en souviennent en ce premier anniversaire de son suicide commis dans la faculté de Paris-VIII.

– Pour le deuxième anniversaire du rappel à Dieu de

S.E. le bailli prince NICOLAS TCHKOTOUA,

une pieuse pensée est demandée, le mardi 13 mai 1986, en union avec la messe qui sera célébrée à Campersière (Genève).
Elle sera célébrée à 10 h 30, et suivie de la bénédiction du monument de la tombe du défunt.

Communications diverses

– M. Roubeau reçoit le Mendelssohn Award.
M. Pierre Roubeau, ingénieur au centre de Saclay du Commissariat à l'énergie atomique, spécialiste des techniques des très basses températures et auteur de dispositifs originaux de refroidissement et d'expérimentation à des températures de l'ordre de 1 à 0,5 degré absolu, avait récemment mis au point une méthode originale de séparation des isotopes de l'hélium.
M. Pierre Roubeau vient de recevoir la médaille du Mendelssohn Award, le 23 avril 1986 à Berlin, au nom de l'International Cryogenic Engineering Committee.

– **Challenge Shelburn**
(réseau d'évasion 1944).
Tournoi douze équipes de football cadets à Plouha (Côtes-du-Nord), le 8 mai, de 9 heures à 17 heures.

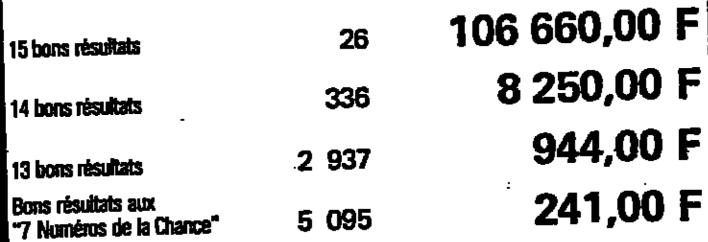
Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

– Université Paris-IV, vendredi 9 mai, à 14 h 30, salle des Actes, M. Mohan Wijeyaratna : « Le culte des dieux chez les bouddhistes singhalais. La religion populaire de Ceylan face au bouddhisme théravada. »

– Université Paris-IV, samedi 10 mai, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Maurice Virieux : « Le Parlement de Grenoble au dix-septième siècle. Etude sociale. »

– Université Paris-X-Nanterre, lundi 12 mai, à 14 heures, salle 614, Mme Catherine Samary : « Les logiques sociales contradictoires de l'accumulation en Yougoslavie (1945-1980). »

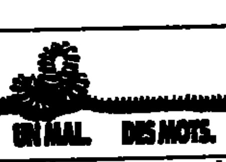


	NOMBRE DE JEUX GAGNANTS	RAPPORT PAR JEU GAGNANT (pour 5F)
16 bons résultats	1	2 773 285,00 F
15 bons résultats	26	106 660,00 F
14 bons résultats	336	8 250,00 F
13 bons résultats	2 937	944,00 F
Bons résultats aux "7 Numéros de la Chance"	5 095	241,00 F

Tirage des " 7 Numéros de la Chance " du Dimanche 4 Mai 1986 : 1 2 7 9 12 13 15

annonces associations

Appels

S.O.S. Amitié Ile-de-France Urgent. Nous recherchons des écoutants bénévoles pour nos cinq centres d'écoutes en région parisienne.
Ce service demande 25 h par mois. Formation assurée. Ecrire à S.O.S. Amitié Ile-de-France, B.P. 100, Boulogne-Billancourt Cedex. Ne pas téléphoner.

Sous égide et responsabilité 13e SANS FRONTIÈRES (présid. : L. Moulinet, député) a été fondé Groupe A.L.C.A. Artistes Lyriq. Chinois Asso. professionnels prêts partic. représentations, animations Chants, Variétés occid.-asiat. Renseignements : 45-83-82-98.

LES AMIS DE E 4

(Ecole Européenne d'Eté d'environnement) département Environnement. Université Paris-VII, 2, pl. Jussieu, 75251 Paris Cedex 05 publient en mai 1986, 2 ouvrages collectifs originaux :
1) Eléments pour une nouvelle conscience écologique de l'arbre et de la forêt (suite à la conférence intergouvernementale SILVA)
2) Synergie et cohérence dans les systèmes biologiques. 2e série : comptes rendus d'un séminaire transdiciplinaire de décembre 1984 à juin 1985.
Prix de souscription de chaque ouvrage jusqu'au 31 mai 1986 : 100 F pour ts rens. : Tél. : 16 (1) 43-25-28-42.

Conférences

F. ROUSTANG parlera de LACAN. Mardi 13 mai, 20 h 30, Forum St Eloi (face au 75, rue de Reuilly, Paris 12e). Rens. E.P.C.I. Tél. : 43-07-89-28.

Sessions et Stages

ARABE MAGHREBIN

Session int. – du 1 au 11 juil. 60 h de cours. Ts niveaux. Paris 18 750 F. Renseignements et inscriptions : ALPHATIS-MAGHREBIN 27, rue de Chartres, 75018 Paris.

CAFCA Informatique propose stages initiation, programmation, traitement de texte.
Stage 45-50 h., px 2 100 FF Réduction chômeurs et étudiants. Pour tt. renseig. tél. M. Liher de 9 h à 12 h – 42-23-78-53.

CLUB ALPIN FRANÇAIS
Vous aimez la randonnée ? Pour un premier contact avec la randonnée en Ile-de-France, le CAF vous propose une sortie accueil en forêt de Retz. 20 km niveau facile, le dimanche 11 mai. Renseignements au CAF – 7, rue La Boétie, 75008 PARIS. Tél. 47-42-38-77 (12 h-18 h) sauf lundi.

STAGE ANIMATION ET GESTION D'ASSOCIATION
du 9 au 13 juin 1986
Renseignements : I.F.C.V. 12, av. du Gal-de-Gaulle – 94000 Vincennes. Tél. : 43-28-92-50.

VICTOIRE SUR LE TABAC

En 4 semaines, sans grossir, vous pouvez cesser de fumer. Une nouvelle méthode éprouvée et reconnue vous permettra progressivement et confortablement de vous libérer du tabac. Même si vous avez tout essayé, informez-vous :
Victoire sur le tabac : Tél. : 45-61-15-13.

ANGLAIS (AMÉRICAIN)
Deux formules d'été :
1. Au cœur de l'Amérique (15 juillet/15 août)
2. En France av. prof. US (août) : Centre d'Et. franco-américain, B.P. 176, 14104 Lisieux. 31-31-22-01.

ANGLAIS-FRANÇAIS ESPAGNOL-ALLEMAND-RUSSE
Apprentissage efficace joyeux, rapide par la suggestopédagogie à sa source française. Tél. : 43-26-22-64.

ESCALE MUSIQUE, org. stage ts instruments, ts niveaux, à partir de 12 ans. Du 2 au 13 juillet, à Margency (Val-d'Oise). Hébergement et restauration prévus. Rens. : 30, r. de la Réunion, 75020. Tél. : 43-67-84-40.

- Prix de la ligne 30 F TTC (28 signes, lettres ou espaces).
- Veuillez mentionner l'année et le numéro d'inscription au *J.O.*
- Chèque libellé à l'ordre de Régie-Presse LMA et à adresser au plus tard le jeudi pour parution du mardi daté mercredi à Régie-Presse LMA, 7, rue de Montessuy, 75007 PARIS.

Le Monde

MEDECINE

Secret médical : le progrès fait sauter les verrous

Le secret médical, dernier rempart de la protection individuelle, est-il menacé par le projet de réforme du code pénal ?... L'évolution technique et sociale de la médecine moderne ne l'a-t-elle pas déjà sérieusement écorné ?

UN jeune homme vient de porter plainte devant les tribunaux californiens contre la succession de Rock Hudson, son secrétaire et ses deux médecins. Il était, de notoriété publique, l'amant du célèbre acteur américain et nul, affirme-t-il, ne l'a averti de sa maladie, dont il est, à présent, victime lui aussi.

Selon les dispositions législatives en vigueur dans de nombreux Etats américains, dont la Californie, des peines d'amende et de prison peuvent être infligées à toute personne qui, se sachant atteinte d'une affection contagieuse, en expose délibérément une autre à la contamination. Les médecins, qui sont tenus au secret professionnel, peuvent néanmoins avertir directement ceux qui encourent des risques (épouse, amant) si un patient atteint de SIDA refuse de modifier son comportement. Ils doivent en outre signaler la situation aux autorités sanitaires. Dans l'affaire Rock Hudson, les deux praticiens encourent un condamnation s'ils n'ont pas accompli cette démarche.

La difficulté est que nul ne sait avec précision comment évoluera l'état du million d'Américains et des deux cent mille Français qui sont porteurs d'anticorps du SIDA et donc contagieux. Ce qui n'a pas empêché les autorités californiennes d'ordonner la mise en quarantaine (isolement complet en milieu surveillé) de deux homosexuels atteints de SIDA avéré qui continuaient une pratique de prostitution à partenaires multiples. Les deux hommes portent plainte en premier lieu contre l'Etat et le médecin qui les a dénoncés pour atteinte à leurs droits sacrés à la liberté et à l'intimité. Ensuite pour infraction au secret médical.

L'Etat de Floride a été plus loin encore qui a confiné une prostituée atteinte de SIDA à son domicile, et l'oblige à porter un dispositif électronique destiné à avertir la police si elle s'éloigne de son téléphone de plus de sept mètres...

Toujours à propos du SIDA, la British Medical Association vient pour sa part d'informer tous ses membres que, *« dans le seul but d'éviter l'extension d'une infection, et pour aucune autre raison, un médecin peut, dans des circonstances exceptionnelles, divulguer des informations confidentielles sans l'accord du patient »*.

Selon les lois françaises, le médecin a déjà le droit – et le devoir – de signaler nominativement aux autorités sanitaires les patients atteints de maladies vénériennes qui refusent de se soigner. Ces soins sont simples, efficaces et rapides, et l'irresponsabilité de celui qui les refuse au risque de contaminer les autres appelle, à l'évidence, des mesures de protection de la communauté.

Le cas du SIDA est infiniment plus difficile, car l'absence de traitement efficace et la gravité extrême de l'affection – jusqu'à présent mortelle à 100 % – placent médecins et magistrats dans une situation sans précédent dans l'Occident moderne. *« Il pose,* dit un magistrat américain, *le problème de droit constitutionnel et de santé publique le plus difficile que nous ayons eu à affronter depuis 1905... »* (1). Il s'agit, en effet, de peser d'une part les droits absolus de l'individu à la liberté et à l'intimité, qui sont l'essence même du concept de secret médical, et d'autre part les intérêts – et les droits – de la collectivité à la santé et à la sécurité.

Infraction à la vie privée

La nature du secret médical, son essence juridique, ne sont pas seulement d'ordre privé (protéger l'intimité du malade) mais d'ordre public (permettre à tous de recevoir des soins sans risques d'être dénoncés). Et si le secret devait être systématiquement *enfreint, on peut craindre que les* populations à risques fuient tout contact médical, entraînant ainsi pour la santé publique le résultat inverse de celui que l'on voulait atteindre.

Des dilemmes d'un autre ordre se posent en France. Ils concernent cette fois l'infraction à la vie privée et les conséquences très graves qu'elle pourrait avoir sur les droits de chacun à l'insertion *professionnelle et sociale*. La mise en place de réseaux épidémiologiques informatisés implique des fichiers nominatifs, classés par ordre de maladies, afin que l'on puisse suivre l'évolution de ces maladies, déterminer les situations qui les engendrent, et évaluer les risques éventuels de transmission à des descendants.

D'immenses progrès ont été accomplis grâce à ces travaux, qui ont permis notamment de comprendre les liens entre nombre de cancers et l'alimentation, le tabac ou les hormones ; d'abaisser de façon spectaculaire la morbidité cardiovasculaire en élucidant les causes qui la favorisent dans le comportement quotidien ; de découvrir qu'il ne fallait pas exposer aux rayons X les femmes enceintes, sous peine d'entraîner chez l'enfant à venir des malformations multiples ; de comprendre les liens entre d'autres malformations graves (cécité entre autres) et l'atteinte de la mère par des affections banales comme la rubéole ou la toxoplasmose...

Aménagement du 378

La commission nationale de l'informatique et des libertés et le comité consultatif national d'éthique ont successivement reconnu (en février et en mars 1985) l'intérêt majeur de ces travaux *« pour les progrès de la science médicale et pour l'amélioration de la santé des individus »*. Leur poursuite implique à l'évidence un aménagement de l'article 378 du code pénal (sur le secret médical) et même de la loi de 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés.

Autrement dit, il appartient au législateur de définir le cadre légal de protection dans lequel pourront s'exercer ces nouvelles dérogations au secret médical, lequel sera, par la force des choses, partagé entre les praticiens et les organismes de recherche. L'accord du patient doit certes être recueilli. Mais cette démarche se révèle impossible – ou inhumaine – lorsqu'il s'agit d'un diagnostic difficile à révéler en tout ou en partie. Il en est ainsi de certains cancers, ou de certaines maladies héréditaires du système nerveux (maladie de Huntington) dont le gène responsable – identifiable – désintègre, rend dément et tue après l'âge de quarante ans. Il appartiendra donc, une fois encore, au médecin, et à lui seul, d'*« apprécier en conscience s'il doit ou non recueillir le consentement du malade »* à son entrée nominative dans le registre épidémiologique.

L'apparition, dans les régions de Blois et de Lille, pour commencer, de « cartes de santé informatisées » (*le Monde* daté 27-28 avril) où sont consignées toutes les particularités sanitaires de l'individu constitue une étape supplémentaire vers cette organisation collectiviste de la santé publique. Elle a vu le jour en France en réalité non lors de l'apparition des dispositifs informatiques, mais dès 1945, lorsque la communauté a décidé de prendre en charge le « droit à la santé » et d'en assumer le coût. Dès cette époque, les médecins se sont vus obligés d'ajouter au séculaire face-à-face du colloque singulier un troisième interlocuteur, administratif cette fois, et ce partage ne peut être considéré que comme la rançon, bien modeste au demeurant, du fabuleux essor de la santé publique qu'a permis l'assurance-maladie.

Le perfectionnement technique, sa diversification et le recul constant des limites que se fixe la thérapeutique conduisent en outre à une médecine pratiquée de plus en plus fréquemment en équipe, notamment dans les hôpitaux où une étude récente montre que soixante-quinze personnes en moyenne ont à connaître du dossier d'un malade. Or les hôpitaux, eux aussi, s'informatisent, et c'est par catégories de maladies semblables que l'on cherche à leur faire évaluer – et comparer – leurs budgets. Et bien que le secret médical y soit, en principe, aussi rigoureusement applicable qu'ailleurs, la notion de « contrat de soin » qu'aurait spécifiquement passé le patient avec un médecin de son choix, notion sur laquelle repose le secret, y devient d'autant plus floue que la qualité de « fonctionnaire » ou d'« officier public » de certains directeurs ou chefs de service pourrait inciter la justice à leur appliquer les dispositions de l'article 40 du code pénal concernant la dénonciation des délinquants.

Le criminel blessé

Un chirurgien marseillais s'est ainsi retrouvé pendant trois mois au printemps dernier inculpé de « recel de malfaiteur » pour ne pas avoir dénoncé un homme blessé par balles qu'il avait opéré en urgence dans une clinique privée. A Sisteron, en février dernier, un chirurgien et le directeur de l'hôpital ont passé douze heures en cellule, *« privés de lunettes, de chaussures, de nourriture, de chauffage et de lumière »* pour ne pas avoir dénoncé un autre opéré, blessé par balles dans une rixe. Dans ces deux cas, les articles 40 ou 62 du code pénal furent invoqués, qui font passer l'intérêt de la justice, de la police et donc de la société avant ceux du blessé qui s'est confié à un médecin où à un hôpital – lesquels n'ont pas à connaître des circonstances de sa blessure, mais seulement de sa souffrance.



CAGNAT.

Des médecins ont été fusillés pour avoir, durant la dernière guerre, soigné des résistants sans les avoir dénoncés comme le leur avait ordonné l'autorité allemande. Injonction à laquelle le professeur Portes, alors président de l'ordre des médecins, s'était d'ailleurs opposé formellement, incitant ainsi tout le corps médical français à la désobéissance. Beaucoup plus récemment, le conseil de l'ordre s'est également élevé avec force contre une directive des autorités judiciaires locales enjoignant à tous les médecins corses de signaler les blessés par balles qu'ils avaient à soigner, et cela dans le cadre de la lutte contre le terrorisme du FLNC.

Il est néanmoins des cas où l'obligation absolue du secret peut susciter chez le médecin un drame de conscience qu'aucune règle et aucune loi ne lui permettront de résoudre aisément...

Le jeune médecin qui faisait un remplacement et qui a soigné Lionel Cardon, blessé à l'épaule par le policier qu'il venait de tuer – Lionel Cardon inculpé pour l'assassinat dans des circonstances dramatiques de deux de ses confrères, – ce jeune médecin s'est tu, après avoir appelé le conseil de l'ordre. Les remous provoqués par cette affaire au sein du public – et de la police – incitèrent un député (M. J.-L. Masson) à interroger à ce sujet, en 1984, le ministère de la justice. La réponse du ministre fut claire : *« Hormis les cas où la loi oblige ou autorise le médecin à dénoncer certains faits aux autorités, cas parmi lesquels ne figure pas celui d'un criminel en fuite dont l'état de santé exige des soins, le secret médical est de portée générale et absolue. »*

C'est également au nom du secret que les médecins-chefs de secteurs psychiatriques de la région parisienne ont dernièrement refusé d'obéir à une réquisition des autorités qui, à la suite d'une série de meurtres particulièrement horribles, *les* sommaient de leur remettre la liste de leurs malades dangereux.

Ces mêmes psychiatres, et ceux qui adhèrent au Syndicat national des maisons de santé pour maladies nerveuses s'élèvent dans un communiqué et à la suite du conseil de l'ordre et de l'Académie de médecine contre la remise en cause de l'inviolabilité du secret médical que leur semble impliquer le projet de réforme du code pénal adopté par le gouvernement de M. Fabius (article 226-12) *(voir encadré)*.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(Lire la suite page 24.)

(1) Date du débat sur l'introduction des vaccinations obligatoires.

Maquis juridique

● L'article 378 du code pénal stipule que *« les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état ou profession ou par fonctions temporaires ou permanentes, des secrets qu'on leur confie, qui, hors le cas où la loi les oblige ou les autorise à se porter dénonciateurs, auront révélé – ces secrets seront punis d'un emprisonnement de un mois à six mois et d'une amende »*.

● Les lois de 1975, 1971 et 1980 ont complété cet article en précisant que ceux qui révéleraient l'existence d'avortements pratiqués dans des conditions non conformes à la loi, ou qui informeraient les autorités sanitaires et sociales des sévices ou privations sur mineurs de quinze ans ou qui porteraient à la connaissance du procureur de la République des sévices permettant de présumer d'un viol ou d'un attentat à la pudeur, n'encourent pas les peines prévues pour la révélation des secrets médicaux.

Ces dérogations à l'article 378 sont facultatives.

D'autres (déclaration des maladies contagieuses) sont prescrites par des lois (de 1947 à 1948). Ces déclarations n'impliquent l'identité du malade (en cas de maladie vénérienne notamment) que s'il refuse de se faire traiter.

Enfin, le certificat d'internement pour un malade mental dangereux constitue la seule dérogation complète au secret médical, dans la mesure où le médecin est tenu de donner aux autorités administratives une description détaillée de l'état du malade.

Il existe en fait, et actuellement, douze dérogations légales et sept dérogations relevant de la jurisprudence au secret professionnel. Il est permis de se demander, comme le fait R. Saury (docteur en droit et en médecine), si, *« l'exception tendant à devenir la règle, celle-ci ne s'expose pas à la caducité. On peut même considérer,* ajoute-t-il, que *« l'obligation du secret professionnel des médecins « générale et absolue » est devenue insoutenable »*.

Le code de déontologie médicale *(décret de 1979)* consacre pour sa part quatre de ses articles au secret professionnel. Trois en rappellent l'obligation, pour le *médecin*, pour tous ses collaborateurs, et dans le cadre de ses publications.

En revanche, l'article 42 autorise la révélation d'une affection grave à la famille, ou à un tiers désigné par le malade.

● L'article 62 du code pénal stipule que *« sera puni d'un emprisonnement d'un mois à trois ans et d'une amende de 360 F à 20 000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, celui qui, ayant connaissance d'un crime déjà tenté ou consommé, n'aura pas, alors qu'il était encore possible d'en prévenir ou d'en limiter les effets, ou qu'on pouvait penser que les coupables ou l'un d'eux commettraient de nouveaux crimes qu'une dénonciation pourrait prévenir, averti aussitôt les autorités administratives ou judiciaires »*.

● L'article 40 du code pénal impose à *« toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit, d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements qui y sont relatifs »*.

Cet article pourrait s'appliquer au directeur d'hôpital ou au médecin-chef de service d'un hôpital où se trouverait un blessé impliqué dans un crime ou un délit.

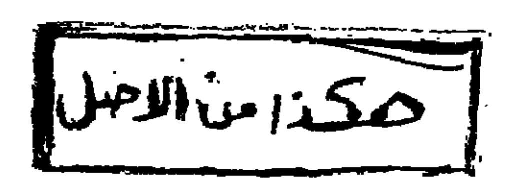
Néanmoins, la jurisprudence a constamment admis à ce sujet que la divulgation de renseignements de nature à nuire à un malade ou à un blessé restait strictement interdite.

● L'article 226-12 du projet de réforme du code pénal adopté par le gouvernement de M. Fabius prévoit que *« toute personne qui, étant, soit par état ou profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, dépositaire d'une information à caractère confidentiel, la révèle sciemment à une personne non qualifiée pour en partager le secret est punie d'un an d'emprisonnement et de 300 000 F d'amende ». « La poursuite ne peut être exercée que sur plainte de la victime, de son représentant légal ou de ses ayants droit ; toutefois, lorsqu'elle est engagée, elle ne peut être éteinte par le retrait de la plainte. »*

Cet article ne se réfère donc plus à la spécificité médicale du secret. En outre, il semble ne se référer qu'aux « informations à caractère confidentiel » et non à l'ensemble de ce que sait ou apprend le médecin.

Enfin, le conseil de l'ordre des médecins s'interroge sur l'indentité des « personnes non qualifiées » (ou qualifiées) qui recevraient ce secret et pourraient, pourquoi pas, être des magistrats ou des policiers.

Dr. E.-L.



Secteur privé : le réveil des vieux démons

Le secteur privé à l'hôpital public devait disparaître cette année. Le nouveau ministre de la santé entend le rétablir. Sous quelles formes ? A quel prix ?...

EN prônant comme elle vient de le faire l'octroi d'une activité libérale — d'une « sphère de liberté » — aux médecins des hôpitaux publics, Mme Michèle Barzach, ministre délégué à la santé, imaginait-elle la tempête qu'elle déclencherait ? C'est pourtant ainsi : on ne réveille pas impunément les vieux démons.

Secteur privé ? Pour un peu, les jeunes générations auraient oublié de quoi il retournait. L'histoire a commencé il y a près de trente ans avec la profonde réforme mise en œuvre par le professeur Robert Debré, réforme qui donna naissance aux centres hospitalo-universitaires d'aujourd'hui. Pour attirer vers les hôpitaux les meilleurs praticiens d'alors (et leurs malades) et — corollaire — pour réussir à les débaucher des établissements privés où ils pratiquaient, on eut l'idée de leur proposer la possibilité de conserver une activité libérale au sein des structures publiques. Les médecins à temps plein bénéficiaient ainsi du droit statutaire d'utiliser pour leur propre compte le personnel, le matériel et les locaux de l'hôpital.

L'activité privée pouvait prendre deux formes différentes :

● *Les consultations :* les médecins, chirurgiens et spécialistes à plein temps pouvaient recevoir en consultation privée deux fois par semaine (deux fois trois heures). Les honoraires étaient alors fixés par « entente directe » entre le praticien et le malade. Le premier les percevait directement et était tenu de verser une redevance à l'hôpital (30 % du tarif conventionnel). Ce système pouvait être éminemment rentable lorsque — c'était très souvent le cas, notamment dans les CHU — le patron hospitalier bénéficiait du droit au « dépassement » eu égard à ses titres et à sa qualification. On atteignait alors des sommes supérieures — et parfois très supérieures — aux tarifs conventionnels.

● *Les hospitalisations :* les praticiens à plein temps avaient la possibilité de faire admettre des malades dans des lits « privés » dont le nombre total ne pouvait excéder 8 % des capacités du service. Un malade optant pour le secteur privé acquittait un supplément de 25 % — non remboursable par rapport au prix de journée « public ». Là encore le médecin s'engageait à verser une redevance (10 % des tarifs conventionnels, par exemple en chirurgie) à l'hôpital.

Effets pervers

Si l'objectif initial avait été atteint, le maintien d'un tel système ne fut pas sans effet pervers. L'inspection générale des affaires sociales (1979), puis la Cour des comptes (1980) établirent des constats sévères révélant, en particulier, un certain nombre d'abus (multiplication des actes, détournement de clientèle, tarifications abusives, etc.) qui, pour être bien connus du sérail hospitalier, n'avaient jamais encore été officiellement épinglés. La Cour des comptes alla même jusqu'à proposer qu'on « *envisage l'opportunité de la suppression d'un tel secteur* ».

En 1980, M. Jacques Barrot, alors ministre de la santé, n'osa pas s'engager sur une voie aussi radicale. Ce fut alors l'heure de la « normalisation » teintée de « moralisation ». Le 7 décembre 1980, le *Journal officiel* publiait un décret qui modifiait les conditions d'exercice du secteur privé : l'hôpital percevrait directement les honoraires pour le compte des praticiens et leur verserait les sommes une fois la redevance déduite. Le ministère prit toutefois bien soin de souligner qu'un tel texte ne remettait aucunement en cause le principe même du secteur privé.

Le bastion tombe

1981 arriva. Le privé avait trop valeur de symbole, celui d'une médecine pour riches pratiquée dans des établissements publics, pour que la gauche ne s'y attaque pas (1). C'est M. Jack Ralite, ministre communiste de la santé, qui — *non sans plaisir, il est vrai* — attaqua le bastion. Ce dernier tombera le 1er janvier 1983, non sans avoir alimenté de nombreux et vifs débats, et confirmé la droite médicale dans son opposition absolue à toute réforme mise en œuvre par la gauche à l'hôpital.

La suppression ne fut pourtant ni totale ni immédiate. On laissait, en effet, le choix aux médecins. Ceux qui abandonnaient toute activité privée voyaient leur retraite et leur couverture sociale améliorées. Les autres ne pouvaient conserver une activité privée que jusqu'au 31 décembre 1986. Dans quelques mois, donc, le secteur privé de l'hôpital public allait totalement disparaître.

Va-t-il brutalement ressusciter ? Les propos de Mme Barzach (*le Monde* daté 27-28 avril et 30 avril), comme ceux de M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, « au Grand Jury RTL-*le Monde* » (*le Monde* du 29 avril) le laissent clairement entendre.



« Petits..., petits..., petits... »

L'affaire ne manquera pas de réveiller de vieilles querelles au sein du monde hospitalier, querelles qu'on imaginait — peut-être trop vite — définitivement oubliées. La nouvelle génération des médecins hospitaliers n'est pas, dans sa grande majorité, véritablement séduite par un tel système, qui rencontre par ailleurs de moins en moins d'adeptes. De source officielle, on ne comptait, en 1981, qu'un peu plus de trois mille médecins hospitaliers (sur quinze mille) exerçant une activité privée (2).

Le débat qui s'ouvre aujourd'hui ne fait que reprendre les arguments publiquement échangés depuis une dizaine d'années entre partisans et adversaires de la suppression.

Pour les premiers, le secteur privé est un privilège abusif, une ségrégation inadmissible en même temps qu'une injustice choquante. C'est aussi la porte ouverte à tous les abus et la pérennisation d'une médecine d'argent — sinon de classe — au sein de structures publiques (3).

Les seconds voient au contraire, outre la possibilité d'améliorer leurs revenus, le bénéfice d'une « *ouverture de l'hôpital sur la ville* ». Un argument qui n'a de sens que parce que le corps médical hospitalier, pas plus que le libéral, n'a encore véritablement cherché à associer ses intérêts au profit du malade.

On avance aussi l'idée que le privé pourrait être de nature à pallier l'actuelle « hémorragie » des médecins des hôpitaux généraux vers l'exercice libéral. « *Ce n'est vrai que dans quelques disciplines*, explique un haut responsable. *C'est notamment le cas en radiologie ou en anesthésie-réanimation. Un radiologue de ville gagne trois à quatre fois plus qu'un radiologue exerçant en hôpital général. Mais la vraie question est celle de la nomenclature des actes en radiologie, et non celle de la réintroduction du privé.* »

Conscients du risque évident de dérapage d'un tel système (ne serait-ce que parce qu'il crée un double circuit financier dans l'hôpital), les partenaires du privé évoquent tous la nécessité absolue d'un contrôle de nature à éviter les abus. Mais quel contrôle ? Et comment l'imposer ?

Les projets du gouvernement ne sont pas encore officiellement connus. *S'agira-t-il d'un simple retour au système antérieur ?* Sans doute pas, confie-t-on en haut lieu.

« Un peu d'oxygène »

« *La restauration serait la pire des choses*, nous dit Mme Barzach, *et ne correspond aucunement à ce que je veux mettre en place. Il n'est pas question de créer des inégalités ou de mettre en place un système qui ne serait ni à l'honneur des médecins ni à l'honneur de personne. Ce que je préconiserai est destiné à faire un peu d'oxygène. Mais il ne faut pas que les abus d'hier constituent un obstacle à la mise en place d'un système indispensable.* »

Les textes de réforme seront, assure Mme Barzach, prêts dans quelques semaines. On verra ensuite si le prix politique de la réintroduction d'une activité libérale dans des secteurs publics sera ou non supérieur aux bénéfices — encore vagues — qu'on en escompte.

JEAN-YVES NAU.

(1) Lorsqu'il était candidat à l'élection présidentielle, M. François Mitterrand s'était exprimé sur le secteur privé dans une lettre qu'il avait adressée au président du Syndicat national des cadres hospitaliers. M. Mitterrand écrivait : « *J'ai indiqué très clairement mon souhait de voir disparaître, pour l'avenir, les services privés de l'hôpital public avec maintien par extinction à ceux qui les détiennent actuellement, notamment à ceux qui ont choisi le plein temps après avoir exercé à titre privé et qui ont amené leur clientèle à l'hôpital.* »

(2) Dont 976 médecins hospitalo-universitaires, 114 maîtres-assistants et 1 942 médecins en centres hospitaliers généraux. D'autre part, à l'Assistance publique de Paris, 307 praticiens exercent une activité privée qui a correspondu en 1984 à 43 000 journées d'hospitalisation sur plus de 10 millions.

(3) Dans un communiqué, la Fédération nationale de la mutualité française s'élève d'ailleurs « *contre le projet de rétablissement du secteur privé à l'hôpital. La réapparition de ce secteur, aujourd'hui en voie d'extinction, ferait renaître les abus dénoncés en leur temps par l'inspection générale des affaires sociales et le rapport 1980 de la Cour des comptes, et surtout nous conduirait à l'instauration, au sein de l'hôpital public, de filières de soins différentes en fonction des ressources des malades. (...) La mutualité ne peut accepter que les inégalités devant la maladie se trouvent renforcées, notamment à l'hôpital* ».

Reverser l'argent des honoraires

par le professeur MARCEL-FRANCIS KAHN (*)

HIRONDELLE de choc du printemps de la nouvelle majorité, le secteur privé à l'hôpital est de retour. Officiellement, car la majorité précédente ne l'avait fait « disparaître » que sur le papier.

Et l'on nous assure à nouveau que cela ne va rien changer à la qualité des soins hospitaliers, qui sera identique pour les deux secteurs. Affirmation à l'évidence totalement fausse. La démonstration en est facile, par exemple pour l'acte chirurgical. Tous les chirurgiens d'une équipe d'un service ne se valent pas. Il faut bien admettre que l'expérience, pas forcément, mais souvent, liée à l'ancienneté, au moins jusqu'à un certain point, joue un grand rôle dans la qualité des résultats. Les plus expérimentés devraient donc, *a priori*, opérer les cas les plus complexes, et les plus jeunes les autres. Or il est notoire qu'avec le double secteur l'accès sûr aux plus expérimentés ne s'obtient qu'en passant par la voie privée. Sinon, il est aléatoire, réservé aux plus chanceux, ou aux cas les plus « intéressants ».

Quelle liberté ?

Mais, dit le chœur des défenseurs du privé à l'hôpital, ce n'est pas une question de gros sous. C'est la liberté de choix des patients à l'hôpital que nous défendons, ajoutent-ils. Voire ! La liberté existe pour celui ou celle qui s'adresse au secrétariat du secteur privé. Mais quelle est la liberté de celui ou de celle qui ne peut s'offrir que la filière publique ?

Une moralisation de ce secteur est-elle possible ? J'en doute. Jacques Barrot avait essayé avant 1981. Les timides mesures proposées n'ont alors jamais reçu un début d'application. Et je ne connais pas de radiation ou de poursuite dirigée contre ceux — quelques brebis galeuses seulement ? — qui demandent à être payés en espèces, petites coupures souhaitées, minorant par là leurs impôts et majorant donc les miens.

Un argument des défenseurs du secteur privé mérite cependant attention. Son absence, disent-ils, écarte de l'hôpital toute une clientèle intéressante et dont l'exploitation (au sens noble du terme, bien sûr), pour l'enseignement et la recherche, est perdue. Ils sont par ailleurs une perte sèche pour l'hôpital public puisqu'ils s'adressent au dehors. Je ne suis pas persuadé que cet argument soit valable. Mais puisqu'il est présenté comme essentiel je fais une proposition : que l'argent qu'empochent les médecins du secteur privé soit reversé à l'hôpital ou à la recherche, comme aux Etats-Unis. Ainsi, le supplément de confort payé par les plus favorisés bénéficierait quand même à la collectivité et au service public...

(*) Hôpital Bichat, Paris.

Arrêter l'hémorragie

par le professeur BERNARD DEBRÉ (*)

LA pérennisation du secteur privé n'est pas simplement un symbole, c'est un acte de sauvegarde vis-à-vis des hôpitaux.

C'est d'abord un lien indispensable entre la médecine hospitalière temps plein et la médecine de ville ; il faut savoir que ce sont les médecins libéraux eux-mêmes qui envoient leurs malades consulter des spécialistes hospitaliers ; ce lien permet à la médecine hospitalière de garder le contact avec la ville.

C'est aussi un apport non négligeable, tant pour l'hôpital que pour les médecins, par la reconnaissance de la valeur de l'hôpital, du service et des médecins, permettant aux malades du monde entier de venir se faire soigner en France.

En outre, en ces temps économiquement difficiles, le secteur privé rapporte beaucoup d'argent à l'hôpital, du fait des reversements effectués par les médecins et par les malades. Le secteur privé permet au médecin d'obtenir un salaire un peu plus convenable que celui que l'hôpital pourrait lui allouer et surtout de s'affilier à la Caisse de retraite des médecins libéraux ; en effet, la retraite hospitalière est soit absente, soit insuffisante. Enfin, la menace de suppression du secteur privé a fait fuir de l'hôpital bon nombre de jeunes médecins ; ainsi, environ cinq cents postes sont libres, les jeunes ne veulent plus aller à l'hôpital, c'est alors la mort du service public.

Eviter les abus

Certes, il y a eu des abus, il y en aura malheureusement toujours. Une enquête sérieuse a démontré que 95 % des médecins respectaient les règles déontologiques de cette pratique ; faut-il, pour éviter 5 % d'abus, supprimer une activité indispensable ? Non, bien entendu, il faut donc, en restaurant le secteur privé, prendre les précautions nécessaires pour éviter les abus ; donnons aux directeurs des hôpitaux le pouvoir de saisir la commission médicale, composée de médecins, pour qu'elle puisse juger les médecins égarés.

Quant à dire que le secteur privé institue une médecine de riches par opposition à la médecine de pauvres qui existerait dans le public, cet argument est sans fondement. La quasi-totalité des honoraires demandés par les médecins sont des honoraires conventionnels et identiques à ceux que prennent les médecins libéraux. La réintroduction du secteur privé dans les hôpitaux publics doit s'intégrer dans une politique d'ensemble ouvrant l'hôpital sur la ville, en renforçant le temps partiel ; revalorisons l'exercice libéral de la médecine, tant dans les cliniques que chez le praticien, par une politique conventionnelle adaptée et gratifiante.

(*) Hôpital Cochin, Paris.

Secret médical

(*Suite de la page 23.*)

Il semble, curieusement, que ni l'Académie ni l'Ordre n'aient été consultés à ce sujet, et le nouveau garde des sceaux, M. Chalandon, a fait savoir qu'il « *tenait beaucoup à la notion du secret médical* » (2). Il semble que cette réaction soit partagée par les hauts magistrats qui ont participé à l'élaboration de ce projet de réforme et qui attribuent à un « malentendu » les très vives réactions de l'Ordre et de l'Académie.

Il n'en reste pas moins que le secret médical n'a jamais été aussi menacé, non pas tellement par les autorités de l'Etat que par l'évolution de la médecine elle-même. Le nombre des dérogations, légales ou non qu'il comporte déjà, nombre que l'avènement de l'informatique, des cartes de santé et des registres génétiques devrait accroître considérablement, montre que son caractère « absolu » frise la fiction, et que l'on évolue en France, comme dans d'autres pays, vers ce que M. Mac Aleese, conseiller à la Cour de cassation, nomme le « *relativisme avec zones d'incertitudes* ».

L'histoire, celle d'hier et plus encore celle d'aujourd'hui, montre les risques et les déviances d'un tel relativisme. On peut certes souhaiter, en un siècle qui voit la difficile émergence d'une morale collective, que la notion du bien commun soit de plus en plus largement prise en considération par le législateur. Mais il apparaît dangereux que cette évolution se fasse au détriment des derniers remparts de la protection individuelle. Le secret médical est bien le dernier de ces remparts, et il serait pour le moins inacceptable que, en un temps où les fondements de la morale traditionnelle s'effritent sous la poussée de la technique et de l'évolution sociale, il ne soit plus l'ultime garant du respect de la personne humaine qu'il fût, envers et contre tout, depuis plus de vingt siècles.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(2) Un médecin, le docteur Louis Albrand, est conseiller technique au ministère de la justice et se voit notamment chargé des questions d'éthique.

Les droits du malade

Il ne paraît pas inutile de rappeler que le secret médical a été instauré au bénéfice non du médecin qui, parfois, en abuse, mais du malade lui-même, qui a donc le droit de le partager et d'en faire ce qu'il veut.

Un avis du Conseil d'Etat a rappelé en 1981 cette notion, pourtant évidente, devant les refus opposés par certains médecins hospitaliers à une demande de communication d'un dossier, soit par un malade, soit par ses héritiers. L'hôpital a donc obligation de communiquer, non au malade lui-même, mais à son médecin traitant ou à celui de ses héritiers, en cas de décès, le dossier en question.

SECTEURS DE POINTE

Des Lorrains en mouvement

Les Lorrains ont été en première ligne de la crise comme ils le furent de la guerre. Le fer et l'acier ne leur assurent plus la prospérité dont ils bénéficièrent durant des années. Ils sont obligés d'inventer autre chose, et les lieux de cette invention ce sont notamment les parcs d'activités technologiques, les technopoles comme on les appelle, installées aussi bien à Nancy qu'à Metz.

METZ : les emplois de la communication

A quelques tours de roue au sud de Metz, dans des entrelacs d'autoroutes, un grand chantier. Quelques bâtiments bas et des bulldozers au travail. « *Ici, à gauche,* nous explique-t-on, *un lac artificiel sera creusé. Nous l'appellerons Symphonie. Et où nous sommes s'élèveront des dunettes plantées d'arbres.* »

Les 35 hectares sur lesquels on travaille dans une première étape abriteront et abritent déjà la « technopole Metz 2 000 ». Deux cents techniciens au moins et autant d'étudiants y sont déjà installés. Techniciens de sociétés comme Télémécanique, Bull Transac, Apple, Hewlett-Packard, Thomson-Answare, Tonna-Electronique, etc., toutes spécialisées dans les systèmes et le matériel de communication ; chercheurs du centre de recherche de Télédiffusion de France (TDF) ; étudiants de Supelec, l'Ecole supérieure d'électricité, qui vient d'installer ici un de ses établissements déconcentrés et dont le grand bâtiment vitré est sorti de terre en dix-huit mois.

Ce record d'installation illustre d'ailleurs l'état d'esprit avec lequel est édifié l'ensemble : tambour battant, avec l'objectif de créer ici dans les toutes prochaines années un « *secteur d'activités de niveau européen spécialisé dans l'étude et le développement des systèmes de communication* ». Rien de moins. Jean-Marie Rausch, le maire de Metz, dont la communication est devenue la spécialité et la passion, voire la manie, explique très bien les raisons de son ambition.

La mode des technopoles, comme toutes les modes, répond à un besoin. Peu de villes de quelque importance qui n'y cèdent. Mais lorsqu'on oublie son babillage par un vocabulaire dans le vent, l'idée qui les inspire est de bon sens. Les zones industrielles classiques sont parfois mal desservies par les moyens de transport modernes, le plus souvent tristes et rébarbatives, et, de toute façon, les industries anciennes qu'elles accueillent sont sérieusement mises à mal par la crise. On est, tout simplement, en train de les réinventer pour en faire des lieux agréables à habiter et « à travailler », destinées à accueillir des activités à haute technicité, à forte valeur ajoutée, mariant pour leur développement les trouvailles des chercheurs et les innovations des entrepreneurs.

Exemple à Metz : on connaît la situation de la sidérurgie ou de la mine ; on apprécie moins bien la fragilité des sous-traitants dans des secteurs comme celui de l'automobile. Comment préparer le relais de ce vieux fonds industriel lorrain ? On en arrive tout naturellement à la formule de la technopole ou, en plus modeste, du parc d'activités technologiques.

Les Messins construisent en bordure de leur ville une technopole spécialisée dans l'étude des systèmes de communication.

La capitale lorraine n'est pas seule dans cette course. D'autres métropoles ont fait la même analyse et le même pari, dans l'Est mais au sud, ce Sud qui bénéficie dans le domaine industriel aussi des puissants effets de l'héliotropisme dont sont habités les Français. L'important est de tirer vite et de viser juste.

Rapides, les Messins l'ont été. Le traité de concession par lequel la ville confiait à la Société d'équipement du bassin lorrain la mission d'acquérir puis de revendre les terrains sur lesquels devaient s'édifier la technopole date de juillet 1983. On mesure, à voir ce qui a été construit et ce qui est en passe de l'être, que le chantier n'a pas traîné. Raison essentielle de cette célérité : la ville savait exactement ce qu'elle voulait et a pris les moyens de l'obtenir.

Jean-Marie Rausch est non seulement le maire de la ville mais aussi le président de la région. A ce titre, il peut situer les ambitions respectives de la technopole voisine de Nancy-Brabois, qui se spécialise dans l'informatique lourde et moyenne, et de celle de Metz, qui concentrera ses efforts sur la communication et, en particulier, la production de logiciels.

La mairie, pour assurer la promotion de son projet et tout en conservant le dernier mot dans l'approbation des candidats investisseurs, a, d'autre part, fait appel à un opérateur spécialisé. Il s'agit de la *société* Europarc, créée il y a deux ans par la société financière Auguste-Thouard, grande spécialiste de l'immobilier d'entreprise, la Société générale et Lucien Triponel, un ingénieur strasbourgeois qui en est le PDG. Europarc, à Metz, participe à l'élaboration du schéma d'aménagement de la technopole, construit les bâtiments d'accueil, les commercialise. La ville peut ainsi concentrer ses efforts financiers sur les investissements d'accompagnement : infrastructures et services ; ici, par exemple, le Centre d'études des systèmes de communication (CECOM), qui sera le lieu privilégié de rencontre des différents partenaires de la technopole, leur « animateur technologique » et est, pour cela, doté de ressources propres importantes.

Satellites en direct

Lucien Triponel, quarante-sept ans, quarante collaborateurs dont la moyenne d'âge est de trente ans, travaille actuellement sur neuf parcs technologiques en France et en a autant dans ses cartons. Il a du dynamisme à revendre et, annonce-t-il, une « *philosophie* » : associer le plus étroitement possible dans un « *partenariat très ouvert* » les collectivités locales, les entreprises, les universitaires et les chercheurs, les investisseurs. Philosophie, on le voit, très libérale et qui rejoint celle du maire de Metz. « *Je suis,* dit par exemple celui-ci, *de moins en moins d'accord avec le système de primes municipales, régionales ou nationales à l'emploi. Elles faussent le jeu de la concurrence et nous rendent trop sensibles aux influences politiques. Les municipalités doivent imaginer des projets, préparer un terrain favorable à la venue des industriels. Mais c'est aux banques à venir en première ligne et à prendre le risque de l'investissement.* »

Sur un point au moins on donnera quitus à Jean-Marie Rausch : il n'est pas en panne de projets comme celui-ci, sur lequel aujourd'hui il *s'enthousiasme*. Il voudrait créer sur la technopole un téléport, grand centre de communication international par satellite permettant aux entreprises de relier leurs ordinateurs de n'importe quel point du globe à l'autre sans passer par les réseaux nationaux spécialisés. Une sorte de port franc des télécommunications. « *J'en ai parlé,* dit-il, *à Longuet* (le nouveau secrétaire d'Etat aux PTT, un Lorrain), *il n'est pas contre l'idée.* »

J.-F. SIMON.

NANCY : les prothèses du troisième type

A la fin du mois de mai sera posée, dans l'enceinte du CHU de Nancy-Brabois, la première pierre de l'Institut européen de la microchirurgie (IEUEBM). Cette structure dépasse de loin le simple concept de recherches fondamentales pour aborder plusieurs aspects pratiques des composants de la chirurgie contemporaine. « *L'évolution des techniques chirurgicales fait que plus de 60 % des actes opératoires concernent la chirurgie orthopédique, traumatologique, plastique et reconductrice* », commente le professeur nancéien Roger Bénichoux, président fondateur, en 1966, de la Société européenne de recherches chirurgicales.

Le marché des biomatériaux est donc sans limite. « *Mais quand on vous propose une prothèse de hanche, des vaisseaux artificiels ou des ligaments en carbone vous avez 80 % de chance pour qu'ils soient étrangers, américains en particulier. C'est un énorme paquet de devises qui repart vers l'étranger* », résume de façon peu clinique mais réaliste le professeur Michel Merle, un des spécialistes mondiaux de la microchirurgie de la main et qui est aussi le seul chargé de cours français à l'université chinoise de Shanghai. L'importation de biomatériaux *reste* donc inéluctable en France, puisque leur distribution est assurée à 85 % par trois entreprises multinationales ayant leur siège aux Etats-Unis. l'IEUEBM se propose d'être le centre européen pour l'interaction des biomatériaux chez l'homme et l'animal.

Une banque des échecs

Ce futur institut européen ne se construit pas sans bases solides. En effet, pour mieux comprendre les problèmes concernant les biomatériaux, l'étude des prothèses explantées reste une source précieuse d'informations. Il s'agit donc de réunir de par le monde les biomatériaux implantés chez l'homme et qui n'ont pas rempli, pour une raison ou pour une autre, leur rôle. Ainsi, en collaboration avec le professeur Guidoin, de l'université Laval à Québec, une banque Québec-Nancy de biomatériaux explantés fut fondée dès 1981.

Le groupe de Québec se réserve l'étude des matériaux mous, tandis que celui de Nancy, qui sera désormais à l'IEUEBM, étudie les biomatériaux durs. Pour ces derniers, les fractures de fatigue, notamment sur les implants métalliques, ne sont pas rares. « *Vu le coût de telles prothèses et leur utilisation de plus en plus fréquente, notamment pour la hanche, les fabricants sont très intéressés par l'analyse des faiblesses de leurs matériels et des remèdes possibles,* explique le professeur Merle. *Nous étudions donc les causes des échecs. L'idéal serait, semble-t-il, d'avoir des prothèses à qualités d'acier variables. Dur au niveau de la tête du fémur et souple pour le corps de l'os à remplacer. Cette prothèse de hanche flexible s'userait moins vite grâce aux matériaux composites en cours d'élaboration.* »

Les biomatériaux sont d'un emploi de plus en plus fréquent en chirurgie. Un institut européen va les étudier.

Autre exemple d'étude possible : « *Les ligaments artificiels fabriqués en carbone sont attaqués par les macrophages de l'organisme. Les débris de carbone semblent être stockés dans le foie. Il s'agit de mieux comprendre ce mécanisme pour y trouver remède.* » De même les fractures d'implants en silicone entraînent des réactions fibreuses ou de type synovite déjà connues mais encore insuffisamment étudiées. L'utilisation des biomatériaux mous est, quant à elle, de plus en plus courante. Les plus spectaculaires sont les prothèses vasculaires textiles, notamment en teflon. « *Elles sont malheureusement loin d'être parfaites,* explique le professeur Bénichoux. *Elles peuvent induire une thrombose qui « bouche » la circulation, ou, pis, une infection qui mette en jeu le pronostic vital.* » D'où le thème de nombreuses analyses actuellement en cours qui sont rassemblées à l'IEUEBM.

Pourquoi institut européen ? « *L'industriel qui veut introduire à l'étranger un biomatériau doit, le plus souvent, faire évaluer à grands frais des études de tolérance dans chaque pays envisagé,* répond le professeur Bénichoux. *L'institut étudiera les biomatériaux selon un protocole agréé par les autorités européennes, qui deviendra un véritable label reconnu par chaque membre de la Communauté.* »

Européen encore, parce que le service de microchirurgie de la main de Dommartin-lès-Toul a déjà une dimension européenne. Il dispense ainsi depuis plusieurs années des cours de formation à la microchirurgie réservés à des chirurgiens confirmés. Cent trois praticiens européens ont ainsi été formés depuis 1980. Ce service lorrain est actuellement la plus importante unité de chirurgie de la main et de microchirurgie en Europe, avec plus de quatre mille interventions réalisées en 1984. C'est là, sous l'impulsion du professeur Jacques Michon, que s'est créée, en 1979, à Nancy, la Confédération européenne des services d'urgence de la main. Le siège social de cette confédération trouvera ainsi en toute logique son emplacement définitif à l'IEUEBM et deviendra un centre d'information unique pour étudier la démographie et les causes d'accidents de la main.

Par ailleurs, l'Atelier européen de microchirurgie organisé à l'initiative du Conseil de l'Europe en 1985 aura également son siège à l'IEUEBM de Nancy. Les futurs bâtiments seront construits en continuité avec ceux de l'actuel Institut de recherches chirurgicales dirigé par le professeur Bénichoux.

Enfin, l'institut délivrera plusieurs diplômes universitaires, dont ceux de chirurgie expérimentale, d'orthopédie traumatologique et d'enseignement de la microchirurgie appliquée à la chirurgie plastique reconstructive. Le coût de l'IEUEBM a été évalué par ses concepteurs à 3,5 millions de francs.

JEAN-LOUIS BEMER.

● UN SALON DU DESIGN. – Nancy Euro-Design 86, organisé par la SOPREME se déroulera du 4 au 9 novembre 1986 au Parc des expositions de Nancy. Il veut être le premier salon européen sur le *design* et réunira des exposants de toute l'Europe, des designers, des ergonomes et des industriels. (Boîte postale 593, 54009 Nancy cedex, tél. : 83-51-09-01.)

Demain

Revoici les dirigeables

Absent du trafic régulier depuis quarante-neuf ans, le dirigeable refait son apparition en Angleterre pour des excursions touristiques au-dessus de la capitale. C'est au terrain d'aviation de *Leavesden* que le Skyship-500 a effectué sa première sortie officielle le 23 avril, pour un tour au nord de Londres.

Le Skyship-500 est le premier des nouveaux dirigeables à recevoir le visa d'exploitation commerciale. Il effectuera quatre vols par jour, d'une heure et quart chacun, avec cinq passagers à bord, pour la somme de 100 livres par personne.

Quatre Skyship-500 sont actuellement en service, mais Airship Industries lui préférera sans doute à terme *le 600 (version allongée de 59 mètres)*, qui a effectué son vol inaugural en mars 1984 et qui peut embarquer douze passagers. Toujours en phase de développement, le 600 devrait prochainement obtenir un certificat de navigabilité pour des missions techniques aériennes. Testé en vol à la base de Cardington, près de Londres, le 600-01 procède actuellement à l'essai de deux procédés en développement : un système de commandes d'avion par fibres optiques qui devrait équiper ultérieurement les appareils classiques, et un système d'infographie lumineuse à bord des dirigeables destiné à l'animation et à la publicité nocturnes.

Les premiers Skyship-600 *ont été* livrés l'année dernière : le 600-02 a *été* désassemblé à Cardington après son premier vol et expédié en Australie pour le compte de Swan-TV ; et le 600-03, d'aménagement intérieur luxueux, a été livré à Atlantic-City, aux Etats-Unis, où il sera utilisé par Resorts International pour la publicité.

Un aéroport urbain dans les docks de Londres

Le « Stolport » de Londres – abréviation de Short-Take-Off and Landing Airport, – premier aéroport urbain du monde pour avions à décollage et atterrissage court, recevra ses premiers passagers en 1987. Son nom officiel sera en principe « London City Airport ».

La Corporation du développement des docks est chargée depuis 1981 de transformer 21 kilomètres carrés de docks désaffectés en une zone résidentielle, commerciale et industrielle moderne. Le Stolport fait partie de cet ensemble. Il sera construit par John Mowlem and Company, qui réalisera le bâtiment du terminal et les 760 mètres de piste entre deux anciens bassins des Royal Docks.

Brymon Airways, une compagnie de Plymouth qui exploite le Dash-7 de De Havilland, *prévoit* de baser six appareils au Stolport. Plusieurs vols quotidiens aller/retour sur Paris, Bruxelles, Rotterdam, Amsterdam et Francfort sont prévus.

COOPÉRATION TECHNOLOGIQUE

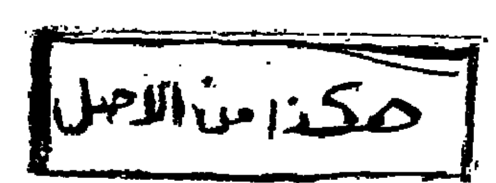
Un pont avec la Sarre

« *GRAVEMENT touchées par la crise et cherchant sans cesse de nouveaux débouchés, la Lorraine et la Sarre doivent absolument unir leurs efforts ; leur proximité et leur complémentarité historique représentent leur meilleur atout pour réussir le développement de leurs entreprises.* » Cette *conviction de Bernard Heitz,* directeur de la BSTE (Banque de sous-traitance de l'Est), est à l'origine du projet de création d'un réseau transnational d'échanges et de coopération entre ces deux régions.

Attelor (Association pour le transfert de technologies en Lorraine) et GW Saar (Société pour le développement économique de la Sarre) se sont associées à cette initiative visant à promouvoir les échanges de technologies entre les PMI lorraines et sarroises. Pour y parvenir, ces organismes vont engager une « *politique volontariste de sélection* » touchant aussi bien les entreprises ayant une technologie à céder que celles qui recherchent des produits nouveaux.

Depuis vingt-cinq ans, la BSTE conseille et oriente les PME afin de permettre une utilisation plus complète et plus rationnelle des installations et des capacités de travail de ses adhérents. Elle veut aujourd'hui renforcer, au-delà de ses aires géographiques habituelles, les possibilités de coopération entre les entreprises. C'est la raison pour laquelle elle ne se contentera pas de participer financièrement au capital des sociétés, mais, avec Attelor et GW Saar, suivra le cheminement des projets jusqu'à l'aboutissement effectif de la coopération. La BSTE souhaite ainsi prêter main-forte aux entreprises pour la résolution d'éventuelles difficultés qu'elles soient d'ordre juridique ou financier notamment. « *L'Europe se construit actuellement,* observe M. Heitz. *Les sociétés lorraines et sarroises doivent participer à cette construction et se persuader de l'intérêt de travailler ensemble pour être plus puissantes. Le transfert de technologies répond à ce besoin d'ouverture des entreprises vers l'extérieur. Leurs responsables comprennent que les technologies et leur diffusion sont primordiales pour le succès de leurs sociétés.* »

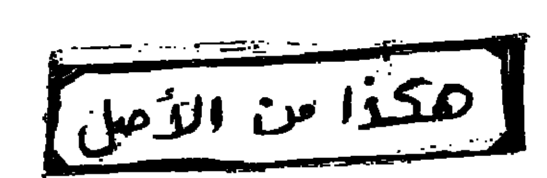
JEAN-LOUIS THYS.



Le Monde SPÉCIAL INDUSTRIE

SECTEURS DE POINTE

Le Monde



NOTRE METIER :
La SECURITE du NUCLEAIRE, particulièrement dans le domaine du traitement et du stockage des déchets.

NOTRE SOCIETE :
INTAKTA, d'origine suédoise, conçoit et développe les procédures et les systèmes de sécurité, grâce à une équipe d'ingénieurs de très haut niveau, en proche collaboration avec l'Institut Polytechnique suédois.

NOS CLIENTS :
Les Industries Nucléaires en Suède, en Suisse et en France.

Nous recherchons aujourd'hui pour notre filiale française :

UN INGENIEUR SPECIALISTE DU NUCLEAIRE

Diplômé Grande Ecole • Parlant couramment anglais • Ayant quelques années d'expérience dans l'industrie nucléaire • Maîtrisant l'informatique technique • Ambitieux et capable de s'investir totalement dans le développement de l'entreprise.

Après quelques mois de formation à nos techniques à Stockholm, il aura pour mission, à Paris :
- de prospecter et d'élargir notre clientèle en France
- de maintenir les contacts avec nos clients français
- d'assurer la réalisation des projets en cours.

Cette responsabilité, exercée d'abord en collaboration avec notre centre suédois, doit évoluer rapidement vers une large autonomie.

Les candidatures (lettre manuscrite, CV complet, photo, s/ réf. BL 02), seront traitées avec la plus grande discrétion par notre conseil :
EXPORT DEVELOPMENT - 15, rue Vignon 75008 PARIS

LEVI-TOURNAY/ABSCOM

...BSN on n'est pas leader sans industrie de pointe

Ingénieurs

BSN vous connaissez bien sûr, car nous sommes le 1er annonceur français, mais nous connaissez-vous bien ? Premier groupe alimentaire français, nous sommes aussi le n° 1 du verre d'emballage et le 3ème groupe industriel français privé avec plus de 60 usines en France et une centaine dans le monde. BSN ce sont de beaux et bons produits qui gagnent sur les marchés du monde entier grâce aux ingénieurs qui développent, rationalisent, rentabilisent et améliorent chaque jour la production et son outil.

Si vous voulez mettre en pratique votre formation d'ingénieur généraliste, si, comme nous, vous considérez la technologie comme un moyen au service des ambitions de *notre groupe : satisfaire toujours plus nos clients,* favoriser l'épanouissement des hommes de l'entreprise, BSN vous propose 60 champs d'action, 60 unités décentralisées où vous serez amenés à décider, un outil de production extrêmement performant qui fait appel aux technologies de pointe.
Nous vous confierons dans les domaines opérationnels ou fonctionnels, des responsabilités techniques et humaines allant du développement de projets à l'animation d'une équipe de production.
A terme, les possibilités d'évolution très ouvertes au sein du groupe, que ce soit dans le domaine du marketing, de la gestion, des relations humaines ou de la direction d'un centre de profit, vous permettront de révéler le tempérament de manager qui double vos talents techniques.
Ouvrons le dialogue, nous parlerons ensemble des carrières que vous offre cette industrie de pointe que vous ne soupçonniez pas !

Service Recrutement Cadres, 7 rue de Téhéran, 75381 Paris Cédex 08. (Réf. M)



LE PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS

Haute-Savoie

SOMFY

Nous sommes le leader mondial des systèmes de commandes électriques et automatiques pour la protection solaire et la fermeture.
Notre technologie, la qualité de nos produits, notre réseau commercial international (80% de notre production vers l'étranger) nous permettent d'être dans une phase d'expansion soutenue.
C'est dans ce contexte que nous renforçons notre Service ETUDES en recrutant un

INGENIEUR ELECTROTECHNICIEN

Ses missions principales seront le DEVELOPPEMENT de nouveaux moteurs et l'HOMOLOGATION de toute la ligne de produits pour les différents pays où nous sommes présents.

Outre une FORMATION D'INGENIEUR, ce poste de première importance requiert une expérience de 5 ans dans l'étude et la mise au point de moteurs de moyennes et grandes séries, de type asynchrone de faible puissance (0,5 à 3 kW) ainsi qu'une bonne connaissance des normes électriques internationales.

Au sein d'une équipe jeune et compétente, il participera à l'évolution technologique de la société en mettant en œuvre les techniques modernes de conception et de développement.
Disponibilité pour de courts déplacements.

Merci d'adresser candidature détaillée (lettre, C.V., photo, salaire actuel...) à SOMFY - Service du Personnel - B.P. 152 - 74303 CLUSES Cedex.

CONTESSE



SOCIETE DE FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MESURE, (91) MASSY

recherche

INGÉNIEUR EXPERIMENTÉ

Réf. 427

Diplômé A.M. ou équivalent pour responsabilités du développement et de la production de matériels embarqués pour **génération et régulation d'oxygène,** *destinés à la navigation aérienne.*

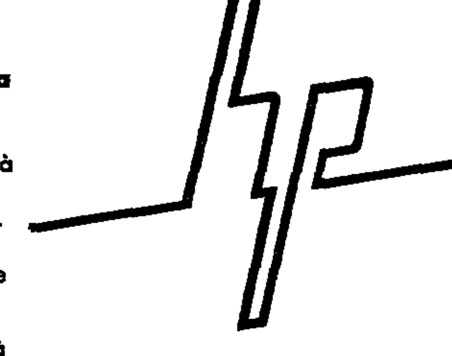
Ecrire avec C.V., références et prétentions en précisant la référence du poste à
Direction des Affaires Sociales - B.P. 74
91301 MASSY CEDEX

HP GRENOBLE

INGENIEUR MECANICIEN PRODUCTIQUE ET CONDITIONNEMENT

HP EN FRANCE :
3000 PERSONNES,
3 USINES,
4,3 MILLIARDS DE CA,
3• EXPORTATEUR D'INFORMATIQUE.

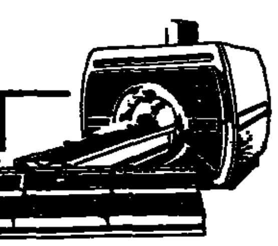
HP Grenoble a la responsabilité mondiale du développement de la production et du marketing de matériels performants : micro-ordinateurs ou réseaux.
Nous appuyons notre croissance et notre avenir sur l'avance technologique et la qualité de nos produits.
L'ingénieur que nous recrutons aujourd'hui **dirigera la conception et les tests** des emballages de nos produits finis. Il **choisira les procédés de conditionnement** les plus adéquats et sera responsable de la qualité des fournisseurs qu'il aura choisis.
Nous recherchons un ingénieur mécanicien, créatif et leader, apte à une communication très efficace, ayant une expérience professionnelle d'au moins 3 ans, possédant une bonne pratique de l'anglais.
Ce poste très ouvert sur l'ensemble de l'entreprise offre à un candidat performant de larges possibilités d'évolution au sein d'une entreprise internationale leader sur le marché.



Merci d'adresser votre candidature, sous référence GPCD/9/M, à Jean-Philippe DARA, Service Recrutement, 5 avenue Raymond Chanas 38320 EYBENS.

HEWLETT PACKARD

PERFORMANCES A L'APPUI.



THOMSON-CGR
ÉLECTRONIQUE MÉDICALE

*Nous sommes l'un des leaders mondiaux de l'**IMAGERIE MÉDICALE**. Nous concevons, réalisons et commercialisons des ensembles complexes mettant en œuvre une électronique sophistiquée.*

Notre expansion rapide en France et à l'étranger nous conduit à développer notre département maintenance en recrutant des :

INGÉNIEURS SUPPORT TECHNIQUE

En étroite collaboration avec la Direction des Etudes Produits et la Direction Marketing, vous définissez la politique de maintenance, vous effectuez des interventions d'expertise technique sur des systèmes informatisés en milieu médical, vous assurez le suivi du comportement des nouveaux produits.

Vous êtes Ingénieur ou de formation équivalente, avec une solide culture électronique et informatique.

Vous possédez de préférence plusieurs années d'expérience dans une fonction similaire.

Une bonne pratique de l'anglais est indispensable.

Nous assurons votre formation à la spécificité technologique de nos équipements.

Basé en Région Parisienne, vous devez envisager de fréquents déplacements en France et à l'étranger.

La diversité et le niveau des missions de cette fonction constituent un excellent tremplin pour une évolution rapide au sein de notre Groupe.

*Merci d'adresser votre dossier de candidature à Mme DOMER – **THOMSON-CGR** – 3, rue d'Amiens, 93240 STAINS, en précisant la référence 371/DAV/LM.*

HAVAS CONTACT



THOMSON
ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

Important laboratoire spécialisé en immunologie recherche

Chef de laboratoire parasitologie
fabrication et développement

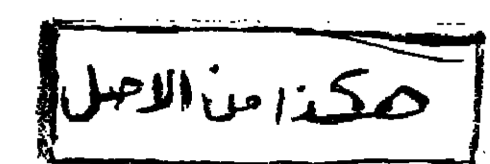
HAY
RHONE-ALPES

Il assure l'industrialisation des produits mis au point par le Laboratoire de Recherche et réalise les programmes de fabrication, en veillant à l'optimisation des techniques, à l'amélioration des coûts, de la qualité et des délais. Il anime et contrôle une équipe de 12 Techniciens et participe aux groupes de travail de son domaine.

Une formation supérieure en biologie, biochimie, type INSA, Maîtrise, confortée par une première expérience de 2 à 3 ans dans un laboratoire de développement ou de fabrication sont nécessaires pour le poste.
L'anglais est souhaité.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre + CV + photo + prétentions) sous réf. 866, à Joëlle Khuat Duy, qui nous assiste dans cette recherche.
Elle répondra à toutes les candidatures.

HAY Managers Immeuble Le Rhôdanien 5 place de la Gare 69003 Lyon.



Le Monde — SPÉCIAL INDUSTRIE

SECTEURS DE POINTE

Le Monde

Constructeur automobile

Nous renforçons le **service développement de la C.A.O.** de notre **BUREAU D'ETUDES** et nous recherchons des

Ingénieurs d'applications CAO

En développement

- Vous êtes débutant (X, Mines, Centrale, ...).
- Ou vous avez acquis une première expérience en informatique appliquée à la mécanique (connaissance d' EUCLID ou du matériel VAX appréciée).
- Vous serez chargé de DEVELOPPER des programmes d'application pour des bureaux d'études automobiles (carrosserie, mécanique) et d'étudier la faisabilité d'applications avant la mise en place des nouveaux logiciels. Réf. LM.I.D.

En assistance

- Agé de 30 ans environ, vous avez déjà participé à des projets techniques de conception mécanique avec, éventuellement, utilisation de C.A.O.
- Vous serez chargé d'ASSISTER des utilisateurs C.A.O. en mécanique automobile : aide au démarrage des applications, formation, dépannage, prise en compte des demandes utilisateurs... Réf. LM.I.C.

Notre groupe offre à des candidats de valeur d'intéressantes perspectives d'évolution en bureau d'études, fabrication, méthodes.
Adresser lettre manuscrite, CV, photo en précisant la référence du poste choisi à Média-System, 2 rue de la Tour-des-Dames, 75009 Paris.



aerospatiale

DEPARTEMENT ELECTRONIQUE

2 INGENIEURS DES VENTES

Ils seront chargés de commercialiser auprès des compagnies aériennes ou des marchés d'Etat des systèmes électroniques de test automatique des équipements de bord.

Basés à TOULOUSE, ils se déplaceront fréquemment à l'étranger ou dans la région parisienne. Ingénieurs en électronique, ils maîtriseront la langue anglaise et pourront justifier d'une pratique de la négociation.

Merci d'adresser CV complet et prétentions sous référence 200 M. à AEROSPATIALE Service formation Ressources Humaines 316, route de Bayonne 31060 TOULOUSE Cédex 03.

Jonction

RTC COMPELEC

INGENIEUR INFORMATICIEN CONFIRME

Diplômé Ingénieur ou Maîtrise informatique, 30-35 ans.
Missions :
- Gestion des bases de données des départements de production
- Etude et mise en place des procédures d'analyse et d'exploitation
- Promotion de nouvelles méthodes d'analyse-programmation
- Liaison permanente entre les équipes Etudes, Systèmes et Exploitations.

Bonnes qualités de contact.
- Expérience 5 ans sur IBM 43 XX, VM/CMS, DOS/DL1/CICS.

Evolution prévue vers la responsabilité et la coordination d'équipes informatiques.
Anglais indispensable.

INFORMATICIEN DE GESTION

Diplômé Ingénieur ou MIAGE.
Au sein d'une équipe de haut niveau, le candidat retenu assurera l'étude de nouveaux systèmes de gestion des matières et de la production.
Connaissance du COBOL sur IBM sous VM DOS CICS DL1, 2 ans d'expérience.
Anglais nécessaire.

Ces deux postes sont situés à Evreux, dans un cadre de travail agréable, à 1 heure de Paris.
Réelles possibilités d'évolution dans RTC, 6 Centres Industriels, 5 300 personnes dont 1 200 Ingénieurs, Cadres et Techniciens - 6,3 milliards de francs de chiffre d'affaires.
Vous pouvez aussi orienter votre carrière vers les Sociétés apparentées de PHILIPS France.

Des possibilités d'évolution dans une très grande entreprise :

■ UN POTENTIEL CONSIDÉRABLE
par la richesse et la diversité des carrières offertes, de la Recherche au Commercial, du Marketing vers la Production, chez PHILIPS comme dans les Sociétés apparentées. PHILIPS FRANCE représente près de 30.000 personnes dont 5 000 cadres et réalise un CA de 17,3 milliards de francs.

■ L'OUVERTURE SUR L'INTERNATIONAL
Au niveau mondial, PHILIPS représente 343 000 personnes : 28% du CA mondial du Groupe est réalisé en Amérique du Nord (U.S.A. et Canada). Ces données et la longue tradition de mobilité des meilleurs cadres de la Compagnie sont la garantie d'une carrière ouverte sur de larges perspectives internationales.

Adresser votre curriculum vitae à la Direction de RTC COMPELEC
41, rue Pierre Brossolette, BP 1642,
27016 EVREUX Cedex.

CONTESSE

L'AVENIR ENTRE VOS MAINS



THOMSON-CGR

L'Électronique au service de la santé

*Société multinationale, nous sommes l'un des leaders mondiaux de l'**Imagerie Médicale**. Nous créons, réalisons et commercialisons des équipements de haute technologie. Nous recherchons un :*

INGÉNIEUR AFFAIRES GPAO

Au sein de la Direction Industrielle:
– vous assistez nos 10 Unités de production et coordonnez la mise en place de systèmes GPAO.
– vous veillez à l'homogénéité des diverses applications afin de permettre la consolidation des résultats.

Ingénieur, vous avez acquis une expérience de plusieurs années en Gestion de Production Informatisée.

Enthousiaste et pragmatique vous avez un sens aigu des contacts humains.

Vous êtes disponible pour des déplacements occasionnels à l'étranger.

*Merci d'adresser votre candidature (lettre, C.V., photo et prétentions) à Mme DELWAIDE – **THOMSON-CGR** – 52, boulevard Gallieni, 92133 ISSY-LES-MOULINEAUX.*

THOMSON ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

HAVAS CONTACT



SERVICE ET DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUES

recherche

INGÉNIEURS GDES ÉCOLES OU UNIVERSITAIRES ENST, ESE, ENSIMAG, INSA ENSI, DEA, etc.

Pour assurer des développements en :
— logiciels de Base ;
— logiciels d'Application, Temps Réels ;
— Télécom., réseaux ;
— C.A.O., C.F.A.O., I.A.

Des postes systèmes sont à pourvoir
Pour tous les postes :
0 à 3 ans d'expérience

Ecrire à : S.D.I.
78-80, avenue Gallieni
Tour Gallieni I
93174 BAGNOLET CEDEX
Tél. : 43-60-13-54 ou 13-55.

CABINET JURIDIQUE ET FISCAL
Métro CHAMPERRET recherche

CONSEIL JURIDIQUE

ayant plusieurs années d'expér. droit des sociétés
Envoyer C.V. et prétentions à : FIDUCIA FRANCE - 86, rue Laugier, 75017 PARIS.

Chef de projet

Banque - 250/300.000 F

Paris - Une banque privée en très forte expansion recherche un chef de projet spécialiste de l'informatique bancaire. Dépendant du directeur informatique et intégré à la petite équipe jeune, homogène et efficace du service des études, il participera à la mise en place d'un progiciel, à la supervision des interventions d'une SSII, au développement d'applications spécifiques ainsi qu'à la formation des utilisateurs. Ce poste conviendrait à un chef de projet confirmé, âgé de 30 ans au moins, possédant au minimum 5 ans d'expérience en informatique bancaire avec, si possible, une spécialisation dans les activités titres. La rémunération sera fonction de l'expérience et des compétences. Ecrire à PH. LESAGE en précisant la référence A/D 2767M.



3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 47.47.11.04
Offres PA Minitel : 36.14.91.66 code PA

Aix - Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse

MEMBRE DE SYNTEC

A la pointe de la compétition

Jeunes Ingénieurs diplômés des Grandes Ecoles, vous avez une formation de haut niveau. Vous recherchez une activité qui vous permette de valoriser vos connaissances et de participer à des projets d'avant-garde. Rejoignez l'une de nos équipes et venez mettre en œuvre, grâce à nos moyens importants, des projets ambitieux :

- conception des systèmes d'armes,
- autodirecteurs électromagnétiques et infrarouges,
- guidage inertiel, gyroscopes,
- calculateurs à base de microprocesseurs,
- simulation de vol en temps réel,
- reconnaissance de formes,
- micro-électronique hybride,
- CAO, éléments finis,
- informatique scientifique et temps réel,
- télémesure.

aerospatiale

DIVISION ENGINS TACTIQUES

Merci d'adresser votre CV détaillé à aerospatiale, Division Engins Tactiques, Service Relations - Formation, 2 rue Béranger, BP 84, 92322 Châtillon cedex.

SOURCES

VALLEE DU RHONE

Une PME (500 personnes) développe une activité électronique dans le cadre de sa diversification. Cette nouvelle division (50 personnes) a déjà prouvé sa capacité à développer des projets réellement novateurs dans le domaine de la téléphonie grand public.
Pour renforcer son potentiel de création, elle recherche 2 jeunes

INGENIEURS ELECTRONICIENS

Ils s'intègrent au service études et prennent en charge le développement d'un produit spécifique.
L'un des candidats maîtrisera les liaisons radio. (réf. 6445 A)
L'autre sera spécialiste en électronique logique (micro-contrôleur logique CMOS) et analogique (circuits BF). (réf. 6445 B)
L'entreprise située dans un cadre très agréable non loin de Valence, offre une structure jeune, performante et évolutive. Elle attend des candidats ayant une première expérience, même courte, désireux de s'engager concrètement sur un projet plein d'avenir.
Les entretiens auront lieu à Lyon ou Paris.
Merci d'adresser votre candidature, en précisant la référence choisie, à RÉUSSITES - 11, quai Rambaud - 69002 LYON.
Membre de Syntec.



MEDIA 84

Projets de transfert de technologie

Rechercher, Rencontrer, Sélectionner des Hommes à l'Expatriation

Un groupe de sociétés de services, filiale d'un important groupe d'ingénierie technique et d'un bureau d'études pétrolières, partenaire dans la plupart des grands projets de transfert de savoir-faire tant en France que dans le monde, a notamment pour vocation de mettre à disposition auprès de ses clients des équipages complets d'ingénieurs et techniciens.

Il crée le poste de Responsable de Recrutement dont le rôle est de comprendre les demandes formulées par les utilisateurs (descriptions de fonctions, qualifications techniques...), de rechercher le personnel nécessaire (approche directe, voie de publicité...) de constituer et d'actualiser en permanence les fichiers des personnels occupés ou disponibles, de négocier les marchés de sous-traitance en personnel dans le monde entier (Europe, Inde, Corée...).

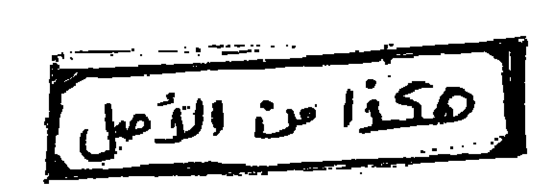
Ce poste conviendrait à un cadre, ingénieur ou consultant, âgé d'au moins 32 ans, de formation supérieure technique ou sciences humaines, ayant acquis une solide expérience professionnelle (au moins 7 ans) en entreprise ou dans le conseil, dans un environnement pétrolier ou de grands chantiers à l'expatriation. La connaissance courante de l'anglais est un impératif. La pratique de l'espagnol est souhaitable mais non indispensable. Le poste est basé dans la banlieue Ouest de Paris. Une certaine mobilité géographique est exigée. La rémunération, de l'ordre de 260.000 F. est fonction essentiellement de l'expérience du candidat.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé et photo sous réf. 5024/M à J.P. MENASSIER, Sélé-CEGOS, Tour Chenonceaux, 204, Rond Point du Pont de Sèvres 92516 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.

MEMBRE DE SYNTEC

sélé CEGOS

CURRICULUM



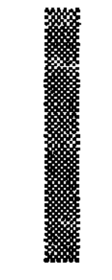
Le Monde

SECTEURS DE POINTE

SPÉCIAL INDUSTRIE

هكذا من الأصل

OFFRES D'EMPLOIS



Portes ouvertes sur une carrière personnalisée pour un jeune STATISTICIEN

U.C.B. (2 000 personnes), filiale du Groupe de la Compagnie Bancaire, nous sommes le leader des établissements financiers spécialisés dans le financement immobilier.

Notre Direction Planification recherche un STATISTICIEN (ENSAE, ISUP, DEA Mathématiques...) débutant ou ayant une première expérience professionnelle.

Au sein d'une petite équipe, il participera aux études réalisées pour la direction générale et pour les directions fonctionnelles de la société.

Ses principaux domaines d'application seront le Marketing et le Risque (règles d'acceptation des crédits, prévision des incidents).

Il sera également en contact permanent avec l'équipe responsable des opérations financières.

Outre ses compétences en analyse des données, le candidat devra présenter des qualités personnelles lui permettant de promouvoir l'utilisation de ces techniques et de coopérer efficacemennt avec les différents secteurs de l'entreprise.

Après quelques années dans ce poste très ouvert sur l'ensemble de la société, il pourra évoluer vers des fonctions très diverses : organisation, finance, commercial... dans le cadre de notre politique de mobilité interne.

Pour un premier contact, merci d'adresser votre dossier de candidature s/réf. 999 LM à Gilles Delalandre Compagnie Bancaire - Service Orientation-Recrutement - 5 avenue Kléber - 75116 Paris.

SOURCES

groupe de la compagnie bancaire

Filiale en forte expansion d'une importante mutuelle d'assurances spécialisée dans la vente par correspondance de produits financiers

recrute pour PARIS afin de RENFORCER SON SERVICE COMMERCIAL

DEUX JEUNES COLLABORATEURS

capables après formation de s'intégrer à une équipe de 10 personnes.

chargée DE LA COMMUNICATION :
- information de la clientèle et conseil (sans démarchage)
- formation du réseau de vente
- relations extérieures
- documentation.

FORMATION : études supérieures commerciales.

EXPERIENCE :
- débutant ou première expérience
- connaissance des produits financiers appréciée.

Ces postes sont à pourvoir pour une durée temporaire (7 à 9 mois).

Adresser CV, photos et prétentions sous réf. 2269/M à Levi-Tournay/Asscom 31, Bd. Bonne Nouvelle 75083 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

LEVI-TOURNAY/ASSCOM

Grande banque internationale

recherche un

INGÉNIEUR DIPLOMÉ

40 ANS ENVIRON

pour être l'adjoint technique du Chef du Service Télécommunications

FORMATION
- Ecole d'Ingénieur Télécom. ou Electronique.

EXPÉRIENCE INDISPENSABLE
- 10 ans minimum dans domaines du téléphone, du télex et de la péritéléphonie.
- Bonnes connaissances des Réseaux de télécommunication - commutation et transmission.

QUALITÉS APPRÉCIÉES
- Sens de la communication et relations humaines. Esprit d'équipe.
- Goût pour l'animation et la coordination de techniciens.

LIEU
- Paris, déplacements de courte durée.

Les candidats répondant à tous ces critères sont priés d'adresser C.V. détaillé, photos et prétentions sous réf. : M 13 à L et A 33, rue Vernet, 75008 PARIS.

Attachés de direction comptables et ... gestionnaires

Après une formation supérieure (I.U.T., E.S.C., D.E.C.S, ...), vous avez développé une sérieuse compétence en comptabilité grâce à vos premières années en cabinet suivies d'une expérience sur le terrain en entreprise. Vous désirez aujourd'hui élargir le champ de vos responsabilités en participant de très près à la gestion d'un centre de profit autonome.

A Lille, Montpellier, Strasbourg, Lyon ou Paris, à votre guise, un grand de la distribution, dans son domaine le premier, bénéficiant d'une forte image, vous propose d'assumer auprès du Directeur local la gestion complète de son unité. Vous établirez les budgets, suivrez leur réalisation. Vous gèrerez la trésorerie, les relations avec les banques. Vous aurez aussi la responsabilité d'une équipe composée de personnel administratif et de caissières. Bien sûr, celle de l'ensemble de la comptabilité (fournisseurs, générale et analytique) vous incombera bien que traitée à l'extérieur.

Ecrivez rapidement sous référence 105 LM aux consultants du Département Ressources Humaines de SIASS.

SIASS

50, Boulevard de Courcelles 75017 PARIS

Importante société de maintenance (2.500 personnes) filiale d'un groupe international

recherche

UN INGÉNIEUR EN GÉNIE CLIMATIQUE

Agé d'environ 30 ans, ayant l'expérience des salles blanches, il aura une excellente connaissance théorique et pratique du traitement de l'air : process, équipements et automatisme.

Pour ce poste, une bonne maîtrise des automates programmables est indispensable.

Envoyer C.V., prétentions sous n° 7.250 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

CRÉATIF, DYNAMIQUE ET DIPLOMÉ (HEC, ESSEC...)

Etudiant et président d'une société de services rech. collab. (risques partagés) pour création et lancement d'une entreprise sur marché porteur.

Nombreux atouts

Merci d'adresser C.V. U.S.E. 15, avenue Raymond-Poincaré 75116, ou tél. au 45-53-25-54.

Ass. Formation (12 salariés) rech. nouv. secrétaire général. Il assurera sous la responsabilité du C.A.
- Gest. admin., financière.
- Direction du personnel.
- *Animation éq. pédagogique.*

Il aura pour mission :
- D'ass. continuité des progr.
- Dévelop. actions nouvelles.

Envoyer c.v. et prétentions sous n° 7 254 LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

ASSOCIATION CULTURELLE Région Parisienne recherche pour secteur spectacle

DIFFUSEUR PROSPECTEUR

Bonne connais. spectacle vivant (gala - arbres de Noël - Billetterie) et milieu des Comités d'Entreprises

Ecrire sous le n° 7.253 M. LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

URGENT

recherche JEUNE HOMME

Libre de suite ou très rapidement, maître en droit privé ou formation notariale, éventuellement diplôme Sciences Po., excellente présentation, dynamique, en vue initiation profession de GENEALOGISTE

nécessitant voyages constants en France.

Adresser C.V. détaillé avec lettre manuscrite et photo à M. Claude MAILLARD, Généalogiste 3 bis, rue de l'Alboni, Paris-XVIᵉ, qui convoquera.





La CGC Entreprise, division réalisation du groupe COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE (8500 personnes, 4 milliards de F de C.A.), ouvre un gros chantier en ALGERIE pour la climatisation d'un ensemble important.

Afin d'en assurer la direction, nous recherchons un responsable *d'envergure, ingénieur de préférence,* bénéficiant de solides connaissances en climatisation (et autres lots techniques s'y rapportant) et ayant l'expérience de la conduite de gros chantiers.

Au-delà de la direction des équipes, tant françaises que locales, et du suivi administratif, son rôle sera d'assurer la réalisation du chantier dans les meilleures conditions techniques et économiques et de représenter l'entreprise sur place.

Votre candidature nous intéresse si, aux compétences nécessaires, vous ajoutez l'expérience de l'expatriation et pouvez être disponible très rapidement.

Nous vous proposons un contrat d'un an auquel seront attachés de très nombreux avantages.

Merci d'adresser lettre + C.V. + photo sour réf. LME à COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE - Service Gestion Cadres - 37, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny - BP 38 - 59350 SAINT-ANDRE.





COMMUNICO

SALES MANAGER, OIL FIELD CHEMICALS

We are seeking a Sales Manager to market oil field chemicals products and processes to European based international oil companies.

The individual selected should have extensive sales experience in the international oil business. Multilingual, including English is required. The base location will be decided in conjunction with the successful candidate. Starting salary commensurate with experience. For details, send resume (in English), including salary requirements to :

G C Mesden, NL Petroleum Services, 35/36 Grosvenor Street London W 1X 9FG.

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

ASSOCIATION TOULOUSE DE PROTECTION ET DE SAUVEGARDE DES FAMILLES

recherche
DIRECTEUR (TRICE)
A.E.M.O.
Formation de base
Travailleur Social
CC 66 - Niveau 3
en charge d'animer
équipe de 46 personnes
Connaissance terrain
Pratique gestion
du personnel
Animation Travailleurs
Sociaux
Qualités morales
Equilibre. Réf.
Lettre manuscrite
C.V. à :
M. le Président
A.T.P.S.F.
B.P. 349
31006 TOULOUSE CEDEX.

Clinique pluridisciplinaire banlieue Nord-Est recherche

INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE

CONFIRMÉE

Pour service de néo-natalogie I.D.E.

SEMI-NOCTURNE

pour service hémodialyse formation assurée

AUXILIAIRE PUÉRICULTRICE

Pour service néo-natologie et maternité

Envoyer C.V. à Clinique du Bois-d'Amour 93700 DRANCY.

Ass. nationale de formation et d'animation socio-éducative recherche

UN(E) ADJOINT(E) DE DIRECTION

pour son siège.

Il sera chargé de coordonner, conseiller et soutenir la mise en œuvre régionale du plan de diversification et de redéploiement de l'ass. en matière d'animation, de formation prof. et bénévole et de conseils pluridisciplinaires aux collectivités adhérentes de l'union.

Il travaillera avec une équipe de cadres nationaux spécialisés dans les grands secteurs d'activités de l'organisme.

Formation : Niveau II.
Age : environ 40 ans.
Salaire : 200 000 F/an.

L'ass. recherche de préférence un juriste d'entreprise ayant une compétence affirmée en gestion et, si possible, en marketing. Une pratique relative à la conception et la réalisation d'opérations dans les domaines tels que le tourisme, la formation prof. ou l'animation socio-culturelle sera très appréciée.

Ecrire au MONDE PUBLICITÉ, sous n° 7 255 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

SOCIÉTÉ DE COURTAGE QUARTIER OPÉRA recherche

UNE SECRÉTAIRE BILINGUE

anglais - français
expérience traitement de texte indispensable. BTS exigé

Adresser C.V. sous n° 7.248 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

Radio locale catholique

recherche

JEUNE JOURNALISTE

expérience radio pour journaux du matin

ÉLECTRONICIEN

connaissant prise de son et enregistrement pour direction équipe opérateurs du son et maintenance matériel BF

Convictions en accord avec le projet

Env. C.V., photo et prét. à : RND - 8, rue de la Ville-l'Evêque, 75008 Paris.

STATION ÉTÉ-HIVER ARAGNOUET-PIAU cherche son

ANIMATEUR

Poste à responsabilité à pourvoir rapidement.

Envoyer c.v. et prétentions à : M. le président Aragnouet Piau animation mairie Aragnouet 65170.

DEMANDES D'EMPLOIS

Etudiante 20 ans, BAC G 1 *sténodactylo*
cherche emploi JUILLET-AOUT.
Ecrire sous le n° 6 890 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

Assistante export (BTS, tri. angl., all.) + 7 ans expérience comm. int., rech. poste S.V.E. export ou dir. gén., disp. rap.
Ecrire sous le n° 672 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

ENSEIGNANT ÉLECTRONIQUE MICROPROCESSEUR (HARD) cherche poste mi-temps, préf. enseignement. 45-57-82-21.

M.B.A. Marketing
BA sc. pol. & géologie. EU
J.H. 28 ans franco-américain cherche emploi de préférence dans entreprise multinationale
Ecrire sous le n° 7.252 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

H. 30 ans, dipl. Ecole Sup. de Commerce, 4 ans d'expér. ccIale, motivé et disp., connaissant marché africain ch. poste à responsabilité service CCIAL, MARKETING ou EXPORT
Etudie toutes propositions
Ecrire sous le n° 7.251 M, LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

J.H. 24 ans, libéré O.M., maîtrise de gestion ch. poste marketing Paris ou région Paris Tél. 39-69-90-95, apr. 14 h.

J.F. aide comptable, BEPC CAP. BEP options dactylographie, informatique terminal 101 UT digital - 3279 2 A IBM, 2 ans dans un service trésorerie cherche emploi stable
Ecrire sous le n° 7.177 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

---

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à tous les Français avec ou sans diplômes. Demandez une documentation sur la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) BP 402-09 PARIS CEDEX 09.

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291-09 PARIS CEDEX 09.

villégiature

Littoral belge, location semaine AGM Téléph. : 19-32-2-733-08-29.

Littoral belge, locat. semaine AGM R. d'Outtremont, 29, 1040 Bruxelles. Tél. : 19-32-2-733-08-29.

automobiles ventes

de 5 à 7 C.V.

LANCIA PRISMA 1500 (7 cv) modèle 84, 33 000 km, 1ʳᵉ main, bleu marine, vitres teintées, parfait état. Prix Argus. Tél. 42-81-19-04 *heures bureaux.*

deux-roues

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE HONDA CBX 400 F 2 modèle 1984, 4 500 km, Argus 15 100 F à débattre. Tél. : 60-07-39-11 après 20 h.

L'immobilier

appartements ventes

5ᵉ arrdt

PANTHÉON
Duplex 4ᵉ/5ᵉ étages, séjour, 2 chbres, 65 m², asc., balcon. GARBI 45-67-22-88.

6ᵉ arrdt

DUROC
Bel immeuble récent, studio, kitchenette, bains, balcon 430.000 F GARBI 45-67-22-88.

7ᵉ arrdt

VANNEAU, 38 m²
Beau dble liv., cuisine, bains 4ᵉ étage, immeuble bourgeois GARBI 45-67-22-88.

8ᵉ arrdt

8ᵉ, ST-AUGUSTIN, 220 m², tr. belle récept. + 3 chbres + gde cuis. équipée, 1 chbre bonne, sur jardin et cour, caractère. Impec. Matin ou soir : 45-51-22-37.

14ᵉ arrdt

Mᵒ ALÉSIA, imm. récent, séj. *+ 2 chbres, tt cft, garage* Px 950.000 F. 43-27-28-60.

BOULEVARD EDGAR-QUINET LOFT 95 m² REFAIT NEUF + sous-sol aménagé, 60 m² et JARDIN PRIVATIF GARBI 45-67-22-88.

92 Hauts-de-Seine

Neuilly-Roule sur verdure, séjour double + chambre tt cft. calme, parking, location 1 300 000 F, 46-74-73-77.

SÈVRES (Près gare)
Séj., 3 chbres, 2 bains, 105 m² 3ᵉ étage, terrasse, 40 m² Vue imprenable, 3 parkings GARBI 45-67-22-88.

94 Val-de-Marne

LA VARENNE, 3' RER, SÉJOUR 2 chbres, poss. 3. 2 sanitaires, 2 parkings. AG. RAOUL 48-83-06-07.

Province

64 - BIARRITZ

DANS TR. BELLE DEMEURE « ANGLO-NORMANDE XIXᵉ » R.-de-ch. : 280 m² habit. grand hall, voutes grandes chambres, bains DÉCORATION SOMPTUEUSE terrasse vitrée, jard. : 1.200 m² paysage + STUDIO indép. Prox. Centre, plages, golf Px 1.650.000 F (expertisée 1.750.000 F). 60-14-33-68 (Bur.) au 60-11-22-32.

appartements achats

Recherche 2 à 4 P. PARIS préfère RIVE GAUCHE avec ou sans travaux PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-20-67, même le soir.

AGENCE LITTRÉ

Rech. pour clientèle française et étrangère, appts et hôtels part. dans quartiers résid., paiement compt. chez notaire Téléphone : 45-44-44-45.

ARCHITECTE
ch. hôtel partic. ou appt à partir de 500 m², gd stand., Neuilly ou Paris-XVIᵉ pour clientèle étrangère MAHALLAWI 46-02-87-75.

locations non meublées demandes

Paris

Collaborateur journal cherche à louer un 4 pièces minimum dans Paris 4ᵉ, 5ᵉ, 6ᵉ, 12ᵉ, 14ᵉ, 15ᵉ. LOYER MAXIMAL : 5.000 F PAR MOIS Téléphone : 43-48-85-53.

Pour l'ensemble du personnel cadres et employés grande sté française, électronique rech. appts, studios 2 à 8 pièces ou villas autour de Paris 45-03-30-33, 9 h 30 à 18 h.

locations non meublées offres

Paris

SOMPTUEUX SÉJ., TERRASSE 2 chbres, 2 bains, park., vue et emplacement exceptionnels. 40.000 F/mois, ch. comprises Téléphone : 45-51-56-57.

Région parisienne

SAINT-DENIS

Métro Basilique
dans immeuble de standing 110 m² enjolivé 1ᵉʳ ordre conviendrait à médecin dentiste, ou prof. libérale Bail neuf
Ecrire sous le n° 6.893 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

locations meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

8, avenue de Messine, 75008 PARIS.
Recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps dipl. et cadres de stés multinationales.

Tél. : 45-62-78-99

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. Tél. : 45-26-18-95.

MONDIAL MERCURE

rech. STUDIOS et 2 PIÈCES pour clientèle étrangère APPTS DE STANDING pour Ambassades et Sociétés S'adr. : SERVICE ACCUEIL Téléphone : 42-56-28-16.

pavillons

LE PERREUX-S/MARNE

QUART. TRÈS RÉSIDENTIEL S/1 000 m² terrain MAISON RÉC. Séj. 45 m², 4/5 chbres.

DEMICHELI

48-73-50-22, 48-73-47-71.

propriétés

YONNE NORD TOUCY, 150 km Paris, brg. ppté décorée goût, caractère, séj. 40 m², poutres, cheminée, 170 m² habitables, tt cft, magnif. dépend. sur 2.600 m², arbres. Prix 578.000 F.
F. LEBLANC 28, av. Gambetta 89000 AUXERRE. 86-46-92-34.

LA VARENNE Ppté s/600 m² terr. BELLE RÉCEPT., 3 CH., 2 sanitaires, pav. en annexe 3 p., sanitaires, gar. 2 voitures. AG. RAOUL - 48-83-06-07.

PARC DU PERREUX s/1.300 m² terr., belle ppté. récent 85 m², burx, 4 chbres, gar. 3 voitures AGENCE RAOUL 48-83-06-07.

NEAUPHLE-le-CHATEAU 1.750.000 F MAISON EXCEPTIONNELLE Total 330 m² (1979) sur terrain arboré 1.050 m² 8 PIÈCES (6 chbres, 4 bns, grd séj., cave, salle de jeu, etc.) Téléphone : 34-89-84-66.

---

80 km Ouest Paris, 140 km *Deauville,* belle propr. pl. pied, style normand, magnifique. Tél. 30-42-91-87 + répond.

AULNAY-SOUS-BOIS
5 mn RER, Roissy aéroport 15 mn 93600
RÉSIDENCE - LUXE - parc 2.650 m²
propriété 1970 - 232 m²
chênes séculaires, bassin, petit pont, grotte, fontaine éclairée, r.-de-ch. 137 m². Hall, salon, 49 m², chem. chbre, bns, bur., cuis. équipée, chem. angle, bibl., w.-c., monte-charge.
ETAGE 95 m², galerie, mezzanine. 4 chbres, 2 bns, 2 toil., w.-c., balcon.
SS-SOL, gar. 4 voitures, cave, atelier, 1 chbre, w.-c., toil., chauf., pac. 2 + fuel.
DÉP. + pav. garde, 2 pièces, cuis., bns, cave, local, jard. état exceptionnel de l'ensemble
Ecr. M. COLLET 81 bis, allée Dupleix 93600 Aulnay-sous-Bois, pour rendez-vous.

immeubles

J.M. CLEMENT ach. cpt tous IMM. dans Paris. 111, av. V.-Hugo (75116). 45-53-60-36.

maisons individuelles

BÉTAILLE, 35 km Brives, à vendre maison, séjour 35 m², cuis., chbre, cuis. aménagée, w.-c., salle de bains, véranda (le tout aménagé), garage, cellier, combles aménageables, terrain 2.900 m², partie verger. Prix : 450.000 F.
Ecrire sous le n° 6.891 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

viagers

15ᵉ CROIX-NIVERT, appt 2 P. 5ᵉ ét. 30.000 cpt + 3.200 F Libre de suite 42-66-19-00.

FONCIAL LEGASSE VIAGER 42-66-32-35

19, BD MALESHERBES, 8ᵉ, étude gratuite, 48 ans d'exp., avantage fiscal. Rente indexée.

ETUDE LODEL

Viagers. 35, bd Voltaire 75011 PARIS. 43-55-61-58.

immobilier information

POUR VENDRE OU ACHETER entre particuliers maison, appartement, château propriété, terrain, commerce sur toute la France INDICATEUR LAGRANGE Fondé en 1876 5, rue Greffulhe, 75008 Paris APPEL GRATUIT : 05-07-09-11.

bureaux

Locations

17ᵉ, PLACE WAGRAM

(prox.) BUREAUX ÉQUIPÉS

OUVERTS 24 H SUR 24

avec tous services : tél., télex, télécopie, secrétariat, salles de réunions, restaurant, etc.

ACTE 43-80-90-10.

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés.
Démarches et tous services.
Permanences téléphoniques.

43-55-17-50

Votre adresse commerciale ou

SIÈGE SOCIAL

bureaux, secrétariat, télex

CONSTITUTION STÉS

Prix compétitifs. Délais rapides.

ASPAC 42-93-60-50 +

ÉTOILE

BUREAUX

MEUBLÉS
TRÈS HAUT NIVEAU

SALLES DE RÉUNIONS
DOMICILIATIONS
SECRÉTARIAT-TÉLEX
TÉL. (1) 47-27-15-59.

DOMICILIATION DEPUIS 90 F/MS St-Honoré. Tél. 42-86-84-91. Paris-12ᵉ. Tél. 43-40-68-50.

SIÈGE SOCIAL

Secrétariat + Bureaux neufs
Démarches R.C. et R.M.
SODEC SERVICE
Champs-Elysées : 47-23-55-47
Nation : 43-41-81-81.

fonds de commerce

Locations

75019 PARIS, Rue de Flandre, face à l'URSSAF, boutique 40 m² + atelier 15 m² + 2 boxes + appt 4 pièces (90 m²). Bail 3-6-9, loyer mensuel 5.000 F. Actuellement cycles-cyclomoteurs, sports possibilité autres commerces. Prix 220.000 F. Téléphone : 47-00-27-47.

هكذا من الأصل

économie

REPÈRES

Dollar : raffermissement au-dessus de 7 F

Sur des marchés des changes plus agités, le dollar s'est nettement raffermi mardi 6 mai, à la suite d'un communiqué émanant de Bonn, suivant lequel la RFA trouve les cours du dollar *« suffisamment bas »* et se déclare *« prête à intervenir »*. En conséquence, le billet vert est passé de 2,1850 DM à 2,20 DM et de 6,97 F à 7,02 F. A Tokyo, le dollar reste faible à 166,50 yens, après avoir battu son record historique de baisse à 165 yens. M. Nigel Lawson, ministre britannique des finances, a déclaré que les Cinq *« seraient d'accord pour voir la hausse du yen se poursuivre »*.

Autoroutes : 1 700 kilomètres de plus d'ici à l'an 2 000

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, a annoncé, le 5 mai, que la France compterait 6 200 kilomètres d'autoroutes en l'an 2 000, soit 1 700 de plus qu'aujourd'hui. 134 kilomètres d'autoroutes ont été construits en 1986 et 116 sont programmés pour cette année.

Lait : les quotas européens ont été dépassés

Seules l'Italie et la Grèce n'ont pas produit plus de lait que les contingents qui leur étaient alloués. Les huit autres pays de la CEE, l'Espagne et le Portugal n'étant pas encore concernés, ont ensemble produit 783 000 tonnes de trop, soit 0,8 % en plus, selon les estimations provisoires de la Commission. Plus de 700 000 tonnes *incombent à la RFA (270 000 tonnes, + 1,3 %)*, à la France (220 900 tonnes, + 1,1 %) et aux Pays-Bas (215 000 tonnes, + 2 %). Les pays en défaut devront acquitter, avant le 31 mai, des pénalités correspondant à leur dépassement *sur la base de 2 F par litre pour les cinq pays, dont la France, qui* ont choisi le système de quota par laiterie ; sur la base de 1,50 F pour les trois autres, RFA, Belgique et Pays-Bas, qui ont opté pour un contrôle par producteur. Pour la France, le montant des pénalités devrait être d'environ 440 millions de francs. Paris devait demander un délai pour le paiement des amendes et l'alignement de leur taux sur le tarif applicable aux quotas individuels. Jusqu'à présent, la France n'a pas obtenu satisfaction.

Change : baisse des réserves en mars

Les réserves de change de la France ont diminué de 465 millions de francs en mars par rapport à février, s'établissant, au début d'avril, à 411,6 milliards de francs. Par rapport à fin mars 1985, les réserves ont diminué de 51,5 milliards de francs. Cette baisse s'explique par la diminution du prix de l'or (le lingot est passé de 98 000 F à 78 000 F), qui entraîne une baisse de 46,7 milliards de francs de la valeur de nos réserves or en un an. Les seules réserves de devises sont en augmentation de 6,6 milliards de francs par rapport à mars 1985.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **M. Nicoud propose d'aider les PMI-PME.** – M. Gérard Nicoud, président de l'Union des travailleurs indépendants pour la liberté d'entreprendre (UTILE), plaide pour les PMI-PME, qu'il considère comme les vrais instruments de la relance économique et du combat mené contre le chômage. Il vient d'adresser à M. Chirac, premier ministre, un plan visant à créer une *« université des métiers »* en vue de familiariser les jeunes, après leur apprentissage, aux problèmes de gestion et d'économie.

Conjoncture

● **Précision.** – Le graphique qui accompagnait notre article consacré aux effets de la crise des matières premières non énergétiques (*le Monde* du 6 mai) est extrait d'une étude de M. Christian Goux, menée à l'université Paris-I.

Étranger

● **Fin du conflit du car-ferry *Léopard*.** – Les représentants du personnel et de l'armateur britannique Townsend-Thoresen sont parvenus, le lundi 5 mai, à un accord mettant fin au conflit qui paralysait, dans le port du Havre, le car-ferry *Léopard* depuis le 5 avril. L'accord prévoit la remise en service du ferry entre Le Havre et Portsmouth jusqu'à la deuxième quinzaine du mois de mai au cours de laquelle l'équipage sera transféré sur un autre ferry, le *Viking-Voyager*, de plus grande capacité et affrété sous pavillon français.

Logement

● **Hausses des locations privées.** – Selon la Confédération générale du logement (CGL), une des quatre organisations nationales de locataires, 70 % des locations privées (hors HLM) augmenteront d'au moins 35 % si les loyers sont prochainement libérés par le gouvernement. La CGL affirme notamment que le loyer d'un F3 (trois pièces) passerait de 1 746 francs à 2 340 francs (+ 34 %), et le loyer d'un F4 de 1 984 à 2 800 francs (+ 45 %). *« Cette mesure éventuelle aurait des conséquences graves, tant économiques que sociales »*, indique la CGL, qui doit rencontrer le ministre chargé du logement, M. Pierre Méhaignerie, le mercredi 7 mai.

ENCOURAGÉES PAR LA DÉCENTRALISATION

Les collectivités locales mènent une politique économique extérieure tous azimuts

Les relations extérieures ne sont plus l'apanage du Quai d'Orsay, du premier ministre ou de l'Elysée, c'est-à-dire du pouvoir central. Les collectivités territoriales (régions, départements, communes) entrent chaque jour un peu plus dans la danse, et la décentralisation, qui, depuis quatre ans, leur a ouvert de nouveaux espaces *de liberté* et de compétences non seulement les y autorise, mais aussi les y pousse.

Le champ privilégié de l'action extérieure des collectivités – outre les échanges culturels ou sportifs classiques – s'ouvre sur l'économie, le commerce, la recherche d'investisseurs et de marchés. Même si cela doit faire dresser les cheveux sur la tête aux tenants du jacobinisme le plus pur, c'est un fait incontestable : villes, villages, régions et départements nouent des liens de plus en plus nombreux, étroits, et complexes avec des collectivités étrangères – et pas toujours avec celles qui sont immédiatement de l'autre côté des frontières de l'Hexagone – sans que ce foisonnement interfère défavorablement, du reste, avec la politique étrangère officielle de la France.

Tel est du moins le constat dressé dans le rapport qu'a remis, il y a quelques semaines au gouvernement juste avant les élections de mars, M. Yves Delahaye, nommé le 26 mai 1983 par MM. Defferre et Cheysson (1) délégué pour l'action extérieure des collectivités locales.

Selon ce diplomate (2), soucieux de veiller à ce que les règles de droit international ne soient pas transgressées, les actions extérieures engagées par les collectivités locales se caractérisent par leur grande diversité, la part croissante des activités *de coopération, l'élargissement* du cadre géographique des relations au-delà des rapports naturels de voisinage, l'enrichissement du contenu *des accords et un sens du pragmatisme*. Et l'intérêt de cette « politique étrangère au deuxième degré » est qu'elle favorise la participation *des Français aux relations extérieures* de leur pays.

Il y a quelques jours à peine une délégation de la communauté urbaine de Brest ouvrait un bureau au Japon dans le but de faire du démarchage auprès des investisseurs *nippons*. La Haute-Normandie cherche à promouvoir l'élevage des vaches normandes en Equateur. M. Giscard d'Estaing va aux Etats-Unis pour « vendre » l'Auvergne aux grandes industries chimiques américaines qui cherchent à s'implanter en Europe. Le Nord-Pas-de-Calais *s'est jumelé sur les plans* économiques et universitaires avec le Maryland et Provence-Alpes-Côte d'Azur avec la Floride. Une dizaine de régions ont conclu des accords de coopération (à propos des transports, de l'urbanisme, de la viticulture) avec des provinces chinoises.

Les exemples abondent et concernent non seulement les régions, mais aussi les départements et les villes. *Ce lacis des « relations extérieures décentralisées »* s'étend au monde entier avec toutefois des axes ou des zones privilégiées (la Méditerranée *dès l'origine*, l'axe Nord-Sud, la Chine, les États-Unis, le Canada, le Japon, le Brésil, l'Inde, l'Indonésie qui sont des pays à structure fédérale). *Curieusement*, mis à part quelques exemples récents (le pôle franco-belgo-luxembourgeois pour assurer la conversion du bassin sidérurgique, la communauté de travail entre le Jura suisse et la Franche-Comté), les relations frontalières européennes sont, soit engoncées dans des organismes très administratifs et bureaucratiques, soit embryonnaires, soit inexistantes *(avec la Scandinavie ou les pays de* l'Est).

Désormais les jumelages n'ont *plus la forme platonique* ou folklorique des année 50. Pour ne donner que deux exemples, les accords conclus l'an dernier entre Le Havre *et le port chinois de Dalian et entre* Toulouse et Chongquing, embrassent à la fois l'économie et les technologies du futur, l'équipement (travaux portuaires), l'industrie (laine de verre, cosmétiques), les échanges d'étudiants, le tourisme (gestion des hôtels).

Cinq propositions

Toutes ces actions sont-elles licites ? En l'absence d'un droit international des collectivités locales – et dans la mesure où seuls les États sont habilités à signer des traités, – les rares textes auxquels peuvent se référer le gouvernement et les élus sont un ou deux paragraphes de la loi du 2 mars 1982 sur la coopération transfrontalière et des circulaires du 10 mai 1985 adressées par M. Fabius aux préfets et aux chefs de postes diplomatiques. Fixant aux collectivités les limites à ne pas dépasser, prêchant l'équilibre, le pragmatisme et les échanges mutuels d'information, ces textes font obligation à l'Etat d'*« apporter son appui »* aux collectivités et de *« contrôler que leurs initiatives sont cohérentes »* avec *sa diplomatie* et sa politique économique extérieure. Talleyrand, qui s'y connaissait en diplomatie, disait déjà : *« Les manières sont tout. »*

Il reste qu'au moment où le nouveau gouvernement de M. Chirac parle d'une pause nécessaire dans la décentralisation, où de nouveaux présidents de régions UDF (ayant battu des socialistes notamment dans le Midi) partent en guerre contre les dépenses de fonctionnement à leurs yeux pléthoriques, la politique extérieure des collectivités (qui implique des frais de personnel et de voyage difficilement « rentables » dans l'immédiat) constitue une cible de choix. Dans l'administration et dans les partis de la majorité, les vieux préjugés centralisateurs n'ont rien perdu de leur vivacité. Ainsi la Datar est-elle ulcérée que des villes, des régions, des chambres de commerce organisent elles-mêmes des missions à l'étranger, notamment au Japon ou aux Etats-Unis, pour rechercher des investisseurs. Cloisonnées, les administrations *centrales n'apprécient* pas, voire jugent sacrilège qu'un maire ou qu'un président de conseil régional mène des actions multiformes et les concrétise dans des documents officiels cosignés avec les partenaires étrangers.

Dans ses conclusions, M. Delahaye formule cinq propositions. L'État pourrait :

– Prospecter systématiquement les possibilités d'actions conjointes avec les collectivités ;

– Les aider à se grouper pour accroître leur force de frappe (mais faut-il que la région ait un rôle leader et fédérateur ?) ;

– Inciter la Caisse des dépôts à faciliter les financements ;

– Aider les collectivités à bénéficier de l'assurance prospection de la COFACE ;

– Enfin, veiller à ce que les banques apportent à l'étranger leur soutien logistique aux collectivités engagées dans des opérations de coopération.

Au terme d'un rapport d'une grande qualité d'écriture, Yves Delahaye précise : *« L'action extérieure des collectivités locales constitue entre la majorité et l'opposition un domaine de forte convergence. C'est, en tout cas, la conclusion que je retire de mes entretiens avec les élus »*.

C'était juste avant mars. On attend que le nouveau gouvernement appuie ou infirme ces propos.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Respectivement ministre de l'intérieur et de la décentralisation et ministre des relations extérieures.

(2) Né en 1921, M. Yves Delahaye est ministre plénipotentiaire hors classe. Il a servi notamment à Moscou et à l'administration centrale.

ÉNERGIE

UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA GUERRE DES PRIX DU PÉTROLE

L'Arabie saoudite offre des super-rabais

L'Arabie saoudite a franchi une nouvelle étape dans la guerre des prix du pétrole. Le principal exportateur mondial de brut vient en effet d'accorder à ses clients des rabais supplémentaires de 0,5 à plus de 1 dollar par baril selon les quantités achetées sur les prix de vente prévus par ses contrats. Aussitôt connue, cette initiative a fait rechuter les cours du pétrole de près de 0,5 dollar en une séance au jour le jour, qui s'étaient reffermis depuis trois semaines. Elle montre, selon la revue *Middle East Economic Survey*, proche du royaume, que *« les Saoudiens n'ont pas l'intention de laisser leur part du marché s'éroder du fait de prix non compétitif »*.

L'été dernier, l'Arabie saoudite avait déclenché la guerre des prix en offrant à ses principaux acheteurs des contrats dits de netback, à prix variables indexés sur les cours au jour le jour des produits pétroliers. Cette décision avait permis à Ryad de doubler sa production, passant de 2,2 millions de barils par jour (1) pendant l'été à 4,3 millions de barils par jour au début de 1986, soit l'équivalent de son ancien *quota* (4,35 millions de barils par jour). Elle avait aussi, de proche en proche, fait tomber depuis la fin de l'année *les prix en spirale* de 28 à moins de 15 dollars par baril. Toutefois, selon des sources proches du royaume, les compagnies, notam*ment les quatre sociétés membres* du consortium Aramco, qui exploitent le pétrole saoudien (2), après s'être précipitées sur ces nouveaux contrats, marquaient depuis peu des réticences, considérant les prix offerts – de 12,5 à 13 dollars par baril – comme trop élevés. La plupart des autres grands exportateurs ont en effet depuis l'ouverture de la fin de l'année emboîté le pas à l'Arabie saoudite, offrant des contrats indexés sur les cours spot, selon des formules de plus en plus attrayantes.

Aussi la production saoudienne, *après avoir atteint* dans le courant d'avril des niveaux records – de 4,4 à 4,6 millions de barils par jour selon AP Dow-Jones, – serait-elle récemment retombée en dessous de 4 millions. Au cours d'une réunion tenue à Genève le mois dernier à l'issue de la conférence de l'OPEP, les membres de l'Aramco ont fait comprendre à l'Arabie saoudite qu'ils souhaitaient une amélioration des conditions offertes au terme des contrats de netback, sous peine de réduire fortement (de 60 % à 80 %) leurs enlèvements, par rapport aux quantités prévues.

Les super-rabais devraient permettre au royaume de relancer rapidement sa production, ce qui est en contradiction avec les engagements *pris au cours de la dernière confé*rence de l'OPEP. Une majorité de dix pays, Arabie saoudite en tête, étaient convenus de limiter leur production à 16,3 millions de barils par jour à compter du troisième trimestre de l'année et, d'ici là d'*« ajuster graduellement »* leur niveau d'extraction afin d'atteindre les niveaux prévus à la fin juin.

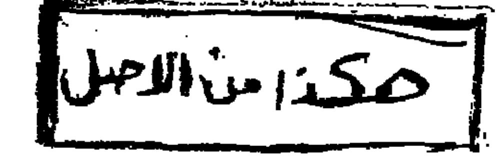
Cette décision, comme les précé*dentes initiatives de Ryad en* matière de prix, devrait contribuer puissamment à déprimer les marchés, qui étaient en voie de redressement, les cours ayant même dépassé la semaine dernière 14 dollars, après être descendus en mars en dessous de 11 dollars.

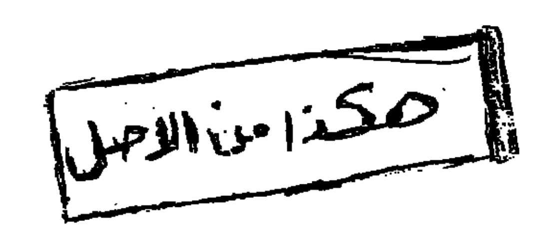
Le signal lancé par Ryad, est en effet clair. Quels que soient les arguments commerciaux avancés, il paraît curieux que le royaume saoudien soit contraint d'offrir de nouveaux rabais alors même que ses prix de vente effectifs étaient inférieurs de plus d'un dollar au cours du marché au jour le jour. De là à penser que l'Arabie saoudite pèse à nouveau de tout son poids pour empêcher un redressement des cours et maintenir la pression sur les producteurs concurrents afin de forcer les autres à lui laisser la part de marché qu'elle revendique, il n'y a qu'un pas.

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) 1 million de barils par jour équivalent à 50 millions de tonnes par an. La consommation mondiale a atteint 45,6 millions de barils par jour en 1985.

(2) *Exxon, Texaco, Chevron et* Mobil.





CONJONCTURE

La baisse de l'inflation, condition de la croissance

(Suite de la première page.)

Un développement massif du travail à temps partiel serait plus efficace, mais ne peut se faire que progressivement. Au total, on peut dire qu'à court terme des mesures *de ce genre peuvent renforcer* les effets positifs qu'aurait pour *l'emploi une augmentation* du rythme de croissance. Mais elles ne sauraient se *substituer* à *celle-ci*.

Or la production n'a progressé au cours de l'année 1985 que lentement et même très lentement pour ce qui est de la production industrielle. Il en est de même ces derniers mois. Le pouvoir d'achat des *ménages* s'est *quelque* peu accru au deuxième semestre 1985 et dans *les premiers mois de 1986*. Les achats chez les commerçants s'en ressentent, et on devrait s'attendre que les producteurs s'en aperçoivent à leur tour. Cependant, si l'enquête de conjoncture industrielle effectuée en avril par l'INSEE faisait état de perspectives plus optimistes quand elle *interrogeait* les *chefs* d'entreprise sur le climat ambiant, en revanche, elle n'annonçait guère d'amélioration de leurs perspectives pour leurs propres firmes : l'augmentation de leur production allait, selon eux, rester très modérée dans les *prochains mois*, insuffisante en tout cas pour faire diminuer et même simplement maintenir *stable le* chômage.

Peut-on attendre mieux de l'environnement international ? Sans doute celui-ci va-t-il être plus *« porteur » qu'on ne le prévoyait* il y a quelques mois. Certes, la chute des cours du pétrole restreint les ressources de ceux qui le produisent : ils nous achètent de moins en moins. De même la baisse du dollar rend maintenant plus difficile nos exportations vers les Etats-Unis et vers quelques autres pays *dont la monnaie a évolué dans* le même sens.

Ne pas tout attendre de la demande mondiale

Mais le phénomène dominant est positif : la forte diminution du coût de l'énergie et des matières premières devrait libérer chez la plu*part des vieux pays industriels* d'Europe des possibilités d'expansion inhibées depuis plus de douze ans. La réduction des taux d'intérêt devrait jouer dans le même sens. La demande intérieure est déjà plus soutenue chez certains de *nos partenaires, notamment* l'Allemagne. Plusieurs pourraient certainement *la stimuler davantage* : si l'on n'y prenait garde, en effet, le contexte mondial, naguère encore inflationniste, pourrait devenir dangereusement déflationniste. Mais, *s'il règne une prudence peut-être* excessive, le sentiment qu'une croissance plus forte est maintenant concevable semble faire son chemin.

Suffirait-il alors que nous nous fassions, demain comme hier, auprès de nos *partenaires – avec* des arguments plus forts, – les apôtres de la croissance européenne et mondiale ? Il le faut, mais nous ne pouvons nous contenter des retombées de la croissance des autres. Ce que nous pouvons attendre du commerce extérieur, compte tenu du rythme prévisible cette année de la *demande mondiale*, même en profitant du récent ajustement monétaire et en renforçant – comme il est nécessaire – notre effort de conquête des marchés étrangers, ne saurait suffire à porter notre taux de croissance au niveau convenable.

Pour ce faire, la plupart des économistes et des politiques – de tous bords – comptent depuis plusieurs années sur une « relance de l'offre » par l'investissement. Et, bien sûr, il faut investir. Mais l'investissement du secteur industriel concurrentiel, qui a fortement *repris en 1984 (+ 9 % en volume)* et progressé en 1985 (+ 7 % en volume), semble, *si l'on en croit la* récente enquête de l'INSEE sur les projets des entreprises, en voie d'augmenter un peu moins encore en 1986. Et il y a tout lieu de pen*ser qu'il ne continuera* pas durablement à s'accroître si les producteurs ne voient pas bientôt se dessiner des perspectives de débouchés plus importants. Cela suppose un progrès plus sensible de la « demande » des ménages.

Contenir la hausse des prix

A peine énoncée, cette perspective inquiète : se référant à l'expé*rience malheureuse* de 1981-1982, beaucoup sont persuadés que toute *augmentation de la demande* des ménages aurait pour effet le retour au déséquilibre extérieur. Or si notre balance commerciale, abstraction faite de ses oscillations habituelles d'un mois à l'autre, a été à peu près équilibrée vers la *fin de 1985 et au début de 1986*, c'est grâce à la baisse du prix de nos importations de matières premières et d'énergie.

Le volume de nos échanges de *produits manufacturés non alimentaires* a évolué moins favorablement : *celui de nos importations* a augmenté, tandis que celui de nos exportations restait stable. Notre balance commerciale est donc fragile et, bien que la balance des *paiements courants*, même après paiement des intérêts de la dette, soit en excédent, que la demande étrangère soit plutôt plus soutenue et que la récente baisse du prix du pétrole n'ait pas produit tous ses effets, la vigilance est de rigueur.

Mais sur quoi doit-elle s'exercer ? Il ne faut pas se tromper sur les causes des dérapages de notre commerce extérieur dans le passé, et spécialement en 1981-1982. Pour des raisons techniques, qui tiennent aux modèles économétriques utilisés, *on a mis jusqu'ici* exagérément l'accent sur le rôle qu'ont joué dans ces dérapages l'accroissement de la demande des ménages et son inadaptation par *rapport à nos capacités* de production. Sans doute cette analyse est-*elle beaucoup moins contestable* pour ce qui concerne la demande d'investissement en machines, encore que la riposte contre le risque qui en découle ne doive manifestement pas consister à ne pas investir. Mais ce qu'on peut démontrer, et qui est *essentiel*, c'est qu'en réalité le facteur principal de nos déséquilibres extérieurs passés a été la fâcheuse propension de nos prix à monter plus vite que ceux *de nos partenaires* et concurrents étrangers.

De cette observation on doit conclure que la nécessaire progression de la demande, donc du pouvoir d'achat, est aujourd'hui possible sans risque extérieur sérieux, à la condition expresse d'être réalisée non pas par une accentuation de la hausse des salaires, mais par un ralentissement plus marqué de la hausse des prix.

Les incontestables progrès que nous avons faits en ce domaine sont *en effet insuffisants*. *Considérés* globalement, les prix à la consommation n'augmentaient presque plus à l'automne 1985 et au début de 1986. Mais le ralentisse*ment spectaculaire* de leur hausse depuis la mi-1985 était dû principalement à *la forte réduction des* tarifs de l'énergie et à la stabilité – inévitablement provisoire – des autres tarifs publics. Les prix des produits manufacturés du secteur privé montaient et montent encore à un rythme de 4 à 5 % par an : ils *montent plus vite, en particulier*, que les prix allemands correspondants.

Pour l'avenir, l'enquête de conjoncture industrielle effectuée en mars par l'INSEE suscite de ce point de vue des inquiétudes : si l'on exclut le pétrole, les perspectives de hausse des prix industriels, pour les trois ou quatre prochains mois, semblent en effet sensiblement plus fortes que les mois précédents. Pourtant l'évolution des prix dépend essentiellement de *celle des coûts, et rien dans l'évolution* récente de ceux-ci ne justifie une accélération de la hausse des prix, bien au contraire. En particulier, les salaires, composante majeure des coûts et principal facteur de différenciation des hausses *de coûts par rapport à l'étranger*, ont progressé à un rythme encore ralenti au deuxième semestre *1985* et au début de 1986.

Accroître la productivité

Il était nécessaire qu'après la longue période de trop faible hausse, puis de baisse, du pouvoir d'achat des bénéfices des entreprises intervenue de 1974 à 1982 *les entreprises industrielles* reconstituent leurs marges. Depuis la *mi-1983*, ce mouvement est engagé. *Il* a résulté dans une large mesure de la modération des hausses de salaires depuis cette époque. Pendant deux ans, le pouvoir d'achat *des salaires a diminué*. *Depuis* la mi-1985, il a de nouveau augmenté (1 % en six mois), mais seulement grâce à la baisse des prix de l'énergie et à la stabilité provisoire des autres tarifs publics. Pour des raisons économiques – on l'a vu – autant que *sociales, il ne faudrait* pas que cette amélioration encore bien fragile prenne fin. C'est pourtant ce qui se produirait si les prix des produits manufacturés maintenaient ou à plus forte raison accentuaient leur rythme actuel de hausse.

Il est donc essentiel que les entreprises, qu'elles bénéficient déjà ou *bientôt* d'une *totale* liberté de décision en matière de prix, en usent avec la plus grande modération : leurs bénéfices doivent continuer à s'accroître, mais grâce au progrès de leur productivité et par la conquête de nouveaux marchés, *et non par la hausse de leurs prix* unitaires.

C'est aussi du progrès de la productivité, et non de hausses de salaires excessives en francs cou*rants qui réenclencheraient* la *spirale* « prix-salaires », que les salariés doivent attendre la poursuite, puis l'accentuation de l'amélioration de leur pouvoir d'achat.

Le problème va donc se poser du retour progressif à un partage *harmonisé* des progrès de productivité, plus favorable aux salariés que celui des années 1983 et 1984, mais plus favorable aux entreprises que celui de la période 1974-1982. *Ce partage devra profiter aux salariés* autant, sinon davantage, en tant que consommateurs – c'est-à-dire clients – qu'en tant que producteurs.

Il reste que les décisions en matière de salaires et de prix se *prennent de façon spécifique*, dans chaque entreprise, alors que le pouvoir d'achat dépend du « coût de la vie », notion globale. Il faut donc des négociations salariales qui, d'une part, se réfèrent à des indicateurs nationaux de productivité (*celle de l'ensemble* des facteurs de production) et à des objectifs de prix à l'échelle nationale, qui, d'autre part, s'ajustent à la spécificité de chaque branche et de chaque entreprise. Il y a là un vaste champ ouvert à la politique contractuelle.

JACQUES MERAUD.

AFFAIRES

LES PROJETS DE M. JACQUES DOUFFIAGUES

Une libéralisation «pas à pas» pour les transports

M. Jacques Douffiagues, ministre délégué chargé des transports, appliquera-t-il le libéralisme dont il dit s'inspirer ? Difficile à dire à l'issue de sa première conférence de presse, tenue le lundi 5 mai.

La rupture avec la politique du gouvernement socialiste est d'abord perceptible dans le ton. On note cette dénonciation plutôt mesquine et brumeuse d'un « trou » budgétaire de 2,1 milliards de francs laissé par son prédécesseur qui aurait sous-estimé les charges de retraites de la SNCF, la part de l'Etat dans le TGV Atlantique, le plan de modernisation de la batellerie et les recettes du versement « transports » pour les transports parisiens.

Il y a aussi le rappel d'une liberté économique nécessaire : *« Je suis d'accord pour la liberté de gestion pour les grandes entreprises publiques à condition qu'elles soient gérées comme des entreprises »*, a-t-il déclaré. *« La finalité d'une entreprise n'est pas de perdurer à l'abri d'un monopole ou de règlements protecteurs. Elle est de servir le public au moindre coût. »* Et encore : *« Je supprimerai le plus rapidement possible les règlements inutiles ou dont la seule justification est de donner à l'administration un pouvoir excessif d'appréciation, ou de protéger abusivement des entreprises contre la concurrence. »*

Le changement se traduira dans le transport routier par l'abrogation de plusieurs dispositions arrêtées à la veille du 16 mars : suppression de l'exigence de présenter des comptes et bilans provisionnels, suppression de toute discrimination à l'égard des transporteurs publics en matière de location avec chauffeur et abrogation du décret sur les auxiliaires de transports. La voie d'eau deviendra prioritaire pour l'entretien de son réseau.

Dans le domaine aérien, les innovations concernent les charters : *« Nous sommes prêts, sauf cas de dumping manifeste, à abandonner la règle du prix minimum. »* Quant à Point Air qui souhaitait réaliser une liaison Mulhouse-Paris pour 380 F aller-retour, *« elle sera autorisée à le faire dès qu'elle aura ajusté ses horaires en accord avec Air Inter »*.

Pour tout le reste, il faut reconnaître au ministre une grande prudence pour *« avancer pas à pas »*. La loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) ne sera pas modifiée, Tous les grands projets sont maintenus : le tunnel TransManche, les TGV Nord et Atlantique, l'interconnection des TGV, les métros et tramways de province, l'extension de la gamme Airbus.

Une concurrence conditionnelle

La tarification routière obligatoire (TRO) est maintenue pour les marchandises tout comme le système du tour de rôle des artisans-bateliers. Après la décision de la Cour européenne de justice du 30 avril appliquant le traité de Rome aux transports aériens, M. Douffiagues a, peu ou prou, épousé l'analyse d'Air France et de la direction générale de l'aviation civile sur la concurrence possible : *« Nous sommes prêts, sous réserve de réciprocité et d'équilibre, à ouvrir tous nos aéroports internationaux aux compagnies européennes*, a-t-il précisé. *Nous sommes prêts à ne pas comptabiliser les appareils de faible capacité ce qui permettra à des compagnies à vocation interrégionale de se développer. Nous sommes prêts à laisser la liberté des prix à l'intérieur de fourchettes que nous ouvrirons progressivement à la lumière de l'expérience. Nous sommes prêts à élargir progressivement la règle du partage des capacités entre les compagnies qui est actuellement de 50/50 en commençant par 45/55 pour aviver la concurrence entre compagnies. Nous sommes prêts, si nos partenaires du pays de destination l'acceptent, à autoriser des vols charters qui concurrencent, sans les remettre en cause, les liaisons régulières. »* Enfin, les charters pourront desservir les départements d'outre-mer au départ de Paris, *« dès lors qu'ils accepteront de se soumettre à des conditions fixant les leurs, c'est-à-dire en particulier, d'assurer le trafic de pointe et pas seulement de basse saison »*.

Autrement dit, le libéralisme n'avancera dans les transports que si chaque profession s'y prête et Nouvelles Frontières ne pourra vendre un aller-retour Paris-Rome pour 950 F qu'après homologation de ce tarif par l'administration. M. Douffiagues a accroché beaucoup de « peut-être » aux ailes de ses projets.

ALAIN FAUJAS.

TECHNIP REDRESSE SES COMPTES EN 1985

Le numéro un français de l'ingénierie reste fragile

Technip a gagné une bataille, mais n'a pas gagné la guerre. Si l'annonce des pertes retentissantes (1,3 milliard de francs) du numéro un de l'ingénierie française en 1984 avait souligné les menaces qui frappent le secteur, le retour à l'équilibre d'exploitation en 1985 ne signifie pas pour autant que le danger soit écarté.

C'est surtout le retour à une gestion plus saine qui explique le redressement de l'ensemble constitué par Technip et de sa filiale CLE (Creusot Loire Entreprises), qui a dégagé en 1985 un bénéfice de 420,7 millions de francs (y compris une provision pour restructuration de 180 millions) mais qui tient compte d'un abandon de créances consenti par les banques de 427 millions, a précisé lundi 5 mai M. Valentin, le PDG du groupe.

Cette rigueur dans la gestion se traduit d'abord dans la comptabilité : les pertes sur les contrats sont comptabilisées dès que décelées ; quant aux bénéfices, ils ne sont intégrés qu'au fur et à mesure des travaux et selon une formule mathématique qui réduit le montant au début, et intègre l'essentiel à la fin. Ce mode de calcul (traditionnel dans l'ingénierie, mais un temps délaissé chez Technip) avait déjà expliqué que les pertes de 1984, établies sous l'autorité de M. Valentin, nommé en février 1985, aient été plus sérieuses que crelles prévues par la précédente direction.

Technip opère d'autre part une sélection plus stricte des opérations traitées : selon son PDG, aucun des contrats conclus l'an dernier ne l'a été à perte. Mais certaines opérations plus anciennes continuent de se montrer non rentables, et la firme a notamment perdu plusieurs millions de francs l'an dernier sur la construction d'une usine d'engrais au Maroc, conclue à la fin de 1984.

Mais ce sont les déficits de CLE qui tirent aujourd'hui le groupe vers le bas. La filiale de Technip reste en effet obstinément « dans le rouge » : 135 millions de francs en 1985 contre 40 millions en 1984 (année incluant, il est vrai, un abandon de créance d'environ 300 millions de francs). Le rachat de CLE en 1984 a coûté 600 millions de francs en deux ans à l'entreprise, calcule aujourd'hui M. Valentin. La raison en est simple : des contrats avaient été signés à perte et, surtout, le plan de charge restait tout à fait insuffisant pour maintenir l'activité.

Menace sur le nucléaire

Première purge : réduction des effectifs, qui tomberont de 1 500 à 350 employés du début de 1984 à la fin de 1986. Mais cela ne sera sans doute pas suffisant, et la situation catastrophique — une situation nette négative de 350 millions de francs — laisse envisager le pire, y compris le dépôt de bilan. M. Valentin ne l'écarte pas, même s'il dit vouloir l'éviter : *« Les solutions les plus simples devront être choisies, le plus simple n'étant pas pour moi le dépôt de bilan. »*

« Technip a été sauvé, déclare M. Valentin, *il faut qu'elle survive. »* Une gageure dans le difficile contexte de retournement du marché pétrolier. L'entreprise est dépendante de l'or noir directement (construction de raffineries) ou indirectement par le biais de travaux de développement importants dans les pays pétroliers. Sur les 75 % de son chiffre d'affaires réalisé à l'étranger, l'essentiel l'a été dans les pays producteurs de pétrole ou en URSS. Autre menace : le nucléaire. Les contrats de l'usine de La Hague seront terminés d'ici trois à quatre ans, et la catastrophe de Tchernobyl fait planer une menace sur les programmes nucléaires en France et dans le monde.

Le pessimisme de M. Valentin est cependant mesuré ; d'ici deux ans, il espère que ces pertes d'activité pétrolières et nucléaires seront compensées par la multiplication de contrats industriels née de la reprise de la croissance des pays occidentaux. D'ici là, *« nous avons les moyens de tenir »*, estime le PDG de Technip, à la condition de mener à bien la réorientation de son groupe, tant géographique (la France ne représente aujourd'hui que 25 % de son chiffre d'affaires, et l'entreprise n'a qu'une activité négligeable en Europe et en Asie) que sectorielle (la chimie et les petits contrats).

Il n'envisage cependant pas de favoriser cette transition en poursuivant la réduction des effectifs, revenus au total de 4 000 à 2 100 employés de 1984 à fin 1986, qu'il reconnaît pourtant trop importants étant donné un plan de charge rempli seulement à 80 %. M. Valentin proposera plutôt aux syndicats des solutions *« souples »*, telle la réduction du temps de travail avec réduction de salaire correspondante.

DOMINIK BAROUCH.

Coca-Cola centenaire

Le 8 mai 1886, était servi le premier verre de Coca-Cola, boisson inventée par John Pemberton, pharmacien d'Atlanta. Pendant un an, les ventes ne seront que de treize verres par jour. En 1986, le Coca-Cola est consommé dans plus de cent cinquante-cinq pays, plus de trois cents millions de fois par jour. La boisson d'Atlanta est devenue un véritable symbole de l'*American way of life*.

Le chiffre d'affaires de la compagnie a atteint, l'an passé, 7,9 milliards de dollars (environ 56 milliards de francs), dont 68 % pour les boissons rafraîchissantes sans alcool avec, outre le Coca-Cola, des marques comme Sprite, Fanta, Finley. Le groupe est aussi présent dans le secteur alimentaire (jus d'agrumes et de fruits, café) et dans celui des loisirs, avec le rachat, en 1982, de la société de production de films Columbia.

Pendant quatre-vingt-dix-neuf ans, la formule du pharmacien d'Atlanta n'a pas, dit l'histoire de la société, été modifiée. En 1985, pour endiguer la montée du produit rival, Pepsi-Cola, un nouveau Coca est lancé, mais, devant la réaction des fidèles du culte du Coke, l'ancienne saveur revient sous le nom de Coca-Cola Classic.

Entré en France en 1933, Coca-Cola travaille aujourd'hui avec six sociétés concessionnaires, dont trois du groupe Pernod-Ricard. L'embouteillage et la commercialisation des produits du groupe Coca-Cola représentent un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de francs.

RAPPROCHEMENT DANS L'INFORMATIQUE AMÉRICAINE

Burroughs propose une seconde fois de racheter Sperry

Surprise dans le monde des informaticiens américains : Burroughs a proposé le lundi 5 mai de racheter son concurrent Sperry au prix de 70 dollars l'action, c'est-à-dire pour un total de 4 milliards de dollars. M. Blumenthal, PDG de Burroughs estime que cette opération permettra de créer le deuxième groupe constructeur d'ordinateurs au monde, derrière IBM, et rassurer les clients des deux sociétés inquiets de l'avenir.

La proposition de Burroughs était inattendue puisqu'une première tentative faite en juin dernier s'était soldée par un échec. Les dirigeants de Sperry, indécis, avaient, à l'époque, repoussé l'idée d'une fusion, et Burroughs avait retiré son offre d'achat. Les deux compagnies semblaient donc devoir chercher leur avenir chacune de leur côté. L'incompatibilité des lignes de produits (les ordinateurs ne tournent pas avec les mêmes logiciels) semblait détruire toutes les économies d'échelle escomptées d'une fusion.

Burroughs revient donc à la charge, convaincu que ce facteur d'incompabilité n'est pas aussi dirimant, le groupe prévoit de maintenir les deux lignes de produits, mais estime que des baisses de coûts de revient sont possibles au niveau des circuits de distribution et de la recherche technologique.

Sperry, qui s'est entre-temps tournée vers la technologie du japonais Hitachi, n'a pas répondu à cette nouvelle offre.

Sperry comme Burroughs et tous les autres constructeurs de de grands ordinateurs ont beaucoup de mal à survivre sur ce marché qui nécessite des frais de recherche de plus en plus élevés. La « guerre » entre les Japonais et IBM a accéléré l'évolution technique et tiré les prix vers le bas. L'évolution médiocre du marché américain depuis un an renforce encore la compétition qui risque selon tous les experts de devenir meurtrière.

E. L. B.

Un « collège » de haut niveau pour ingénieurs gestionnaires

Former les ingénieurs au management, multiplier les connexions entre *innovation et recherche*, montage et financement de projets complexes, recherche et marketing, bref entre des fonctions et des formations encore trop souvent conçues de façon verticale, telle est l'ambition du Collège des ingénieurs que viennent de créer l'Ecole des ponts et chaussées, l'Ecole normale supérieure (sciences) et l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF).

Cette association rattachée à la Fondation de France et présidée par M. Christian Beullac, président d'Eurequip et ancien ministre de l'éducation nationale, regroupera les trois écoles, mais aussi des représentants d'entreprises importantes comme Saint-Gobain, Matra, la CGE, la RATP, l'IDI, Spie-Batignolles, IBM-France, ELF-France, Eurequip, EDF, la Caisse des dépôts et la Compagnie financière de Suez.

Lancé à l'initiative de l'Ecole des ponts et associant dès sa conception des industriels, des financiers et des managers, ce projet va démarrer à la rentrée prochaine. Pour la première année, il proposera à une vingtaine d'élèves des Ponts, de la rue d'Ulm ou de l'ENGREF un cycle spécifique de formation d'un an (sept cents heures) qui remplacera leur dernière année d'école. Les candidats vont être sélectionnés par un jury et devront avoir une réelle expérience en entreprise ou en laboratoire de recherche.

L'idée forte du Collège des ingénieurs est de leur donner non pas un complément de formation en matière de gestion, mais véritablement une double culture associant en permanence savoir scientifique et technique et management. C'est ainsi qu'ils recevront des cours de stratégie (assurés par le Boston Consulting Group), de diagnostic d'entreprise (Claude Mandil, président de l'Institut de développement industriel), d'analyse du risque financier (Jean Peyrelevade, PDG de la Compagnie financière de Suez), de management du patrimoine technologique (Jacques Morin, Euréquip), de management des ressources humaines (José Bidegain, directeur général de Saint-Gobain).

A quoi s'ajouteront deux grosses études de cas en vraie grandeur (la transformation des usines Peugeot de Mulhouse et le financement du tunnel sous la Manche) et une présence importante en entreprise. Associé dès son démarrage au MIT (Massachusetts Institute of Technology) avec qui des échanges d'enseignants sont envisagés, le Collège des ingénieurs pourrait s'élargir, à la rentrée 1987, à d'autres grandes écoles.

G. C.

MONNAIES

L'eurofranc français en bonne forme

Quatre euro-émissions totalisant 2,5 milliards de francs français seront lancées ce mois-ci dans le secteur du marché international des capitaux libellés dans la devise tricolore. Le hollandais Gasunie a, du reste, déjà ouvert ses calendriers de mai avec un euro-emprunt de 400 millions de francs. Par la suite verront successivement le jour une opération de 700 millions pour une grande entreprise japonaise de qualité, une transaction de 400 millions pour Euratom et, pour conclure, une euro-émission de 1 milliard de francs pour Peugeot.

En arrêtant ce calendrier lors de sa réunion mensuelle qui s'est tenue le 5 mai au soir dans les bureaux du Trésor, le comité du marché de l'eurofranc a tenu à afficher un optimisme modéré mais persistant. En effet, le secteur de l'eurofranc est peut-être le seul qui a réussi à surmonter la tourmente des dernières semaines au cours desquelles ont été mis à mal les secteurs libellés en dollars, ECU, voire deutschemarks. La bonne santé de la devise française et la perspective d'une baisse supplémentaire des taux d'intérêt en France sont parmi les principales raisons de l'attrait continu des investisseurs internationaux pour les euro-émissions en francs. Mais le système actuel du calendrier mensuel qui modère toute expansion tendant à être excessive est également à mettre à l'actif de la tenue satisfaisante de ce marché dont la progression est appelée à rester continue aussi longtemps que les conditions proposées demeurent réalistes, c'est-à-dire suffisamment attrayantes pour les prêteurs.

La Compagnie générale d'électricité (CGE) a, la semaine dernière, montré que l'eurofranc pouvait donner lieu à des transactions très importantes. En lançant une euro-émission de 1 milliard de francs français, la plus grande jamais offerte dans ce domaine, la CGE a prouvé que le marché de l'eurofranc avait atteint sa maturité. D'une durée de sept ans, elle a été proposée, sous la direction du CCF, au pair avec un coupon annuel de 5,875 %. Bien reçue, elle se traite sur le marché gris en deçà de la commission bancaire de 1,875 %.

Pour sa part, l'euro-emprunt Gasunie, sorti sous l'égide de la BNP, comporte une durée de dix ans, un prix au pair, un coupon annuel de 7,50 % et une commission pour les banques de 2 %. Le coupon, dont le niveau a été fixé en fonction des swaps sous-jacents à l'émission, paraît un peu bas. En revanche, la société hollandaise bénéficie d'une haute considération sur la scène internationale et les taux français devraient se détendre davantage dans le proche avenir.

CHRISTOPHER HUGUES.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E.-U.	6,9550	6,9600	+ 35	+ 50	+ 55	+ 85	+ 100	+ 200
$ can.	5,0472	5,0526	− 59	− 37	− 110	− 77	− 411	− 318
Yen (100)	4,2088	4,2144	+ 103	+ 117	+ 184	+ 210	+ 522	+ 592
DM	3,1867	3,1585	+ 72	+ 86	+ 141	+ 162	+ 386	+ 448
Florin	2,8264	2,8296	+ 37	+ 46	+ 76	+ 92	+ 226	+ 274
F.B. (100)	15,6847	15,6334	− 158	− 72	− 296	− 142	− 474	− 42
F.S.	3,8158	3,8206	+ 97	+ 116	+ 194	+ 222	+ 558	+ 636
L (1 000)	4,6460	4,6524	− 201	− 160	− 402	− 337	− 1159	− 1037
£	10,7385	10,7532	− 308	− 264	− 576	− 503	− 1427	− 1227

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 3/4	7	6 11/16	6 15/16	6 3/4	6 7/8	6 11/16	6 11/16
DM	4 3/4	5	4 9/16	4 11/16	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8
Florin	6 1/2	6 3/4	5 3/4	5 7/8	5 1/2	5 5/8	5 3/8	5 1/2
F.B. (100)	7 1/4	8 1/4	8 1/4	8 3/4	8 1/4	8 5/8	7 1/2	7 7/8
F.S.	3 1/2	4 1/2	4 3/16	4 5/16	4 3/16	4 5/16	4 1/16	4 3/16
L (1 000)	10	13	11 3/4	12 3/4	12 1/8	12 7/8	11 7/8	12 3/8
£	10 7/8	11 1/8	10 3/4	10 7/8	10 5/8	10 3/4	9 15/16	10 1/16
F. franç.	8	8 1/2	7 3/4	8 1/8	7 5/8	8	7 1/2	7 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

CONSOMMATION

UNE ENQUÊTE DE L'INSEE

Démocratie domestique

Que sait-on, statistiquement, des familles françaises ? A peu près tout : le nombre d'enfants, le niveau de revenus, le mode d'habitat... Tout, sauf l'essentiel : la manière dont les tâches se répartissent et le pouvoir s'exerce à la maison. Cette lacune vient d'être comblée par deux chercheurs, Michel Glaude et François de Sigly, qui publient dans la revue de l'INSEE une étude originale sur l'*« organisation domestique »* (1). Ces résultats, obtenus à partir de dix mille réponses, sont tirés de l'enquête de 1979 sur les budgets familiaux et comparés à ceux d'une enquête similaire des relations conjugales sur une période de quinze ans.

L'ordinateur a dégéré la montagne de rensignements recueillis, permettant de *« structurer l'espace domestique en domaines de fonctionnement, comme une entreprise est divisée en services »*. Six fonctions ont été ainsi définies: la *« direction générale »*, c'est-à-dire les décisions concernant les enfants, le choix des amis, du logement ou du lieu de vacances ; les *« investissements »* (meubles, choix des appareils électroménagers, etc.) ; l'*administration du ménage »* (gestion du budget, déclaration de revenus, correspondance pour les fêtes) ; l'*« approvisionnement »* (achats mensuels ou courants, préparatifs pour invitations) ; la *« production »* (préparation des repas, vaisselle, nettoyage) ; enfin *« l'entretien »*, autrement dit les petites réparations dans la maison et le sacro-saint lavage de la voiture.

Pas de grandes surprises : si le ménage reste le domaine des femmes, ce sont les hommes qui bricolent et soignent l'auto. Mais les grandes décisions (enfants, logement, choix des amis) sont prises en général de façon assez égalitaire, et cette tendance au partage des décisions s'est accrue en quinze ans. Les familles françaises deviennent plus symétriques.

« Dominer » un secteur — comme la vaisselle — n'est pas forcément un privilège. Les auteurs de l'enquête ont donc pris soins de distinguer *« le pouvoir d'orchestration »* (ce qui permet de définir la politique familiale et de prendre les décisions importantes) du *« pouvoir d'exécution)* (qui est la mise en œuvre de cette politique et concerne les petits choix quotidiens). Ils ont ainsi repéré sept types d'organisation domestique dans les familles françaises, en fonction de la quantité et du type de pouvoir dévolu à la femme.

Les *« femmes égalitaires »* ne veulent plus être *« maîtresse de maison »* : elles sont prêtes a abandonner leur pouvoir d'exécution pour ne pas assumer seules les tâches ménagères les plus pénibles. Une famille française sur quatre relève de ce type, mais la proportion est de quatre sur dix chez les instituteurs qui détiennent la palme de la démocratie domestique. En revanche, les professions libérales sont très peu partageuses et seule une famille sur dix, ayant pour *« chef »* un ouvrier qualifié, répond à ce modèle.

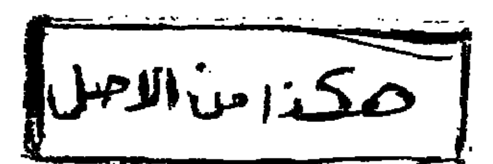
A l'opposé, on trouve les *« femmes petits patrons »* qui tendent à s'approprier à la fois le pouvoir d'orchestration et d'exécution. Ce sont souvent des épouses d'employés ou de cadres.

Naturellement, quand la femme travaille, la frontière du pouvoir domestique tend à se déplacer : les salariés cèdent volontiers leurs tâches d'exécution et aspirent à un modèle égalitaire. La naissance d'enfants, au contraire, favorise la spécialisation : plus ils sont nombreux, moins la démocratie domestique existe.

Les enquêteurs de l'INSEE n'auraient-ils pas oublié un acteur essentiel ? L'enfant est souvent associé aux tâches ménagères. et dans certains familles, c'est encore lui qui a le plus grand pouvoir de décision...

R. S.

(1) Economie et statistique nº 187. INSEE.



SOCIAL

LA FLEXIBILITÉ CHEZ SPRAGUE-FRANCE

Après les horaires, les salaires

De notre correspondant

Tours. — Sprague-France, entreprise qui emploie à Tours huit cents salariés dans la fabrication de composants électroniques, n'avait pas attendu la loi sur l'aménagement du temps de travail pour introduire la flexibilité (*le Monde* du 5 novembre 1985).

Travail le week-end (vingt-quatre heures payées trente-neuf heures), équipes effectuant trente-six heures sur six jours payées sur la base du temps effectivement réalisé, équipes de trente heures sur cinq jours, payées trente-trois heures, horaires à la carte en option : *l'entreprise était devenue un véritable champ d'expérimentation.*

Diversement *accueillies, ces mesures ont été mises en application* au fil des embauches. Pour les dirigeants de l'entreprise, il s'agissait, en faisant tourner l'usine sept jours sur sept, de mieux calquer la gestion humaine sur les « à-coups » de la conjoncture et de moduler l'activité sur le plan de charge. La concurrence est rude sur ce marché et il faut répondre au plus vite à la demande du client. La capacité de mobilisation du personnel paraissait assurée. En retour, l'idée était de pouvoir digérer un sur effectif momentané, en attendant les mesures d'aménagement, donc *sans avoir à licencier.*

Sprague-France s'est retrouvée au début de l'année en position d'appliquer *ce dernier cas de figure en raison d'une réduction* de ses débouchés : IBM, son *principal* client, *ayant* baissé de *moitié* ses commandes de condensateurs. Dès lors, deux options ont été présentées par la direction devant le comité central d'entreprise : la suppression de cent soixante-sept emplois ou une politique de flexibilité des salaires. Le personnel indirect (hors production) verrait son salaire diminuer de 5 % et les « productifs » subiraient une diminution de 50 % de leur prime d'activité qui représentait pour eux jusqu'à 1 400 francs par mois, ce qui ramèneraient le nombre de licenciements à quarante-sept.

Puis, deux variantes à cette *seconde option* ont été avancées : l'une qui prévoyait de reverser le manque à gagner par le personnel en fin d'année selon les résultats de l'entreprise, l'autre qui portait à soixante-cinq le nombre de licenciements, moyennant un simple blocage des salaires. La CFDT a refusé ces propositions car elle a un doute sur la réalité de cette baisse subite d'activité.

ALEXIS BODDAERT.

Selon la CFTC

M. SEGUIN VEUT ENGAGER UNE ÉTUDE AU FOND DES PROBLÈMES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales, pourrait avoir deux séries d'entretiens avec les partenaires sociaux : c'est ce qu'a indiqué la délégation de la CFTC, conduite par son président, M. Jean Bornard, qui a été reçue le lundi 5 mai par le ministre. Un premier bilan destiné à établir des mesures urgentes aurait lieu dans les deux ou trois semaines. Dans un deuxième temps, il y aurait des réunions pour « *une mise à plat et une étude au fond des problèmes de la sécurité sociale, notamment son financement* ». Ces discussions pourraient être engagées avant l'été.

De son côté, M. Paul Marchelli, président de la CGC, qui a aussi été reçu par M. Séguin, a annoncé la mise en place d'une commission nationale d'évaluation et de sauvegarde de la sécurité sociale, « *d'ici trois mois et demi* ». Elle serait chargée de « *dire la vérité* » sur les comptes et de « *proposer des éléments de réponse* » aux problèmes posés. Elle serait composée de « *personnalités expertes et reconnues comme telles* », a indiqué M. Marchelli.

ÉTRANGER

Epreuve de force entre le gouvernement et les syndicats belges

Les syndicats belges ont décidé d'engager, ce mardi 6 mai, l'épreuve de force avec la coalition gouvernementale, *qui cherche depuis plusieurs semaines à réaliser des économies permettant de réduire le déficit budgétaire en 1986 et 1987.* Un programme d'austérité devant comporter des coupes de 200 milliards de francs belges (30 milliards de francs) notamment viserait une réduction de la couverture des « petits risques » médicaux par la Sécurité sociale, une diminution de l'enveloppe destinée au système scolaire, aux transports publics, aux télécommunications, ainsi qu'une baisse des investissements dans les travaux publics.

Ce tour de vis général est dénoncé par les syndicats de la fonction publique, qui ont lancé un appel à la grève générale de vingt-quatre heures pour le mardi 6 mai. Le mouvement devait affecter les transports en commun, les transports maritimes, les PTT, les administrations, les écoles et la radio-télévision. De sérieuses perturbations du trafic aérien étaient également attendues.

Selon le quotidien *le Soir*, le succès *du mouvement lancé en commun par la CSC chrétienne et la FGTB socialiste dépendra pour beaucoup du taux de participation à la grève* en Flandres, notamment pour les syndiqués d'obédience catholique.

La *montée des mécontentements sociaux ne se limite pas à la fonction publique. Alors que les syndicats des mineurs avaient appelé à la reprise* du travail après la publication par le gouvernement d'un communiqué assurant qu'il prendrait « *toutes les mesures nécessaires pour assurer l'avenir* » des charbonnages, les mineurs ont poursuivi leur mouvement dans quatre des cinq puits. Rappelons que le gouvernement belge a contacté M. José Dedeurwaerder, directeur commercial de Renault, pour lui demander de prendre en charge la restructuration des mines du Limbourg, où *travaillent 19 000 mille* personnes. Mais ce Belge de cinquante-trois ans, ancien patron d'American Motors, n'a pas encore pris de décision.

● **Légère baisse du chômage en Belgique.** — Le taux de chômage a légèrement baissé, en avril, en Belgique, pour s'inscrire à 11,6 % de la population active, contre 12 % le mois précédent, annonce l'Office national pour l'emploi. Fin avril, le nombre de chômeurs indemnisés était de 444 933, soit 8 881 personnes de moins qu'en mars. Pour le syndicat de tendance socialiste FGTB, qui prend en compte les sans-emploi de plus de cinquante ans et pouvant prouver deux ans de chômage, le taux réel s'inscrit à 13 % de la population active.

● **Poussée de l'indice de confiance des consommateurs américains.** — Selon une enquête réalisé auprès de 5 000 ménages par le Conference Board, institut patronal d'études économiques, les intentions d'achat des consommateurs américains ont fortement progressé en avril. Plus de 11 % des ménages envisagent d'acheter une automobile dans les six mois, 5 % une maison. L'indice de confiance des consommateurs établi chaque mois par l'institut a progressé de 2 points par rapport à mars, reflétant « *l'optimisme croissant sur les conditions actuelles de l'économie américaine* ».

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

DEVANLAY

Le conseil d'administration de la société Devanlay, réuni le 23 avril sous la présidence de M. Léon Cligman, a arrêté les comptes de la société pour l'exercice 1985 et examiné les comptes consolidés.

1. L'ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires consolidé a évolué comme suit :

	En millions de F	
	1984	1985
● Chiffre d'affaires hors taxes	1 679	1 968
dont ventes à l'étranger	558	758

Le chiffre d'affaires consolidé s'est accru de 17,2 %. Les ventes à l'étranger qui ont progressé de 35,8 % représentent 38,5 % des ventes consolidées contre 33,2 % en 1984.

2. LA RENTABILITÉ

Le bénéfice d'exploitation consolidé s'établit à 235 millions de francs contre 194,5 millions de francs en 1984 (après neutralisation de l'incidence du plan textile pour 23,6 millions de francs et des frais de fusion pour 4,9 millions de francs en 1984), progressant de 20,8 %.

Après :

— Dotation aux amortissements : 37,5 millions de francs contre 31,7 millions de francs en 1984 ;

— Provision pour impôt : 93,5 millions de francs contre 63 millions de francs en 1984,

et, toujours après les mêmes retraitements pour 1984, le bénéfice consolidé est passé de 87,5 millions de francs à 111,9 millions de francs.

La société mère Devanlay SA a dégagé un bénéfice net de 84,1 millions de francs (67,9 millions de francs en 1984).

3. DIVIDENDE 1985

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale la distribution d'un dividende de 18 F à chacune des 1 348 190 actions composant le capital social, auquel s'ajoutera un avoir fiscal de 9 F. Le dividende net progresserait ainsi de 20 %.

4. LA MARCHE DES AFFAIRES

L'exercice se déroule conformément aux prévisions. Le chiffre d'affaires consolidé pour le premier trimestre 1986 a progressé de 14 % par rapport au trimestre correspondant de 1985.

FIAT

Fiat France SA : résultats de l'exercice 1985

L'assemblée générale ordinaire de Fiat France SA, qui s'est réunie le 28 avril 1986, a approuvé les comptes de l'exercice 1985, qui font apparaître un bénéfice net de 14 247 325 F.

Le dividende, fixé à 3 F par action, augmenté d'un avoir fiscal de 1,50 F, soit un revenu global de 4,50 F, est mis en paiement à partir du 5 mai 1986, aux guichets des banques suivantes :

— L'Européenne de banque, Crédit lyonnais, Banque nationale de Paris, Société générale, Crédit industriel et commercial, Crédit commercial de France, Caisse centrale des banques populaires, Banque de l'Union européenne, MM. Lazard Frères & Cie, Sudameris France, Banco di Roma (France).

Le chiffre d'affaires global réalisé en 1985 par les sociétés du groupe Fiat en France a atteint 11 milliards de francs.

Au cours de l'année 1985, 8,5 milliards de francs de biens immobiliers ont été expertisés par BOURDAIS EXPERTISES, département spécialisé de BOURDAIS SA, conseil en *immobilier d'entreprise et ce dans tous les domaines de l'immobilier d'entreprise et d'habitation.*

BOURDAIS EXPERTISES *intervenant pour le compte de sociétés industrielles et commerciales, de compagnies d'assurance, caisses de retraite françaises et étrangères, SICOMI, SCPI et particuliers.*

Bourdais

Siège social
160-166, Bd. Haussmann
75008 PARIS
Tél. 45.62.11.89 +

CESSATION DE GARANTIE

Le Crédit *commercial de France S.A., dont le siège social est à Paris 8e, 103, avenue des Champs-Elysées, informe le public que la garantie qu'il avait accordée à :*

— *ISSTA, Israël Student Tourist Association, 14, rue Favart,* 75002 Paris, à compter du *10 avril 1984* (date à laquelle la garantie a été consentie) cesse à l'expiration d'un délai de trois jours francs de la date de la présente publication (article 20 du décret nº 77-363 du 28 mars 1977).

Conformément aux dispositions de l'article 21 du même décret, cette garantie s'applique à toutes créances nées au cours de la période de garantie et relatives aux opérations visées par la loi nº 75-627 du 11 juillet 1975, à condition qu'elles soient produites par les créanciers dans les trois mois à compter de la *présente publication*, à la *succursale de Rungis, 3, rue de la Corderie,* 94586 Rungis Cedex du Crédit commercial de France.

Il est précisé que le présent avis ne peut en aucune façon porter atteinte à l'honorabilité de la SARL ISSTA. »

Résultat net de 1985 en progression de plus de 28 %

Alcatel

Le Conseil d'administration d'ALCATEL, réuni le 30 avril 1986 sous la présidence de M. Georges PEBEREAU, a arrêté les comptes de la Compagnie pour l'exercice 1985. Ces comptes intègrent, à compter du 1er juillet 1985, les activités de THOMSON TELECOMMUNICATIONS dont l'absorption a pris effet à cette date.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 194.018.930 francs contre 150.761.793 francs pour 1984.

Au cours du Conseil, le Président a indiqué que le résultat consolidé de l'exercice part Groupe, en cours de certification, serait de l'ordre de 115 francs par action contre 85 francs pour l'exercice précédent, soit une progression d'environ 35 %.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 18 juin 1986, de doter la réserve légale et la réserve spéciale des plus-values à long terme respectivement de 4,2 et 18,8 millions de francs.

Il a proposé en outre de porter le revenu global par action à 105 francs, soit 70 francs à titre de dividende et 35 francs à titre d'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), contre une rémunération totale de 97,50 francs pour l'exercice précédent, soit 65 francs à titre de dividende et 32,50 francs d'avoir fiscal.

Ce revenu s'appliquerait aux 2.173.608 actions ayant jouissance sur l'ensemble de 1985, les 309.448 actions portant jouissance au 1er janvier 1986 ne percevant pas de dividende. La distribution totale aux actionnaires serait ainsi portée de 127.028.200 francs pour 1984 à 152.152.560 francs pour 1985.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'offrir aux actionnaires, comme les années précédentes, l'option de percevoir leur dividende en espèces ou sous forme d'actions.

L'Assemblée sera enfin appelée à ratifier la cooptation par le Conseil de MM. Alain GOMEZ et François PETIT comme administrateurs de la Compagnie, en remplacement respectivement de MM. Laurent CITTI et Pierre CHAVANCE qui ont démissionné.



— AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS —



FINANSDER

Société financière des sociétés de développement régional

L'assemblée générale extraordinaire de la Société financière des sociétés de développement régional (Finansder), réunie le 16 avril 1986, a décidé de porter le capital social de la société de 10 millions de francs à 100 millions de francs par l'émission au pair de 900 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire. La partie immédiatement libérable a été fixée à *40 millions* de francs.

Cette opération exprime la volonté des Sociétés de développement régional de doter leur société *financière commune de capitaux suffisants pour contribuer à mobiliser les ressources* adaptées aux besoins de leur clientèle. A côté de sa tâche traditionnelle d'ingénierie financière, Finansder est appelée à apporter sa garantie aux bons des Institutions financières spécialisées émis par les Sociétés de développement régional, à participer à la couverture de leurs besoins à court terme, et à devenir l'interlocuteur privilégié des opérateurs sur les marchés *financiers nationaux et* internationaux.

Les Sociétés de développement régional se donnent ainsi les *moyens* d'allier à leur ancrage *régional* la dimension d'un réseau national qui collecte annuellement près de 6 milliards de francs.

AVENIR

Le conseil d'administration d'Avenir, *réuni sous la présidence de M. Claude Marin, le 29 avril 1986, a pris connaissance des résultats de la société pour* l'exercice 1985.

Le chiffre d'affaires hors taxes de la société s'est élevé à plus de 732 millions de francs en progression de 9,32 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net après impôt s'élève à 23 millions de francs, en augmentation de 43 % par rapport au résultat de l'exercice 1984.

Dans le même temps, le chiffre d'affaires net consolidé est passé de 693,7 millions de francs en 1984 à 781,8 millions de francs en 1985, marquant une progression de 12,71 % pour un résultat net part du groupe de 25,8 millions de francs en 1985 contre 19,2 millions de francs en 1984, soit une progression de 34,38 %.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale, qui se tiendra le 20 juin 1986, de distribuer un dividende net de 27 F assorti d'un impôt de 13,50 F.

M. Pierre Dauzier, en raison de ses nouvelles responsabilités à la tête de l'agence Havas, a informé le conseil d'administration de son remplacement, comme représentant permanent de l'agence Havas, par M. Jacques Espinasse, directeur financier. D'autre part, le conseil a coopté au poste d'administrateur M. Philippe Santini, directeur-délégué de l'agence Havas.

Republic National Bank of New York (France)

R.N.B.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire de la REPUBLIC NATIONAL BANK OF NEW-YORK (FRANCE), réunie le 1er avril 1986 sous la présidence de Monsieur Michel ERNST, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1985.

Il faut rappeler que cet exercice ne couvre qu'une partie de l'année. En effet, la filiale française de la REPUBLIC NATIONAL BANK OF NEW YORK a été créée en juillet 1985, date à laquelle la TRADE DEVELOPMENT BANK (FRANCE) a fait apport à la REPUBLIC NATIONAL BANK OF NEW-YORK (FRANCE) de partie de ses activités et personnel.

Néanmoins, et compte tenu des frais importants occasionnés par le démarrage de la REPUBLIC NATIONAL BANK OF NEW-YORK (FRANCE), les résultats enregistrés sont satisfaisants.

A fin décembre 1985, le total du bilan atteint 1,31 milliard de francs.

Après amortissements, provisions et impôts, le résultat net pour huit mois atteint 5,45 millions de francs.

Siège Social :
20 Place Vendôme 75001 Paris -
Tél. : 42.60.38.64.

média france

INFORMATION SICAV AU 27 MARS 1986

BANQUE WORMS

Sociétés d'Investissement à Capital Variable *Date de création*	HAUSSMANN EUROPE *5.03.84*	HAUSSMANN OBLIGATIONS *13.12.82*	HAUSSMANN ÉPARGNE *23.07.84*	HAUSSMANN COURT TERME *17.10.83*	HAUSSMANN ASSOCIATION *5.12.83*	HAUSSMANN OBLICROISSANCE *22.10.84*
ORIENTATION	Valeurs mobilières diversif. françaises et européennes	Obligations françaises et étrangères	Obligations françaises	Obligations françaises	Obligations françaises	Obligations françaises
ACTIF NET (MF)	425,1	821,4	770,7	409,8	579,2	398,2
VALEUR LIQUIDATIVE (F par action)	1 759,57	1 506,36	1 306,72	54 539,13	60 799,78	61 560,83
PERFORMANCE en % (coupons inclus) :						
- depuis l'origine	+77,24 %	+74,31 %	+29,96 %	+33,22 %	+39,18 %	+22,75 %
- depuis le 1.1.86	+22,51 %	+13,42 %	+10,27 %	+ 2,79 %	+ 8,16 %	+ 8,90 %
RÉPARTITION DE L'ACTIF NET (%) :						
a) en France - actions	20,26 %	1,92 %	—	—	—	—
- obligations ...	28,33 %	86,77 %	97,47 %	90,47 %	89,76 %	82,86 %
b) à l'étranger - actions	47,52 %	—	—	—	—	—
- obligations ..	0,43 %	8,51 %	—	—	—	—
c) autres éléments d'actif	3,46 %	2,80 %	2,53 %	9,53 %	10,24 %	17,14 %

Les souscriptions et les demandes de rachats, ainsi que les notes trimestrielles d'information, sont reçues et disponibles aux guichets de la BANQUE WORMS — 45 boulevard Haussmann, 75009 PARIS — Téléphone (1) 42.66.90.10.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

5 mai

Encore bien orientée

Le calme a continué de régner lundi rue Vivienne. Les meilleures dispositions manifestées à la veille du week-end n'en ont pas moins été confirmées. Dans la matinée, déjà, l'indicateur instantané avait progressé de 0,67 %. Au cours de la séance officielle, ce score était nettement amélioré : + 1,36 %.

Si les hausses n'ont guère revêtu d'ampleur (3 % au plus), leur nombre, en revanche, a été important. Presque tous les grands noms de la cote ont figuré en tête du peloton. En repli le matin, Peugeot s'avançait de plus de 2 % comme L'Oréal, ELF, CSF et Schneider. Lafarge suivait à faible distance avec, un peu plus loin, Total, Sanofi, Alcatel, Pernod, Michelin et d'autres, Mérieux et Presses Cité ont regagné leurs droits. Bref, si la Bourse n'a pas retrouvé sa pleine vigueur, elle conserve bon pied, bon œil. En attendant que l'activité, ralentie par la perspective d'un nouveau week-end à rallonge, retrouve un rythme normal, les opérateurs prennent tranquillement position.

Avec la pénurie du « papier », les cours montent de façon mécanique.

Tous les objectifs ayant été atteints, les spécialistes révisent leurs prévisions. A Londres, le « broker » James Capel voit le « CAC » à 500 fin 1986 et à 700 en 1987. Irréaliste ? Autour de la corbeille, des professionnels estiment que le processus de privatisation pourrait déclencher de belles bagarres sur lesquelles le marché s'appuierait pour monter.

Le marché obligataire et le MATIF ont également été très calmes. Malgré les appréhensions soulevées par l'évolution des taux d'intérêt, les opérateurs se réfugient dans l'attentisme.

Le marché de l'or à Londres était clos (bank holiday). Avec le glissement du dollar, à Paris, le lingot a perdu 400 F à 77 400 F. Recul du napoléon à 539 F (– 6 F).

La devise-titre s'est traitée entre 7 F et 7,06 F (contre 7,06 F-7,12 F).

NEW-YORK

Redressement

Après le mouvement de baisse enregistré la semaine passée, la Bourse de New-York a opéré, lundi, un net redressement. L'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles a clôturé à 1 793,77, gagnant 19,09 points sur la séance de vendredi. 102,42 millions d'actions ont changé de mains. On notait 1 114 actions en hausse, tandis que 374 titres s'inscrivaient en repli et 374 sont restés inchangés.

Autour du Big Board, les investisseurs estimaient que la baisse de la semaine dernière avait été exagérée. Un correctif a ainsi été apporté au mouvement. Malgré l'offre de vente record de 27 milliards de bons du Trésor, prévue les 6 et 7 mai, les craintes de voir monter les taux d'intérêt se sont quelque peu dissipées. Un léger ralentissement de l'activité économique en avril laisse, d'autre part, présager la poursuite de la baisse des taux d'intérêt. La prise de position des Sept dans ce sens, au sommet de Tokyo, n'a pu que conforter ce sentiment.

Parmi les titres les plus actifs, figuraient Chevron Corp., Mobil Corp., Public Service Co. Indiana et American Telephone, avec plus de un million de transactions pour chacun. Occidental Petroleum, IBM, Boeing, American Electric Power et Eastman Kodak bénéficiaient aussi d'une forte activité.

VALEURS	Cours du 2 mai	Cours du 5 mai
Alcoa	40 1/8	39 7/8
A.T.T.	25	25 1/2
Boeing	55 3/8	57 1/8
Chase Manhattan Bank	44 1/8	44 1/2
Du Pont de Nemours	76 5/8	77
Eastman Kodak	56 1/4	57 3/8
Exxon	58	59 1/2
Ford	77 1/4	79
General Electric	76 5/8	78 1/4
General Motors	78 3/4	80 1/8
Goodyear	30 7/8	31 1/4
I.B.M.	154 1/4	155 3/4
I.T.T.	48 3/4	46 7/8
Mobil Oil	29 3/4	30 1/8
Pfizer	59 5/8	61 1/4
Schlumberger	30 1/8	30 3/8
Texaco	31 7/8	32 1/8
U.A.L. Inc.	61	61 7/8
Union Carbide	24 1/4	23 7/8
U.S. Steel	19 7/8	20
Westinghouse	53 1/4	54 3/4
Xerox Corp.	59 3/8	60 1/8

AUTOUR DE LA CORBEILLE

LOURDES PERTES POUR GÉNÉRALE DE FONDERIE. – Le groupe Société générale de Fonderie (SGF, sanitaire et chauffage) a annoncé, lundi, une perte consolidée de 104 millions de francs pour l'exercice 1985 (contre 46 millions de francs en 1984). Le chiffre d'affaires s'est élevé en 1985 à 2,1 milliards de francs, contre 2,3 milliards en 1984. Le conseil d'administration a décidé de demander à ses actionnaires l'autorisation de céder la majorité des titres de ses filiales, *« pour permettre de réduire le montant de son endettement et de rembourser ses filiales »*. Lundi, le titre Générale de Fonderie était réservé à la baisse.

QUASI DOUBLEMENT DU BÉNÉFICE DE MERLIN. – La société Merlin (immobilier de vacances) a annoncé, lundi, un résultat net en progression de près de 100 % en 1985, à 17 millions de francs, contre 8,9 millions de francs en 1984. Ce résultat tient compte d'une plus-value de cession d'actifs de 3,3 millions de francs. Le dividende global versé sera de 27,75 F par action, dont un avoir fiscal de 9,25 F, soit une hausse de 32 %.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	2 mai	5 mai
Valeurs françaises	147,5	149,3
Valeurs étrangères	108,8	108,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	2 mai	5 mai
Indice général	388,1	393,9

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 6 mai .... 7 7/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	5 mai	6 mai
1 dollar (en yens)	170,70	165,20

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	1 784
5 %	61 70	1 286
3 % amort. 45-54	....	2 285
Emp. 7 % 1973	7560	..
Emp. 8,80 % 77	121 70	8 390
9,80 % 78/93	105 80	8 001
8,80 % 78/86	100 95	3 498
10,80 % 79/94	108 95	7 220
13,25 % 80/90	111 70	12 234
13,80 % 80/87	108 50	7 637
13,80 % 81/89	114 50	4 197
16,75 % 81/87	111 50	10 822
16,20 % 82/90	125 40	5 015
16 % juin 82	127 15	14 510
E.D.F. 7,8 % 61	154 70	4 289
E.D.F. 14,5 % 80-92	115 70	12 228
Ch. France 3 %	152 10	..
CNB Bques janv. 82	104 20	3 693
CNB Paribas	106	3 693
CNB Suez	106	3 693
CNI janv. 82	103 50	3 693
CNI 10,90% déc.85	118 80	3 413

BOURSE DE PARIS Comptant — 5 MAI

Cours relevés à 17 h 48

Actions au comptant — SECOND MARCHÉ — Hors-cote — SICAV 5/5 — Étrangères

[illegible]

Règlement mensuel

Cours relevés à 17 h 48

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

o : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1492	4,5 % 1973	1525	1520	1520	– 0 32	360	Elf-Aquitaine	349	360	360	+ 3 15
....	C.N.E. 3%	....	....	....	....	320	– (certific.)	327 50	332	330	+ 0 76
1145	B.N.P.	1131	1135	1135	+ 0 35	2090	Epeda-B-Faure	2010	2030	2030	+ 0 99
1370	C.C.F.	1346	1348	1345	....	2650	Essilor	2620	2500	2510	– 0 39
2840	Electricité T.P.	2815	2940	2900	+ 3 01	435	Esso S.A.F.	426	445	443	+ 4 23
1640	Renault T.P.	1627	1640	1643	+ 0 98	3200	Eurafrance	3270	3240	3270	....

[illegible]

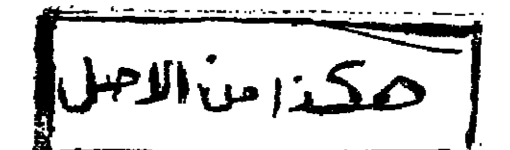
Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
415	Eastman Kodak	400	401	401	+ 0 25	215	Schlumberger	211 60	213 20	213 50	+ 0 89
35	East Rand	35	35 85	35 20	+ 0 57	63	Shell transp.	61	60 50	60 40	– 0 74
295	Electrolux	284 60	275 60	277	– 2 67	2240	Siemens A.G.	2140	2080	2110	– 1 40
280	Ericsson	279	276	276	– 1 07	148	Sony	159 10	159	159 20	+ 0 06
405	Exxon Corp.	408	408	408	....	189	T.D.K.	175 30	177	177	+ 0 96
585	Ford Motors	550	549	549	– 0 18	17 50	Toshiba Corp.	17 86	18	17 96	+ 0 56
80	Freegold	75 20	78 50	76 10	+ 1 19	1230	Unilever	1238	1237	1237	– 0 08
92	Gencor	90 50	91 40	91 40	+ 0 99	370	Unt. Techn.	358 50	355	356	– 0 69
560	Gén. Electr.	565	547	547	– 3 18	495	Vaal Reefs	474	452	453 10	– 4 40
510	Gén. Belgique	491	496	496	+ 1 01	390	Volvo	370	377	377	+ 1 89
575	Gen. Motors	568	562	566	– 0 35	245	West Deep	237	238	238	+ 0 42
60	Goldfields	50 70	50 10	50 10	– 1 18	425	Xerox Corp.	424 50	423	423	– 0 35
44	GdMetropolitain	45 10	46	45 90	+ 1 77	425					
76	Harmony	68 10	68 80	68 60	+ 0 73	1 60	Zambia Corp.	1 41	1 40	1 41	....

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5/5	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 026	6 984	6 650	7 200
ECU	6 947	6 848	....	....
Allemagne (100 DM)	318 530	318 660	308 500	326 500
Belgique (100 F)	15 611	15 605	15	15 850
Pays Bas (100 fl.)	282 580	282 650	274 500	291 500
Danemark (100 krd)	86 120	86 180	85	90
Norvège (100 k)	100 150	100 280	96 500	102
Grande-Bretagne (£ 1)	10 719	10 739	10 350	11 050
Grèce (100 drachmes)	5 100	5 130	4 750	5 600
Italie (1 000 lires)	4 644	4 646	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	380 640	380 820	368 500	389 500
Suède (100 krs)	99 350	99 020	95	100 500
Autriche (100 sch)	45 265	45 340	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	5 027	5 008	4 850	5 400
Portugal (100 esc.)	4 771	4 784	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 100	5 068	4 750	5 200
Japon (100 yens)	4 147	4 210	3 980	4 180

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5/5
Or fin (kilo en barre)	77500	77300
Or fin (en lingot)	77800	77400
Pièce française (20 fr)	545	539
Pièce française (10 fr)	470	.....
Pièce suisse (20 fr)	531	545
Pièce latine (20 fr)	491	495
Souverain	600	596
Pièce de 20 dollars	3045	3350
Pièce de 10 dollars	1520	1570
Pièce de 5 dollars	920	.....
Pièce de 50 pesos	2950	3095
Pièce de 10 florins	476	475
Or Londres	341 60	.....
Or Zurich	341 50	343
Or Hongkong	341 75	343 25
Argent Londres	5 02	.....



Le Monde

LA DÉCLARATION ÉCONOMIQUE DU SOMMET DE TOKYO

« Une coordination étroite et permanente des politiques »

Après avoir réaffirmé leur « *détermination à travailler ensemble* », les chefs d'Etat et de gouvernement constatent, dans une déclaration économique en seize points, des « *progrès réalisés depuis* » leur « *dernière rencontre* » qui « *reflètent l'efficacité des politiques que nous nous sommes engagés à appliquer lors des sommets économiques* ».

Mais « *l'économie mondiale est encore confrontée à un certain nombre de problèmes difficiles, qui pourraient compromettre la poursuite de la croissance, notamment un chômage élevé, des déséquilibres internes et externes importants, une incertitude quant à l'évolution à venir des taux de change, le maintien de pressions protectionnistes, la persistance de difficultés pour de nombreux pays en développement de graves problèmes d'endettement pour certains d'entre eux et une incertitude sur les perspectives à moyen terme en ce qui concerne le prix de l'énergie.*

(...) Dans chacun de nos pays, il demeure essentiel de maintenir un strict contrôle des dépenses publiques dans un cadre à moyen terme approprié de politiques budgétaires et monétaires. Une croissance non inflationniste reste la clé essentielle pour limiter et réduire le chômage, mais elle doit être renforcée par des politiques qui encouragent la création d'emplois, en particulier dans les industries nouvelles et de haute technologie et dans les petites entreprises.

En même temps, il est important qu'il y ait une coordination étroite et permanente des politiques économiques entre les sept pays du sommet. A cette fin, les chefs d'Etat ou de gouvernement :

— Conviennent de constituer un nouveau groupe des sept ministres des finances comprenant l'Italie et le Canada, qui travailleront ensemble plus étroitement et plus fréquemment dans les périodes séparant les rencontres annuelles au sommet ;

— Demandent aux sept ministres des finances, d'examiner collectivement, au moins une fois par an, leurs objectifs et prévisions économiques respectifs en utilisant les indicateurs spécifiés ci-dessous, en accordant une attention particulière à leur compatibilité mutuelle : (...) les taux de croissance du PNB, les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les taux de chômage, les niveaux de déficit budgéraire, les balances courantes et les balances commerciales, les taux de croissance des agrégats monétaires, les réserves et les taux de change :

— Invitent les ministres des finances et les banques centrales à faire, dans l'exercice de la surveillance multilatérale, tous leurs efforts pour parvenir à un accord sur les mesures correctives appropriées, toutes les fois qu'il se produit une déviation importante par rapport à une orientation projetée, et préconisent l'intervention sur les marchés des changes lorsque ce sera utile.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement :

— Demandent au groupe des cinq ministres des finances d'inclure dans leurs réunions le Canada et l'Italie toutes les fois qu'il sera discuté et traité de la gestion ou de l'amélioration du système monétaire international et des mesures de politique économique y afférentes.

Ces améliorations de la coordination devraient être accompagnées d'efforts semblables au sein du groupe des Dix.

L'application de ces politiques par les pays industrialisés aidera les pays en développement dans la mesure où elle renforce l'économie mondiale, crée les conditions d'une baisse des taux d'intérêt, permet d'accroître les flux financiers vers les pays en développement, favorise le transfert de technologie et améliore l'accès au marché des pays industrialisés.

Les flux financiers privés continueront de jouer un rôle important pour répondre à leurs besoins de développement. (...) Des programmes d'ajustement sains exigeront aussi la reprise des prêts des banques commerciales, la flexibilité dans le rééchelonnement de la dette et un accès approprié aux crédits à l'exportation. (...)

Plus généralement, nous continuons à reconnaître qu'il convient d'accorder un haut degré de priorité à la satisfaction des besoins de l'Afrique.

Le système de commerce multilatéral ouvert est une des clés de l'efficacité et de l'expansion de l'économie mondiale. (...) Nous soutenons le renforcement du système et du fonctionnement du GATT.

(...) Le nouveau cycle de négociations unilatérales devrait traiter entre autres la question des échanges de services, les aspects commerciaux du droit de propriété intellectuelle et l'investissement direct étranger.

(...) Nous sommes pleinenement engagés dans le processus de préparation du GATT, en ayant en vue un lancement rapide du nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. Nous nous emploierons lors de la cession ministérielle de septembre à progresser de manière décisive dans cette direction

(...) Nous sommes tombés d'accord sur le fait que, quand il existe des surplus [agricoles], une action est nécessaire pour réorienter les politiques et ajuster les structures de la production agricole compte tenu de la demande mondiale.

Conscients du fait que la baisse du prix du pétrole doit beaucoup aux politiques énergétiques que nous avons menées collectivement au cours de la dernière décennie, nous reconnaissons la nécessité de poursuivre des politiques permettant d'atteindre à long terme une stabilité du marché de l'énergie et une sécurité de l'approvisionnement (...).

Nous soulignons l'importance d'une coopération véritable et d'un échange approprié d'informations, d'expériences et de technologies entre les Etats participants.

Nous réaffirmons notre responsabilité partagée avec d'autres gouvernements de préserver l'environnement naturel, et nous continuons à attacher de l'importance à la coopération internationale dans la prévention et le contrôle efficaces de la pollution et dans la gestion des ressources naturelles (...). Nous sommes d'accord pour nous rencontrer de nouveau en 1987 et avons accepté l'invitation du président du Conseil du gouvernement italien à nous réunir en Italie. »

Bourse du matin

FORTE HAUSSE

A la séance du matin, le 6 mai, la Bourse de Paris a confirmé ses bonnes orientations de la veille. De nombreux titres s'inscrivaient en hausse, tels Havas (+4%), Peugeot (+3,7%), Thomson-CSF (+3%), BSN (+3%), TRT (+2,7%), L'Oréal (+2,5%) et Valeo (+2,4%). Seul Louis Vuitton enregistrait un recul notable (−1,4%).

L'indicateur de séance, qui avait gagné 0,89% à l'ouverture, terminait en forte hausse, portant son avance à +1,46%.

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 6 MAI

Indicateur de séance (%) : + 1 46

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	489	477	480
Agence Havas	1795	1858	1865
Air Liquide (L')	825	833	839
Alsthom	534	541	541
Bancaire (Cie)	1215	1228	1230
Bongrain	2050	2080	2080
Bouygues	1178	1178	1178
B.S.N.	3820	3850	3930
Carrefour	3645	3660	3650
Chargeurs S.A.	1333	1370	1355
Club Méditerranée	561	553	560
Dumez	1409	1410	1410
Elf-Aquitaine	360	359	360
Essilor	2510	2540	2540
Lafarge-Coppée	1490	1515	1510
L. Vuitton S.A.	1374	1355	1353
Michelin	3200	3230	3270
Midi (Cie)	6380	6400	6420
Moët-Hennessy	2450	2460	2480
Navig. Mixtes	1128	1165	1155
Oréal (L')	3472	3500	3560
Pernod-Ricard	1205	1235	1230
Peugeot S.A.	1075	1094	1115
Sanofi	799	810	810
Source Perrier	704	716	719
Télémécanique	3460	3500	3540
Thomson-C.S.F.	1297	1328	1335
Total-C.F.P.	389	389	389
T.R.T.	2950	3030	3030
Valeo	601	605	616

Le numéro du « Monde » daté 6 mai 1986 a été tiré à 534 467 exemplaires

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les victimes du terrorisme prennent la parole

Une centaine de « victimes réelles et victimes potentielles » du terrorisme ont participé, le lundi 5 mai, à l'Assemblée nationale, aux « Premières assises européennes contre le terrorisme ». Organisée par l'Association des victimes du terrorisme, la réunion avait pour objet, à l'heure du sommet de Tokyo, de demander aux hommes politiques « *ce qu'ils entendent faire pour nous protéger* ». « *Nous sommes prêts à affronter la peur mais plus la lâcheté* », a affirmé en préambule Me Henry Jean-Baptiste, secrétaire de l'association.

Première difficulté : définir le terrorisme. « *Rien n'est plus fluctuant que la démarcation entre terrorisme et grande criminalité* », a estimé M. Guy Ducoloné, député communiste des Hauts-de-Seine. On ne peut pas oublier non plus, a-t-il relevé à l'instar de M. Alain Griotteray, député UDF du Val-de-Marne, que nombre de résistants ont été qualifiés de terroristes pendant la guerre. Pour le professeur Jean Cervier, spécialiste de la question, il faut abolir la distinction entre terrorisme politique et crime de droit commun : « *Un assassinat est un assassinat.* » Bref, face à la violence « *le droit des matins calmes doit s'armer* », a réclamé l'avocat Jean-Marc Varaut, jugeant « *modérés mais déjà satisfaisants* » les projets du gouvernement en matière de lutte anti-terroriste.

MM. Georges Sarre, député PS de Paris, et Ducoloné se sont demandé s'il fallait pour autant que les démocraties renoncent à ce qui fait leur « *supériorité* » : l'Etat de droit. Mais si M. Sarre s'est félicité de ce que « *les Sept aient pu si rapidement se mettre d'accord sur un texte parfaitement judicieux* », le vice-président du groupe communiste a vu, dans cette déclaration commune, « *la source d'une recrudescence d'actes terroristes* ». Citant les affaires Ben Barka ou Greenpeace, M. Ducoloné a donné « *la priorité à l'action diplomatique et en aucun cas à la canonnière* ».

L'association a, en revanche, réussi à réaliser l'« *union sacrée* », selon les termes de Me Jean-Baptiste, autour de ses propositions pour une meilleure indemnisation des victimes. Depuis quelques mois, a reconnu Mme Françoise Rudetzki, présidente de l'association SOS Attentats et blessée lors d'une explosion au restaurant le Grand Véfour en décembre 1983, « *les victimes ont enfin droit à la parole* ». Confrontées aux méandres administratifs, au plafonnement de l'indemnisation à 400 000 francs, les victimes ont trouvé l'appui des députés communistes qui préparent une proposition de loi réduisant les délais d'attente et prévoyant une assurance *obligatoire* pour les lieux aptes à recevoir le public.

MM. Griotteray et Sarre se sont engagés, également, à soutenir tout texte allant dans le même sens et le député au Parlement européen, M. Luc Beyer de Ryke (libéral, Belgique) s'est déclaré prêt à déposer une *résolution* à Strasbourg.

Reste à savoir si l'Etat est effectivement disposé à prendre en charge l'indemnisation des dommages corporels, comme le souhaite l'Association des victimes du terrorisme, ou s'il préférera inciter les compagnies d'assurances à inclure ce risque dans les contrats d'habitation, comme le font déjà, depuis le 1er avril, plusieurs établissements.

C. L.

Sur le vif

Lune de miel

Vous avez vu, hier, à la télé, les premières images de Tokyo : nos deux tourtereaux épris, souriants, assis côte à côte, tournés l'un vers l'autre, se murmurant tendrement « ouistiti sexe » à l'oreille, sous l'œil des caméras ? C'était adorable. D'ailleurs, depuis qu'il est là — Dieu sait qu'il était pressé d'arriver !, — mon Jacquot n'a pratiquement pas quitté son Mimi.

Ils multiplient les séances de travail. Ils ont dîné tous les deux avec Reagan, Kohl, Craxi et les autres. Et, *pendant* la *séance* plénière, n'y tenant plus, souffrant de n'être pas seuls au monde, *ils se sont chuchoté* des trucs en aparté : Tu m'aimes ? — Oui, mon chéri. — Plus que Mme Thatcher ? — Mais oui, mon gros bêta ! Il en était tout attendri, Nakasone. On dirait un couple en pleine lune de miel !, s'est-il exclamé.

Mais ça, les gens ne supportent pas. Ils sont méchants, envieux, médisants. Il suffit qu'ils voient un *couple heureux pour* essayer de mettre la bisbille dans le ménage. Vous savez ce qu'ils sont allés raconter, *les confrères* japonais ?, ça je ne leur pardonnerai jamais, ils ont prétendu que Chirac avait profité de son entrevue avec Nakasone justement *pour débiner Mitterrand* : Ouais, c'est pas lui qui porte la culotte, faut pas croire. Le chef de la *famille* France, *c'est moi*. Du reste, on est mariés sous le *régime* de la séparation des pouvoirs. On fait chambre à part, etc.

C'est rien que des menteries. C'est pas du tout ça qu'ils se sont dit. C'est le contraire. Je le sais, je le tiens d'un confrère qui le tient d'un membre des services de sécurité, qui le tient d'un *huissier. Nakasone a félicité* mon Jacquot : C'est merveilleux, un mariage d'amour, c'est tellement rare dans *nos milieux. A quoi* l'autre a répondu : C'est plus que de l'amour, monsieur le premier ministre, c'est de la passion. Une passion dévorante, anthropophage. Il y a des moments où on se mangerait, on s'avalerait tout cru.

Là, il a tiqué, Nakasone, il y a vu une allusion aux fringales de ce jeune Nippon, affamé de Hollandaise, et ça ne lui a *pas tellement* plu. Alors, il a laissé filer, sans chercher à les démentir, les comptes rendus perfides et mesquins de cet entretien.

CLAUDE SARRAUTE.

Le rédacteur en chef de « Soir 3 » est relevé de ses fonctions

M. Christian Dauriac, rédacteur en chef depuis deux ans de « Soir 3 », l'édition nationale du journal de FR 3, a été relevé de ses fonctions le 5 mai. Pour la direction de la chaîne, il s'agit d' « *un remaniement accompagnant les transformations de la grille d'information* », avec le lancement, ce mardi 6 mai, de la nouvelle tranche d'information 19 heures-20 heures (*le Monde* du 26 avril).

M. Dauriac, qui « *doit être prochainement appelé à de nouvelles fonctions* », toujours selon la direction, est remplacé par M. Yves Bruneau, ancien rédacteur en chef du journal régional de Paris Ile-de-France, sur FR 3, et jusqu'à présent grand reporter au magazine « Thalassa ».

Pour le Syndicat national des journalistes CGT, « *la chasse aux sorcières est bel et bien ouverte dans l'audiovisuel* ». « *La première tête est tombée aujourd'hui* », ajoute le commentaire publiée le 5 mai. Ce journaliste est, effectivement, le premier haut responsable de la télévision à être relevé de ses fonctions, et il figurait sur la liste des journalistes dont le *Figaro-Magazine* avait demandé le départ, l'accusant de devoir son avancement au pouvoir socialiste (*le Monde* daté 13 et 14 avril).

« *Je n'ai pas souhaité ce départ*, nous a déclaré M. Dauriac. *Autant je conçois qu'on puisse changer de poste, autant je constate que rien ne justifie cette décision d'un point de vue professionnel. J'ai participé à la préparation de la nouvelle tranche, et on ne m'a pas encore proposé d'autres fonctions.* » A la direction de la chaîne, on nie toute interprétation politique de cette décision, uniquement « *liée aux nouvelles orientations en matière d'information* », et on annonce une réunion pour ce mardi 6 mai, pour délibérer de l'avenir de M. Dauriac

Maladresse

Il serait sans doute exagéré de parler de « manœuvre politique » pour qualifier cette décision de la direction de FR 3. *Mais il s'agit d'une* très grosse maladresse. Il n'était un secret pour personne que M. Christian Dauriac ne faisait pas l'unanimité dans la rédaction de « Soir 3 » et que ses relations avec M. Alain Manevy, directeur de l'information, s'étaient détériorées depuis quelques mois.

On invoque, à la direction, la « *cohérence* » et la « *confiance indispensable au succès de la nouvelle tranche d'information* », mais il était évident que la décision de relever le *rédacteur en chef de ses fonctions* à la veille de l'entrée en vigueur de ce changement, et à deux mois de la *nouvelle loi sur l'audiovisuel*, serait interprétée politiquement. On sait, en outre, que le gouvernement n'a pas fait pression dans ce sens. *De là à* conclure que la direction de la chaîne cherche à « *donner des gages à Matignon* »... Excès de zèle ?

ALAIN WOODROW.

L'AFFAIRE DU « PROGRÈS » RENVOYÉE « SINE DIE »

La voie est libre

Ce début mai 1986 ne sera sans doute pas inscrit dans les livres futurs sur l'histoire de la presse. Et pourtant... En deux jours, les efforts du précédent gouvernement pour tenter de moraliser la presse, empêcher les concentrations abusives de quotidiens et s'opposer à la montée irrésistible de M. Robert Hersant s'effondrent.

Lundi 5 mai : le tribunal de commerce de Paris, statuant à nouveau dans l'affaire du *Progrès* de Lyon, dont M. Hersant s'est assuré le contrôle début janvier, renvoie l'examen du dossier *sine die*, après le dépôt des conclusions des parties. On ne saura pas de sitôt qui est le véritable propriétaire du *Progrès*, après sa vente par M. Jean-Charles Lignel. Mais on peut être sûr d'une chose : M. Hersant, qui s'est délibérément placé en marge de la loi — et s'en est vanté — et qui s'est déjà assuré un tiers de la presse quotidienne nationale et un cinquième des quotidiens régionaux, ne sera pas plus inquiété cette fois que pour l'inculpation lancée contre lui pour des faits analogues en ...1978.

Mardi 6 mai en effet, la *commission* des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale entame l'examen de la proposition de loi sénatoriale, adoptée le 18 décembre 1985, portant réforme du statut juridique de la presse. Première audition : M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication. La loi du 23 octobre 1984 sera donc abrogée et avec elle l'ordonnance du 26 août 1944. Et avec ces deux textes, toute disposition anti-trust pour la presse d'information générale et politique. Une disposition symbolique avait été inscrite dans le premier projet du Sénat, rédigé par M. Jean Cluzel (Union centriste), mais la Chambre haute avait supprimé l'article au cours de ses délibérations.

Dans la majorité, seul M. Raymond Barre reste fidèle, dans ce domaine, à la position qui était la sienne autrefois à Matignon et qui avait débouché sur le rapport Vedel. Les socialistes auront eu le mérite de mettre en application les principes anti-concentration de ce rapport, mais pour un résultat nul. La voie est libre.

Y. A.

A B C D E F G